



MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION



**RAPPORT**

## **La politique parisienne en matière de propreté.**

Présidente : Florence BERTHOUT, conseillère de Paris, maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement

Rapporteur : Eric LEJOINDRE, conseiller de Paris, maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement

**DECEMBRE  
2017**



# RAPPORT

## La politique parisienne en matière de propreté.

**Présidente : Florence BERTHOUT**

**Rapporteur : Eric LEJOINDRE**

Autres membres de la Mission : Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Gysie BLOCH, Julie BOILLOT, Jean-Bernard BROS, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Yves CONTASSOT, Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Edith GALLOIS, Thomas LAURET, Véronique LEVIEUX.

Membres suppléants : Galla BRIDIER, Maud GATEL, Christian HONORÉ, Didier LE RESTE.

*Adopté à l'unanimité le 14 décembre 2017 et présenté au Conseil de Paris lors de sa séance des 5, 6 et 7 février 2018.*



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – LES RESSOURCES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN</b> .....	<b>11</b>
PREMIERE SOUS PARTIE : LA COLLECTIVITE PARISIENNE .....	11
CHAPITRE 1. LES EFFECTIFS DÉDIÉS À LA POLITIQUE DE LA PROPRETÉ ET LEURS MISSIONS .....	11
<i>a. Au sein de la Direction de la propreté et de l'eau : le Service technique de la propreté de Paris.</i> .....	11
<i>b. Les effectifs qui concourent à la propreté au sein des Directions de l'espace public</i> .....	19
CHAPITRE 2. LES PROBLÉMATIQUES DES RESSOURCES HUMAINES .....	23
<i>a. Le recrutement et la formation.</i> .....	23
<i>b. Les cycles de travail</i> .....	27
<i>c. Des points de vigilance : le traitement des inaptitudes et la reconversion des personnels, la lutte contre l'absentéisme, la féminisation et la fidélisation des éboueurs sur un territoire</i> .....	32
<i>d. Le point de vue des organisations syndicales</i> .....	46
CHAPITRE 3. LES MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES .....	51
<i>a. Les ressources fiscales : TEOM et taxe de balayage</i> .....	51
<i>b. L'évolution du budget consacré à la politique de propreté</i> .....	54
<i>d. L'état des lieux du matériel</i> .....	58
<b>DEUXIEME SOUS-PARTIE : LES PRESTATAIRES ET LES AUTRES ACTEURS DE L'ESPACE PUBLIC</b> .....	<b>65</b>
CHAPITRE 1. : LES PRESTATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DPE ET LEURS MISSIONS .....	65
<i>a. Les missions des prestataires de collecte et de propreté</i> .....	65
<i>b. Les modalités de passation et de contrôle des marchés publics</i> .....	65
<i>c. Les pistes d'amélioration envisagées par les prestataires</i> .....	67
CHAPITRE 2. : LES AUTRES ACTEURS DE L'ESPACE PUBLIC. ....	68
<b>DEUXIEME PARTIE : LES LEVIERS D'ACTION ET L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA PROPETE</b> .....	<b>77</b>
PREMIERE SOUS PARTIE : LES LEVIERS D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA PROPETE .....	77
CHAPITRE 1. ORGANISATION, COORDINATION ET GOUVERNANCE .....	77
<i>a. L'organisation interne du Service technique de la propreté</i> .....	77
<i>b. La coordination des services intervenant sur l'espace public</i> .....	79
<i>c. Le partage entre la régie et les prestataires privés</i> .....	80
<i>d. Le co-pilotage entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement</i> .....	81
CHAPITRE 2. : RENFORCER LA SENSIBILISATION, LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS .....	86
<i>a. La communication et la sensibilisation des usagers</i> .....	86
<i>b. La participation citoyenne</i> .....	90
<i>c. La lutte contre les incivilités et la verbalisation</i> .....	93
CHAPITRE 3. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LA COLLECTE SÉLECTIVE. ....	101
<i>a. Les programmes locaux de prévention des déchets et la stratégie « zéro déchet »</i> .....	101
<i>b. Le recyclage et la valorisation des déchets</i> .....	104
<i>c. La gestion des déchets par le SYCTOM</i> .....	108
CHAPITRE 4. LES EXEMPLES ET INNOVATIONS D'AUTRES MÉTROPOLIS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES .....	112
<i>a. Des défis communs</i> .....	112
<i>b. Propreté urbaine et appropriation de l'espace public</i> .....	113
<i>c. Une diversité de politiques à évaluer</i> .....	115
<b>DEUXIEME SOUS PARTIE : L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA PROPETE</b> .....	<b>119</b>
CHAPITRE 1. LES OUTILS ET PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE PROPRETÉ .....	119
<i>a. Les outils de contrôle interne de la DPE</i> .....	119
<i>b. Le recueil de l'opinion des Parisiens</i> .....	121
CHAPITRE 2. L'ÉVALUATION DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT .....	125
<i>a. La diversité des problématiques de propreté sur le territoire parisien</i> .....	125
<i>b. Le souci partagé de trouver un équilibre.</i> .....	126
<i>c. Les enjeux liés à l'attractivité de Paris et aux nouveaux usages de l'espace public</i> .....	127

<i>d. L'avis des élus sur les moyens et l'organisation de la propreté</i> .....	129
<i>e. Les propositions des maires d'arrondissement</i> .....	132
<b>CONCLUSION ET PRECONISATIONS</b> .....	<b>138</b>
<b>SYNTHESE DU RAPPORT</b> .....	<b>144</b>
<b>LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES</b> .....	<b>149</b>
<b>LISTE DES VISITES EFFECTUÉES PAR LA MISSION</b> .....	<b>154</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>156</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES</b> .....	<b>163</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>165</b>

## INTRODUCTION

Le Conseil de Paris a décidé, lors de sa séance du 30 janvier 2017, de **créer une treizième Mission d'information et d'évaluation**<sup>1</sup> (MIE), la cinquième de la présente mandature, sur la politique parisienne en matière de propreté. La composition de la Mission a été précisée lors du Conseil de Paris du mois de mars 2017.

### > La création de la Mission

La demande de création de cette Mission, qui figure en annexe 1, signée par des élus du groupe « Les Républicains », a été adressée à la Maire de Paris le 8 novembre 2016 par Nathalie Kosciusko-Morizet.

La délibération créant la Mission précise ses objectifs dans son exposé des motifs :

- Dresser un état des lieux des actions conduites en matière de propreté;
- Analyser le volume et l'organisation des moyens mobilisés au service de la politique de la propreté,
- Examiner la répartition des rôles entre les échelons centraux et locaux parisiens;
- Formuler des préconisations en vue de perfectionner les actions conduites à cette fin.

Installée le 11 mai 2017, la MIE a porté à sa présidence Mme Florence Berthout (Groupe « Les Républicains »), M. Eric Lejoindre (groupe « Socialistes et apparentés ») assurant quant à lui la fonction de Rapporteur. La Mission est composée de conseillers de Paris appartenant à tous les groupes politiques élus à la représentation proportionnelle. Sa composition complète figure sur la page de garde du présent rapport.

### > Le périmètre de la Mission

La prévention de la production, la collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence des communes<sup>2</sup>.

Le service de propreté de Paris compte 6 800 agents. Près de 1400 engins (bennes, engins de nettoyage, porteurs et véhicules utilitaires) assurent les prestations de propreté sur la voie publique, en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés.

Il assure la propreté de 1785 km de voies dont le boulevard périphérique, 2 900 km de trottoirs, 36 hectares de voies piétonnes et de nombreux sites touristiques à très forte fréquentation estivale, les rives du canal Saint-Martin, le champ de Mars et les Champs Elysées.

L'organisation des services est déconcentrée et comprend 14 divisions territoriales et une circonscription fonctionnelle. Cette organisation repose sur une logique de gestion de l'espace public et un co-pilotage avec les maires d'arrondissement qui permet d'adapter l'action du service aux priorités locales à l'appui des plans de propreté, de la communication de proximité et de la verbalisation des contrevenants en lien avec la DPSP.

---

<sup>1</sup> La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose, en son article 8 (codifié à l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales), qu'à la demande d'un sixième de ses membres, l'assemblée territoriale délibère sur la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt local ou de procéder à l'évaluation d'un service public territorial. Composée de quinze membres, elle doit respecter les principes de la représentation proportionnelle et dispose d'un délai de six mois à partir de sa date de création pour rendre son rapport qui est ensuite débattu au Conseil de Paris.

<sup>2</sup> Extraits du règlement sanitaire départemental en annexe 2 du présent rapport.

La Mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de propreté a porté plus particulièrement sur :

- la propreté de l'espace public : le nettoyage des trottoirs, des chaussées et des voies rapides, l'enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, le nettoyage après les manifestations festives et revendicatives, le nettoyage des plateaux et voies des marchés, le plan de viabilité hivernale...
- la collecte des déchets ménagers, multi-matériaux, des déchets alimentaires et des corbeilles de rue, des encombrants, des marchés alimentaires,
- les actions en faveur du tri, du traitement et du recyclage.

Elle a analysé la diversité des acteurs de la propreté sur l'espace public, les moyens mobilisés et l'organisation mise en œuvre par la municipalité pour répondre aux enjeux de la politique en matière de propreté.

➤ **Les enjeux, les orientations et les acteurs de la politique municipale en matière de propreté.**

Répondre aux évolutions de l'espace public et de ses usages

Paris est une ville exceptionnellement dense (21 369 habitants/km). Par ailleurs, Paris et sa région accueillent 47 millions de touristes par an.

L'espace public parisien comprend une forte densité de zones protégées et de monuments classés. Il est l'objet d'une fréquentation croissante et d'un foisonnement de nouveaux usages. L'espace public s'accroît avec l'élargissement des trottoirs, le réaménagement des places, la création de nouveaux quartiers. La piétonnisation a également développé de nouveaux espaces de vie.

Les rythmes de vie des Parisiens ont changé eux aussi. Les Parisiens sont aujourd'hui plus nocturnes, davantage consommateurs d'espaces publics, amateurs de sport, de loisirs et de cultures de plein air ou de moment de convivialité à l'extérieur. Ils s'approprient davantage l'espace public dont l'occupation devient plus saisonnière et plus mobile.

Les utilisateurs de l'espace public parisien présentent enfin des habitudes et des attentes très diversifiées. La relation qu'ils entretiennent avec Paris et leur perception de la propreté diffèrent selon les fonctions qu'ils assignent à la ville qui peut être un lieu d'habitat, de travail ou de passage.

Les orientations du plan de renforcement de la propreté

Face à ces évolutions, le service public de la propreté doit en permanence renouveler ses pratiques pour s'adapter aux nouveaux modes de vie, aux enjeux de la transition écologique et aux impératifs de sécurité.

Compte tenu de cette exigence, un Plan de Renforcement de la Propreté (PRP)<sup>3</sup> a été présenté au Conseil de Paris en février 2016. Son objectif est « *d'améliorer la propreté de l'espace public tout au long de la journée et de l'année, en augmentant la présence des agents, leur autonomie, leur efficacité ainsi que les moyens mécaniques respectueux de l'environnement mis à leur disposition, et ce en associant plus étroitement les habitants et les maires d'arrondissement*<sup>4</sup> ». La Maire de Paris, dans sa dernière communication, « Objectif Paris Propre », présentée au Conseil de Paris le 27 mars 2017, visant à compléter le PRP, a mentionné différents axes d'intervention tels que la création

<sup>3</sup> Annexe 3 du présent rapport

<sup>4</sup> Communication de Mme Anne Hidalgo au Conseil de Paris, séance du 16 février 2017.



d'équipes transversales au plus près du terrain, la mobilisation de tous les acteurs publics et privés, la sensibilisation et l'implication des Parisiens, notamment via l'application « *Dans ma rue* » et l'intensification de la verbalisation.<sup>5</sup>

### Les acteurs et les partenaires impliqués

La propreté est une responsabilité partagée avec de nombreux acteurs et utilisateurs de l'espace public.

Si de nombreuses villes ont externalisé au privé les tâches de propreté, la municipalité parisienne a fait le choix d'un modèle mixte avec un fort service public.

La politique de la propreté à Paris est mise en œuvre par différentes Directions au premier rang desquelles figurent la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) mais aussi la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) et la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Les prestataires de marchés publics de la Ville de Paris pour la collecte des déchets ont été auditionnés également par la Mission.

Le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers, a pour mission de traiter et valoriser les déchets produits par 5,5 millions d'habitants dans ses 85 communes adhérentes réparties sur 5 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne).

Enfin, les ambitions de la stratégie « zéro déchet » sont partagées par de nombreuses collectivités métropolitaines et sont traduites dans le « Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire ».

### ► **Les axes de travail de la Mission**

#### Les ressources humaines, logistiques et financières.

La Mission a dressé un bilan des actions conduites en matière de ressources humaines, financières et logistiques.

Elle a distingué les différents métiers, l'organisation des services et la répartition des personnels. Elle a également abordé le recrutement, la formation, la professionnalisation, l'ajustement des cycles de travail aux besoins du terrain, la connaissance et la reconnaissance des métiers, la prévention des risques professionnels et de l'absentéisme.

Le plan de renforcement de la propreté prévoit la modernisation des garages, des petits engins de nettoyage et vise à éradiquer le diesel. Les évolutions, les innovations et les expérimentations de nouveaux matériels contribuant à la prévention des risques professionnels et au renforcement de l'efficacité des services de la propreté ont été examinées par la Mission.

Enfin, la Mission s'est attachée à retracer les moyens financiers consentis par la Ville de Paris pour la politique de la propreté ainsi que les taxes et redevances prélevées pour sa mise en œuvre.

---

<sup>5</sup> Communication de Mme Anne Hidalgo au Conseil de Paris, séance du 27 mars 2017.

### La répartition des rôles entre le niveau central et le niveau local.

La nécessaire adaptation aux réalités du terrain implique la concertation et le développement de la codécision avec les maires d'arrondissements et les conseils de quartier.

Le partenariat développé avec les maires d'arrondissement repose notamment sur les plans de propreté, une enveloppe de crédits d'investissement dédiée et la mise en place d'un dialogue permanent avec les divisions territoriales.

La répartition des rôles entre le niveau central et le niveau des arrondissements et « l'hypothèse d'une décentralisation totale de la propreté, en confiant notamment aux maires d'arrondissement un pouvoir fonctionnel de direction sur les personnels ainsi qu'un budget spécifique<sup>6</sup> » ont été interrogées, notamment par les maires d'arrondissement, conformément à la lettre de demande de création de la Mission.

### Les contraintes exceptionnelles sur l'espace public.

Les usages abusifs (annonceurs, publicité sauvage,...) ainsi que certaines contraintes exceptionnelles ou situations d'urgence sur l'espace public (attentats, diverses manifestations, biffins, situations de crue/décruce, flux de migrants ou gestion des SDF) impactent le plan de charge des services et ont été examinés par la Mission.

### La participation des citoyens, la communication sur le respect de l'espace public commun et la lutte contre les incivilités.

La participation des citoyens et des usagers pour maintenir un bon niveau de propreté est également un enjeu majeur. Il s'agit, d'une part, de mettre à disposition des usagers les moyens de maintenir la ville propre et, d'autre part, de développer les campagnes de sensibilisation mais aussi de verbalisation des contrevenants et de lutte contre les incivilités.

La participation des citoyens au travers d'associations, d'initiatives locales, des conseils de quartier ou du budget participatif a retenu l'attention de la MIE.

### La gestion des déchets et l'économie circulaire.

Enfin, à l'heure de l'économie circulaire, la politique de la propreté est indissociable de la politique de gestion des déchets. Cette dernière considère la finitude de nos ressources comme un levier en faveur du réemploi, du recyclage et du retour au sol. Elle repose sur un tri efficace, sur la réduction des déchets et leur détournement vers des filières de réemploi et de valorisation de proximité.

La gestion des déchets et l'économie circulaire, leurs outils et leurs conditions de réussite, ont donc constitué un axe de travail.

## ➤ **La méthode retenue**

Pour mener à bien ses investigations, la Mission a procédé de la manière suivante :

Elle a auditionné 78 personnes au cours de 18 séances plénières : les Adjointes à la Maire de Paris, la secrétaire générale adjointe et les directeurs de la Ville de Paris concernés par la politique en matière de propreté, le SYCTOM, la SNCF, la RATP, la CCI de Paris, des bailleurs sociaux, des syndicats d'hôtellerie et de restauration, des prestataires de marchés publics, des régies de quartier, des associations...

---

<sup>6</sup> Lettre de demande de création de la MIE sur la politique municipale en matière de propreté.

La Mission s'est tout particulièrement attachée à écouter l'ensemble des maires d'arrondissement considérant qu'ils étaient les mieux à même de présenter une vision synthétique et complète de leurs territoires en matière de propreté. De même, les organisations syndicales représentées dans les instances paritaires de la Direction de la Propreté et de de l'Eau (DPE) ont été auditionnées pour apporter leur éclairage sur le point de vue des agents.

Elle a par ailleurs, à l'appui d'un questionnaire, examiné comment étaient mises en œuvre la politique de la propreté dans d'autres collectivités françaises et étrangères et quelles étaient les « bonnes pratiques » en la matière.

Elle a procédé à des visites de terrain. Ces visites (ateliers, école de la propreté, circonscription fonctionnelle, SYCTOM,...) ont permis aux élus de compléter leur information et d'appréhender plus concrètement les problématiques soulevées par le maintien de la propreté et la collecte des déchets. Elles ont aussi été l'occasion d'échanger avec les responsables de ces sites qui se sont prêtés avec courtoisie à cet exercice.

Elle a pris connaissance d'un très grand nombre d'études, de rapports ou de travaux publiés sur le sujet. La liste de ces documents figure dans la bibliographie qui se trouve en fin de volume.

Enfin, la Mission s'est appuyée sur l'expertise de la Direction de la Propreté et de de l'Eau, du Secrétariat Général et des Directions concernées par ses travaux : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction des Finances et des Achats, Direction de la Démocratie des Citoyen- ne-s et des Territoires, Direction de la Communication,...

La Direction de la Démocratie, des Citoyen- ne-s et des Territoires, à travers la Mission Information, Expertise et Documentation (MIED), a assuré pour sa part le secrétariat de ses séances, organisé les visites, apporté un appui méthodologique et assuré la rédaction de son rapport.

### ► **Le plan du rapport**

Ce rapport est constitué de deux parties :

La première partie est consacrée aux ressources humaines, financières et logistiques mises en œuvre par la municipalité et par les autres acteurs intervenant sur l'espace public parisien.

La seconde partie porte sur l'évaluation des actions menées et les leviers de nature à les renforcer.

Est formulé en conclusion, un ensemble de préconisations, qui visent à améliorer l'efficacité de la politique parisienne en matière de propreté.

Enfin, à la suite du rapport figurent une synthèse, la liste des personnes auditionnées, celle des visites de terrain effectuées par les conseillers de Paris, une bibliographie, un glossaire des sigles utilisés, ainsi que quelques annexes.



## PREMIÈRE PARTIE – LES RESSOURCES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Cette première partie établit le bilan des moyens mobilisés au service de la propreté à Paris, tant par la collectivité parisienne que par ses prestataires et par les autres acteurs de l'espace public. Elle analyse les ressources humaines et leur organisation ainsi que les moyens financiers et techniques affectés aux politiques concourant à la propreté par ces différents acteurs.

### PREMIERE SOUS PARTIE : LA COLLECTIVITE PARISIENNE

#### Chapitre 1. Les effectifs dédiés à la politique de la propreté et leurs missions

Ce chapitre dresse l'inventaire des effectifs mobilisés au service de la propreté au sein des différentes Directions de la Ville et décrit leurs missions ainsi que les politiques mises en œuvre.

##### a. Au sein de la Direction de la propreté et de l'eau : le Service technique de la propreté de Paris.

- Une Direction ouvrière aux métiers singuliers et à la culture syndicale forte

- La première Direction ouvrière de la Ville

La Direction de l'eau et de la propreté comporte 7 522 agents dont 97 % sont des personnels ouvriers et techniques. Patrick Geoffray précise que « *cette Direction s'occupe principalement des actions de nettoyage et d'entretien de l'espace public. Nous sommes loin d'être seuls à nous en occuper, puisque l'espace public à Paris est assez complexe. Nous agissons avec d'autres Directions de la Ville et d'autres partenaires. La Direction de la Propreté et de l'Eau a plusieurs missions : des missions en matière d'eau, notamment tout ce qui concerne l'approvisionnement en eau de la capitale. Evidemment, elle le fait en lien étroit avec Eau de Paris, l'opérateur public. Elle a une mission d'assainissement qui consiste à rendre l'eau au fleuve après qu'elle a été traitée dans de bonnes conditions par les usines de traitement du SIAAP<sup>7</sup>* ».

Mao Péninou souligne que « *la DPE apparaît comme la première entreprise ouvrière de Paris. Il s'agit d'une Direction historique, chargée d'une tâche historique dans la ville qui est le nettoyage. Il s'agit d'une Direction très ouvrière et de la première entreprise ouvrière à Paris* <sup>8</sup> ».

- Des métiers ancrés dans l'histoire

Emmanuel Grégoire confirme que cette Direction « *a la particularité d'être composée à 97 % de personnels ouvriers et techniques, ce qui est d'une grande importance d'un point de vue opérationnel mais également d'un point de vue philosophique, puisqu'il s'agit d'une Direction qui a des racines historiques très profondes et dont elle est très fière. Le Directeur et les services des ressources humaines font de cette historicité l'un des éléments de force de la DPE, car il s'agit d'un service public parmi les plus anciens de Paris. Nous retrouvons en effet au XVI<sup>e</sup> siècle les premières traces historiques d'une organisation administrative des services de propreté. En outre, ces métiers, par leur singularité quasi mondiale et à travers quelques événements historiques, possèdent pour tout adjoint aux ressources humaines une dimension affective particulière* ».

<sup>7</sup> Audition de Patrick Geoffray, directeur de la propreté et de l'eau de Paris, 19 mai 2017

<sup>8</sup> Audition de Mao Péninou, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, 19 mai 2017

Patrick Geoffray indique que la DPE « travaille sur la reconnaissance des agents, la valorisation des métiers (...) à la fois par des recueils de parole et par un traitement différencié en termes d'approche artistique des métiers. (...) Un travail est mené par la Direction sur l'histoire de la DPE, du métier d'éboueurs, et sur la valorisation de cette profession. Une campagne de communication a eu lieu il y a trois ans : « Nous faisons le maximum, mais nous ne pouvons pas faire l'impossible ». Cette campagne mettait en valeur le travail des agents et la nécessité de leur respect <sup>9</sup> ».

La formalisation des méthodes de travail réalisée à la DPE à travers des « instructions métiers » qui décrivent les meilleures pratiques, transcrivent le savoir-faire des agents et intègrent les consignes est un outil au service de cette valorisation. De telles instructions existent pour les métiers de « ripeur » (éboueur affecté à la collecte des déchets), « conducteur collecte déchets ménagers », « balayeur », « équipage de collecte des objets encombrants » « agent collectant des dépôts de personnes à la rue » et sont en cours d'élaboration pour ceux de « conducteurs d'engin et nettoyage de trottoir ».



(Source : DPE)

#### ► Une culture syndicale forte

Emmanuel Grégoire souligne que la DPE « possède une culture syndicale forte <sup>10</sup> » et indique que les organisations syndicales y disposent d'un levier de négociation particulier lié au statut de trois corps administratifs dits « spécifiques », « qui ne reposent pas sur une homologation avec des corps de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, si ce n'est de partager l'indice sommital de la catégorie C, puisque les trois corps concernés sont des corps de catégorie C. Il s'agit des éboueurs, des fossoyeurs et des égoutiers, pour des raisons historiques ».

Il ajoute : « Dans le dialogue que nous menons avec eux, ils ont des possibilités de demande de revalorisation qui n'existent pas pour les autres corps, puisque cela dépend de décisions, soit de l'Etat soit de la fonction publique territoriale, et de toutes les instances ad hoc. En revanche, sur ces trois corps, ils ont la possibilité de nous demander de revaloriser les grilles, etc. Chaque fois que nous avons un chantier de transposition d'une réforme nationale concernant la gestion des personnels s'ouvre systématiquement, au grand dam des organisations syndicales des autres corps, un champ de discussions plus spécifiques ». Ainsi, la négociation conduite à la Ville sur les ratios promus-promouvables a donné lieu à un grand conflit social à l'automne 2015.

Emmanuel Grégoire indique par ailleurs que « les personnels qui souhaitent engager un mouvement social ont un levier très puissant qui est la grève des conducteurs. Paradoxalement, ce ne sont pas les trois corps spécifiques qui font le plus grève, mais dans les moments de conflit social dur, ce sont les conducteurs des bennes, car comme nous le disons dans le jargon, sans bennes, il n'y a pas de ramassage. Il suffit donc, arithmétiquement, que 150 à 200 conducteurs très motivés déséquilibrent quelque peu le rapport de force de négociation ».

<sup>9</sup> Audition de Patrick Geoffray, 19 mai 2017

<sup>10</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics, à la modernisation de l'administration, 2 juin 2017

Il rappelle que « *la CGT est très largement majoritaire et que cette organisation syndicale refusait nationalement les grands chantiers des deux dernières années, qui devront s'appliquer dans les années à venir : PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) sur la reformulation des déroulements de carrière, notamment par la réduction du nombre de grades par corps, mais également la réforme dite RIFSEEP, qui est la réforme du régime indemnitaire qui consiste à tenter de rendre plus simple un régime indemnitaire extrêmement complexe* ».

- **Les missions et l'organisation du Service technique de la propreté de Paris**

Au sein de la Direction de la propreté et de l'eau, c'est le Service technique de la propreté de Paris qui met en œuvre les politiques dédiées à la propreté de Paris.

Ses missions peuvent être résumées comme suit :

- La collecte des ordures ménagères, des multi-matériaux, du verre, et aujourd'hui des biodéchets à titre expérimental dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Sont également collectés les corbeilles de rue, appelées « bagatelles », ainsi que les objets encombrants.

Dans la moitié des arrondissements (1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>), la collecte sélective est confiée à un prestataire privé, le STPP exerçant un contrôle de la prestation effectuée.

- L'entretien de l'espace public : il s'agit du nettoyage des trottoirs, chaussées et des plateaux et voies de marché, de l'enlèvement des graffiti et de l'affichage sauvage, ainsi que des opérations de nettoyage après les manifestations festives ou revendicatives. S'y ajoutent des missions à caractère saisonnier, telles que le ramassage des feuilles des arbres d'alignement et les opérations de viabilité hivernale.

La collecte et l'entretien de l'espace public sont assurés par les mêmes personnels qui sont polyvalents, dans les arrondissements où la collecte s'effectue en régie.

- **Les effectifs**

Le STPP regroupe la grande majorité des 7 522 emplois équivalents temps plein (ETP) de la Direction de l'eau et de la propreté, soit au 26 juin 2017, un effectif budgétaire de 6 861 ETP, parmi lesquels on compte 5 041 éboueurs (67 % de l'effectif de la DPE).

Emmanuel Grégoire souligne que la DPE est « *une Direction qui recrute beaucoup, puisqu'à périmètre constant, il s'agit d'une des seules Directions qui se trouvent en création nette, c'est-à-dire que nous avons créé des emplois au titre du plan de renforcement de la propreté : 100 au BP 2016 et 100 au BP 2017. Ces emplois ne correspondent pas à la création de nouvelles structures. Il existe bien évidemment des missions nouvelles, mais notre volonté consiste à renforcer les effectifs* ».

Il note qu'il s'agit « *de la Direction qui possède la vacance structurelle la plus faible : 1,5 %. Nous veillons donc à ce que les postes budgétaires disponibles soient pourvus par des agents sur le terrain. Ce pourcentage très faible correspond à l'optimisation de la vacance frictionnelle* ».

Enfin, il relève que la DPE assure plus efficacement que d'autres Directions le contrôle, l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires, avant leur titularisation : « *Le taux de prolongation de stage ou de fin de stage est d'un peu moins de 10 %. Cette proportion est un peu plus élevée que dans d'autres corps, mais pas démesurée pour autant. J'examine chacun des cas, puisqu'ils passent obligatoirement en commission administrative paritaire. Dans 95 % des cas que j'ai observés, il s'agit de recrutement de jeunes qui sont venus car ils souhaitaient trouver un job, mais qui manifestement n'étaient pas très motivés ensuite en découvrant le job, car le cas typique d'une fin de stage prend la forme d'absences injustifiées prolongées. Je peux vous rassurer sur le fait que nous sommes stricts sur les fins de stage, mais tout de même très bienveillants avant de les*

*mettre en œuvre. Il est rarissime qu'une fin de stage directe soit décidée. Il existe quasi systématiquement une prolongation avec changement d'atelier pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un sujet de relations avec l'encadrement<sup>11</sup> ».*

La ventilation par catégorie et par corps de l'effectif du STPP au 31 juin décembre 2017 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

#### Les effectif réel du STPP au 31 juin 2017

CATEGORIE HIERARCHIQUE	CORPS	STPP
Catégorie A	Attachés d'administrations parisiennes	16
	Chargés de mission cadres supérieurs	1
	Chefs d'exploitation	38
	Ingénieurs de services techniques	6
	Ingénieurs des travaux	30
	<b>Sous-total catégorie A</b>	<b>91</b>
	Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	238
	Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	20
	Techniciens des services opérationnels	497
	Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	20
	<b>Sous-total catégorie B</b>	<b>775</b>
Catégorie C	Adjointes administratifs	51
	Adjointes techniques	102
	Assistants d'exploitation encadrement métier auto	66
	Assistants d'exploitation conducteur	95
	Conducteurs d'automobiles	561
	Eboueurs	4869
	Egoutier et autres	1
	<b>Sous-total catégorie C</b>	<b>5745</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6611</b>	

(Source : DPE)

En ce qui concerne **les éboueurs**, les effectifs budgétaires ont fortement augmenté depuis 2013 <sup>12</sup>:

- BP 2013 : 4 837
- BP 2014 : 4 881 (+ 44)
- BP 2015 : 4 892 (+ 11)
- BP 2016 : 4 960 (+ 68)
- BP 2017 : 5 016 (+ 56)
- BS 2017 : 5 008 (- 8)

<sup>11</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics, à la modernisation de l'administration, 2 juin 2017

<sup>12</sup> Source DRH.



En parallèle, les effectifs réels ont cru régulièrement sur la période. Toutefois, il est à noter une augmentation particulière des recrutements effectués sur l'année 2017 (au 31 décembre, 310 nouveaux éboueurs auront été affectés à la DPE), permettant d'abaisser le taux de vacance à un niveau historiquement bas :

- Au 01/01/2015 : 4 814,6 (- 77,4 ETP, soit - 1,6%)
- Au 01/01/2016 : 4 888,6 (- 71,4 ETP, soit - 1,4%)
- Au 01/01/2017 : 4 945,2 (- 70,8 ETP, soit - 1,4%)
- Au 31/10/2017 : 4 959,5 (- 48,5 ETP, soit - 1,0%)
- Au 31/12/2017 (projection) : 5 005,6 (- 2,4 ETP, soit - 0,05%)

Les effectifs budgétaires de **techniciens des services opérationnels** (TSON) au sein du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP) sont restés stables de 2014 à 2016 (602 postes).

Au Budget Supplémentaire 2016, 96 postes sont transformés et transférés à la DPSP dans le cadre de sa réforme, faisant passer les effectifs budgétaires à 506. Néanmoins 6 postes ont été créés au STPP au BS 2017.

Les effectifs réels de TSON ont donc également diminué de manière significative :

- Au 01/01/2015 : 577,2 (- 24,8 ETP, soit - 4,1%)
- Au 01/01/2016 : 553,2 (- 48,8 ETP, soit - 8,1%)
- Au 01/01/2017 : 496,3 (- 9,7 ETP, soit - 1,9%)
- Au 31/10/2017 : 488,3 (- 23,7 ETP, soit - 4,6%)

Les effectifs budgétaires des **personnels de maîtrise** au sein du STPP ont légèrement diminué depuis 2014, notamment en lien avec la réforme de la DPSP :

- BP 2014 : 278
- BP 2015 : 265 (- 13)
- BP 2016 : 255 (- 10)
- BP 2017 : 244 (- 11)
- BS 2017 : 243 (- 1)

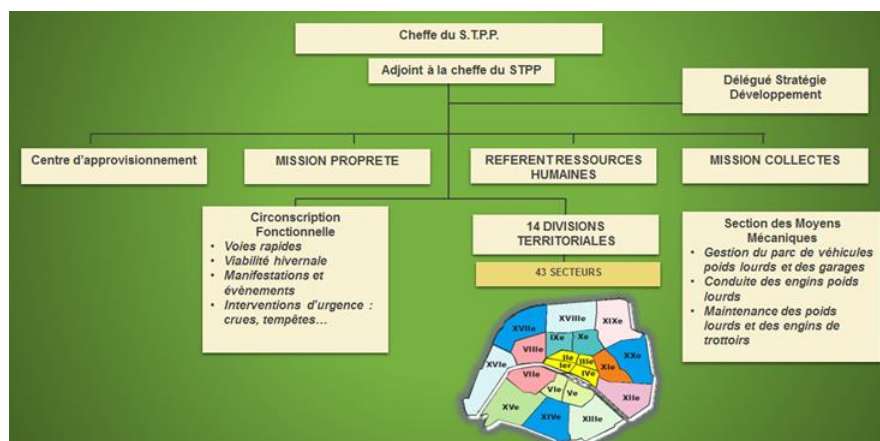
Les effectifs réels ont suivi dans le même temps cette tendance à la baisse :

- Au 01/01/2015 : 259,6 (- 5,4 ETP, soit - 2,0%)
- Au 01/01/2016 : 253,4 (- 1,6 ETP, soit - 0,6%)
- Au 01/01/2017 : 247,6 (+ 3,6 ETP, soit + 1,5%)
- Au 31/10/2017 : 225,5 (- 17,5 ETP, soit - 7,2%)

L'évolution des effectifs du STPP depuis 2001 figure en annexe 4 du présent rapport.

- **L'organigramme et les subdivisions territoriales**

- L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation du service :



(Source : DPE)

Il est structuré autour de :

- deux missions, collecte et propreté, qui ont une vision transversale de leurs activités respectives auprès des divisions territoriales et assurent un rôle de coordination.
- des divisions territoriales, épaulées par la circonscription fonctionnelle qui assure des interventions d'urgence ou complexes. Elle effectue notamment le nettoyage du boulevard périphérique et intervient après les manifestations sportives (Marathon), festives et revendicatives sur l'espace public. Elle est également chargée des opérations de viabilité hivernale.
- des services supports : la section des moyens mécaniques (conduite des poids lourds et maintenance des matériels), le centre d'approvisionnement (outils et fongibles), la cellule RH et l'école de la propreté « Eugène Poubelle » qui assure la formation initiale et continue des agents.

### **La circonscription fonctionnelle**

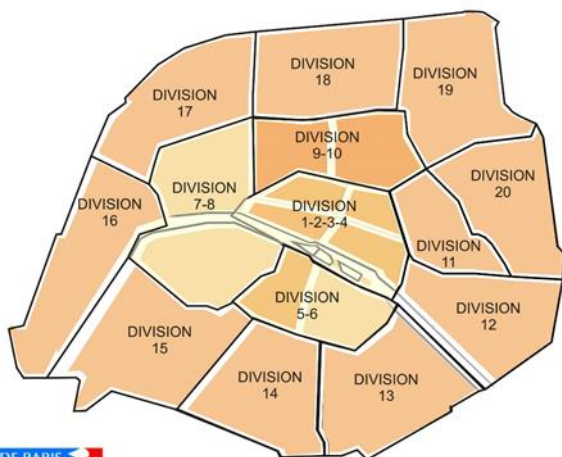
Une délégation de la Mission a visité le 12 septembre 2017 la circonscription fonctionnelle du Service technique de la Propreté de Paris qui a été créée en 1982 afin d'assurer les prestations pouvant difficilement l'être par les divisions territoriales et emploie 380 agents, dont 80 % d'éboueurs. Ses missions sont les suivantes :

- **Missions récurrentes :**
  - Entretien des berges de Seine du centre historique,
  - Nettoyement des marchés Barbès et Belleville et des abords des puces de Montreuil et de Vanves,
  - Nettoyement des voies rapides et du boulevard périphérique, effectué de nuit, par tronçons. Long de près de 35 kms, ce dernier est entièrement nettoyé une fois par mois.
  - Enlèvement des affiches et des graffitis sur les bâtiments publics,
  - Déblaiement et nettoyage d'urgence après un accident sur la voie publique,
  - Gestion de « l'espace tri Lilas » : collecte et tri des déchets apportés par les riverains : déchets toxiques, petits encombrants, textiles. Une collecte en porte à porte sur RV est mise en place pour les déchets dangereux.
- **Missions exceptionnelles ou saisonnières :**
  - Veille météo du 15 novembre au 15 avril et salage des chaussées en cas de neige ou de verglas.
  - Traitements des dépôts et nettoyage des lieux suite aux opérations de « mise à l'abri » sur les campements de migrants.
  - Opérations de nettoyage liées à des manifestations festives, sportives (Marathon de Paris, etc.) ou revendicatives.

➤ Les divisions territoriales

**SERVICE TECHNIQUE DE LA PROPRETE DE PARIS**

Découpage territorial des divisions de propreté

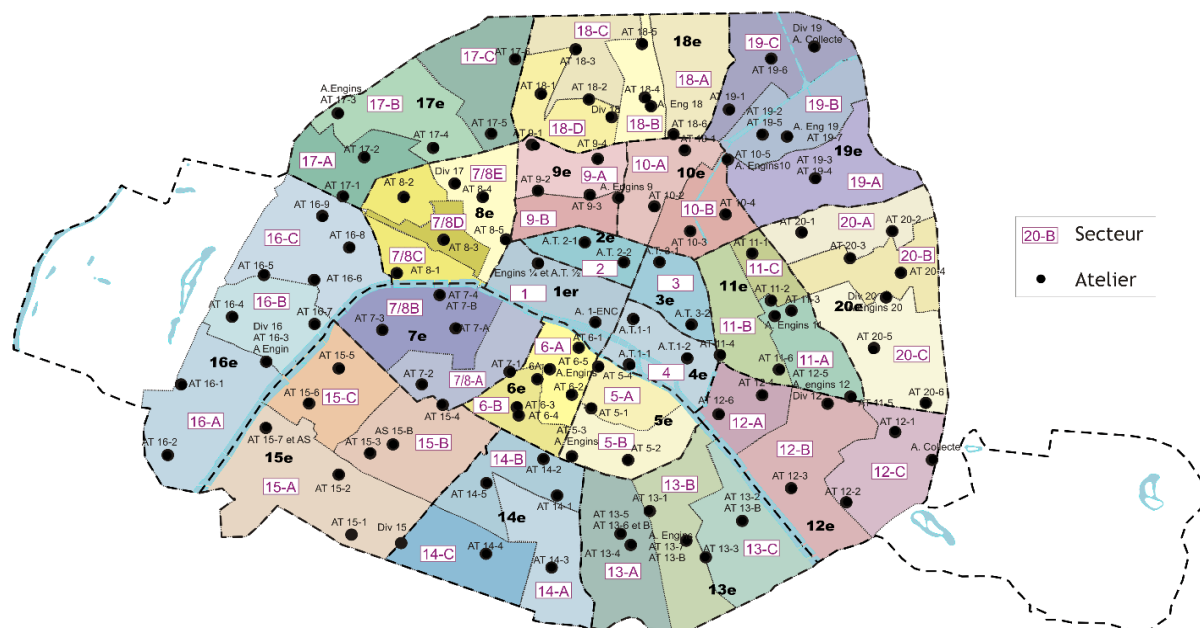


MAIRIE DE PARIS

La carte ci-contre retrace la répartition des divisions, premier niveau du découpage territorial du STPP.

(Source : DPE)

La carte ci-dessous présente la répartition des secteurs et ateliers



(Source : DPE)

Emmanuel Grégoire explique l'origine de ce maillage du territoire parisien : « Les ateliers ont une logique géographique assez simple, celle de regrouper des cantons accessibles à pied sans trop de délai par des agents. Le matin, un agent se rend à l'atelier, prend son matériel et n'a pas besoin de faire deux heures de marche à pied avec un chariot pour arriver sur un secteur (...) Cette explication n'est pas définitive<sup>13</sup> ».

<sup>13</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, 2 juin 2017

L'organisation du STPP apparaît géographiquement très déconcentrée et comprend donc 4 échelons :

- Les 96 ateliers territoriaux de nettoyage, et 18 sites des ateliers engins (les 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>, les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> partagent le même site) placés sous la responsabilité d'un technicien des services opérationnels du nettoyage (TSON).
- Les 43 secteurs gérés par un agent de maîtrise, correspondant des conseils de quartier. Les secteurs couvrent 2 à 3 ateliers, soit 90 agents environ,
- Les 14 divisions territoriales dirigées par un ingénieur des travaux de Paris, un attaché ou un chef d'exploitation,
- La direction centrale du STPP.

➤ La répartition des moyens humains au sein des divisions

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition de l'effectif des éboueurs au sein des divisions du STPP et met en évidence des disparités, selon que la collecte des déchets est y assurée en régie ou confiée à un prestataire privé.

<b>Divisions Territoriales</b>	<b>Répartition de l'effectif après le vote du BP 2017</b>	<b>Observations</b>
DT 1/2/3/4	359	
DT 5/6	305	Collecte des 5° et 6° arr. assurée par la Division
DT 7/8	393	Collecte du 8° arr. assurée par la Division
DT 9/10	395	Collecte du 9° arr. assurée par la Division
DT 11	258	
DT 12	249	
DT 13	274	
DT 14	291	Collecte du 14° arr. assurée par la Division
DT 15	279	
DT 16	359	Collecte du 16° arr. assurée par la Division
DT 17	331	Collecte du 17° arr. assurée par la Division
DT 18	392	
DT 19	288	
DT 20	353	Collecte du 20° arr. assurée par la Division

(Source : DPE)

## b. Les effectifs qui concourent à la propreté au sein des Directions de l'espace public

Outre la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) et la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) travaillent sur l'espace public parisien et une part de leurs effectifs concourt de façon significative au maintien de la propreté dans la Capitale. La Mission a auditionné leurs directeurs respectifs, voire les adjoints compétents, afin d'identifier les personnels concernés et les missions qui leur sont dévolues.

La récente constitution d'un pôle de l'espace public au secrétariat général de la Ville, qui vise à mieux coordonner les actions de ces différentes Directions sur le terrain, sera abordée dans la 3<sup>ème</sup> partie du présent rapport, dans le chapitre portant sur les problématiques de gouvernance et d'organisation.

### • La Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)

#### ➤ Les politiques mises en œuvre

Pénélope Komitès souligne qu' *« aujourd'hui les espaces verts sont très fréquentés à cause de la densité foncière et du besoin de nature. Cela nous a amenés à recalibrer les dispositifs de propreté existants de manière qu'ils soient adaptés à un accueil d'usagers aujourd'hui beaucoup plus important que ce qu'il était il y a 3 ou 4 ans, avec bien évidemment des dispositions qui sont calibrées suivant les sites et leur configuration, puis surtout au regard des usages que l'on peut constater : on ne traitera pas de la même manière un parc où on a presque exclusivement des espaces de jeux, ou un parc avec beaucoup de graminées de pelouse ou des aires de pique-nique. Donc on adapte les dispositifs aux usages constatés, avec aussi, et c'est important, des dispositifs de propreté qui doivent obligatoirement faire preuve de flexibilité pour répondre aux différentes périodes d'utilisation des parcs et jardins, et notamment aux pics d'affluence que l'on connaît dès que les beaux jours arrivent. Un dispositif doit s'adapter aux saisons puisqu'on sait bien que les espaces sont différemment fréquentés selon les conditions météorologiques <sup>14</sup>»*. Cette flexibilité doit bien sûr tenir compte de l'ouverture nocturne de certains parcs et des nouveaux usages sportifs, culturels et festifs constatés.

Pénélope Komitès souhaite *« un travail de sensibilisation et de responsabilisation des usagers pour que, lorsqu'ils font des pique-niques (...), ils ramènent à minima leurs déchets jusqu'à la porte du jardin ; s'ils pouvaient les ramener chez eux, ce serait encore mieux. <sup>15</sup>»*.

Au titre de la propreté, les principales actions et difficultés signalées par la DEVE sont les suivantes :

- Sur certains sites, dans les jardins et dans les bois, les corbeilles existantes sont remplacées par des containers enterrés et des abris bacs en vue de l'amélioration de la qualité du tri et afin de réduire l'affluence des rats.
- En ce qui concerne les déchets verts, 71 000 sapins sont recyclés au moment de Noël et utilisés comme paillage et broyage, ce qui permet de ne plus utiliser de phytosanitaire depuis plusieurs années.
- S'agissant de la végétalisation de la ville, le Parisien ayant fait une demande de permis a l'obligation d'assurer l'entretien de l'espace qu'il végétalise. Il existe des programmes de rues végétales, qui nécessitent une articulation très fine avec les différentes Directions qui travaillent sur l'espace public. Les permis de végétaliser avec de grandes jardinières posent parfois des difficultés de nettoyage à la DPE. Un comité de pilotage sous la direction du Secrétaire général de la Ville va se mettre en place pour y travailler.

<sup>14</sup> Audition de Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts et de l'environnement, 9 juin 2017

<sup>15</sup> Idem

- Un sentiment de malpropreté demeure autour de certains pieds d'arbres situés sur la voie publique, notamment ceux faisant l'objet d'un permis de végétaliser. La DEVE a remis ce qu'on appelle des « parcs à cochons » beaucoup plus bas, afin de pouvoir faucher de manière régulière mais cela ne suffit pas à résoudre la difficulté partout.

### Le plan de lutte contre les rongeurs

Dans le cadre du plan de lutte contre les rongeurs (rats et souris) mis en place à la demande de la Maire de Paris en janvier dernier, le Département faune et actions de salubrité (DFAS) du Service parisien de santé environnementale (DASES) a signé une convention avec VetAgro Sup en vue d'évaluer la résistance aux anti-vitaminiques K au sein des populations de rats bruns à Paris, afin d'adapter en conséquence les moyens de lutte contre ces rongeurs.

Ce plan d'action, d'un montant de 1,5 M€, comprendra le renforcement du nettoyage dans et autour des parcs et jardins, l'accélération et la multiplication des interventions sur les sites concernés, l'achat de nouveaux pièges. Dans les jardins les plus fréquentés seront également posés des bacs en bois ou en plexiglas autour des poubelles de tri afin de permettre d'isoler les déchets des animaux susceptibles de s'en nourrir (corneilles, rongeurs...) et d'éviter leur dispersion sur l'espace public.

#### ➤ Les effectifs mobilisés

Au sein de la DEVE, la dimension propreté est portée par les agents techniques d'entretien des espaces (ATEE). Carine Bernede précise : « *Aujourd'hui, au service d'exploitation des jardins, qui gère les 490 parcs et jardins intra-muros, ce sont 250 agents qui sont présents, avec des recrutements en cours en 2017 et une demande pour 2018 liée à la réforme sur la lutte contre les incivilités intervenue l'année dernière puisque dans le transfert des agents d'accueil et de surveillance à la DPSP, un certain nombre de missions sont restées affectées à la DEVE<sup>16</sup>* ».

Elle ajoute : « *Nous avons souhaité faire évoluer la fiche de poste des ATEE, pour leur offrir plus de polyvalence dans leurs fonctions et ne pas les limiter à la propreté. De ce fait, ils ont pour mission l'ouverture des jardins, notamment les week-ends, le contrôle des jeux, ce qui est fondamental pour permettre l'usage en sécurité des espaces. Et nous avons procédé à une modification des rythmes, c'est-à-dire qu'une équipe travaille du lundi au vendredi comme auparavant et que pour les nouvelles recrues, nous avons un rythme allant du mardi au samedi, ce qui permet la présence d'agents d'entretien le samedi, lesquels commencent par ouvrir les parcs, vérifier les jeux et puis font également de la collecte et de la propreté, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Le dimanche, nous disposons aussi d'effectifs présents, mais en nombre plus réduit pour assurer les ouvertures et la propreté de façon plus ciblée. Auparavant, on ne le faisait que durant la période estivale, désormais, c'est toute l'année que l'on bénéficie de ces effectifs : cela représente une quarantaine d'agents en hiver et environ 80 l'été pour intervenir sur tout Paris*».

Carine Bernede indique qu'un plan de recrutement de techniciens des services opérationnels (TSO) est par ailleurs en cours. Les intéressés auront des missions d'encadrement, notamment le week-end, mais élaboreront aussi un plan de gestion pour mieux adapter les besoins d'intervention de propreté aux réalités de terrain.

Au sein du service de l'arbre et des bois, ce sont environ 150 ATEE qui assurent notamment les tâches de propreté. Dans les jardins, 40 à 50 % du temps de travail des ATEE est consacré à la propreté. Dans les bois, ce pourcentage monte à 50 ou 60 %. La propreté englobe le ramassage des feuilles, le débroussaillage, le curage des lacs et des rivières et l'entretien du mobilier présent dans ces espaces pour des questions de sécurité.

<sup>16</sup> Audition de Carine Bernede, directrice des espaces verts et de l'environnement, 9 juin 2017

- **La Direction de la voirie et des déplacements (DVD)**

- Les missions en matière de propreté

En matière de propreté, la DVD intervient dans trois domaines : la tenue des chantiers, l'implantation des sanitaires sur la voie publique, notamment des sanisettes et la réponse apportée aux dégradations de l'espace public.

- La tenue des chantiers

En ce qui concerne les chantiers, la DVD applique actuellement le 7<sup>ème</sup> protocole de bonne tenue des chantiers signé fin 2015 pour une durée de 5 ans par la Ville de Paris, les entreprises représentées par les Fédérations régionales des travaux publics et les maîtres d'ouvrage. Il porte sur la clôture de chantier, la protection des plantations, les dispositions environnementales et se traduit par des contrôles de chantier, au nombre d'environ 1 500 par an.

Une commission technique composée des représentants des signataires du protocole examine des chantiers deux fois par mois tout au long de l'année en complément des contrôles effectués par les chargés de secteur de la DVD.

Ce 7<sup>e</sup> protocole met notamment l'accent sur la bonne tenue des barrières de chantier qui font fréquemment l'objet d'affichage sauvage tout au long de l'année, mais plus particulièrement à certaines périodes.

L'emprise des chantiers, en particulier l'enlèvement des affiches sur les barrières, relève des entreprises et non de la DPE. Cependant celle-ci est associée à la tenue de ces emprises puisque dans chacune de ses divisions, un référent pour les chantiers intervient surtout pour l'assistance aux entreprises, notamment quand elles ont des déchets, type « encombrants ».

Didier Bailly précise que la DVD *« travaille actuellement sur une évolution du modèle de barrière de chantier de manière à ce qu'en cas d'affichage, on puisse l'enlever très facilement grâce à la forme du profilé, et grâce au percement, éviter le basculement en cas de vent »*.

Il souligne enfin : *« Le protocole de bonne tenue de chantier est un engagement de partenaires, mais il ne comprend pas de sanction. Nous travaillons actuellement avec la DPSP sur les possibilités de sanction et aujourd'hui nous ne disposons pas des bases réglementaires qui nous permettraient de sanctionner l'entreprise qui ne satisfait pas ses engagements <sup>17</sup>»*.

- L'implantation des sanitaires sur la voie publique

Les sanitaires situés sur la voie publique font l'objet d'un marché passé avec l'entreprise Decaux qui arrive à échéance en décembre 2024. Il s'agit d'un marché de location et de maintenance qui porte sur 400 sanisettes installées sur la voie publique. M. Bailly indique : *« On travaille aujourd'hui et même depuis 2015 sur un complément de 50 sanisettes sur la voie publique, ce qui en termes d'objectif est tout à fait pertinent, la difficulté étant de trouver des lieux, de résoudre des difficultés techniques et d'acceptabilité locale »*. Les horaires d'ouverture des sanisettes s'étendaient de 6 h à 22 h, et depuis le lancement de ce marché, à la demande notamment des mairies d'arrondissement, 155 sanisettes sont ouvertes 24 heures sur 24, et 30, de 6 h à 1 h du matin, les autres restant ouvertes de 6 h à 22 h.

---

<sup>17</sup> Audition de Didier Bailly, directeur de la voirie et des déplacements, 9 juin 2017

Le coût de ce dispositif pour la Ville est de 16 millions d'euros par an et sera porté à 19 millions pour 450 sanisettes. L'entretien des sanisettes donne lieu à des contrôles contradictoires par la DVD et l'entreprise Decaux et à des contrôles unilatéraux inopinés par la DVD. Par ailleurs, celle-ci travaille à un projet de toilettes innovantes sur l'espace public.

- La réponse apportée aux dégradations de l'espace public.

Outre les interventions des 114 chargés de secteurs déjà évoquées, les stickers, autocollants et graffitis, posés sur du mobilier « Ville de Paris » type panneau, font l'objet d'un marché unique géré par la DPE. Les équipes de la DVD n'interviennent donc pas directement mais font des signalements à la DPE qui les répercute au prestataire en vue du nettoyage du mobilier.

➤ Les effectifs mobilisés

Didier Bailly indique : « *En ce qui concerne les interventions sur les dégradations d'espaces publics, nous affectons des chargés de secteur, ce qui correspond à 114 postes budgétaires répartis sur tout Paris, qui contrôlent l'espace public, font des signalements. En cas de signalement, nous avons, pour boucher les trous ou remplacer les panneaux, une section de maintenance de l'espace public qui est organisée, non pas au niveau de la section territoriale, mais avec des sections réparties sur le territoire, sachant que l'on en a 4 au total. Nous disposons d'une cellule de coordination centrale. La section territoriale prévient la cellule qui ensuite répercute les ordres d'intervention avec les ordres dits urgents, c'est-à-dire à faire dans les 24 heures et les autres moins urgents qui peuvent attendre plusieurs jours en fonction de l'organisation du travail et du plan de charge (...). Au total, cette section de la maintenance publique réalise plus de 35 000 interventions par an soit environ 3 000 actions par mois<sup>18</sup> ».*

Il précise aussi : « *Nous travaillons aussi sur la rédaction d'un bilan de cette section de maintenance des espaces publics au niveau de chaque mairie d'arrondissement afin que ces dernières puissent avoir rapidement un bilan hebdomadaire de nos interventions. Nos interventions sont souvent repérées par les chargés de secteur, mais peuvent aussi être directement signalées par les mairies d'arrondissement<sup>19</sup> ».*

• **La Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP)**

➤ Les missions en matière de propreté

La DPSP assure une présence sur le terrain plus importante qui contribue à la tranquillisation de l'espace.

Les priorités fixées à la DPSP par l'exécutif municipal concernent d'abord tout ce qui est lié à l'insalubrité : dépôts sauvages, jets de mégots, épanchements d'urine, déjections canines, affichage sauvage et publicité au sol. S'agissant de l'affichage sauvage, la DPSP ne procède pas à la verbalisation, mais à la facturation du nettoyage. Elle établit le constat, identifie le bénéficiaire de la campagne d'affichage, fait nettoyer par la fonctionnelle de la DPE, puis envoie la facture et procède à son recouvrement d'office auprès du bénéficiaire de la campagne.

Par ailleurs Matthieu Clouzeau souligne que la DPSP « *est également très impliquée (...) sur la problématique des migrants et des campements de façon générale.* »

---

<sup>18</sup> Idem

<sup>19</sup> Idem



➤ Les effectifs mobilisés

Depuis septembre 2016, la DPSP regroupe l'ensemble des services verbalisateurs de la Ville de Paris, à quelques exceptions près puisqu'il reste quelques agents verbalisateurs, notamment à la Direction de l'urbanisme dans des domaines très spécialisés.

Outre les effectifs qui étaient déjà ceux de la DPP, elle comprend 51 des 96 inspecteurs de sécurité de l'ex CAPP (DPE) qui ont fait le choix de la rejoindre, ainsi que 650 agents d'accueil et de surveillance (AS) des parcs et jardins, qui dépendaient auparavant de la DEVE. La DPSP souhaitait que 140 de ces AS deviennent inspecteurs de sécurité mais n'a pas encore atteint cet objectif et organise encore des accueils en détachement.

Ces regroupements ont permis à la DPSP de passer de 1 000 à 1 900 agents. Une déconcentration plus fine des moyens supplémentaires sur le terrain, avec le passage de 6 à 10 circonscriptions, vise également à mieux prendre en compte les attentes des maires d'arrondissement. Au sein de chacune des circonscriptions, une cellule de coordination regroupe notamment les anciens inspecteurs de la DPE qui ont pour vocation de faire le lien avec les mairies d'arrondissement, la DPE, et le cas échéant la DEVE et de coordonner sur le terrain des opérations de verbalisation contre les incivilités. Matthieu Clouzeau souhaite que *« ces cellules aient une mission de prévention, de communication en matière de lutte contre les incivilités, notamment l'insalubrité, au travers d'interventions dans les écoles, de participations à des forums, des réunions de quartier et d'autres initiatives de ce type<sup>20</sup> »*.

De plus, la création de la brigade d'intervention de Paris (BIP), qui comptera 300 agents à terme, permettra de couvrir tout Paris 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

## Chapitre 2. Les problématiques des ressources humaines

Ce chapitre est consacré à la gestion des ressources humaines du STPP, enjeu majeur du maintien de la propreté parisienne. Sont successivement abordés les dispositifs de recrutement et de formation, les cycles de travail et les points de vigilance identifiés par la Mission : traitement des inaptitudes, lutte contre l'absentéisme, féminisation et fidélisation des agents sur un territoire. Les auditions des organisations syndicales font enfin l'objet d'une synthèse thématique.

### a. Le recrutement et la formation.

- **Le recrutement**

La Mission a porté son attention sur les modalités de recrutement des deux corps les plus nombreux et les plus emblématiques du STPP, les éboueurs et les conducteurs.

- Le recrutement des éboueurs

Les tests organisés pour le recrutement des éboueurs suscitent environ 1500 candidatures pour près de 150 retenues, soit un ratio d'environ 10%. Organisés en partenariat avec le Bureau du recrutement de la DRH, ils comportent 3 épreuves : une épreuve écrite, un entretien de motivation et une mise en situation (épreuve pratique).

- L'épreuve écrite comprend un itinéraire et une rédaction à partir de 10 questions de mises en situation se rapportant au nettoyage, à la santé et sécurité au travail, à l'écologie, au collectif de travail (relations avec les collègues, la hiérarchie), la représentation du métier d'éboueur...

---

<sup>20</sup> Idem

La correction est assurée par des cadres opérationnels du STPP et des agents du SRH. Les candidats pré-admissibles (en principe, ceux qui ont obtenu une moyenne d'au moins 10/20) sont convoqués aux épreuves d'entretien.

- L'oral de motivation, d'une durée de 15 minutes, a lieu devant un jury composé d'un binôme issu d'un pool de 50 recruteurs formés à cet exercice, qui comprend un cadre de terrain (personnel de maîtrise ou TSON) et un cadre administratif ou technique du STPP ou du SRH (attaché ou ingénieur). Les candidats admissibles sont ceux qui ont obtenu une note au moins égale à 10/20.
- La mise en situation (épreuve pratique) consiste en trois épreuves élaborées par le centre Eugène Poubelle, la Médecine statutaire et le bureau du recrutement de la DRH, représentatives des contraintes physiques que peuvent rencontrer les éboueurs dans l'exercice de leur métier. Les examinateurs sont des TSON expérimentés sélectionnés par le centre de formation.

Les candidats admis subissent une visite médicale renforcée, destinée à vérifier leur aptitude physique à un métier à forte pénibilité et à limiter les difficultés ultérieures de reconversion.

Enfin, l'examen des casiers judiciaires (bulletin n°2) conduit à écarter les candidats ayant commis des délits incompatibles avec le métier d'éboueur. Environ 15% des candidats admis ont un casier judiciaire, dont la moitié sont ainsi écartés.

A titre d'exemple, pour le dernier test du 25 avril 2017, 1716 convocations ont été envoyées pour 1122 présents, 369 pré-admissibles à l'oral, 266 admissibles aux épreuves pratiques et 185 admis, nonobstant les retours de visites médicales et de casiers judiciaires.

#### - Le recrutement des conducteurs

Entre 2009 et 2016, le recrutement des conducteurs s'effectuait uniquement par voie interne en sélectionnant 16 éboueurs par an formés ensuite en vue d'obtenir les permis de conduire requis pour intégrer le corps des conducteurs (C, D et E). En 2016, un test de recrutement externe a été organisé avec le Bureau du recrutement de la DRH, qui comporte 2 types d'épreuves :

- Des épreuves écrites d'admissibilité :
  - La rédaction d'un rapport et d'un constat à partir d'un dossier remis au candidat (durée 1h30, coefficient 3),
  - La vérification des connaissances se rapportant aux fonctions : exercices de calcul, questionnaire à choix multiple, fiches techniques, tableaux, diagrammes, schémas ou croquis et questions à réponse courte (1h, coefficient 2).

Les sujets sont conçus et corrigés par des cadres opérationnels de la section des moyens mécaniques du STPP.

- Une épreuve orale d'admission :

Cette épreuve, destinée à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du candidat (durée : 15 mn maximum ; coefficient 5) a lieu devant un jury composé d'un binôme comprenant un cadre de terrain (personnel de maîtrise) et un cadre technique de la SMM ou du service des transports automobiles municipaux. La moyenne générale requise des candidats pour être déclarés admis est de 10/20.

Les candidats déclarés admis doivent satisfaire à des examens visant à vérifier leurs capacités psychotechniques et leur aptitude à la conduite et subissent une visite médicale destinée à vérifier leur aptitude physique. Enfin, l'examen des casiers judiciaires (bulletin n°2) permet de vérifier si les candidats ont commis des délits incompatibles avec le métier de conducteur.

A titre d'exemple, pour le test du 25 avril 2017, sur 56 lauréats, 9 ont échoué aux tests psychotechniques, 7 ont été déclarés inaptes et 3 ont été écartés du fait de leur casier judiciaire, soit 37 affectations possibles.

- **La formation**

Le plan de formation de la DPE a mobilisé en 2016, 237 588 € au titre de la formation interne et 215 872 € pour la formation externe. Ses axes principaux sont l'accompagnement de l'intégration des agents, le développement de leurs compétences, la facilitation de leur mobilité, l'aide aux encadrants et l'expérimentation de nouvelles formations.

### *L'École de Formation Eugène Poubelle*

Créé en 1995, le centre de formation Eugène Poubelle (18<sup>ème</sup>) comporte 6 salles de formation et une salle de conférence pouvant accueillir 160 personnes.

En avril 2012, l'école est rattachée au SRH de la DPE et plus particulièrement au Bureau de la Formation de la Direction qui professionnalise des formateurs non permanents susceptibles d'intervenir à la fois sur les formations initiales et sur certaines formations continues.

L'équipe permanente de l'école, qui compte outre des cadres, 4 agents administratifs et 4 ouvriers inaptes reclassés comme agents logistiques, a pour mission d'assurer les formations initiales des personnels du Service technique de la propreté de Paris (éboueurs, techniciens des services opérationnels, conducteurs poids lourds) ou celles inscrites au plan de formation.

En 2012, 138 agents éboueurs ont été formés, 318 éboueurs en 2016 et 296 doivent l'être en 2017.

- L'accompagnement de l'intégration

En 2016, les formations initiales ont représenté 64 % du montant des crédits de formation interne, soit 152 764 € et 62 % du temps de formation. Elles sont destinées aux nouveaux agents : éboueurs, techniciens des services opérationnels, conducteurs, agents travaillant en espaces de tri, emplois d'avenir travaillant comme aides-éboueurs. Assurées essentiellement par les 258 formateurs internes de la Direction, au centre Eugène Poubelle, ces formations incluent systématiquement un volet concernant la santé et la sécurité au travail.

- Le développement des compétences et l'aide aux encadrants

Les formations de qualification professionnelle permettent la professionnalisation des agents tout en facilitant la mise en œuvre du plan de renforcement de la propreté.

Une priorité est accordée au volet ressources humaines et notamment au management, au respect de la diversité, à la santé et à la sécurité au travail. Ce dernier volet comprend en particulier la prévention des risques d'agression pour les éboueurs et les conducteurs de bennes, la sécurité incendie dans les bennes, l'autorisation de conduite en sécurité pour les conducteurs de petits engins de trottoir et la prévention des troubles musculo-squelettiques.

La maîtrise des techniques est également prise en compte à travers des formations très spécialisées dans le domaine de la mécanique ou de l'informatique.

Des formations aux métiers de la propreté sont inscrites dans le plan, permettant d'aborder différents thèmes : la qualité dans le nettoyage et la collecte, la prévention, la réduction et le tri des déchets.

En 2017, la mise en place de la collecte des déchets alimentaires pour les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements a exigé la formation des agents chargés de cette collecte et des agents assurant la campagne d'information des Parisiens concernés.

➤ La facilitation de la mobilité et la promotion des agents

De nombreuses préparations à concours sont proposées aux agents de la propreté, notamment au concours de techniciens des services opérationnels du nettoyage (TSON), d'agents de maîtrise et d'ingénieurs. La préparation au concours de TSON, suivie essentiellement par des éboueurs, mobilise des formateurs internes.

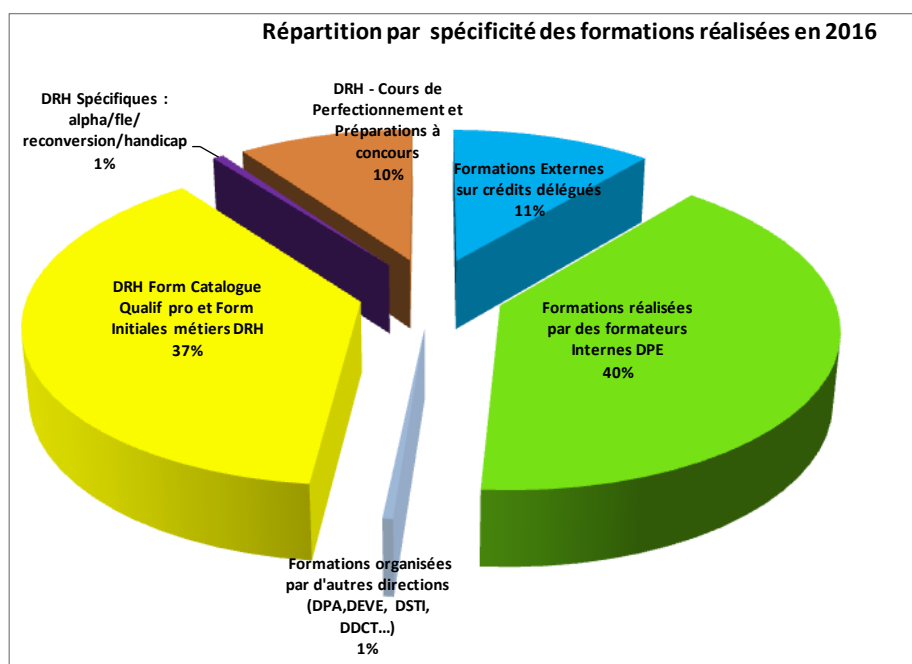
Par ailleurs, une formation aux permis C, EC et D est organisée pour 16 agents de la DPE, qui deviennent ensuite conducteurs de bennes. Ces agents sont issus d'une présélection comportant trois épreuves théoriques, un oral de motivation et des tests psychotechniques, proposée chaque année aux 250 à 300 agents intéressés par cette formation.

➤ L'expérimentation de nouvelles formations

Dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, une formation à l'anglais a été mise en place pour 16 éboueurs volontaires des 18<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements travaillant dans des secteurs touristiques afin de mieux répondre aux visiteurs de Paris. Les cours ont débuté le 30 mars 2016 à raison d'un cours par semaine au Centre Eugène Poubelle.

En 2016, la DPE a organisé 9 261 stages, soit 125 179 heures de formation qui ont bénéficié à 4 440 agents et recouvrent les formations de qualification professionnelle, les cours de perfectionnement, les préparations à concours, les formations initiales et les formations spécifiques, telles que l'alphabétisation, le français langue étrangère, les formations de reconversion ou les formations liées au handicap.

Services	Nombre de Stagiaires		Nombre d'Agents		Nombre d'heures de formation													
					Formations Externes sur crédits délégués		Formations réalisées par des formateurs Internes DPE		Autres Formations organisées par d'autres directions (form DPA, DEVE, DSTI, DUCT...)		DRH Form Catalogue Qualif pro et Form Initiales métiers DRH		DRH Spécifiques : alpha/fle/reconversion/handicap		DRH - Cours de Perfectionnement et Préparations à concours		Total Heures de formation suivies par les agents de la DPE	
Services Supports	484	460	145	149	272	612	56	132	62	144	2 906	3 320	15	0	975	356	4 286	4 564
STPP	8544	7872	4112	3896	9 735	8 937	39 341	48 657	378	284	36 047	38 001	1 477	769	15 504	11 485	102 482	108 133
STEA	958	929	389	395	4 176	4 964	710	1 511	80	114	5 333	5 525	0	0	1 791	368	12 090	12 482
<b>Total DPE</b>	<b>9 986</b>	<b>9 261</b>	<b>4 646</b>	<b>4 440</b>	<b>14 183</b>	<b>14 513</b>	<b>40 107</b>	<b>50 300</b>	<b>520</b>	<b>542</b>	<b>44 286</b>	<b>46 846</b>	<b>1 492</b>	<b>769</b>	<b>18 270</b>	<b>12 209</b>	<b>118 858</b>	<b>125 179</b>



## b. Les cycles de travail

Les rythmes de travail des agents du STPP répondent aux besoins opérationnels du service et lui permettent d'assurer ses missions 24h/24 et 7j/7. Ils tiennent compte des horaires les plus appropriés à la réalisation des tâches, de la synchronisation nécessaire aux différentes équipes (matin/après-midi ; conducteurs/éboueurs) et de la polyvalence des éboueurs (collecte/balayage, déblaiement de marchés, ramassage des encombrants).

Ils font l'objet d'adaptations pour répondre à l'évolution des usages de l'espace public, mais aussi améliorer les rythmes de vie des agents et contribuer à réduire l'absentéisme.

La majorité des agents travaillent en roulement depuis les années 2000 afin d'optimiser le temps de travail et de permettre aux services d'être opérationnels 7j/7. Certains agents en fonction avant la mise en place du roulement ont conservé le repos fixe par choix personnel et renforcent les équipes en semaine.

- **Les principaux rythmes de travail**

- Le roulement « 6/9 »

- Un cycle permettant de remplir toutes les missions des divisions

Il s'agit du rythme « historique » du STPP qui date de l'époque où l'intégralité de la collecte était réalisée en régie. Les agents sont répartis en 8 groupes avec un cycle de travail de 8 semaines alternant des journées de 9h50 (dites « grandes journées » ou « 9 heures ») et des journées de 6h15 (dites « petites journées » ou « 6 heures »). Les horaires de travail sont les suivants : 6h00-12h15 puis 13h25-17h00 pour les agents de « 9 heures ». Le dimanche, les agents travaillent de 06h0 à 11h30<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Rythme fixé par délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-1 des 17 et 18 décembre 2001

La répartition des jours de travail (6 ou 9), de repos (R) et de JRTT « intégrés » (RTI), est la suivante :

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
9	6	6	6	R	R	R	9	9	6	6	RTI	R	R	9	9	6	6	6	6	R	R	9	9	9	6	6	R	
Semaine 5							Semaine 6							Semaine 7							Semaine 8							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
R	R	9	9	6	6	6	6	R	R	9	9	6	6	6	RTI	R	R	9	9	6	6	6	6	RTI	R	R	9	6

(Source : DPE)

Ce rythme permet la présence d'agents 7j/7 pour assurer le matin les tâches de collecte des déchets, de balayage et l'après-midi le déblaiement des marchés alimentaires. Il est également bien en phase avec le rythme de travail des conducteurs de la Section des moyens mécaniques.

Les agents bénéficient de 25 JRTT par an dont 20 sont intégrés directement au cycle de travail (RTI) et 5 sont à programmer selon les souhaits de l'agent, sous réserve des nécessités de service.

- Evolutions et cas particuliers du roulement « 6/9 »
  - Mise en place d'un roulement modifié avec raccourcissement des grandes journées (« roulement 6/9 bis »)

Afin de réduire la pénibilité du rythme 6/9, une variante a été mise en place en 2008 dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement : il s'agissait d'une part de réduire la durée des grandes journées, ramenées de 9h50 à 9h24, et d'autre part, de limiter les jours de travail consécutifs, qui sont désormais au nombre de 4, contre 5 à 6 au roulement 6/9. En contrepartie, le nombre de « grandes journées » est plus important<sup>22</sup>. Ce rythme de travail n'a pas entraîné de baisse de l'absentéisme et n'a donc pas été étendu à d'autres arrondissements.

- Modification du roulement

Le roulement 6/9 a nécessité des adaptations locales, pour rechercher l'adéquation entre le nombre d'agents et les tâches à exécuter certains jours, notamment dans le cadre des collectes sélectives. Certains secteurs des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements ont ainsi décalé en 2009 certains jours de repos et certaines journées de « 9h » sans modifier l'équilibre général.

- Passage d'ateliers au roulement « 7h42 »

Cette mesure a été testée en 2010 à l'atelier 9/1, à la demande des agents, comme alternative à la pénibilité des grandes journées du « 6/9 », et avec pour objectif de diminuer les absences au travail. En effet, le taux d'absentéisme est plus élevé lors des journées longues, ce qui pénalise l'organisation du service. Ce changement a été possible car aucun marché alimentaire n'était traité par cet atelier en après-midi. Il a nécessité une redéfinition des secteurs de balayage de l'atelier.

Un bilan positif a été tiré de cette mesure (satisfaction des agents et du service, baisse de l'absentéisme, constat par les encadrants que les missions de l'atelier avaient pu se dérouler normalement) et trois autres ateliers ont demandé à en bénéficier : les ateliers 1/2 et 17/6 et l'atelier 20/3. L'atelier 1/2 est le seul qui ne soit pas un atelier de collecte.

<sup>22</sup> Rythme fixé par délibération du Conseil de Paris 2008 DPE 17 des 26 et 27 mai 2008

Il a donc été décidé de généraliser la possibilité du passage du roulement « 6/9 » au roulement « 7h42 », pour peu que le service n'y soit pas opposé pour des raisons techniques et que les agents soient volontaires<sup>23</sup>.

Aujourd'hui, environ 1400 éboueurs et TSON travaillent au roulement « 6/9 », dont environ 150 au roulement « 6/9 bis » du 8<sup>ème</sup> arrondissement.

➤ Le roulement « 7h42 »

Pour les équipes ne participant pas à la collecte en régie, le roulement 6/9 ne présente pas d'avantage particulier. Les éboueurs et TSON utilisent dès lors un rythme au roulement dit « 7h42 » identique au roulement « 6/9 » dans son séquençement des journées de travail et de repos, mais avec des journées de durée égale de 7h42<sup>24</sup>.

Deux horaires de travail en journée continue sont utilisés :

- 6h00 à 13h42 pour les équipes du matin (5h30/13h12 dans certains ateliers d'engins ; 6h/13h48 dans certains arrondissements)
- 12h30 à 20h12 pour les équipes d'après-midi (13h18/21h pour l'atelier engins après-midi du 8<sup>ème</sup> et, l'été seulement, celui des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements)
- Le dimanche, les horaires sont réduits de 45 minutes.

A partir de 2003, ce roulement a été généralisé dans les arrondissements collectés par les prestataires privés, les nouveaux embauchés y étant immédiatement soumis. Les agents déjà en poste en 2003 ont eu le choix d'intégrer ce roulement ou de conserver le repos fixe. Ces deux rythmes peuvent donc coexister au sein d'un même atelier.

Environ 1700 agents travaillent à ce rythme le matin et 770 l'après-midi.

Le roulement « 7h42 » est également celui de la majorité des conducteurs de la Section des moyens mécaniques qui assurent la collecte en régie le matin ou conduisent les engins de nettoyage circulant sur la chaussée au bénéfice des divisions dans leurs tâches de propreté. Afin d'assurer une bonne compatibilité avec les éboueurs au roulement « 6/9 » qui équipent les bennes et qui prennent leur service à 6h et travaillent jusqu'à 12h15, l'horaire des conducteurs au roulement « 7h42 » est 5h25/13h07<sup>25</sup>. Un horaire d'après-midi, identique à celui des éboueurs, est également pratiqué.

Environ 500 conducteurs utilisent ce rythme.

➤ Le repos fixe

Ce rythme de travail comporte une heure de début et de fin de service identiques à celles du roulement « 7h42 » (6h00 à 13h42 et 12h30 à 20h12). Il s'en distingue par des repos fixes, en principe samedi/dimanche (SD), parfois dimanche/lundi (DL), et plus rarement un repos fixe alterné SD/DL.<sup>26</sup>

Ce cycle est apparu progressivement, notamment lors de la mise en place des collectes confiées aux entreprises privées en soirée à la fin des années 80 dans certains arrondissements. Il garantit une présence maximale d'agents la semaine et permet d'assurer une propreté « lissée ». L'inconvénient de ce rythme est la baisse d'activité le samedi ou le lundi, où seuls 50% des effectifs sont présents, et le fait qu'aucune présence ne soit prévue le dimanche.

<sup>23</sup> Délibération du Conseil de Paris 2017 DPE 21 des 27, 28 et 29 mars 2017

<sup>24</sup> Délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-2 des 17 et 18 décembre 2001

<sup>25</sup> Délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-4 des 17 et 18 décembre 2001 modifié par 2004 DPE 98 du 6 juillet 2004

<sup>26</sup> Délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-3 des 17 et 18 décembre 2001

Ce rythme de travail s'est avéré au fil du temps peu adapté sur des secteurs de forte activité le week-end et a été progressivement remplacé dans les années 1990. Environ 270 éboueurs travaillent « au repos fixe » le matin, 100 l'après-midi.

Ce rythme est aussi utilisé par certains conducteurs, que ce soit le matin ou l'après-midi, sur les mêmes horaires que le roulement « 7h42 », et coexiste au sein d'un même garage avec le roulement<sup>27</sup>. Environ 200 conducteurs l'utilisent

Une petite équipe de nuit de la Section des moyens mécaniques travaille également avec un repos fixe et un horaire de nuit (21h50/5h18) pour l'entretien des voies rapides.

S'agissant des conducteurs, tous ces cycles de travail, roulement ou repos fixe, intègrent une contrainte réglementaire : la durée de conduite journalière est limitée à 9 heures et doit normalement prévoir une pause de 45 minutes au bout de 4h30 de travail. Il existe toutefois une dérogation concernant cette pause obligatoire pour la fonction publique territoriale et les activités liées à la collecte, dans un rayon de 100 km du lieu d'établissement. Une pause de 20 minutes pour six heures de travail effectif doit alors être prévue.

- **Les évolutions récentes dans le cadre du plan de renforcement de la propreté**

Dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, un rythme de travail saisonnier d'après-midi et un nouveau rythme en journée ont été mis en place<sup>28</sup>.

- Le rythme saisonnier :

Ce plan vise notamment à adapter les horaires de travail des services aux besoins saisonniers. Le STPP est en effet confronté à des changements d'usage de l'espace public avec une appropriation massive de certains quartiers en fin d'après-midi et en soirée, particulièrement marquée au printemps et en été. Par ailleurs, à la belle saison, de nouvelles pratiques comme les pique-niques peuvent générer des souillures importantes.

Afin d'éviter que des salissures soient générées à des horaires où ses équipes sont peu présentes, voire totalement absentes, le STPP a identifié les secteurs dans lesquels un décalage saisonnier des horaires de travail était pertinent. Il s'agit de secteurs situés dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

Ce décalage, portant sur la période du 15 juin au 15 septembre, conduit les agents à travailler de 15h48 à 23h30. Leur présence les week-ends étant autant nécessaire qu'en semaine, le roulement a été conservé.

Les équipes sont constituées de manière progressive, par appel au volontariat ou grâce aux nouveaux embauchés. Tout nouvel arrivant dans les ateliers concernés (première embauche ou mutation) doit intégrer ce rythme saisonnier qui est mis en œuvre dès la saison estivale 2017 malgré la réticence des organisations syndicales.

- Le rythme de journée :

Le Plan de renforcement de la propreté vise aussi à proposer des évolutions de rythme de travail aux agents qui rencontrent des difficultés à concilier vie professionnelle (avec une prise de service très tôt ou une fin de service tardive) et vie privée (parents isolés, longs trajets domicile/travail).

---

<sup>27</sup> Délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-5 des 17 et 18 décembre 2001

<sup>28</sup> Délibération 2017 DPE 21 des 27, 28 et 29 mars 2017



Le STPP a donc mis en place un rythme de travail en journée pour les éboueurs en atelier territorial, sur la base du volontariat. Ce nouveau rythme présente aussi un intérêt pour le service car il peut rendre plus visible l'action des services de propreté auprès des riverains, notamment dans les quartiers résidentiels et de bureaux, à des heures de la journée où les usagers de l'espace public parisien pourront mieux se rendre compte des actions accomplies.

Sa durée est de 7 heures par jour, avec un repos fixe samedi/dimanche et l'horaire suivant : 8h50 à 12h15/13h00 à 16h35. Il n'est mis en œuvre que pour constituer de petites équipes d'agents volontaires (2 à 5 au maximum), sur certains secteurs uniquement et n'a pas vocation à se généraliser. Les secteurs identifiés par les divisions territoriales dans lesquels cet horaire peut être utilisé sont situés dans les 2<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

Mao Péninou souligne en effet que *« le cœur de l'action de la Propreté de Paris, traditionnellement, se situe entre 6 heures du matin et 10 à 11 heures du matin. Cette organisation reste nécessaire, mais elle est de moins en moins adaptée à l'évolution des modes de vie parisiens et à l'occupation de l'espace public. Nous avons donc envisagé un certain nombre de réformes et d'adaptations de ce service public, sachant que nous avons fait le choix, un choix politique assumé par l'exécutif, de maintenir principalement, voire très majoritairement, cette action dans le cadre du service public. Ce choix peut être différent pour de nombreuses autres villes en France et dans le monde, mais il s'agit d'un choix politique assumé »*.

Il indique ainsi : *« Auparavant, la circonscription fonctionnelle était la principale intervenante durant la nuit. Aujourd'hui, nos horaires s'étendent jusqu'à 23 heures 30 sur une série de lieux, avec des éléments de saisonnalité puisque nous sommes particulièrement concernés par la saisonnalité<sup>29</sup> »*.

Patrick Geoffray confirme que *« l'adaptation des cycles de travail aux réalités de terrain est un axe important : dans tel quartier l'espace public sera-t-il fréquenté le matin, l'après-midi ou la soirée ?<sup>30</sup> »*

- **La circonscription fonctionnelle**

La circonscription fonctionnelle doit pouvoir intervenir 7j/7 et 24h/24 toute l'année afin d'assurer les prestations difficilement prises en charge par les structures territoriales du STPP. Afin de garantir cette continuité, trois antennes assurent une présence le matin, l'après-midi et la nuit. Chacune de ces antennes est composée d'agents en roulement et d'agents « en repos fixe », ces derniers permettant une présence accrue en semaine<sup>31</sup>. Chacune de ces antennes regroupe environ une centaine d'agents.

- **L'équipe de collecte « 2/12 »**

Dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, une équipe assure la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et, depuis mai 2017, expérimente la collecte des déchets alimentaires, qui ont lieu en soirée. Il s'agit d'une exception de la collecte en régie. Les éboueurs et les conducteurs travaillent en roulement et prennent leur service sur le même site à 16h06. La durée de travail des éboueurs est de 7h24 (fin de service à 23h30), celle des conducteurs, 7h59 (fin de service 0h05), ces derniers devant ensuite assurer le remisage et le lavage des bennes<sup>32</sup>. Cette équipe regroupe environ 110 éboueurs et 60 conducteurs.

<sup>29</sup> Audition de Mao Péninou, 19 mai 2017

<sup>30</sup> Audition de Patrick Geoffray, 19 mai 2017

<sup>31</sup> Délibération du Conseil de Paris 2001 DPE 150-7 des 17 et 18 décembre 2001

<sup>32</sup> Délibération du Conseil de Paris 2009 DPE 54 des 8 et 9 juin 2009

### **c. Des points de vigilance : le traitement des inaptitudes et la reconversion des personnels, la lutte contre l'absentéisme, la féminisation et la fidélisation des éboueurs sur un territoire**

- **Le traitement des inaptitudes et la reconversion des personnels**

Du fait du caractère particulièrement physique et répétitif des tâches exercées par les personnels du STPP dans des conditions souvent difficiles, dans un contexte de vieillissement des personnels lié à l'allongement des carrières, la politique de reconversion des personnels déclarés médicalement inaptés constitue un volet important de la gestion des ressources humaines de ce service.

Le STPP compte 123 agents déclarés médicalement définitivement inaptés à leurs fonctions et en attente de reclassement (chiffres de la DPE au 25 septembre 2017).

Emmanuel Grégoire souligne que la DPE « est confrontée à un enjeu important de déséquilibre de pyramide des âges, comme d'autres Directions de la Ville. C'est pourquoi, à la demande de Mme la Maire, nous avons engagé depuis un an – et nous en avons les premières concrétisations aux instances de juin – un grand plan de prévention des inaptitudes qui recouvrira plusieurs aspects. Un aspect curatif vise à accompagner la mobilité en reconversion des agents inaptés. Je rappelle qu'un agent inapte pèse sur les effectifs budgétaires d'une Direction. Si chacun doit contribuer à l'effort, cela peut devenir insoutenable pour une Direction. De manière préventive, un plan d'investissement très important est mis en place pour prévenir les grands risques d'inaptitude physique<sup>33</sup> ».

Ce plan d'action présenté au CHSCT central de la DPE le 13 juin 2017 se décline en 4 axes principaux : sensibiliser à la deuxième carrière ; élargir les débouchés pour les agents déclarés inaptés ; lever les freins à la mobilité ; renforcer l'accompagnement.

- Sensibiliser à la « deuxième carrière »

Afin d'inciter les agents à s'engager dans une reconversion dès les premières alertes, les dispositifs de reconversion sont ouverts aux agents bénéficiant d'aménagements de postes ou porteurs de restrictions médicales significatives.

- Élargir les débouchés offerts aux agents en reconversion

Les postes vacants d'adjoints administratifs au sein de la Ville sont désormais pourvus exclusivement par des agents déclarés médicalement inaptés ayant suivi une formation d'adjoint administratif. Aucun détachement d'autres administrations ni concours n'est désormais organisé dans ce corps.

La collectivité parisienne a institué des quotas d'agents en reconversion pour raisons de santé dans les recrutements dans d'autres corps (adjoints d'animations, agents dans les bibliothèques...), et diversifie les « tremplins » et les « passerelles » pour en faciliter l'accès.

Les « passerelles » sont un dispositif très souple permettant d'accéder à certains corps par voie de détachements (ASEM, adjoint d'animation...). De nouvelles « passerelles » ont été créées pour accéder à d'autres corps ou fonctions tels que : assistant informatique de proximité, fonctions d'état civil, gestionnaire RH de proximité, agent d'accueil et de surveillance...

La Direction des ressources humaines procède par ailleurs à la création de « nouveaux métiers » et à la réinternalisation de certaines missions. A cette fin, elle tente de mettre en place des parcours de formation et d'insertion à inventer, à articuler avec des missions qui peuvent être ponctuelles ou durables telles que : assistant de communication de proximité (DRH), relais de prévention (DRH), contrôleur des installations thermiques (DPA), agent chargé de la numérisation.

---

<sup>33</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, 2 juin 2017

Mao Péninou évoque à ce propos « *la réinternalisation de l'accueil des déchetteries (effectuée) au début du mandat, avec un véritable succès du point de vue de la qualité de l'accueil. Il s'agit également de postes que nous pouvons réattribuer. Un certain nombre d'agents souffrant d'inaptitudes pourront prendre en charge ce type de poste*<sup>34</sup> ».

Une équipe de ressources transversale rattachée à la DRH a également été créée pour répondre aux besoins ponctuels de l'ensemble des Directions. Enfin, avec l'aide d'un prestataire, la Ville souhaite expérimenter des mobilités volontaires sécurisées avec droit au retour auprès d'associations, bailleurs sociaux...

➤ Lever les freins à la mobilité

Afin de ne pas décourager les agents déclarés inaptes dans leurs parcours de reconversion, un mécanisme de maintien des salaires en dehors des sujétions diverses est mis en place pour compenser ou atténuer les pertes financières et les contraintes de localisation géographique sont prises en compte dans la mesure du possible.

➤ Renforcer l'accompagnement

Afin de renforcer l'accompagnement et la formation individuels des agents, les effectifs du centre mobilité compétences ont été accrus et un marché d'accompagnement transverse notifié en octobre permettra de mieux suivre individuellement les agents en difficulté et de les aider à trouver de nouveaux débouchés internes ou externes à la Ville.

Mao Peninou souligne en effet la nécessité d'améliorer le traitement des inaptitudes et des exemptions : « *Il ne s'agit pas de remettre en cause la pertinence de ces diagnostics prononcés par le corps médical, auxquels nous devons nous conformer. Par contre, il est évident qu'un agent qui aurait des inaptitudes au balayage ou à la collecte dans un atelier vient « plomber l'ambiance » dans cet atelier. Tout d'abord, cela produit plus de travail pour ses collègues, mais de plus, voir une personne qui ne fait pas grand-chose de la journée en raison de ses inaptitudes, a tendance à faire baisser le moral de tout le monde. Nous sommes donc vraiment sur une question de gestion des ressources humaines pour pouvoir réaffecter ces agents sur d'autres tâches, soit au sein de la Direction, soit dans d'autres Directions de la Ville*<sup>35</sup> ».

Enfin, Emmanuel Grégoire indique que « *la mécanisation et la robotisation sont des pistes privilégiées aujourd'hui pour améliorer ce plan*<sup>36</sup> ».

• **La lutte contre l'absentéisme**

La DPE connaît depuis plusieurs années un fort absentéisme dans les métiers où les facteurs d'exposition à des risques professionnels sont nombreux. Les agents exercent leur métier tous les jours de l'année (sauf le 1<sup>er</sup> mai), dans des conditions difficiles, en extérieur, quelles que soient les conditions météorologiques, sur l'espace public avec des rythmes de travail atypiques et en horaires décalés. Les tâches exercées sont particulièrement physiques, répétitives, et dans des conditions souvent insalubres : contact avec les déchets, les déjections humaines, voire dangereuses (risques multiples d'agressions sur l'espace public). En outre, le vieillissement moyen des agents est indiscutablement un paramètre défavorable pour des métiers aussi exposés.

L'absentéisme compressible (accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, absence injustifiée) des éboueurs a atteint son niveau maximal en 2011 à près de 13,5% et dépasse aujourd'hui encore 13%. L'impact de ces absences est extrêmement lourd pour l'exploitation, et met à mal le collectif

<sup>34</sup> Audition de Mao Péninou, 19 mai 2017

<sup>35</sup> Idem

<sup>36</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, 2 juin 2017

de travail car elle reporte la charge de travail sur les agents présents et suscite alors un sentiment d'incompréhension révélé notamment par l'enquête sociale « Paris et moi » réalisée fin 2015.

Un fort absentéisme est également constaté chez les conducteurs de la section des moyens mécaniques (plus de 10% à ce jour, en légère diminution toutefois depuis mi 2016).

La DPE s'est d'abord efforcée de mieux mesurer l'absentéisme, de mettre en évidence son caractère multifactoriel et d'identifier les leviers à sa disposition pour enrayer ce phénomène, même s'il est parfois difficile de mesurer leurs effets à court et moyen termes.

Patrick Geoffray souligne ainsi : « *Un important sujet est la lutte contre l'absentéisme : comment agir sur l'ensemble des segments du recrutement, de la formation, de la motivation, de la connaissance et reconnaissance des métiers, ainsi que sur la discipline, l'ergonomie, la prévention, la lutte contre les TMS et accidents du travail. Tous ces leviers peuvent être mobilisés pour lutter contre l'absentéisme<sup>37</sup>* ».

Elle a donc engagé une série d'actions visant à prendre en compte les aspects physiques des métiers, à protéger et accompagner ses agents, à lutter contre la banalisation de l'absence et le sentiment d'impunité. Elle travaille enfin à la reconnaissance des agents et la valorisation de ses métiers.

➤ Mieux connaître le phénomène de l'absentéisme

Le suivi de l'absentéisme repose sur un calcul par année glissante afin de gommer les effets saisonniers et de mieux rendre compte des tendances de long terme. Les indicateurs sont présentés dans un tableau de bord trimestriel complété par une synthèse mensuelle. Les chefs de division disposent, quant à eux, d'un suivi par atelier qui doit être apprécié avec réserve tant l'échantillon est réduit, leur permettant d'analyser l'évolution de l'absentéisme de leurs équipes.

- La mesure de l'absentéisme des éboueurs et conducteurs depuis 2011

La maladie ordinaire, les accidents de trajet ou de service représentent les causes principales d'absences. Par ailleurs l'instauration puis la suppression de la journée de carence expliquent en grande partie la baisse des absences entre 2012 et 2014.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
maladie ordinaire	9,66%	9,54%	8,64%	9,19%	9,35%	8,64%
accidents de travail	3,06%	2,62%	3,12%	2,93%	2,94%	3,25%
absences injustifiées et abs. de service fait	0,49%	0,43%	0,34%	0,33%	0,30%	0,28%
maladie professionnelle	0,23%	0,30%	0,41%	0,39%	0,35%	0,30%
<b>Total</b>	<b>13,43%</b>	<b>12,89%</b>	<b>12,51%</b>	<b>12,83%</b>	<b>12,93%</b>	<b>13,13%</b>

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
maladie ordinaire	6,28%	5,17%	5,18%	5,94%	6,44%	6,36%
accidents de travail	2,86%	3,24%	3,52%	1,78%	2,63%	2,70%
absences injustifiées et abs. de service fait	0,08%	0,04%	0,03%	0,04%	0,04%	0,06%
maladie professionnelle	0,30%	0,34%	0,19%	0,44%	0,51%	0,86%
<b>Total</b>	<b>9,52%</b>	<b>8,79%</b>	<b>8,92%</b>	<b>8,21%</b>	<b>9,63%</b>	<b>9,99%</b>

<sup>37</sup> Audition de Patrick Geoffray, 19 mai 2017

- La durée des absences des éboueurs en 2016

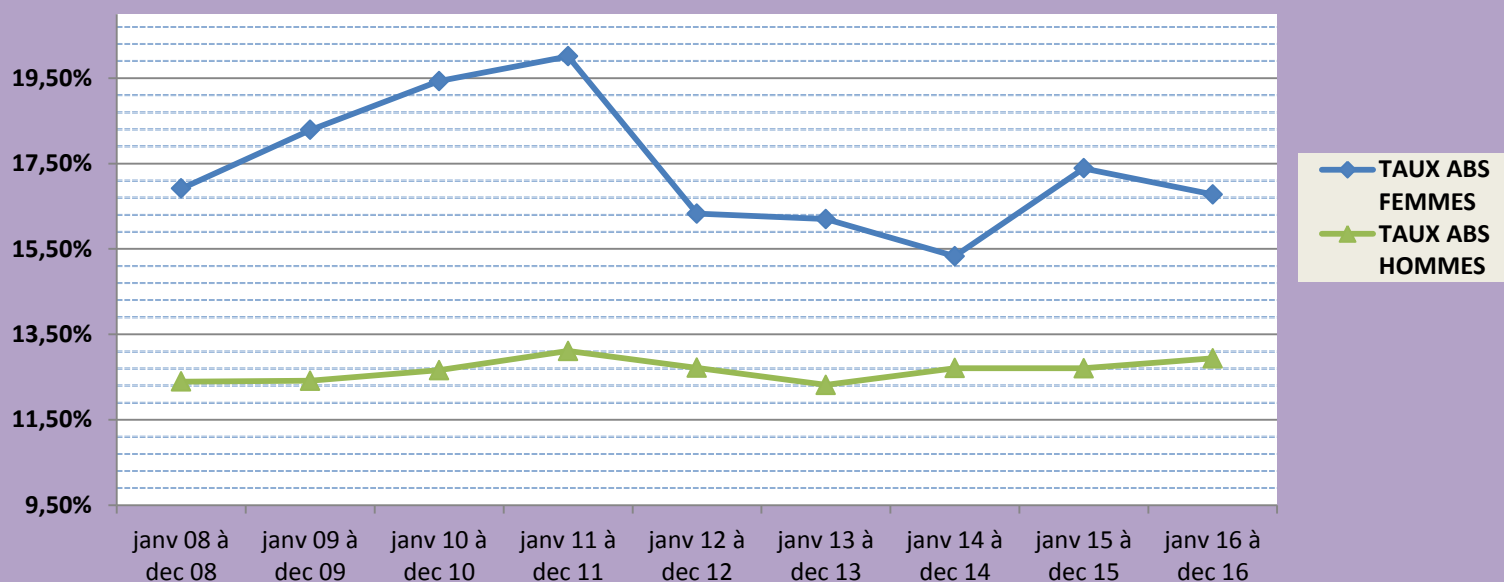
Près d'un tiers des éboueurs ne compte aucune absence dans l'année, tandis qu'un peu plus d'un tiers des agents enregistre 20 jours ou plus d'absence.

Durée absence sur l'année 2016	Nombre agents	% par rapport au total agents
Sans absence	1403	28,00%
Entre 0 et 10 jours d'absence	1061	21,00%
Entre 10 et 20 jours d'absence	723	14,00%
Entre 20 et 30 jours d'absence	426	9,00%
Entre 30 et 40 jours d'absence	277	6,00%
Entre 40 et 60 jours d'absence	405	8,00%
Entre 60 et 90 jours d'absence	312	6,00%
Plus de 90 jours d'absence	401	8,00%

- L'absentéisme des éboueurs femmes/hommes

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du taux global d'absentéisme des éboueurs femmes/hommes entre 2008 et 2016<sup>38</sup>.

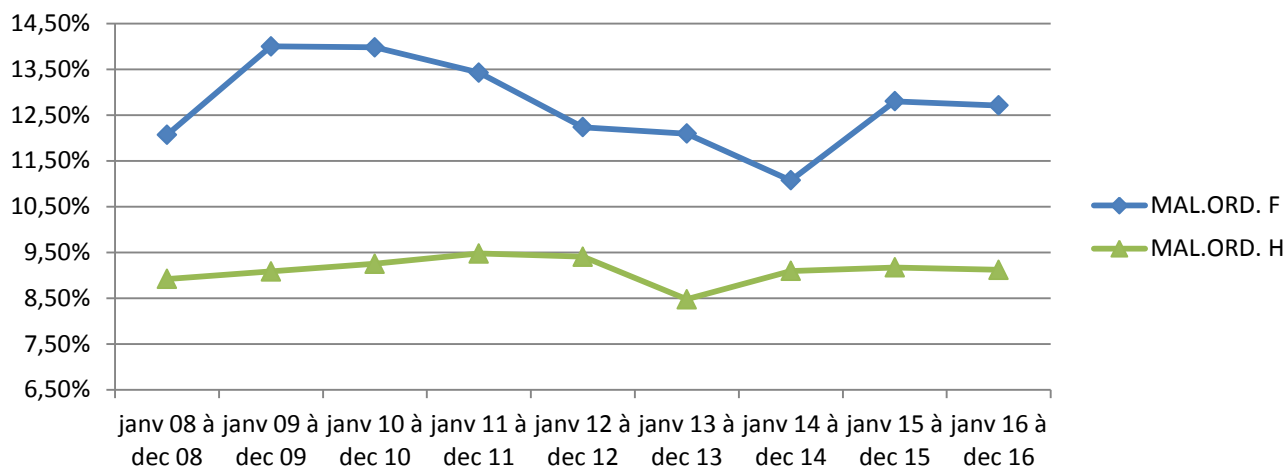
## Taux d'absentéisme éboueurs



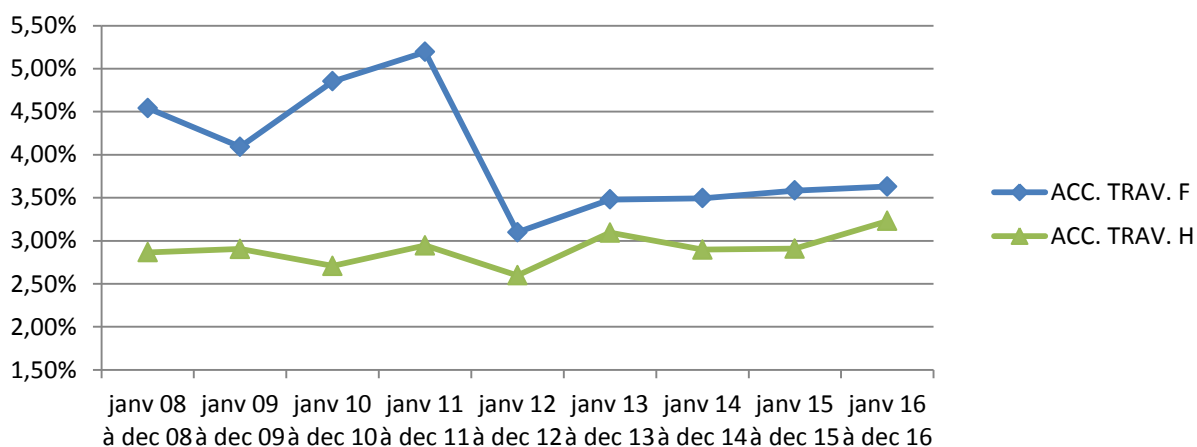
<sup>38</sup> Le détail de ces taux d'absentéisme par type d'absence figure en annexe 5.

L'absentéisme lié à la maladie ordinaire et aux accidents du travail est détaillé dans les deux tableaux suivants :

### Maladie ordinaire



### Accident du travail



(Source : DPE)

- Des écarts selon le contexte de travail

L'absentéisme des ateliers territoriaux de nettoyage est plus élevé (15,8% en moyenne) que celui des ateliers de petits engins de trottoir (6,7%) ou de la circonscription fonctionnelle (6,3%) dont les agents font l'objet d'un recrutement spécifique et dont la rémunération comprend des primes ou indemnités supplémentaires.

Le détail de la mesure de l'absence au travail des éboueurs en 2016, par division, par catégorie d'atelier et type d'activité, figure en annexe 6. (Fiche BRS SES au 26 juin 2017)

- Prendre en compte les aspects physiques des métiers
  - Améliorer le recrutement et la visite médicale d'embauche

En 2012, une épreuve « pratique » a été ajoutée à la procédure de recrutement des éboueurs afin de déceler d'éventuelles incompatibilités physiques avec ce métier. Cette épreuve consiste en une mise en situation représentative des contraintes physiques rencontrées par les éboueurs dans l'exercice de leur métier. La DPE a par ailleurs alerté la Direction des ressources humaines sur la nécessité de vérifier de façon plus approfondie l'état de santé des futurs éboueurs. Des visites d'embauche dites « renforcées », sont désormais organisées pour les métiers ouvriers de la DPE. Elles incluent une radiographie du rachis et des articulations.

- Renforcer le suivi médical

Le tableau ci-dessous retrace le nombre de médecins référents de la DPE sur les trois dernières années : sont référents de la DPE.

2015	2016	2017
6 médecins	10 médecins	7 médecins

Le nombre de visites est insuffisant (2930 visites médicales préventives réalisées en 2016 contre 3000 à 4000 les années précédentes). La DPE a renforcé les liens de partenariat avec le service de médecine préventive afin d'améliorer le traitement des demandes d'aménagement de poste. Par ailleurs, les visites tiers-temps permettent aux médecins de mieux appréhender la réalité du travail des agents et les risques auxquels ils sont exposés.

- Réduire la pénibilité physique des tâches

La diminution de la pénibilité est recherchée à travers des actions portant sur les équipements et l'organisation du travail, la mécanisation et l'aide à la manutention. L'acquisition de matériels mieux adaptés aux missions de propreté est donc une priorité de la Direction : engins munis de pinces, ou de type chargeur et poussoir, utilisés lors de manifestations ou pour déblayer les marchés alimentaires, transporteurs sur chenilles pour traiter les berges basses (circonscription fonctionnelle), hayons élévateurs facilitant la collecte des objets encombrants, roule-sacs en aluminium, garde-corps amovibles pour sécuriser le travail en hauteur, souffleurs électriques plus légers et moins bruyants.

- Renforcer l'évaluation des risques professionnels

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels du STPP sont régulièrement mis à jour et présentés en CHSCT. Des études de terrain, des actions de métrologie, d'analyse fine de l'accidentologie, permettent la mise en place de plans d'actions adaptés ayant pour objectif la prévention des troubles musculo-squelettiques, la diminution de la pénibilité et la baisse du nombre d'accidents. Ont ainsi été réalisées : une étude sur l'activité de balayage manuel en 2013/2014, des mesures d'expositions aux polluants extérieurs (poussières, hydrocarbures aromatiques monocycliques) en 2014 concernant les éboueurs et conducteurs intervenant sur le périphérique et des mesures d'exposition aux polluants dans les locaux de travail et au bruit dans les activités de suivi des manifestations et de conduite d'engins de nettoyage de trottoirs. En 2015 a été créée une commission du CHSCT de la propreté sur la prévention du risque lié au bruit.

- Prévenir et gérer les inaptitudes et les exemptions

Depuis septembre 2013, une référente « reconversion » nommée à temps plein au sein du SRH de la Direction suit et accompagne les agents en reconversion. Fin 2016, environ 140 agents sont engagés dans ce processus.

- Protéger et accompagner les agents

Un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer le bien-être au travail :

- Affirmer le droit à mutation

Cette procédure permet aux éboueurs des divisions territoriales d'obtenir une mutation dans un autre arrondissement parmi deux choix. Ainsi les agents ayant rencontré des difficultés localement ne se retrouvent pas « bloqués » dans un service. Ce dispositif leur permet aussi de se rapprocher de leur domicile et de limiter la fatigue liée aux transports. En 2016, 34 agents ont bénéficié de ce dispositif.

- Identifier et évaluer les risques psychosociaux (RPS)

Depuis 2012, deux agents sont dédiés à cette mission au sein du bureau de prévention des risques professionnels (BPRP) de la Direction. Les diagnostics RPS ont été élaborés pour l'ensemble des agents de la DPE entre 2015 et 2016. Un premier plan d'action partagé a été établi en 2015. La ligne directrice RPS a fait l'objet d'une communication aux encadrants en 2013 et une commission « prévention des RPS » du CHSCT de la propreté a été initiée en 2015.

Pour accompagner le Plan de renforcement de la propreté, un Pôle d'amélioration des conditions de travail a été créé au sein du BPRP. Ce pôle comprend un conseiller en prévention, un ergonomiste et un psychologue du travail.

A titre d'exemple de cette politique de lutte contre les RPS, Mao Peninou indique : « *Lors du sommet de la crise du crack, autour de Stalingrad et des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements, nous avons mis en place une formation de nos agents au contact avec les toxicomanes notamment, car les contacts au petit matin avec les usagers de crack, lorsqu'ils sont en descente d'usage du crack, étaient extrêmement difficiles. Nos agents n'osaient plus se rendre sur certains secteurs. Nous pouvons aussi être amenés à décaler des horaires, comme nous l'avons fait à Stalingrad, dans le secteur des Champs-Élysées pour éviter les horaires de sortie des boîtes de nuit, qui là aussi étaient souvent problématiques<sup>39</sup> ».*

- Prévenir les addictions

La DPE collabore avec des services internes et externes à la Direction pour faciliter la prise en charge des agents concernés et favoriser leur maintien dans leur milieu de travail. Elle a participé à des actions de prise en charge d'agents en difficultés en collaboration avec l'encadrement ou la DRH. Les nouveaux embauchés sont systématiquement sensibilisés aux addictions. Des réunions à destination des encadrants rappellent les outils et ressources disponibles et précisent l'information qui doit être transmise aux agents. L'élaboration d'un règlement intérieur « addiction » de la DPE est en cours.

---

<sup>39</sup> Audition de Mao Peninou, 19 mai 2017



- Maintenir l'exigence en matière d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'habillement

Les dotations vestimentaires ont été revues dès 2009 à partir d'un recueil des attentes des agents et de leurs représentants. Des agents de terrain sont associés aux tests de vêtements et d'EPI, avec validation par la commission habillement du CHSCT. Depuis 2012 les éboueurs sont ainsi dotés de différents modèles de gants en fonction de leurs activités. Des bottes de sécurité coupe haute ont été mises à disposition des éboueurs et des conducteurs. Des tests réguliers de nouveaux modèles permettent de faire évoluer les dotations d'EPI.

- Favoriser l'articulation vie personnelle/vie professionnelle

Ainsi que cela a été indiqué dans le chapitre précédent du présent rapport (« Les cycles de travail »), un rythme de travail dit « de journée » et un roulement « 7h42 », ont été proposés chaque fois que possible comme alternative au roulement « 6/9 », afin d'apporter une solution temporaire à des agents rencontrant des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée.

- Lutter contre la banalisation de l'absence

Afin de lutter contre la banalisation des absences et le sentiment d'incompréhension qu'il suscite de la part des agents, la DPE a engagé des démarches de deux ordres : préventif avec la mise en œuvre d'entretiens de reprise d'activité et l'analyse des accidents du travail, mais aussi coercitif, avec les évolutions de la procédure disciplinaire.

- Les entretiens de reprise d'activité

L'entretien de reprise d'activité (ERA) organisé pour les agents ayant eu au moins 20 jours d'absence en moins d'un an, dans le cadre de plusieurs arrêts pour maladie ordinaire, a permis d'obtenir de très bons résultats localement, une grande partie des agents se montrant ensuite moins absents. Toutefois, depuis 2013, le nombre d'entretiens a diminué, et certains cadres ont fait part de leur découragement devant les retours réguliers des mêmes agents en ERA. Ces entretiens ont permis, selon les situations des agents, la prise de rendez-vous auprès de la mission « handicap et reconversion », la formalisation d'un « contrat moral » avec l'agent ou, dans certains cas, un entretien de recadrage au SRH.

- L'analyse systématique des accidents

Depuis 2012, tous les accidents sont analysés sur le logiciel Prorisq par les assistants de prévention. Un entretien est programmé avec les agents en cas d'accident grave, répétitif ou ayant entraîné un arrêt de travail. Des « flash info sécurité », portant sur les accidents les plus significatifs, sont diffusés dans les services. Afin d'améliorer le traitement des dossiers, 400 TSON ont été formés en interne à la gestion administrative des accidents de travail.

- La procédure disciplinaire

La Direction s'efforce de rompre avec un sentiment d'impunité toujours présent et régulièrement mis en avant par les agents comme cause profonde de démotivation.

La nouvelle organisation de la Direction des ressources humaines entrée en vigueur au 1er juillet 2016 et la nomination d'une déléguée à la procédure disciplinaire ont raccourci les délais de traitement des dossiers et permis à la DPE de faire valoir ses priorités.

Pour le 1er semestre 2017, un calendrier prévisionnel de passage de 14 dossiers disciplinaires a ainsi été élaboré pour résorber le stock des dossiers en attente. Une fois le stock résorbé, les dossiers envoyés à la DRH devraient passer en conseil de discipline dans un délai de 6 à 8 mois, contre plus d'un an jusqu'alors.

Les comptes rendus anonymisés des conseils de discipline sont par ailleurs adressés au réseau RH à des fins pédagogiques.

- Travailler sur la reconnaissance des agents et la valorisation des métiers
- La transmission de valeurs professionnelles

Le STPP a mis en place depuis 2011 des missions de « référent » dévolues aux éboueurs les plus expérimentés afin d'aider les jeunes embauchés dans leur appropriation des savoirs professionnels et de renforcer la reconnaissance des plus anciens. Depuis fin 2016, cette mission de « référent » est accessible à tout éboueur ayant dix ans d'ancienneté.

- La pratique managériale

Donner du sens aux tâches dévolues aux agents est une des missions premières de l'encadrement et le rôle de la hiérarchie est capital dans la transmission des valeurs professionnelles. Des actions de formation à l'intention des cadres visant à promouvoir un management de qualité ont donc été mises en place à travers un projet collectif d'amélioration (600 agents formés), des ateliers d'analyse de la pratique managériale, un guide des bonnes pratiques des TSON.

- Les actions de communication

Des actions de communication auprès des Parisiens, sous forme d'affiches, valorisent les métiers de la propreté. La communication interne auprès des agents a été améliorée par l'équipement des ateliers en écrans dynamiques, permettant la diffusion quotidienne de messages et d'informations.

- Les moments de convivialité

Les cérémonies de remise des médailles (échelons argent et vermeil) sont organisées dans un cadre privilégié (souvent la Mairie d'arrondissement) et bénéficient d'une enveloppe adaptée. Par ailleurs, les nouveaux éboueurs sont reçus systématiquement avenue de France par la cheffe du STPP et le directeur adjoint.

- Absentéisme et primes

Emmanuel Grégoire rappelle que *« la Ville mène une politique rare d'abattement systématique des primes au premier jour d'absence (...) et qu'à la mise en place du RIFSEEP<sup>40</sup>, nous devons y mettre fin, car cette démarche serait illégale dans le cadre de cette réforme. L'abattement des primes pour une absence ne sera plus autorisé (avant le 90<sup>ème</sup> jour). Or, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un puissant levier de lutte contre l'absentéisme, même si le régime indemnitaire ne pèse plus que marginalement sur la rémunération nette d'un agent de catégorie C, autour de 15 %, à la DPE ».*

Toutefois il ne pense pas que la disparition de cet abattement au premier jour soit susceptible d'entraîner une augmentation des absences au travail *« car dans le motif d'absence, le sujet financier est totalement secondaire. Il existe de nombreuses absences très courtes. Sans vouloir entrer dans le détail, nous nous efforçons de comprendre. Il existe probablement des personnes qui ont du mal à se motiver le matin. Ils se disent : « je perds un peu d'argent, mais ce n'est pas grave ».*

---

<sup>40</sup> Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014<sup>1</sup> a créé le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes au sein de la fonction publique.

D'une façon générale, il indique : « *Quand je suis arrivé en 2014, nous avons, avec la DRH de façon transversale, demandé à étudier s'il existait de la littérature qui montrait que la rémunération à la présence fonctionnait. Très clairement, la réponse est non. Cela ne signifie pas que dans les endroits où elle existe, elle ne fonctionne pas, mais a priori cela n'a pas d'influence sur les absences ou les présences, notamment parce que les mécanismes juridiques à notre disposition font qu'il est très compliqué de l'individualiser et qu'en gros, tout le monde la touche. Il ne s'agit donc pas d'un chemin sur lequel je me suis lancé* ».

Il considère donc que « *les mécanismes de sanction des absences fonctionnent, tandis que les mécanismes de gratification des présences ne fonctionnent pas. Je crains que le levier le plus efficace - et la littérature est complexe sur le sujet - soit le jour de carence. Je ne sais pas si cela est lié au jour de carence, mais lorsque le Gouvernement que je soutenais a supprimé ce jour de carence dans la fonction publique, nous avons constaté une augmentation de quelques dixièmes de points de l'absence au travail. S'agit-il d'une relation arithmétique ? Je n'en sais rien, car les facteurs d'absence au travail sont très complexes. Compte tenu du cadre de la rémunération, nous allons devoir renoncer à celui que nous avons avec l'abattement sur le régime indemnitaire* ».

Enfin Emmanuel Grégoire relativise l'importance de l'enjeu que représente la réduction de l'absentéisme parmi les politiques visant à améliorer la propreté de Paris et estime que le risque est de ne les évaluer que par ce prisme.

- **La féminisation du STPP**

Les caractéristiques déjà évoquées du travail des agents du STPP qui exercent leurs fonctions tous les jours de l'année, en horaires décalés, dans des conditions physiques difficiles à l'extérieur, quelles que soient les conditions météorologiques sont autant de frein à la féminisation du service.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition femmes hommes des personnels du STPP par corps au 30 juin 2017.

La population féminine représentait alors 5, 79 % de l'effectif total du service. Dans la plupart des corps, la part d'agents féminins augmente d'année en année, mais reste relativement faible et dépasse rarement 5 %. Ainsi, au 30 juin 2017, 247 femmes exerçaient le métier d'éboueur, soit 5,07 % de l'effectif. En 2017, on comptait 247 femmes chez les éboueurs, contre 202 en 2008.

#### Effectif femmes/hommes du STPP au 30 juin 2017

Catégorie hiérarchique	Corps	STPP	F	H
Catégorie A	DIR, DIR. GEN.	0		
	ADMINISTRATEURS	0		
	ATTACHES ADM.PARIS	16	11	5
	CH. MISSION C.SUP.	1		1
	CHEFS EXPLOITATION	38		38
	CSA ADM.PARIS.	0		
	Conservateur du patrimoine	0		
	ING.ECO.CONST.V.P	0		
	INGENIEUR GENERAL	0		
	INGENIEURS S.TECHN	6	3	3
	INGENIEURS TRAVAUX	30	9	21

Catégorie hiérarchique	Corps	STPP	F	H
	ING. HYD. HYG.	0		
	INF VIL.PARIS C.A	0		
	Sous total cat A	91	23	68
<b>Catégorie B</b>	CHEFS SUBDIVISION	0		
	P.MAITRISE.ADM.PAR	238	10	228
	SA ADM.PARIS.	20	18	2
	TECH. SER. OP.	497	26	471
	TS ADM. PARIS	20	5	15
	Sous total cat B	775	59	716
	<b>Catégorie C</b>	ADJ.ADMINISTR.	51	40
ADJT TECHNIQUE		102	3	99
ADJT TECHNIQ EAU		0		
ASS. EXPL. (AEL)		0		
ASS EXP MAINT AUTO		0		
ASS. EXPL. CONDUCTEUR		95	1	94
ASS. EXPL. ENCADR. METIERS AUTO		66		66
CONDUCT.AUTO		561	10	551
EBOUEURS		4 869	247	4 622
EGOUTIER ET AUTRES		1		1
Sous total cat C		5 745	301	5 444
<b>Total Général :</b>		<b>6 611</b>	<b>383</b>	<b>6 228</b>

### Taux de recrutement des femmes dans le métier d'éboueur depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total recrutements	272	346	287	131	192	210	138	274	115	260	319
Total femmes	28	53	24	26	13	19	12	32	6	16	23
Total hommes	244	293	263	105	179	191	126	242	109	244	296

Taux de recrutement femmes	11,48%	18,09%	9,13%	24,76%	7,26%	9,95%	9,52%	13,22%	5,50%	6,56%	7,77%
----------------------------	--------	--------	-------	--------	-------	-------	-------	--------	-------	-------	-------

(source : DPE)

La DPE a engagée depuis 2002 une politique volontariste de féminisation des métiers à travers un plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes hommes régulièrement actualisé.

Patrick Geoffray insiste sur l'importance qu'il attache à la féminisation du STPP et estime « *que les ateliers féminisés sont beaucoup plus équilibrés en matière de fonctionnement et d'esprit de travail. Cet aspect est important pour nous. Nous accomplissons un effort particulier pour recruter des éboueuses, des jeunes femmes, ainsi que pour les garder, car elles sont très actives au début pour la collecte et le nettoyage, jour et nuit et par tous les temps, et ensuite, lorsqu'elles ont des enfants, elles rencontrent des difficultés de conciliation de la vie professionnelle et familiale. Nous avons travaillé sur l'habillement, sur le retour du congé maternité et sur la fidélisation, afin qu'elles restent dans le collectif de travail. L'action qui nous permet d'avancer consiste à avoir des locaux sociaux mixtes, c'est-à-dire avec des vestiaires séparés<sup>41</sup>* ».

En 2017, une procédure d'accompagnement spécifique des éboueuses enceintes le temps de la grossesse et lors de la reprise du travail, a été mis en place.

Comme il a été indiqué dans le chapitre précédent du présent rapport (rubrique portant sur « Les cycles de travail »), un nouveau rythme de travail dit « de journée » a aussi été élaboré en 2017, permettant notamment à des femmes isolées d'accompagner le matin et d'aller chercher le soir leurs enfants en crèche ou à l'étude. Emmanuel Grégoire souligne que : « *La mise en place d'un repos fixe le samedi et le dimanche, un cycle de travail non commun avec l'organisation standard, vise très clairement à permettre l'embauche de femmes là où les cycles historiques l'empêchaient<sup>42</sup>* ».

La DPE travaille également à l'amélioration des conditions de travail en multipliant notamment les outils d'aide à la manutention tels que les engins chargeurs, pousseurs munis de pinces utilisés pour le déblaiement des marchés alimentaires ou les hayons élévateurs pour faciliter la collecte des objets encombrants.

Par ailleurs elle augmente régulièrement le nombre de sites pouvant accueillir des agents féminins, particulièrement au sein des ateliers par l'installation de vestiaires et de sanitaires distincts de ceux des hommes. Au 1<sup>er</sup> février 2017, 57 des 143 ateliers du STPP comportent ces équipements et peuvent accueillir donc des femmes.

- La fidélisation des éboueurs sur un territoire

- Le sens de la démarche

La démarche de fidélisation consiste à affecter régulièrement un agent à une tâche ou à une zone déterminée. Cette affectation tente de concilier les exigences du service et les souhaits des agents.

Elle permet à l'agent d'apprécier quotidiennement la qualité de son travail au contact des usagers, de développer son autonomie, sa responsabilité et d'anticiper les tâches à effectuer.

S'inscrivant dans une approche participative du management de proximité, cette démarche renouvelle les relations au sein des ateliers et permet une réelle appropriation du terrain de nature à renforcer la motivation des agents et à améliorer la qualité de leur travail.

La fidélisation, qui repose sur la volonté convergente d'un agent ou d'un groupe d'agents et du service, suppose une forte implication des encadrants de proximité (TSON) afin que les zones difficiles soient bien réparties et que la confiance et la motivation des équipes soient réelles. Elle doit avoir une incidence positive sur l'absence au travail et contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de l'ambiance au sein des équipes.

---

<sup>41</sup> Audition de Patrick Geoffray, 19 mai 2017

<sup>42</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, 2 juin 2017

➤ Sa mise en œuvre

La démarche de fidélisation est bien comprise par toutes les divisions, mais sa mise en œuvre se décline de façon différenciée. Elle est présente dans 44 des 47 secteurs, avec plus ou moins d'efficacité. Dans trois secteurs, soit la démarche n'est pas acceptée par les agents, soit la nature du terrain ne permet pas son application (insécurité, niveau de souillure élevé, secteur pentu).

On observe que dans les divisions dont la collecte est confiée à des prestataires, le taux de fidélisation est important et que les agents s'en montrent satisfaits : ils sont connus et reconnus par les riverains.

Par contre, dans les divisions dont la collecte est effectuée en régie, le taux de fidélisation est moindre, le principal obstacle rencontré étant la priorité accordée aux missions de collecte. Les tâches « fidélisables » de propreté (balayage/lavage) sont alors essentiellement confiées aux agents pour des raisons de santé (agents inaptes ou exempts à la collecte).

➤ De nouvelles pistes

La Mission propreté du STPP mène actuellement une réflexion avec les divisions collectées en régie en vue de mettre en œuvre une fidélisation par équipe et non plus individuelle.

***Les récentes mesures visant à renforcer la propreté de l'espace public***

Parmi les mesures annoncées par la Maire de Paris dans sa communication « Objectif Paris Propre » présentée au Conseil de Paris le 27 mars 2017, visant à compléter le Plan de renforcement de la propreté (PRP), figurent en particulier la création d'équipes transversales au plus près du terrain, l'intensification de la verbalisation et la mise en œuvre d'actions d'investigation.

- Un plan d'action a donc été engagé sous l'égide du Secrétaire Général de la Ville portant sur l'animation des équipes qui œuvrent au quotidien sur l'espace public et visant à accroître tout à la fois :

- L'efficacité des interventions des équipes, en renforçant la transversalité et la circulation de l'information entre les Directions ;
- La visibilité et la reconnaissance par les Parisiens des équipes intervenant sur l'espace public ;
- La responsabilisation et la prise d'initiatives par les équipes de terrain.

Ce plan comporte les axes principaux suivants :

Faire émerger au sein des Directions des habitudes de travail communes et coordonnées,

- Assurer une présence accrue sur le terrain des responsables des ateliers territoriaux du STPP (TSON)

Il s'agira d'établir une priorisation accrue du travail des équipes. Les TSON utiliseront systématiquement l'application "Dans ma rue" et travailleront en transversalité avec les responsables locaux de la DEVE, de la DVD et de la DPSP.

- Mettre en place des actions communes des services déconcentrés œuvrant sur l'espace public

Des visites de terrain hebdomadaires ou bihebdomadaires seront organisées, selon les quartiers et la nature des difficultés rencontrées, regroupant les personnels de maîtrise de la DPE (chefs de

secteur ou adjoints aux chefs de secteur), les chargés de secteur de la DVD et les responsables locaux de la DEVE et de la DPSP.

Ces visites permettront d'organiser des actions communes et coordonnées qui donneront lieu à des comptes rendus réguliers aux maires d'arrondissement et aux conseils de quartier.

- Adopter de nouveaux outils pour cette gestion au quotidien.

Les différents intervenants seront équipés de smartphones : TSON de chaque atelier et agents de maîtrise de chaque secteur pour la DPE, TSO pour la DEVE, chargés de secteur pour la DVD et correspondants pour la DPSP.

Tous ces intervenants utiliseront la nouvelle version de l'application "Dans ma rue" pour signaler tout dysfonctionnement constaté sur l'espace public.

Les encadrants de proximité, qui participeront aux visites de terrain hebdomadaires, porteront une chasuble orange siglée par quartier pour améliorer leur identification par les Parisiens.

Par ailleurs, un coordonnateur territorial de l'espace public sera appelé à gérer pour chaque arrondissement les sujets d'aménagement structurel. Les coordonnateurs seront régulièrement réunis par le Secrétariat général de la Ville et rendront compte de leur action aux maires d'arrondissement.

➤ Les quartiers retenus pour le lancement de ce nouveau dispositif sont quinze secteurs prioritaires régulièrement signalés par les Parisiens pour des problèmes de malpropreté. Ces quartiers, qui recouvrent autant de conseils de quartier sur 10 arrondissements sont les suivants :

- Les Halles, 1<sup>er</sup>
- Montorgueil-St Denis, 2<sup>ème</sup>
- Arts et métiers, 3<sup>ème</sup>
- Invalides, 7<sup>ème</sup>
- Blanche-Trinité, 9<sup>ème</sup>
- Château d'eau-Lancry, 10<sup>ème</sup>
- Saint Vincent de Paul- Lariboisière, 10<sup>ème</sup>
- Bastille-Popincourt, 11<sup>ème</sup>
- République -Saint Ambroise, 11<sup>ème</sup>
- Goutte d'or - Château Rouge, 18<sup>ème</sup>
- Charles Hermite – Evangile, 18<sup>ème</sup>
- Flandres-Aubervilliers, 19<sup>ème</sup>
- Bassin de la Villette, 19<sup>ème</sup>
- Belleville, 20<sup>ème</sup>
- Saint Blaise, 20<sup>ème</sup>

➤ Une dimension sociale

L'augmentation des phénomènes de précarité et d'exclusion entraîne, dans sa forme la plus visible, des installations sur l'espace public (personnes sans abri, migrants) qui demandent un accompagnement social.

Au-delà des problématiques sur le plan de l'hygiène et de la propreté, il convient de prendre en compte une dimension humaine qui dépasse les seules questions techniques. Ainsi, les visites de terrain devront permettre de signaler également les situations humaines difficiles. Ces signalements seront ensuite pris en charge par l'Unité d'Assistance aux Sans Abris (UASA) dépendant de la DPSP. Ce travail social est indispensable pour permettre de retrouver un usage normal de l'espace public.

## d. Le point de vue des organisations syndicales

- **La gestion des ressources humaines**

- Les organisations syndicales font le constat commun **d'une insuffisance des effectifs consacrés à la propreté au regard des tâches à effectuer.**

La CGT note qu'il s'agit d'un problème ancré dans le temps : « *Concernant le manque d'effectifs, le problème demeure depuis des décennies. En 2008, nous étions 4 841 éboueurs. Je fais référence aux chiffres donnés par la Direction. En 2015, nous étions 4 880. La faible augmentation des effectifs sert à assurer des missions supplémentaires comme, par exemple, la mise en place de la collecte des biodéchets, qui a commencé dans le 2ème et le 12ème arrondissements, ou la mise en œuvre des horaires saisonniers qui débute demain dans dix arrondissements* <sup>43</sup> ».

La CFDT considère également que l'embauche d'une centaine d'agents pour prendre en charge un nouveau flux de collecte ainsi que les interventions sur les sites festifs et touristiques est insuffisante.

La CGT estime par ailleurs que la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, en 2001, ne s'est pas accompagnée de recrutements suffisants, d'autant que ceux-ci ont été réalisés sur plusieurs années.

Pour la CGT, l'UNSA et la CFDT, le sous dimensionnement des moyens humains se traduit par une absence d'adéquation de ceux-ci aux besoins constatés sur le terrain. La CFDT indique ainsi que « *Les agents ne sont pas tous opérationnels sur le terrain, un certain nombre d'éboueurs assurant des missions support de bureautique, d'administration ou de logistique, alors qu'ils sont répertoriés dans des ETP éboueurs. Les plans de propreté établis et modifiés sur la plupart des secteurs sont le reflet d'un besoin exprimé par les riverains et/ou les élus locaux mais ne sont pas exécutés quotidiennement, faute d'effectifs suffisants* <sup>44</sup> ». L'UNSA relève que les effectifs ne sont pas toujours adaptés localement : « *Certains endroits ne sont pas pris en considération sous prétexte qu'il n'y a pas d'arbres (alors qu'il peut y avoir, quand même, des feuilles à cause du vent). À l'inverse, à l'endroit où il y a les arbres mais peu de feuilles (à cause du vent, toujours) il y aura beaucoup de personnel* <sup>45</sup> ». La CGT précise que cette situation conduit, pour les conducteurs, à prioriser certaines missions : « *Ce sont souvent les collectes qui sont privilégiées au détriment du nettoyage mécanique* <sup>46</sup> ». L'UNSA note, dans le même sens, que l'adoption des nouveaux rythmes saisonniers a conduit à transférer les porteurs et les laveuses aux équipes de soirée au détriment des autres équipes.

L'UCP met en cause la politique de redéploiement de postes au sein de la Ville, tout en notant que « *du fait de la demande pressante des Parisiennes et des Parisiens, il semble que, maintenant, heureusement, on fait machine arrière et que l'on souhaite un nouveau dispositif de renforcement de la propreté et créer des postes* <sup>47</sup> ».

Les syndicats pointent également deux autres causes à l'insuffisance de moyens humains : ceux-ci n'ont pas accompagné les changements d'organisation du travail, et ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution de la charge de travail.

---

<sup>43</sup>Audition de Régis Vieceli, Secrétaire Général de la CGT, filière traitement des déchets, 16 juin 2017.

<sup>44</sup> Audition d'Annick Ingert, CFDT, 23 juin 2017.

<sup>45</sup> Audition de Jean-Pierre Consuegra, UNSA, 23 juin 2017.

<sup>46</sup> Audition de Fausto Catallo, CGT TAM, 16 juin 2017.

<sup>47</sup> Audition de Jean-Pierre Arnault, UCP, 23 juin 2017.



- Sur l'organisation du travail, la CGT indique que le passage du repos fixe au roulement 7 jours sur 7 aurait dû s'accompagner de la création de 700 postes d'éboueurs supplémentaires. L'UNSA précise que la mise en place des cantons, lors du plan nettoyage de 1990, s'est effectuée sur la base d'un recensement des surfaces à traiter, le nombre d'éboueurs étant déterminé sur la base d'un rendement moyen. Les deux syndicats notent que ce mode de calcul a été abandonné avec l'agrandissement des cantons : « *Par manque d'effectifs, ces cantons ont tellement été agrandis que les éboueurs ne les balayaient plus. Ils ont une pince et effectuent du travail en recherche. Ils ramassent ce qui se voit beaucoup au détriment d'un balayage systématique*<sup>48</sup> ».
  - Concernant l'évolution de la charge de travail, la CGT estime à 30% la surface supplémentaire à traiter depuis 2001, et note l'impact des plans Vigipirate et les problématiques de l'état d'urgence, sans que les effectifs aient évolué en conséquence. La CGT estime à 1000 le nombre d'éboueurs à recruter pour faire face à ces évolutions. La CFDT, quant à elle, considère que pour réaliser les plans de propreté, il faudrait 20% d'éboueurs opérationnels en plus sur le terrain.
- Le second constat des organisations syndicales porte sur le **déficit en matière d'encadrement**. Ce déficit est notamment lié, selon la CGT, à l'évolution des missions et des carrières. La CFDT pointe, quant à elle, la multiplication des niveaux d'encadrement et l'absence d'un cadre organisationnel précis.
- La CGT met l'accent sur l'insuffisance des effectifs : « *En 2008, nous avions 593 encadrants. En 2015, nous en avons 623, soit une augmentation de 30 personnes. Chez les agents de maîtrise, nous en avons perdu 182 entre 2008 et 2015*<sup>49</sup> ». M. Philippe Georges, CGT grande maîtrise DPE, précise que « *depuis 2012, on assiste à une baisse continue des effectifs. Le bilan social de l'année 2016 fait état de - 39 postes pour le corps de la maîtrise. Il faut que cette situation se stabilise parce que nous n'arriverons plus à assurer les missions qui nous sont attribuées* ». Ce déficit se répercute sur l'ensemble de la chaîne, les techniciens des services opérationnels, qui sont les encadrants directs des éboueurs, devant assumer des missions de bureau, des éboueurs devant quant à eux faire fonction de TSO. Le syndicat estime que 70 éboueurs sont ainsi distraits de leur fonction première, soit l'équivalent des effectifs d'un arrondissement central. La CGT note également que le passage des chefs d'équipe de la catégorie C à la catégorie B, en 2011, a renforcé cette évolution en les dotant de nouvelles missions administratives, ce qui les a éloignés de leurs tâches d'encadrement direct sur le terrain. La CGT préconise en conséquence, d'une part l'ouverture de concours pour renforcer les effectifs, d'autre part une revalorisation des grilles indiciaires semblable à celle mise en œuvre à la DJS pour renforcer l'attractivité des postes offerts.
  - La CFDT insiste quant à elle sur le fait que « *la multiplication des niveaux d'encadrement verticaux, les TSO, les agents de maîtrise, les ASE, les CE, les attachés, les ingénieurs (on a listé toutes les strates hiérarchiques) et aussi bien horizontalement, amplifie les dysfonctionnements*<sup>50</sup> ». Elle plaide pour la définition d'un cadre organisationnel précis, avec des règles de gestion communes et appliquées à l'ensemble du personnel, ce qui passe également selon elle par une redéfinition claire des missions et des

<sup>48</sup> Audition de Régis Vieceli, 16 juin 2017.

<sup>49</sup> Audition de Régis Vieceli.

<sup>50</sup> Audition d'Annick Ingert.

fiches de poste de tous les niveaux d'encadrement : « *les agents faisant fonction sur un grade supérieur ne doivent plus être rémunérés sur l'enveloppe des heures supplémentaires, enveloppe dédiée aux travaux supplémentaires. Ces agents ne doivent plus être nommés à vie*<sup>51</sup> ». La CFDT, comme la CGT, demande l'ouverture de nouveaux concours.

- Le troisième constat sur lequel s'accorde l'ensemble des représentants syndicaux concerne l'importance du problème de **l'absentéisme** au sein de la Direction. Les principales causes de cet absentéisme sont à rechercher dans la pénibilité du travail, les difficultés de reconversion ou de formation, un service médical inefficace.
  - Sur la pénibilité du travail, l'UNSA note que « *sur une durée de 25 ans ou 30 ans de carrière, normalement, au bout de 10 ans, l'agent est broyé s'il ne fait que du porteur pour ramasser des encombrants. On doit pouvoir tourner pour pouvoir reposer les agents. Sur une semaine de 5 jours, un agent doit faire du porteur, de la laveuse, de l'aspiratrice et ainsi de suite. Or, cela ne se pratique pas dans les ateliers territoriaux. Aujourd'hui, un agent peut faire 5 jours de travail et 5 jours de porteur. Le sixième jour, il est épuisé* <sup>52</sup> ». La CFDT exprime la même idée : « *Les agents doivent avoir accès aux différentes tâches existantes au sein d'un site. La polyvalence des tâches permet de diminuer les RPS*<sup>53</sup> ».
  - Concernant les difficultés de reconversion des personnels inaptes au service, l'UNSA note la difficulté de trouver des postes adaptés dans d'autres Directions, ce qui induit le maintien en service de personnels en demande de reconversion : « *J'ai des agents qui sont en reconversion, qui attendent depuis deux ou trois ans. Je crois que j'ai un exemple record d'un agent qui vient juste de partir en formation, qui a été payé pendant 7 ans à rester dans un atelier à ne rien faire* <sup>54</sup> ». La CFDT considère également que l'accès aux formations valorisantes et qualifiantes permet aussi de diminuer l'absentéisme. Elle note que celui-ci est aussi amplifié par la pratique du congé pour formation syndicale au sein de la Direction.
  - Dans cette problématique pénibilité/absentéisme, le rôle du **service médical** est central. La CGT considère que le problème existe dès l'embauche : « *J'ai été embauché comme éboueur à la Ville de Paris en 1994. Ma visite médicale d'embauche était complète : prise de sang, radio du dos... Pour baisser les coûts, la visite médicale n'est, aujourd'hui, plus renforcée. On peut embaucher quelqu'un qui a des problèmes de dos. Ceux-ci vont être vus après la titularisation*<sup>55</sup> ». L'UNSA estime que le nombre de médecins est insuffisant et leur rôle mal reconnu, ce qui entraîne un excès de déclarations d'inaptitude pour certaines tâches qui impacte l'ensemble des activités de nettoyage. Elle note que cette situation entraîne de la démotivation chez les personnels.
  - Pour remédier à cet état de fait, les syndicats mettent en avant la nécessité de mieux reconnaître les qualifications et les déroulements de carrière : « *Un éboueur possède une perspective de déroulement de carrière bien meilleure que celle d'un conducteur. Cet inversement s'est produit ces dernières années. Un conducteur est embauché avec une qualification puisqu'il doit disposer de permis de conduire. Or, son déroulement de carrière est passé en-deçà de celui de l'éboueur. Cette situation passe très mal au sein des équipes et doit être re-*

<sup>51</sup> Audition d'Annick Ingert.

<sup>52</sup> Audition de Marc Garçon, UNSA, 23 juin 2017.

<sup>53</sup> Audition d'Annick Ingert.

<sup>54</sup> Audition de Jean-Pierre Consuegra, UNSA, 23 juin 2017.

<sup>55</sup> Audition de Régis Vieceli.

*vue*<sup>56</sup>». La CGT estime également que le mode de rémunération est à revoir : « *La plupart des salaires deviennent « corrects » uniquement par le biais d'indemnités versées* <sup>57</sup>». L'UNSA souhaite disposer d'un plan de formation continue pour la maîtrise permettant l'accès à des formations supérieures, compte tenu du développement des missions d'expertise et de pilotage. Enfin, la CFDT priorise la féminisation des métiers de la DPE : « *La CFDT est bien consciente de la particularité et des spécificités de chaque arrondissement ou secteur. Les méthodes de travail et de gestion doivent être homogénéisées. Pour la CFDT, la DPE doit s'atteler à une harmonisation des pratiques, une gestion uniforme au sein de l'ensemble des sites et identique aux autres Directions de la Ville* <sup>58</sup>». Elle estime que cela contribuerait à « *faire bouger les pratiques professionnelles, réfléchir différemment, avec une approche peut-être différente du travail*<sup>59</sup>».

### • Les enjeux d'organisation générale de la Direction

Lors de leur audition par la Mission, les syndicats ont également abordé plusieurs thèmes relevant de l'organisation générale de la Direction : la remunicipalisation de la collecte, la gestion des sites et des équipes et enfin, la question des moyens matériels de la DPE.

- Les représentants de la CGT affirment leur attachement à **la municipalisation totale de la collecte**. Ils mettent en avant les études réalisées en ce sens en 2013, à la demande de deux groupes politiques, dont ils estiment qu'elles devraient être reprises. Selon eux, cette option présente un intérêt financier : « *À titre d'exemple, la tonne d'ordures enlevée par le privé coûte 15 euros de plus que celle enlevée par la Ville* <sup>60</sup>», mais a également des avantages en termes d'unicité de gestion des personnels : « *Si, ce jour-là, je balaie, je vais aider la collecte en rangeant, par exemple, les bacs avant qu'elle ne passe. Si ce sont eux qui passent avant moi, ils vont ramasser tout ce qu'ils peuvent afin que j'aie le moins de choses à balayer sur le trottoir. Si cela ne se fait pas dans l'équipe, croyez-moi que cela ne va pas aller au sein de l'atelier* <sup>61</sup>». Enfin, la réactivité de la régie permet un meilleur service : « *Si un usager appelle le 3975 en disant que la benne est passée sans prendre sa boîte, le privé ne repassera pas. Si nous avons un agent disponible au garage, il va repartir avec sa benne. Nous disposons de plus de souplesse vis-à-vis des taires*<sup>62</sup> ». La gestion des espaces tri est mise en avant à titre d'exemple : « *ces espaces tri, qui étaient jusque-là gérés par des entreprises privées, se sont concrétisés par la mise en place d'une future labellisation. Une enquête de 2016 fait état de 93 % de gens satisfaits par ces espaces tri. Cet exemple illustre le fait que la régie peut permettre de faire des choses positives si les moyens nécessaires lui sont alloués* <sup>63</sup>».
- **Concernant la gestion des sites et des équipes**, la CFDT fait le constat que la fidélisation sur les cantons de balayage n'est pas respectée dans les faits, du fait des sous effectifs et de la multiplication des événements sur la voie publique. La CGT cite une étude exhaustive réalisée en 2009 pour dénoncer une grande disparité de moyens humains entre les arrondissements : « *Nous avons comparé le 15ème et le 18ème arrondissements qui présentaient des données quasi-similaires. Sur le 15ème arrondissement, 256 éboueurs assuraient la collecte privée contre 360 dans le 18ème arrondissement.*

<sup>56</sup> Audition de Régis Viecei.

<sup>57</sup> Audition de Fausto Catalo, CGT TAM, 16 juin 2017.

<sup>58</sup> Audition d'Annick Ingert.

<sup>59</sup> Audition d'Abdelaziz Sitirini, CFDT, 23 juin 2017.

<sup>60</sup> Audition de Fausto Catalo.

<sup>61</sup> Audition de Régis Viecei.

<sup>62</sup> Audition de Fausto Catalo.

<sup>63</sup> Audition de Philippe George, secrétaire général adjoint de la CGT, grande maîtrise DPE, 16 juin 2017.

*Cette disparité est énorme*<sup>64</sup>». Elle considère qu'il conviendrait de réaliser des études métrées, arrondissement par arrondissement et quartier par quartier, pour ajuster les moyens.

La CFDT, quant à elle, insiste sur la nécessité de revoir la multitude de rythmes de travail présents au sein des STPP et propose de les mettre en phase en basculant des ateliers sur un roulement 7-48 du matin et d'après-midi, qui permet selon elle de couvrir une plage journalière plus importante (6h - 20h).

Sur la question des horaires, la CGT avance une forte demande des conducteurs pour diminuer les horaires de l'après-midi et privilégier les collectes en soirée, en notant que c'est déjà le cas pour la majorité des collectes effectuées par le secteur privé.

- **Sur la question de la mécanisation et des moyens matériels**, la CFDT considère que l'enjeu réside dans la **rationalisation** : *« sur certaines missions telles que la collecte des objets encombrants, les multiples allers-retours entre un atelier engins où sont garés les véhicules avec le conducteur et un atelier territorial où se trouvent les ripeurs sont source de perte d'efficacité. Pour la CFDT, les conducteurs et les ripeurs devraient prendre leur service dans le même atelier. Il en est de même pour les trajets de vidage. Lorsque l'arrondissement est dépourvu de centre, les engins passent un temps important dans la circulation. En ce qui concerne certains engins spécifiques, leur maintenance se faisant sur un quota horaire, il arrive souvent que, pour l'atteindre, ceux-ci tournent à l'arrêt<sup>65</sup> »*. Ce constat est partagé par la CGT : *« Sur les garages, nous pensons qu'il faudrait privilégier trois ou quatre petits sites, le plus possible à proximité des lieux de travail. Évitions d'avoir des trajets et prenons en compte les lieux d'appel puisque c'est là qu'on va chercher les éboueurs tous les jours pour les collectes<sup>66</sup> »*.

Par ailleurs, la CFDT insiste pour que les moyens de la propreté restent mutualisés et gérés à l'échelon central.

Tout en reconnaissant l'intérêt de la mécanisation et en exprimant son accord sur l'éradication du diesel et le passage aux nouvelles énergies comme le GNV, la CGT insiste sur les **problématiques d'organisation** liées à l'utilisation de cette nouvelle énergie : *« nous butons sur des difficultés liées à la technologie et au mode d'approvisionnement. Il manque des stations de GNV dans Paris. Mise à part celle d'Ivry - Bruneseau, toutes les autres stations sont situées en banlieue, voire en banlieue éloignée. Cela pose d'importants problèmes. Le GNV marche tellement bien qu'il n'y a pas que la Propreté qui possède des véhicules de ce type. De nombreuses entreprises se sont équipées également. De fait, ces stations sont sursaturées. Aujourd'hui, les pleins qui ne peuvent pas être réalisés sur l'horaire programmé le sont au détriment des horaires alloués à la propreté<sup>67</sup> »*. La CGT note également que le recours au catalogue de l'UGAP pour l'acquisition de matériels limite les possibilités de recours à des matériels innovants bien adaptés aux sites parisiens.

La CGT propose de rapprocher les futurs garages des centres de traitement de l'énergie et de repenser les bassins versants pour limiter les temps de trajet. Elle estime également que les engins de nettoyage de trottoir sont affectés à des lieux qui ne sont pas adaptés à leur maintenance.

**Les difficultés de coordination** entre les moyens humains et les moyens mécaniques sont également soulignées par de nombreux intervenants : *« le trottoir se resalit très vite si une aspiratrice passe sans être suivie par une laveuse. Si les agents nettoient les trottoirs sans qu'une aspiratrice les accompagne, les déchets retournent sur le trottoir avec le souffle*

---

<sup>64</sup> Audition de Régis Viecei.

<sup>65</sup> Audition d'Annick Ingert.

<sup>66</sup> Audition de Fausto Catallo.

<sup>67</sup> Audition de Fausto Catallo.

*généré par le passage des véhicules<sup>68</sup>». L'UNSA relève de même : « parfois, on fait passer un balayeur, alors qu'on va faire passer une laveuse après pour laver le trottoir. Autant faire passer la laveuse, le balayeur et après l'aspiratrice. Nous demandons ce genre de coordination depuis longtemps<sup>69</sup> ».*

L'UNSA et la CGT se rejoignent enfin pour déplorer **des matériels vieillissants et souvent en panne**. Concernant les bennes collectrices, la CGT plaide pour un retour à un amortissement sur sept ans contre dix actuellement : *« Il s'agit d'un poste de dépenses important pour la Ville puisque l'entretien d'une benne sur ses trois dernières années de vie (entre sept et dix ans) est aussi cher que l'achat d'une benne neuve. Les bennes, dont la régie dispose et qui sont en fin de vie, sont poussives. Elles tombent plus souvent en panne<sup>70</sup> »*. Elle note que le renouvellement du parc de véhicules de nettoyage mécanique a été repoussé à plusieurs reprises à la suite des différentes orientations prises en matière d'énergie et qu'aujourd'hui, certains véhicules atteignent presque quinze ans. L'UNSA ajoute que *« des agents conduisent avec des véhicules qui ne freinent pas, dont les gyrophares, les clignotants, les feux de stop ne fonctionnent pas. Au moins 50 % des petits engins ne devraient pas sortir<sup>71</sup> »*.

### Chapitre 3. Les moyens financiers et techniques

Les missions relatives à la propreté sont essentiellement assurées par la DPE au travers de quatre grandes fonctions : la collecte des déchets ménagers et non ménagers, le traitement des déchets (essentiellement au travers de la contribution au SYCTOM), le nettoyage de l'espace public et enfin la gestion des eaux pluviales. Mais d'autres Directions de la Ville interviennent également à divers titres : la DEVE pour la propreté des espaces verts, la DVD pour la gestion des sanisettes, les Directions gestionnaires d'équipements pour la propreté de ceux-ci, la DPSP pour la verbalisation des incivilités, les mairies d'arrondissement pour la propreté des équipements de proximité et le cas échéant des marchés complémentaires de nettoyage.

Pour financer ces missions, la collectivité parisienne s'appuie sur des taxes dédiées aux dépenses de propreté, principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à laquelle s'ajoute une redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers, et la taxe de balayage (TB).

#### a. Les ressources fiscales : TEOM et taxe de balayage

Ces deux recettes fiscales ont une caractéristique commune : intervenant en contrepartie des services rendus, elles nécessitent d'être proportionnées au coût de la collecte, pour la TEOM, et à celui du nettoyage, pour la TB.

- Pour financer la collecte, les collectivités territoriales ont le choix d'opter soit pour **une ressource fiscale, la TEOM**, soit pour une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). La TEOM est le mode de financement qui prédomine au plan national et quasi systématiquement en milieu urbain, la redevance concernant plutôt le milieu rural, plus d'un tiers des communes de moins de 500 habitants l'ayant instituée directement ou par l'intermédiaire d'un EPCI. Seuls les déchets des ménages peuvent relever de la taxe. C'est le mode de financement choisi par la Ville de Paris. Son intérêt repose sur plusieurs considérations : sur le plan du recouvrement, il s'agit d'un impôt collecté par l'État, alors que la REOM implique la constitution d'un fichier distinct ; elle présente un caractère redistributif, étant assise sur les bases de la taxe foncière sur les

<sup>68</sup> Audition de Fausto Catallo.

<sup>69</sup> Audition de Jean-Pierre Consuegra.

<sup>70</sup> Audition de Régis Viececi.

<sup>71</sup> Audition de Jean-Pierre Consuegra.

propriétés bâties, mais avec le caractère d'une charge locative répercutable sur les locataires. Si le cadre législatif existe désormais pour la mise en place d'une TEOM incitative, ses modalités organisationnelles n'en sont pas précisément fixées<sup>72</sup>.

- **La redevance spéciale pour les déchets non ménagers (DNM)** s'ajoute à la TEOM. Depuis 1993, celle-ci doit en effet obligatoirement être complétée par une redevance perçue auprès des professionnels qui bénéficient du service dans les mêmes conditions que les ménages. Elle s'applique à l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises. La Ville dessert environ 58.000 producteurs de déchets non ménagers.

Cependant, la redevance n'est perçue que pour les activités produisant plus de 330 litres de déchets par jour. En 2016, environ 43.000 producteurs en étaient ainsi exonérés. En outre, les commerces de bouche, qui représentent environ 14 000 producteurs, dont 1500 se situent sous le seuil de 330 litres, font également l'objet d'une exonération à Paris.

Les producteurs étant libres de choisir leur prestataire de gestion des déchets, la redevance n'est perçue que si la Ville est retenue pour l'exécution du service, ce qui correspond en 2016 à 2570 contrats. La recette constatée au compte administratif était de 19 785 441 € en 2015 et de **18 665 855 € en 2016**. L'évolution de cette recette est fonction du renouvellement ou non des contrats mais également de la baisse du nombre de bacs collectés lié à la réduction globale des déchets produits.

- **La taxe de balayage**, instituée par l'article 1379 du Code Général des Impôts (CGI) permet aux communes, lorsqu'elles assurent le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique qui incombe aux propriétaires riverains, d'instituer à leur rencontre une taxe dont le produit ne peut excéder celui du service rendu. Son assiette est la moitié de la largeur de la voirie qui borde les propriétés, dans la limite de 6 mètres. Elle est acquittée par les entreprises et par les copropriétés, qui refacturent le montant de la taxe de balayage aux propriétaires de lots donnant sur les espaces publics. Les copropriétés représentent 59% des assujettis parisiens. Elle peut être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire. Cette taxe figure en effet parmi les charges récupérables.

Si le conseil municipal en fixe le tarif et peut le moduler selon la largeur des voies, il ne peut en revanche décider de son mode de calcul, qui reste déterminé par le CGI. Les tarifs actuellement en vigueur à Paris ont été adoptés par une délibération du Conseil de Paris des 26 et 27 septembre 2011.

Le produit de cette taxe est de **104 M€**, stable depuis 2011, « *puisque à moins d'ouvrir de la voirie publique supplémentaire, il n'existe pas d'assiette d'impôt et donc pas de contribuables supplémentaires*<sup>73</sup> ». Le CGI ne prévoyant aucun cas d'exonération, seule une modification de la législation en vigueur pourrait en exempter certaines catégories de redevables. S'agissant d'une taxe et non d'une redevance réglée en contrepartie d'un service, les cas d'exonération légaux, par exemple pour certains artisans et commerçants situés au rez-de-chaussée d'un immeuble de plusieurs étages, devraient également s'appliquer à l'ensemble des redevables de ces catégories quelle que soit leur localisation dans l'immeuble. Toute problématique d'exonération devra par ailleurs tenir compte de la prise en charge effective des prestations de nettoyage qui ne seraient plus effectuées par la Ville et de leur contrôle, ainsi que des conséquences de ce traitement différencié sur l'organisation et sur la qualité du service rendu par les équipes de la propreté de Paris. « *Seulement six villes en France ont instauré la taxe de balayage pour des montants modiques. Nous pouvons considérer, au vu des montants, que seule Paris applique une telle*

<sup>72</sup> Article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, article 195 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

article 97 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012.

<sup>73</sup> Audition de Julien Robineau, sous-directeur du budget, DFA, le 2 juin 2017.

taxe. Il s'agit d'Évreux, Huez, Nortkerque, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, la Désirade, Petit Canal et la Trinité »<sup>74</sup>

Le tableau ci-dessous précise la place et l'évolution de la TEOM et de la taxe de balayage au sein de l'ensemble des impôts et taxes perçus par la Ville.

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016-2015
Contributions directes	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	3 559	0,7%
Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris							527	
TEOM	414	426	434	446	451	458	467	1,9%
Taxe de balayage	71	70	104	104	104	104	104	0,3%
Droits de stationnement	47	63	59	63	64	110	109	-1,1%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	78	72	69	74	70	68	69	1,8%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	928	1 078	1 177	918	1 089	1 016	1 274	25,4%
Autres impôts et taxes	67	68	71	69	69	78	81	3,2%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>5 367</b>	<b>5 663</b>	<b>5,5%</b>

Source rapports financiers DFA

La loi n'exige pas une stricte proportionnalité des recettes et des dépenses, mais prévoit que ces deux impositions juridiquement affectées aux dépenses de propreté ne peuvent excéder de manière disproportionnée les dépenses de la collectivité territoriale en direction, soit du nettoyage, soit de la collecte des ordures ménagères. Il ressort de la jurisprudence du Conseil d'État qu'un écart de 15% entre les recettes et les coûts n'est pas considéré comme disproportionné.

Il convient de préciser que le périmètre pris en compte dans le cadre du calcul comporte pour la TEOM les dépenses de collecte proprement dites, en fonctionnement et en investissement, incluant la masse salariale, les valeurs locatives des bâtiments utilisés pour la collecte, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des fonctions support municipales. S'y ajoutent les dépenses des Directions opérationnelles incluses dans la chaîne de collecte de déchets, ainsi que les dépenses de traitement des déchets correspondant à la contribution au SYCTOM.

Selon la DFA, les chiffres issus des comptes administratifs 2016 font état, pour la TEOM, d'un total de dépenses de 468 M€ pour un total de recettes de 467 M€ et pour la TB d'un total de dépenses de 186 M€ pour une recette de 104 M€.

Les dépenses de l'état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui constitue une annexe du budget, retiennent pour le budget primitif 2017 un montant total de 482,3 M€.

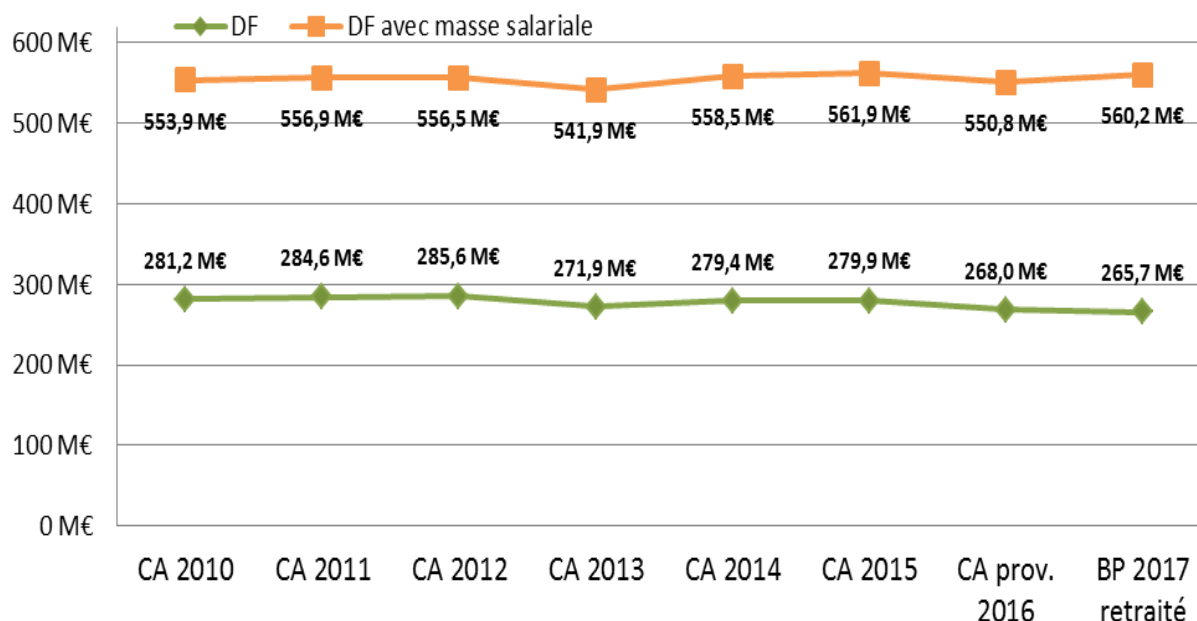
<sup>74</sup> Audition de Julien Robineau.

## b. L'évolution du budget consacré à la politique de propreté

Les grands éléments financiers de la politique de la propreté à Paris concernent en premier lieu le budget de la DPE, qui porte l'essentiel de cette politique, mais d'autres Directions y jouent également un rôle : la DEVE, la DVD, la DPSP. Les mairies d'arrondissement y contribuent également pour leur part.

- **Le budget de la DPE** finance les actions de collecte des déchets ménagers et non ménagers, leur traitement (par une contribution versée à l'agence métropolitaine des déchets – SYCTOM), le nettoyage de l'espace public et la gestion des eaux pluviales.

Le tableau suivant retrace l'évolution ce budget sur la période 2010- 2017 <sup>75</sup>:

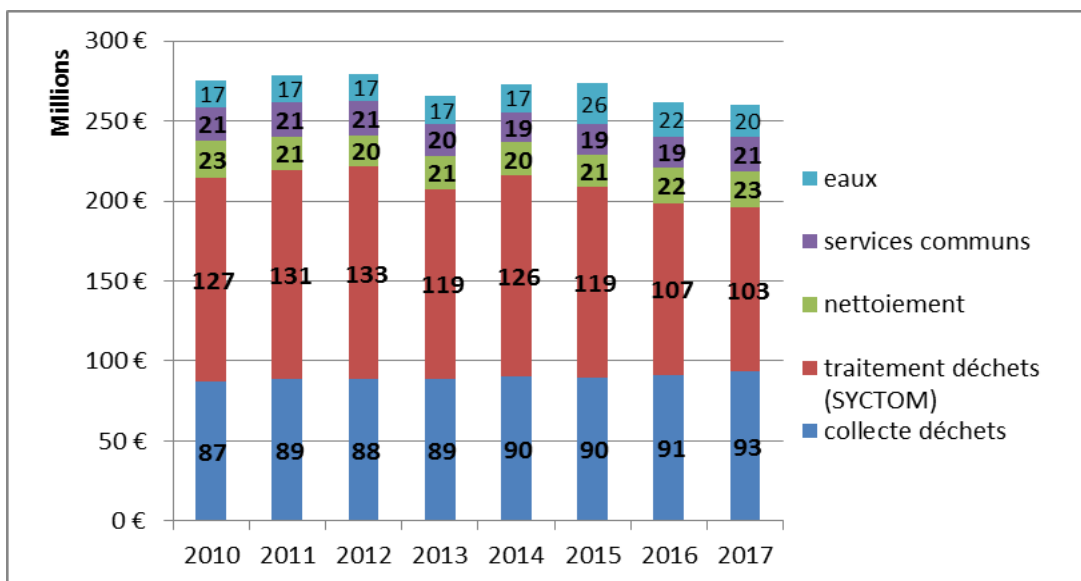


La décomposition de ces dépenses par domaine fonctionnel, hors masse salariale, reflète bien cette stabilité globale, en dehors de la contribution au SYCTOM qui diminue fortement, passant de 127 M€ en 2010 à 103 M€ en 2017, principalement du fait de la diminution régulière des tonnages de déchets traités par le SYCTOM, mais aussi de la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire depuis 2015 et d'un plan d'économies mises en œuvre avec l'ensemble des collectivités contributrices. Il convient également d'ajouter que la Ville bénéficie de recettes issues du SYCTOM : ainsi 13,6M€ sont issus du soutien à la performance du tri, au travers de l'apport des éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Ecofolio, EcoMobilier), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le SYCTOM aux communes adhérentes.

<sup>75</sup> L'évolution du budget depuis 2001 figure en annexe 7 du présent rapport.



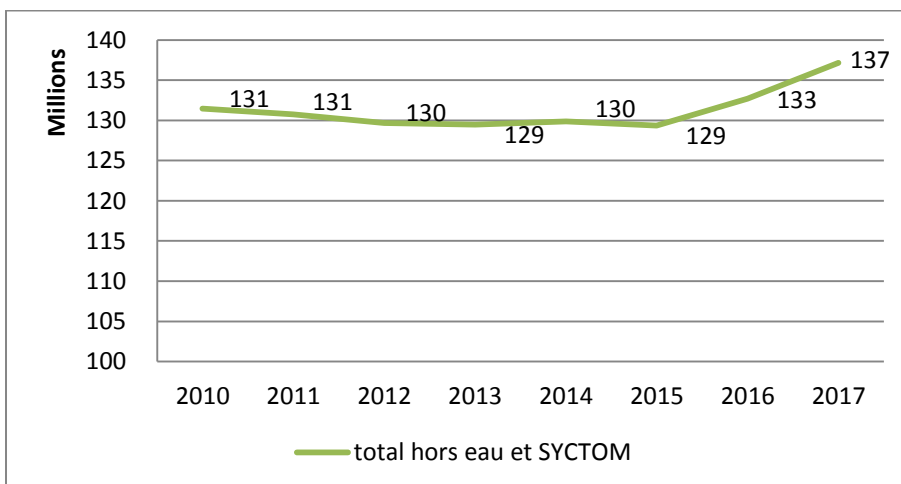
**La décomposition du budget DPE par domaine fonctionnel**



(Source présentation DFA du 2 juin 2017)

Les dépenses de collecte et les dépenses de propreté stricto sensu, hors eau et SYCTOM, se situent autour de 129 à 131 millions d’euros entre 2010 et 2015, mais une progression peut être constatée depuis 2015, puisque ces dépenses passent de 129 millions d’euros en 2015 à 137 millions d’euros en 2017. Cette évolution doit être d’autant mieux mise en perspective qu’elle s’inscrit dans un contexte de baisse tendancielle, depuis 2014, des charges à caractère général de la collectivité.

**La progression des dépenses DPE hors MS, dépenses d’eau et SYCTOM**

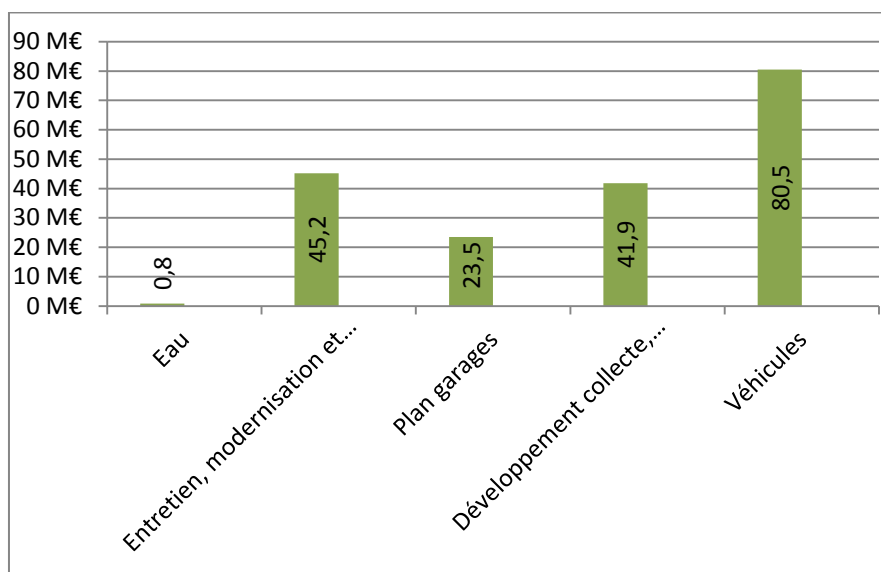


(Source présentation DFA du 2 juin 2017)

En termes d’emploi, l’accent est mis notamment sur le renforcement des effectifs, puisque deux cent soixante agents de propreté supplémentaires ont été recrutés depuis 2014. Les créations de poste ont permis de renforcer en priorité les tournées de l’après-midi, mais elles tiennent également compte de l’extension de l’espace public à nettoyer, de l’introduction de la collecte des bio-déchets et de l’ouverture en soirée et dominicale de commerces situés en zone touristique internationale.

Au titre des dépenses d'investissement, le programme d'investissement de la mandature (PIM) pour la DPE a été fixé à **192 M€**, selon la décomposition présentée dans le tableau ci-après :

#### La répartition par champ d'intervention des investissements du PIM pour la DPE<sup>76</sup>



(Source présentation DFA du 2 juin 2017)

Les véhicules représentent le premier poste de dépenses, avec plus de 80 M€. S'ajoute à ce montant l'impact de la décision de sortir de la motorisation diesel pour se doter d'une flotte de véhicules propres pour la collecte, estimé à 48 M€ pour la mandature. Au BP 2017 figure ainsi une enveloppe de 22,5 M€, soit + 7,6 M€ par rapport au BP 2016.

Le second poste de dépenses correspond à l'entretien, à la modernisation et à l'amélioration des conditions de travail des agents, qui correspond notamment à des dépenses immobilières comme la création ou la rénovation des ateliers. Le BP 2017 a inscrit 12,4M€ à ce titre.

Enfin, le dernier budget supplémentaire est venu concrétiser les annonces faites dans le cadre du plan Objectif Paris Propre, qui a été présenté au Conseil de Paris du 27 mars 2017, notamment pour traiter la question des rats à Paris. Il comporte 1,2 M€ d'investissements visant à lutter contre la présence de rats dans les parcs et jardins, complété d'un abondement de 255.000 € de crédits de fonctionnement, par exemple pour l'achat d'appâts.

- **La contribution budgétaire des autres Directions de la Ville**

La DPE n'est pas la seule Direction qui contribue à la politique de propreté.

**La DEVE** consacre une partie de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement à la propreté des espaces verts qui relèvent de sa responsabilité. L'entretien des équipements des parcs et jardins représente 5,1 M€ en 2017 et 1,4 M € sont consacrés aux prestations externalisées de nettoyage et de collecte des déchets verts. En investissement, les crédits à hauteur de 43,7 M€ destinés aux espaces verts et à la préservation du milieu naturel en zone urbaine permettent la poursuite du plan de rénovation des locaux sociaux et le renforcement de l'effort de renouvellement des équipements mécaniques.

<sup>76</sup> L'évolution des investissements depuis 2001 figure en annexe 8 du présent rapport.

La DVD y contribue également au travers des dépenses de location des sanisettes qui sont portées à son budget. Les sanisettes placées sur l'espace public sont la propriété de la société DECAUX dans le cadre d'un marché dont l'échéance se situe en décembre 2024. Ces dépenses s'élèvent à 16 M€ par an et atteindront 19 M € avec l'extension du parc, qui sera porté de 400 à 450 sanisettes, dont 155 sont ouvertes aujourd'hui 24h sur 24.

Par ailleurs, l'ensemble des Directions qui gèrent des équipements sont responsables de la propreté dans ces équipements : la DASCO pour les équipements scolaires et la DAC pour les équipements culturels jouent donc un rôle en matière de propreté de la ville.

Enfin, la DPSP joue un rôle croissant dans la politique de propreté de la Ville de Paris au travers de la verbalisation de l'ensemble des incivilités. La réforme de la lutte contre les incivilités a en effet regroupé à la DPSP des personnels et des fonctions qui étaient auparavant séparés dans plusieurs Directions, notamment à la DEVE, la DPE et la Préfecture de police. On peut estimer les recettes des verbalisations liées à la propreté à 192 000 € en 2016, sachant que les clés de répartition retenues par l'État font que la Ville ne perçoit pas nécessairement l'intégralité du produit des amendes qui ont été effectivement dressées sur le territoire parisien.

Les mairies d'arrondissement, au travers du renforcement de leurs missions, interviennent d'une part sur les équipements de proximité qu'elles ont en charge, notamment au titre de leur propreté, mais peuvent d'autre part souhaiter mettre en œuvre des prestations de surnettoyage, c'est-à-dire compléter l'action des Directions centrales de la Ville pour contribuer à l'amélioration de la propreté de l'espace.

Enfin, les dépenses d'investissement de la propreté bénéficient également de la mise en place du budget participatif, dont le rôle en la matière sera explicité ci-après.

Un dernier point concerne la nomenclature comptable de la Ville, qui va changer l'année prochaine. « *La nomenclature M57 qui sera adoptée par la collectivité parisienne dès 2018 en vue de la fusion de la commune et du département de Paris permettra d'avoir une véritable présentation par fonction et par sous-fonction. Il existera une sous-fonction environnement, une sous-fonction « action en matière de déchets de propreté urbaine », qui se décline dans le détail et qui permettra à l'ensemble des élus d'obtenir une vision beaucoup plus claire des montants qui sont consacrés par la Ville à chacune de ces politiques publiques<sup>77</sup>* ». Cette nomenclature prévoit un fléchage des dépenses et recettes consacrées à la collecte, au traitement et à la propreté urbaine. La masse salariale sera également répartie par politique publique.

### c. Le budget participatif

Le budget participatif permet de financer des dépenses d'investissement sur des projets issus de la consultation des Parisiens, à hauteur de 100 millions d'euros d'investissement. Dans ce cadre sont financées de nombreuses actions relatives à la propreté et à l'amélioration du matériel de nettoyage, qui peuvent être spécifiques à chaque arrondissement ou concerner l'ensemble du territoire parisien.

En 2014, un budget de 1 M € a ainsi été alloué au titre du budget participatif. Le dispositif trimobile, qui permet d'informer les Parisiens sur la prévention des déchets et d'accueillir les déchets occasionnels en vue de leur recyclage, a notamment été plébiscité, ce qui a conduit en début d'année 2015 à l'acquisition de quatre trimobiles supplémentaires, portant le parc à 5. Ce dispositif complète efficacement celui de la collecte, par exemple pour les petits déchets dangereux. Cette enveloppe a également permis l'implantation de 9 colonnes à verre enterrées dans les 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements. L'intérêt marqué pour le développement du compostage de quartier, qui se maintient à chaque consultation, a également été pris en compte par l'installation de sept composteurs collectifs dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements.

---

<sup>77</sup> Audition de Julien Robineau, sous-directeur du budget, DFA, le 2 juin 2017.

En 2015, une enveloppe de 1 M € a concerné l'acquisition de matériels plus silencieux et non polluants sur l'ensemble de Paris, fonctionnant à l'électricité. Il a permis de doter les services de 4 aspiratrices, 2 laveuses, 4 balayeuses/ramasseuses, 107 souffleuses pour optimiser le ramassage des feuilles mortes et de 10 débroussailleuses, ainsi que de triporteurs à assistance électrique.

En 2016, les Parisiens ont proposé de doter la Ville de toilettes plus propres, plus technologiques, pour une enveloppe globale de 1 M €. D'autres projets plus localisés ont également été retenus : la création de 6 composteurs collectifs dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement pour 150.000 € et l'installation de tables de tri sélectif des déchets dans les réfectoires des cantines, pour 120.000

Le budget 2017, doté de 3 M€, confirme la priorité donnée par les citoyens aux questions de propreté : le projet parisien intitulé « des nouvelles idées pour la propreté » a recueilli 21 357 suffrages sur près de 167.000 votants, soit 12,8% des suffrages.

#### d. L'état des lieux du matériel

Les missions en matière de propreté concernent, d'une part, les activités de collecte, qui comprennent la collecte des déchets (ordures ménagères, multi-matériaux, déchets alimentaires sur les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, corbeilles de rue), ainsi que la collecte des déchets encombrants et celle des marchés alimentaires, et d'autre part les activités de nettoyage (trottoirs, chaussées, voies rapides, enlèvement des graffiti et affichages sauvages, nettoyage après manifestations et marchés). Pour réaliser ces missions, le service dispose d'un parc de 1380 engins intervenant tous les jours de l'année, en complémentarité entre la régie et les prestataires privés. Outre la collecte, la Ville dispose en effet de marchés de prestations de nettoyage en complément de la régie, par exemple pour renforcer les moyens sur les berges de Seine, pour apporter des compléments d'engins de lavage ou d'aspiration et pour l'enlèvement des graffitis : « *Le recours à ces prestations permet bien évidemment pour nous de conserver une certaine souplesse, de nous prémunir en cas d'éventuelles défaillances, tout en conservant en interne une maîtrise des connaissances et du savoir-faire*<sup>78</sup> ». La volonté de la municipalité d'aller vers un parc de véhicules moins polluant et moins bruyant se traduit dans le cadre de la modernisation et du renouvellement des matériels, la Direction entretenant des contacts avec les constructeurs pour préciser ses besoins.

- Pour l'exécution **des missions de collecte**, le parc en régie comporte 249 bennes. Pour le renouvellement de sa flotte, la DPE proscrit depuis 2014 l'acquisition de matériel diesel ; ainsi, 20 bennes à motorisation GNV ont été livrées en 2015, 38 en 2016 et 26 en 2017, auxquelles s'ajoutent 5 bennes destinées à la collecte des bio-déchets dans le 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Pour les arrondissements collectés par les prestataires extérieurs dans le cadre de marchés publics (sociétés Pizzorno, Derichebourg, Veolia et Urbaser) le parc compte 231 bennes motorisées au GNV. Les bennes utilisées sont de différentes configurations (de 7 à 22 m<sup>3</sup>) afin de s'adapter à toutes les configurations de voies. La DPE a lancé un programme de renouvellement de ses bennes afin de sortir totalement de la motorisation diesel en 2020. À cet effet, 67 bennes ont été commandées en 2016. En 2017, il a été procédé à la commande de 32 bennes. A la suite de ces achats, l'âge moyen du parc de bennes a ainsi été ramené à 5,3 ans. La durée d'amortissement des bennes est de 10 ans. Il est à noter que la totalité du parc de bennes sera équipé de lecteurs de puce en 2017. « *Aujourd'hui, 81 % de nos véhicules roulent au GNV, 1 % sont électriques et 18 % roulent au diesel*<sup>79</sup> ». Il n'y a pas de borne GNV sur le territoire parisien, la plus proche étant celle d'Ivry Bruneseau.

La régie compte également 21 porteurs de 16T et 19T équipés de caissons pour le transport des encombrants, dont 19 sont équipés de saieuses ou de lames pour servir en période hivernale.

<sup>78</sup> Audition de Caroline Haas, cheffe du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP), le 2 juin 2017.

<sup>79</sup> Audition de Patrick Geoffray, directeur de la DPE, le 19 mai 2017.

La collecte des dépôts divers et des encombrants effectuée en régie est mise en œuvre à l'aide de deux types d'utilitaires mis à disposition par les TAM (Porter/Jumper), au nombre de 181, auxquels s'ajoutent 13 porteurs de 19 et 26 T pour le transport de caissons destinés aux encombrants utilisés dans le cadre de marchés de prestataires.



*Une benne de collecte de la régie (crédits DPE)*



*Un porteur de la régie pour le transport de caissons (crédits DPE)*



*Un utilitaire TAM pour la collecte des encombrants (crédits DPE)*

- Pour les **missions de nettoyage**, les engins sont de nature diversifiée :
  - La régie compte 74 laveuses et 33 aspiratrices circulant sur la chaussée et 257 engins de nettoyage de trottoir, dont 126 laveuses, 122 aspiratrices et 9 micro-aspiratrices pour s'adapter à toutes les configurations. Dans le cadre des marchés complémentaires de propreté, le parc des entreprises comporte 22 laveuses et 40 aspiratrices circulant sur la chaussée.



*Une laveuse de chaussée de la régie (crédits DPE)*



*Une aspiratrice de trottoir de la régie (crédits DPE)*

Le parc d'engins de nettoyage de trottoirs du STPP a évolué de la façon suivante entre 2010 et 2017 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Aspiratrices de trottoirs	113	113	122	122	122	122	122	122
Laveuses de trottoirs	162	164	159	148	143	142	133	126
Total	275	277	281	270	265	264	255	248

(Source : DPE)

L'évolution du taux de disponibilité des aspiratrices et des laveuses de trottoirs de 2010 à 2016 est retracée dans le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aspiratrices de trottoirs	82%	82%	87%	81%	81%	82%	81%
Laveuses de trottoirs	94%	91%	89%	84%	82%	76%	74%

Pour les aspiratrices de trottoirs, on constate une relative stabilité entre 2010 et 2016.

Pour les laveuses de trottoirs, on enregistre une chute progressive à partir de 2012. Elle résulte d'une réduction importante du parc de réserve qui est devenu de plus en plus vieillissant faute d'offres alternatives au diesel. En effet, les engins vieillissants tombent davantage en panne et sont plus difficiles à remplacer car le parc de réserve s'est amenuisé.

Le parc est vieillissant, mais commence à être renouvelé avec l'apparition d'offres alternatives au diesel, qui devraient augmenter ces taux dès la fin de 2017. L'année 2016 a vu les essais de ces nouveaux véhicules et les premières commandes ont été lancées au 2ème semestre 2016 pour des arrivées échelonnées en 2017:

- 2 laveuses électriques de marque VALAIR ;
- 13 aspiratrices de capacité 1 m<sup>3</sup> de marque HOLDER ;
- 36 aspiratrices de capacité 2 m<sup>3</sup> de marque MATHIEU.

Le programme d'acquisition se poursuit en 2017 avec les commandes suivantes :

- 9 aspiratrices de capacité 1 m<sup>3</sup> de marque HOLDER
- 16 laveuses électriques de marque VALAIR
- 20 laveuses hybrides de marque TENAX
- 75 laveuses de marque MATHIEU. Cette commande s'accompagne de la fourniture de lames et étraves permettant à ces machines d'intervenir sur les trottoirs pour les opérations de déneigement en période hivernale.

- Pour ses actions de dégraffitage/désaffichage, la régie dispose en outre de 19 véhicules utilitaires équipés de groupes haute pression, hydrogommage ou traitement peinture; 11 véhicules porte-outils de type Unimog, équipés pour le lavage des voûtes de souterrains et de saeuses et lames en période hivernale viennent compléter la flotte. Le parc des prestataires utilisé pour les opérations de dégraffitage/désaffichage comporte quant à lui 56 véhicules utilitaires équipés de groupes similaires ainsi que 16 groupes hydronettoyeurs à eau chaude.



*Un véhicule de désaffichage/dégraffitage de la régie (crédits DPE)*



*Un véhicule « Unimog » de la régie (crédits DPE)*

Au-delà de ces véhicules industriels, les TAM louent également à la DPE 157 utilitaires de type fourgon ou berline servant notamment au transport de matériels ou d'agents.

- Afin d'assurer **l'entretien et le remisage de ses véhicules**, la Mairie de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages situés en périphérie parisienne, dont quatre sont équipés pour les opérations de maintenance lourde (Aubervilliers, Ivry-Victor Hugo, Romainville et Ivry-Brunesseu) ainsi que 110 implantations territoriales, appelées ateliers. Les garages sont destinés aux 390 poids lourds (benne et engins de nettoyage circulant sur la chaussée), qui relèvent de la section des moyens mécaniques. Les véhicules ENT (engins de nettoyage de trottoirs), sont quant à eux répartis, gérés et entretenus dans les divisions territoriales. *« Aujourd'hui, les bennes comportent de l'électronique et sont assez complexes à entretenir. Il y a quelques années, les bennes étaient renouvelées au bout de sept ans. Aujourd'hui, elles sont renouvelées au bout de 11 ans. Cela signifie que nous devons très bien entretenir les bennes<sup>80</sup> ».*

Pour la collecte des déchets occasionnels, la DPE gère également huit espaces de tri sur le territoire parisien, un effort important sur la mandature étant prévu, cinq Eco Points Mobiles, permettant d'assurer une présence sur 80 emplacements du territoire parisien, et une quarantaine de Trilib'.

- Il existe également à la disposition des divisions territoriales une grande variété de **petits matériels mécaniques**, souffleuses, débroussailleuses, micro-aspiratrices de trottoir, qui permettent de s'adapter à toutes les configurations de l'espace public et de réduire la pénibilité du travail des agents. *« Nous allons acheter des débroussailleuses, il s'agit d'une démarche nouvelle. Nous avions autrefois des souffleuses thermiques et nous achetons désormais des souffleuses électriques, qui sont beaucoup plus légères et qui permettent à des agents, notamment les femmes qui ont moins de force, de les utiliser<sup>81</sup> ».* Dans ce cadre, les maires d'arrondissement ont désormais la possibilité de choisir des équipements dans une gamme de petits matériels mécaniques en fonction de leurs priorités : *« Un certain nombre de maires d'arrondissement ont fait le choix cette année d'acheter des aspirateurs à feuilles. Nous avons donc élargi notre palette de matériel mécanique pour pouvoir être plus efficaces<sup>82</sup> ».*

La DPE dispose d'un service d'études qui teste en permanence tous les nouveaux matériels de propreté, avec pour paramètres essentiels l'efficacité et la robustesse. Les laveuses de trottoir électriques, très adaptées à la configuration de voirie parisienne, ont ainsi fait l'objet d'essais approfondis avant leur mise en œuvre. Elle assure également une veille technologique et est parfois à l'initiative de matériels innovants : *« nous avons même inventé du matériel, comme les chenillards de la circonscription fonctionnelle, de petits engins qui remontent les bouteilles de verre laissées par les festifs sur les places<sup>83</sup> ».*

Dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, la Direction évolue en adoptant dans le choix de ses matériels une démarche visant à une meilleure réactivité en fonction des conditions rencontrées, sans perdre de vue les contraintes liées à la part croissante de la mécanisation : *« Nous essayons d'être moins rigides que nous n'avons pu l'être par le passé, avec un seul type d'engin pour tous les arrondissements. Nous essayons désormais de répondre aux besoins spécifiques des arrondissements. C'est un enseignement et un acquis du copilote<sup>84</sup> ».*

- Au-delà du parc d'engins, il convient de rappeler que la DPE met à la disposition du public un parc de contenants : les bacs de collecte, les colonnes à verre et les réceptacles de propreté.

<sup>80</sup> Audition de Patrick Geoffray, directeur de la DPE, le 19 mai 2017.

<sup>81</sup> Audition de Caroline Haas.

<sup>82</sup> Audition de Caroline Haas.

<sup>83</sup> Audition de Patrick Geoffray.

<sup>84</sup> Audition de Philippe Cheval, directeur adjoint de la DPE, le 2 juin 2017.



- Près de 445.000 bacs de collecte sont mis à la disposition des ménages. Les bacs sont fournis par 2 sociétés, Plastic Omnium et Citec, qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande. Ils sont progressivement équipés de puces afin de permettre à la Ville de connaître à terme, pour chaque site, le nombre de bacs et le volume de ceux-ci présentés à la collecte. Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage des conteneurs sur le sol, les bacs doivent répondre également à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels. La communication sur le renforcement de la propreté présentée en février 2016 par la Maire de Paris met l'accent sur l'augmentation de la couverture actuelle des bacs en collecte sélective : 9.000 immeubles ne disposent pas aujourd'hui de poubelles « jaunes et 21.000 de poubelles » blanches ».
- Près de 997 colonnes à verre insonorisées sont implantées sur la voie publique, complétant les bacs inclus dans la collecte au porte à porte, qui desservent 65% de l'habitat. Ce nombre évolue d'une année sur l'autre en fonction des travaux de voirie, qui peuvent nécessiter leur dépose. Les modèles existant répondent à des exigences acoustiques renforcées (83 décibels contre 89 pour les anciens modèles). Ce parc est complété de plus de 60 colonnes à verre enterrées, dont les avantages en termes de diminution des nuisances sonores et d'accessibilité, ainsi que la capacité supérieure réduisant d'autant les opérations de vidage, ont retenu l'intérêt des Parisiens dans le cadre du budget participatif. La Maire a également annoncé dans sa communication le déploiement à venir de 190 nouvelles colonnes à verre sur l'espace public, dont vingt enterrées.
- Le parc de réceptacles de propreté comprenait en 2016 27.500 corbeilles de type « Bagatelle », avec éteignoir et cendrier auxquelles s'ajoutent les corbeilles installées dans les parcs et jardins pour un total qui dépasse les 30 000 réceptacles. La DPE manifeste la volonté d'en augmenter le nombre, mais celle-ci est étroitement dépendante des modalités de concertation locales et de la problématique de l'encombrement de l'espace public ; par ailleurs, la collecte s'effectue également dans le cadre de services complémentaires assurés par le privé ; une augmentation très importante des RDP, impliquant une hausse significative des tonnages collectés, devrait en conséquence se répercuter sur le coût des marchés de collecte.

### **L'atelier engins du 20<sup>ème</sup> arrondissement**

Une délégation de la Mission a visité le 27 juin 2017 l'atelier engins du 20<sup>ème</sup> arrondissement situé 36 rue du Télégraphe (20<sup>ème</sup>) qui emploie 42 conducteurs de petits engins et assure la fourniture de :

- véhicules pour la collecte des objets encombrants avec comme priorité la collecte des rendez-vous pris par les riverains.
- petits engins laveurs pour la réalisation de plans de lavage
- petits engins de type « aspiratrice » pour la réalisation de plans de lavage mécanique.

L'équipe présente l'après-midi effectue de plus le déblaiement des marchés alimentaires, en renfort des ateliers territoriaux, et la mise au propre du plateau des Pucés de Montreuil (20<sup>ème</sup>).

On constate très peu d'absentéisme dans cet atelier où le personnel est très spécialisé et travaille sur une plage horaire classique intégrant des repos fixes ou en roulement.



## DEUXIEME SOUS-PARTIE : LES PRESTATAIRES ET LES AUTRES ACTEURS DE L'ESPACE PUBLIC

A Paris se superposent des domaines de la Ville et de l'État, les réseaux de transports publics, les centres d'activités économiques, les lieux publics et privés. Si de nombreuses villes ont externalisé au privé les tâches de propreté, la municipalité parisienne a fait le choix d'un modèle mixte avec un fort service public et des prestataires de marchés publics de collecte et de propreté.

Le premier chapitre sera consacré à ces prestataires, à leurs missions et aux modalités de passation et de contrôle de passation des marchés publics par la Ville de Paris. Le second chapitre examinera les actions mises en œuvre par les autres acteurs publics et privés auditionnés par la Mission (SNCF, RATP, bailleurs sociaux et syndicats, hôtels-café-restaurants, régies de quartiers, associations,...) pour maintenir et améliorer la propreté sur le territoire parisien.

### Chapitre 1. : Les prestataires des marchés publics de la DPE et leurs missions

#### a. Les missions des prestataires de collecte et de propreté

La DPE a recours à des prestataires privés pour la mise à disposition de bacs et réceptacles et pour les prestations de collecte des ordures ménagères et des multimatériaux sur 10 arrondissements (1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements).

Elle passe également des marchés pour la réalisation de certaines tâches contribuant à la propreté de l'espace public ou à la collecte des objets encombrants, notamment pour les prestations suivantes :

- mise à disposition d'engins avec conducteurs pour assurer le nettoyage mécanique des chaussées et trottoirs ;
- maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Élysées ;
- maintien de la propreté sur les berges piétonnières de la Seine et gestion des sanitaires sur ces berges l'après-midi et en soirée ;
- mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la Ville de Paris
- nettoyage des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression eau chaude
- nettoyage et comblement par apport de terre végétale des cuvettes d'arbres, équipées de grilles
- enlèvement des graffitis sur l'ensemble du territoire parisien.

#### b. Les modalités de passation et de contrôle des marchés publics

- **L'agrément préalable des matériels**

Avant tout démarrage d'un marché, les matériels et équipements utilisés par les prestataires font l'objet d'un agrément, délivré par la Direction de la Propreté et de l'Eau, avant la mise en service de l'engin.

Il a pour but de vérifier la conformité de l'engin vis-à-vis des dispositions du cahier des charges. Ces dernières portent sur des caractéristiques techniques (dimensions, équipement, charte graphique, sécurité, éclairage...) ainsi que sur des caractéristiques environnementales (émissions de polluant, motorisation). La question des nuisances sonores est centrale: des clauses limitant le niveau sonore des engins sont fixées. Un certificat délivré par un laboratoire agréé est demandé au fabricant/prestataire afin de s'assurer du respect de ces clauses.

Les modalités d'établissement d'un agrément sont décrites dans une procédure générale d'agrément des matériels et équipements. Ce document est établi par le centre d'essais de la Propreté de Paris du Service de l'Expertise et de la Stratégie (SES) et est joint en annexe à chaque marché de prestation.

Le SES examine chaque véhicule et délivre ensuite un agrément au prestataire lui permettant d'utiliser ce véhicule dans le cadre du marché. Par ailleurs, les cahiers des charges prévoient des pénalités dans le cas où le prestataire utiliserait des véhicules non agréés.

- **La démarche qualité dans les marchés de collecte**

Afin de s'assurer de la qualité des prestations de collecte réalisées, une démarche, élaborée de manière participative avec les prestataires, a été mise en place à la DPE depuis 1996. Cette démarche qualité permet notamment d'examiner si les prestations sont conformes aux exigences inscrites dans les contrats, de vérifier le service fait et d'homogénéiser les contrôles pour tous les arrondissements et pour tous les prestataires.

- **Le cas particulier des marchés à obligation de résultats**

Quelques marchés de nettoyage sont des marchés à obligation de résultat. Il s'agit du marché de nettoyage des Champs Élysées, du marché de nettoyage des berges de Seine piétonnes et du marché d'enlèvement des graffitis.

Les cahiers des charges de ces marchés prévoient des procédures formalisées de contrôle par « échantillonnage ». Ces contrôles du respect de l'obligation de résultat sont effectués à la seule initiative de la Ville de Paris et peuvent avoir lieu à tout moment dans la plage horaire normale d'intervention de l'entreprise. Ils sont opérés de manière contradictoire avec un représentant qualifié de l'entreprise.

Les résultats à atteindre sont définis selon un système de cotation des déchets sur une échelle mesurée en points. Le système de cotation est décrit dans les annexes des marchés. Le contrôle est effectué sur les trottoirs et caniveaux et sur la chaussée piétonne pour les berges de Seine. En cas de non atteinte de l'obligation de résultats, les pénalités prévues au cahier des charges sont appliquées.

En ce qui concerne le marché d'enlèvement des graffitis, le principe est le même. Sur chaque lot du marché, il est procédé au tirage au sort d'un arrondissement, puis d'une voie dans cet arrondissement. Un parcours dont le linéaire est prédéfini dans le cahier des charges est alors contrôlé et il est procédé au relevé des graffitis présents sur les bâtiments et des graffitis, stickers et affiches présents sur les mobiliers urbains.

Si le nombre de m<sup>2</sup> de graffitis relevés sur les bâtiments et le nombre de mobiliers urbains graffités, stickés ou affichés sont supérieurs à des seuils prédéfinis dans le cahier des charges, les pénalités correspondantes sont alors appliquées.

- **Les marchés de prestations de service de propreté « à commande »**

Le STPP a mis en place un dispositif de contrôle spécifique pour les marchés à bons de commandes, au-delà de la simple constatation du service fait.

Pour chaque marché, le STPP élabore une fiche technique détaillée explicitant les points essentiels du marché. Cette fiche est ensuite partagée par les différentes entités concernées par le marché (Mission Propreté, agents responsables du suivi des marchés, divisions territoriales).

Des fiches de contrôle sont également élaborées pour la réalisation de contrôles contradictoires réalisés sur le terrain par les services déconcentrés. Ces fiches sont ensuite suivies par la mission propreté du STPP. Cette dernière organise également de manière régulière des réunions de suivi avec les différents prestataires et les entités concernées par les marchés. Ces réunions permettent de faire un point formel sur la réalisation des prestations, les problèmes rencontrés et les dispositions prises par les entreprises pour y remédier.

### c. Les pistes d'amélioration envisagées par les prestataires

Afin d'éclairer les travaux de la Mission, une séance spécifique a permis d'écouter certains prestataires de collecte et de nettoyage qui ont présenté leurs missions et plusieurs préconisations.

Otalia est la contraction de deux entités, Veolia et Otus créée spécifiquement pour la collecte des déchets des 11<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements. Pour assurer la collecte de ces deux arrondissements, la société compte 183 salariés dont 164 personnels roulants qui interviennent directement sur la collecte. Elle utilise 31 poids lourds dont l'investissement initial a été de 6,3 millions d'euros. Stéphane Deniel directeur du secteur Paris-Hauts de Seine de la société Veolia, a souligné en préambule le « *surcoût considérable dû à une augmentation de la masse salariale de l'opérateur sortant* », <sup>85</sup> une baisse significative du tonnage des déchets, de l'ordre de 5 %, un vrac anormalement élevé sur le territoire parisien et de nombreux encombrants qui génèrent, à terme, une augmentation du nombre d'accidents de travail des salariés.

Pour répondre à ces diverses problématiques, Jérôme Amar, directeur général de la société Otalia suggère en premier lieu de ne pas modifier les lots et de les conserver dans le cadre des futurs appels d'offre : « *lors d'un nouveau contrat, la Ville de Paris mélange les arrondissements et crée des nouveaux lots, ce qui fait perdre au nouvel opérateur tout l'historique. (...) On transfère les salariés quand on gagne un nouveau contrat et il y a donc tout un temps d'adaptation. Le nouveau collecteur découvre aussi un nouvel arrondissement* ». <sup>86</sup>

Il suggère également de confier les marchés de collecte et de nettoyage d'un arrondissement ou d'un lot au même prestataire, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes de France comme à Lille, ce qui favoriserait la coordination des interventions. Il précise que la démarche qualité de la Ville de Paris « *tire vers le haut les prestataires mais il serait possible de passer à une autre étape avec le contrat de résultats* » qui se substituerait aux actuels contrats de moyens. Ce système permettrait ainsi aux prestataires de proposer « *des solutions plus innovantes et de rationaliser les moyens* ».

Jérôme Amar propose également de développer des points d'apport volontaire pour limiter la collecte du vrac, par exemple aux abords des bornes TriLib. Il existe, ajoute-t-il « *des systèmes semi-enterrés, comme à Barcelone* ». Pour encourager les Parisiens à déposer le vrac dans ces points de collecte « *une forme de redevance incitative avec l'utilisation d'une trappe pour tracer les dépôts* » pourrait être mise en place.

Enfin, afin de renforcer la sécurité des salariés, ce critère pourrait être ajouté dans ceux d'adjudication des offres en prenant en compte, par exemple, l'accidentologie.

---

<sup>85</sup> Audition de Stéphane Deniel, directeur du secteur Paris-Hauts de Seine de la société Veolia, 30 juin 2017.

<sup>86</sup> Audition de Jérôme Amar, directeur général de la société Otalia, 30 juin 2017.

Korrigan a été désigné pour enlever les graffitis sur le territoire Parisien. Ali Abedour, son président, constate une grande évolution sur ce marché de nettoyage des graffitis. Il y a de plus en plus de stickers et d'affiches sur le mobilier urbain, de tags et de peinture au sol. Certains tags recouvrent des surfaces étendues, parfois à l'échelle d'une rue entière, et sont réalisés avec des nouveaux matériaux indélébiles, difficiles à traiter. Des moyens de plus en plus importants y sont donc consacrés. Il précise que sa société « réalise 500 interventions par jour pour les graffitis, soit une moyenne journalière de 1200 m<sup>2</sup> <sup>87</sup> ».

Afin de limiter les graffitis et de faciliter leur enlèvement, Ali Abedour propose d'inclure l'obligation, lors de la restauration de nouvelles façades, d'utiliser des vernis anti-graffitis, très efficaces. Néanmoins, ces vernis ne peuvent pas être posés partout et certains graffitis risquent de migrer ensuite sur la pierre ou sur le marbre.

Par ailleurs, l'application « dans ma rue » pourrait être utilisée par le prestataire pour répondre aux riverains en leur envoyant une photo, après enlèvement d'un graffiti signalé par eux. Cette réponse inciterait les usagers à faire davantage de signalements et permettrait ainsi d'être plus rapide, plus efficace et d'impliquer davantage les habitants.

## Chapitre 2. : Les autres acteurs de l'espace public.

Les acteurs intervenant sur le territoire parisien et l'espace publics sont nombreux. Leur implication et leur coordination en matière de politique de la propreté est un enjeu majeur. Certains de ces acteurs publics et privés ont été auditionnés par la Mission.

### « Les rencontres de la propreté »

Afin de mobiliser les acteurs de l'espace public, Mao Péninou a réuni, dans le cadre des « Rencontres de la Propreté » qui se sont déroulées le 10 juillet 2017, les principaux interlocuteurs de la Ville dont les mobiliers, immeubles ou activités se situent sur l'espace public parisien : la Poste, la SNCF, la RATP, Enedis, GRDF, la CPCU, le SNARR, JCDecaux, Autolib', Paris Habitat, Elogie-Siemp, la RIVP, ICF Habitat la Sablière et Immobilière 3F et les représentants des mairies d'arrondissement.

A l'issue de cette réunion de travail 10 engagements ont été pris par la Ville de Paris et les acteurs présents portant notamment sur des actions de coordination, des interventions de sensibilisation des gardiens et des locataires et une accentuation de la lutte contre le jet de mégots ou encore contre l'affichage sauvage. Les engagements et obligations en matière de propreté incombant aux entreprises dans le cadre du 7<sup>ème</sup> protocole de bonne tenue des chantiers, ont été quant à eux rappelés aux participants.

- **La RATP**

Le réseau de la RATP compte 369 stations de métro et gares RER, 400 km de voies, 1000 trains, 7 millions de voyageurs par jour. « Les surfaces à nettoyer sont de l'ordre de 1,3 millions de m<sup>2</sup>, ce qui est considérable » <sup>88</sup>précise Franck Avicé, directeur des espaces et des services aux clients de la RATP c'est-à-dire du métro et du RER.

<sup>87</sup> Audition d'Ali Abedour, président de la société Korrigan, 30 juin 2017.

<sup>88</sup> Audition de Franck Avicé, directeur des espaces et des services aux clients de la RATP, 7 juillet 2017

La propreté fait l'objet d'un chapitre important du contrat passé par la RATP avec le STIF. Les dépenses en matière de propreté représentent 80 millions d'euros par an et sont réparties entre cinq prestataires désignés dans le cadre de marchés publics.

Près de 1000 personnes travaillent chaque jour sur le réseau pour la propreté. Un des enjeux des nouveaux contrats est de faire basculer une partie des équipes de nuit vers le jour, avec des équipes présentes durant le service voyageur. Sa mise en oeuvre est délicate compte tenu de la fréquentation du réseau mais se réalise néanmoins aux heures creuses et en bout de ligne. Cette évolution managériale a été introduite dans le cahier des charges des marchés.

Près de 10 000 tonnes de déchets sont traitées chaque année. Ce chiffre est en sensible augmentation depuis quelques années, notamment du fait de la presse gratuite. Les équipes de la RATP sont également confrontées à la situation des 350 SDF installés dans le réseau.

Le nettoyage est à la fois courant (tous les jours et chaque nuit) et patrimonial. Ce dernier consiste en un nettoyage approfondi, tous les quinze jours, de chaque station. Les mêmes règles s'appliquent au nettoyage des trains. Le rôle des agents de station est primordial car ce sont eux qui contrôlent la qualité des prestations. *« Ces agents sont dotés de tablettes numériques sur laquelle il y a des application métiers qui leur permettent de saisir en direct l'ensemble des dépêches de nettoyage à faire réaliser, associé à une photo qui est adressée au prestataire de façon qu'il puisse intervenir »* précise Frank Avice.

Des innovations ont également été demandées aux prestataires avec le test de nouveaux robots de nettoyage, capables de se piloter eux-mêmes et de déverser les déchets dans un endroit précis. Ces robots sont encore à l'état de prototype.

Une application a également été lancée sur la ligne A pour permettre aux voyageurs de signaler des déchets et souillures dans les trains. Cette application devrait être généralisée dans tout le réseau après discussion avec les partenaires sociaux car l'expérimentation montre que cette application génère beaucoup plus de signalements et d'interventions qu'auparavant. Ce type de solution, qui vise à rendre actifs les clients, devrait être déployé à l'avenir.

Des actions « coup de propre » ont été lancées dans le cadre du nouveau marché. Il s'agit notamment du rafraîchissement important d'une dizaine de stations par an. Ce travail, ajoute Franck Avice, *« nécessite une bonne coordination avec les services de la Ville de Paris notamment lorsqu'il y a des travaux en surface parce que nous sommes très tributaires des infiltrations d'eau sur le réseau et dans un certain nombre de cas, malheureusement, ce sont des travaux de surface qui ont entraîné de graves infiltrations. (...) Il faut que l'on se coordonne absolument avec les services de la Ville pour être d'accord sur les modalités de réalisation des travaux en surface et notamment l'étanchéité en voirie lorsque le bitume est retiré »*.

La problématique des odeurs dans le métro est récurrente. Tous les produits que la RATP a souhaité utiliser jusqu'à présent ont été interdits par la médecine du travail. Ce point est travaillé avec les prestataires et avec la médecine du travail de manière à trouver des produits homologués et autorisés dans les espaces en micro-pulvérisation.

Le dernier point est celui du tri sélectif qui fait l'objet d'échanges réguliers avec la Ville de Paris. Il est actuellement réalisé sur la ligne 14. Son extension coûterait plusieurs millions d'euros. La mise en place du tri sélectif est impossible à organiser en l'état car la SNCF ne peut pas conserver les déchets dans les stations. La RATP n'a pas de lieu de stockage. Ce serait par ailleurs proscrit par les règles de sécurité incendie. Ce point nécessite donc de trouver des solutions techniques avant d'être intégré dans la discussion financière avec le STIF.

Pour conclure, Frank Avice rappelle que la propreté *« fait partie de nos priorités en termes de politique auprès des voyageurs »* et que *« sur les indicateurs de résultats vis-à-vis du STIF, on atteint les maxima prévus par le contrat (...). La perception s'est améliorée sur la qualité de la propreté avec une note de 8 sur 10 de satisfaction. Mais je sais que l'on a encore des progrès à faire.*

*Cela passe notamment par plus de mobilisation des agents sur le sujet, en traitant en temps réel tous les problèmes que nous rencontrons en termes de propreté sur le réseau ».*

- **La SNCF**

Pour la SNCF, la propreté est un « enjeu majeur, après la sécurité »<sup>89</sup>, précise Jacques Peynot, directeur des gares d'Ile-de-France. Pour examiner comment la propreté progresse la SNCF dispose d'un baromètre de satisfaction du client figurant en annexe du présent rapport.

La propreté « pèse le plus dans la satisfaction du client » précise Nathalie Lerer, directrice de la gare Montparnasse avant d'énumérer les différents facteurs déterminants la perception de la propreté par les usagers: « *La propreté, ce n'est pas que la propreté et le nettoyage de l'ensemble des zones, c'est également le design, l'architecture, le choix des matériaux (...) C'est aussi l'aspect sonore. Tout cela est pris en compte le plus en amont possible quand on la chance comme moi de piloter une gare qui va être rénovée (...). La luminosité est aussi un point important* »<sup>90</sup>. La SNCF souhaite par ailleurs rendre plus visibles aux clients les personnels en tenue et le matériel de propreté.

L'emprise des gares parisiennes s'étend en dehors de celles-ci et bien souvent aussi sur les parvis qui sont entretenus par des prestataires. La question des abords des gares et de l'articulation des passages des services de la Ville de Paris avec ceux des prestataires de la SNCF fait l'objet d'un travail constant. Il existe un cahier des charges pour toutes les gares au niveau central mais des expérimentations peuvent être mises en place pour améliorer le nettoyage sur une gare en particulier. Le cas de la gare Montparnasse est relativement simple, celui de la gare du Nord et de la Gare de Lyon sont plus complexes mais en cours de clarification, enfin celui de la Gare Saint Lazare demeure à travailler ajoute Jacques Peynot. Des réunions régulières se tiennent avec l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté, Mao Peninou, pour coordonner les différentes opérations de nettoyage autour des gares et pour mettre en place « des plans de propreté ».

- **Les bailleurs sociaux**

Les bailleurs sociaux sont concernés par la propreté sur l'espace public et notamment par le nettoyage des abords et des espaces interstitiels, la gestion des encombrants et le tri.

La Mission en a auditionné deux d'entre eux, Elogie-Siemp et Paris Habitat.

Les sociétés Elogie et Siemp viennent de fusionner. Elles représentent aujourd'hui 27 650 logements, 490 salariés dont 225 gardiens. Valérie de Brem, directrice générale d'Elogie-Siemp insiste sur le fait que « *les gardiens sont particulièrement utiles pour avancer sur la problématique de la propreté pour nous bailleurs et dans nos relations avec les services de la Ville. Ils sont nombreux et ont un rôle absolument central*<sup>91</sup>. »

Les gardiens rentrent et sortent les poubelles et sont en relation avec les services de la DPE. Les difficultés rencontrées par les bailleurs relèvent le plus souvent des horaires de passage des éboueurs. Elogie-Siemp s'adapte d'ailleurs au dispositif parisien de ramassage des ordures ménagères en recrutant parfois une société extérieure pour sortir ou rentrer les poubelles lorsque les horaires de passage ne coïncident pas vraiment avec les horaires des gardiens.

Les gardiens sont amenés à appeler la DPE lorsqu'il y a des encombrants dans les résidences. « *Nous consacrons chaque année 700 000 euros pour retirer des encombrants qui se trouvent dans nos parties communes principalement. Sans valorisation des déchets. Ce n'est pas vertueux*

<sup>89</sup> Audition de Jacques Peynot, directeur des gares d'Ile-de-France de la SNCF, 7 juillet 2017.

<sup>90</sup> Audition de Nathalie Lerer, directrice de la gare Montparnasse, 7 juillet 2017

<sup>91</sup> Audition de Valérie de Brem, directrice générale d'Elogie-Siemp, 7 juillet 2010.



*puisque les déchets ne sont pas réemployés par la suite. Le coût est assez conséquent en la matière<sup>92</sup>* » ajoute Stéphane Bettioli, directeur général adjoint de Paris-Habitat, en charge des politiques patrimoniales.

Les gardiens ont aussi un rôle fondamental dans le lien avec les locataires qui ont parfois des comportements « incivils ». *« Ils font œuvre de pédagogie, d'explication et peuvent être amenés à aller plus loin, avec des mesures plus coercitives. Sur ce plan, il me semble que toute action de pédagogie, d'explication à l'égard de nos locataires est bénéfique pour tout Paris et la façon dont les Parisiens traitent l'espace public »* précise Valérie de Brem.

A ce sujet, Paris Habitat mène régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses locataires dont les résultats soulignent que l'insuffisance de propreté dans les parties communes serait essentiellement causée par les incivilités. Ce qui peut également concerner les abords.

Elogie-Siemp a mis en place des « *rencontres habitants* » qui se déroulent sur place, au pied des résidences, en fin de journée, pour rencontrer l'ensemble des locataires qui se présentent. Ces « Rencontres habitants » constituent un moment privilégié pour travailler sur cette question des incivilités.

Un dispositif dont les contours juridiques est encore à préciser, consisterait à doter quelques collaborateurs d'un pouvoir spécifique de sanction à l'égard des locataires « indécents » ajoute Valérie de Brem. Stéphane Bettioli, précise que Paris-Habitat lance également « *une expérimentation d'assermentation de nos chefs d'agences, de gérants et de gardiens volontaires qui doit nous permettre, justement, sur ces petits troubles et ces petites négligences, de pouvoir intervenir et dresser des procès-verbaux. Nous débattons actuellement de cette assermentation avec les représentants des personnels, en visant les petites nuisances et pas les troubles lourds.* »

### ***L'expérience mise en œuvre par Terre d'Opale Habitat***

Afin d'agir plus efficacement contre les phénomènes d'incivilité rencontrés, Terre d'Opale Habitat a décidé de faire assermenter ses gardiens, agents d'immeuble et de proximité. Au terme de leur formation, tous ont prêté serment devant le Tribunal d'Instance de Calais et sont, à ce jour, investis de pouvoirs de police. Une carte officielle, précisant la qualité de personnel assermenté, a été remise à chaque « Garde particulier ».

Depuis le 18 septembre 2017, une vingtaine d'agents de Terre d'Opale Habitat ont désormais la possibilité de relever différents délits mais surtout de dresser des procès-verbaux et de les envoyer directement aux services du Procureur de la République.

Les troubles les plus fréquemment observés sont ceux liés au bruit, à la dégradation volontaire des immeubles et du matériel afférents (ascenseurs, minuteriers et digicodes), ainsi qu'au regroupement de personnes dans les parties communes des résidences. Ces nouvelles dispositions respectent les droits des locataires et placent l'ensemble des procédures entre les mains du juge. Au travers des constats pouvant être effectués par les gardiens assermentés, Terre d'Opale Habitat vise une amélioration des conditions de vie de ses locataires et la responsabilisation des citoyens logés sur son parc en réprimant des incivilités qui n'avaient, jusqu'à présent, pas de qualification juridique.

Par ailleurs, une attention particulière est apportée à la propreté des nombreux **chantiers** des bailleurs : « *une charte est jointe à l'acte d'engagement signé par les entreprises du bâtiment que nous veillons à faire respecter au mieux même si cela n'est pas toujours aisé dans des petites rues parfois très étroites* » précise Valérie de Brem.

<sup>92</sup> Audition de Stéphane Bettioli, directeur général adjoint de Paris-Habitat, en charge des politiques patrimoniales et sociales, 7 juillet 2017.

La problématique du tri et la « stratégie zéro déchet » sont également prises en compte par les bailleurs. En ce sens, de vastes locaux poubelles sont prévus dans les nouvelles résidences afin de leur permettre d'accueillir un nombre adéquat de conteneurs et ceux à venir pour les déchets biologiques. Valérie de Brem précise: « nous favorisons le réemploi, avec quelques partenariats, avec Emmaüs, une association qui s'appelle Recycle Livre, etc. Nous pourrions aller plus loin sur cette piste en partenariat avec la Ville. (...) Nous encourageons également l'installation de compost en nous appuyant sur les dispositifs d'accompagnement de la Ville. »

Paris-Habitat a mené un projet de ressourcerie éphémère décrit par Stéphane Bettiol : « Nous nous installons ainsi avec des opérateurs et acteurs franciliens du réemploi sur un groupe d'immeubles ou plusieurs groupes d'immeubles, comme par exemple à Curial ou à Raymond Queneau. Durant six semaines, nous allons d'une part collecter les encombrants, y compris du petit électroménager, des livres, dans un local mis à disposition durant l'action, avec des collectes en porte-à-porte ou de l'apport volontaire. Nous organisons alors, d'une part, des ateliers de réparation qui fonctionnent très bien, notamment pour les vélos, mais aussi pour les petits électroménagers. Dans les ateliers, nous accompagnons les gens pour leur montrer comment les réparer. Il peut s'agir, sinon, de revendre les objets puisque, durant tout le temps de l'action, il y a une boutique éphémère avec des tarifs modiques qui permettent de recycler. » Il suggère in fine, pour traiter la question des encombrants, de « créer un groupement de commande en travaillant sur une filière de réemploi pour permettre de pérenniser le système et de faire monter en compétence les acteurs. »

Enfin, Stéphane Bettiol considère qu'« il existe un important enjeu sur la coordination des acteurs que nous devons renforcer. Des démarches sont mises en œuvre sur la participation dans les quartiers politique de la ville et les cellules de gestion urbaine de proximité qui permettent de gérer les interstices, de connaître les acteurs. »

- **Les hôtels, restaurants, cafetiers et traiteurs**

Le SYNHORCAT (Syndicat National des Hôtels Restaurants Cafetiers Traiteurs) regroupe 10 établissements et 120 salariés avec une très forte présence à Paris.

Le syndicat distribue notamment des cendriers de poche avec le concours de la Ville de Paris et assure une sensibilisation auprès des clients qui fréquentent les terrasses des cafés dont l'entretien incombe aux commerçants.

Le syndicat est favorable à des sanctions plus fortes à l'égard des contrevenants en matière de propreté. Le syndicat préconise une obligation de résultats laissant le choix aux restaurateurs des moyens mis en œuvre pour assurer la propreté sur les terrasses. « Cette obligation est rappelée dans le cadre des formations obligatoires pour l'ouverture d'un établissement. Il faut en effet obtenir un permis d'exploitation et, dans ce cadre, nous rappelons les règles de sécurité et de salubrité et la règle qui veut que la terrasse soit propre »<sup>93</sup> indique Franck Trouet, directeur général du SYNHORCAT.

Il souligne également « qu'avec le Grenelle II, il y a obligation, dans la restauration de trier et de valoriser les biodéchets à partir du moment où le restaurateur en produit plus de 10 tonnes par an. Ce volet pourrait être très valorisant pour le secteur de la restauration ». La loi nécessite une réelle incitation. Une société Moulinot Compost & Biogaz est en cours d'expérimentation dans le second arrondissement et sa généralisation est envisagée. Franck Trouet ajoute « La grande distribution a obtenu une ristourne fiscale sur son chiffre d'affaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Mon secteur n'a pas la possibilité de donner aux associations du fait d'une trop grande complexité logistique ».

Actuellement, il existe une « prime aux mauvais élèves » dit Frank Trouet puisque celui qui ne trie pas ne paie pas la redevance pour l'enlèvement des déchets alors que celui qui trie paie la taxe et

<sup>93</sup> Audition de Franck Trouet, directeur général du SYNHORCAT, 12 juillet 2017.

paie en plus la société qui vient le collecter. Le modèle fiscal mériterait donc d'être revu pour développer une filière en lien avec les réseaux d'agriculture raisonnée. Cette réforme serait temporaire dans la mesure où, une fois la filière organisée, les biodéchets seraient achetés.

➤ Le cas particulier de la restauration rapide

La réglementation impose aux restaurateurs d'être responsables des déchets dans un périmètre autour de leur établissement. Ils peuvent être verbalisés si un manquement à cette règle est observé.

Le SNARR regroupe certaines institutions de restauration rapide qui adhèrent au syndicat. Ce dernier a pour rôle d'encourager les bonnes pratiques, d'informer les adhérents sur les évolutions législatives et réglementaires et de faire remonter aux pouvoirs publics les problématiques de terrain des restaurateurs. Le SNARR compte 400 adhérents à Paris. Le coût de l'adhésion est proportionnel au chiffre d'affaires, avec un barème dégressif.

Franck Trouet rappelle en préambule que *« pour ce qui concerne les emballages, l'ensemble des opérateurs de la restauration rapide essaient de les limiter au maximum, (...) très prosaïquement l'emballage a un coût que les entreprises ont intérêt à diminuer »*.

Une charte a été signée entre le SNARR et l'Association des Maires de France (AMF) dès 2008. Les collectivités se sont approprié cette charte de manière inégale. A Paris, un certain nombre d'établissements de restauration rapide ont signé des conventions locales avec les maires d'arrondissements. Un modèle de charte figure en annexe 9 du présent rapport.

Ces conventions peuvent prévoir la mise en place de corbeilles à proximité des parkings ou d'autres dispositions comme l'information du consommateur sur la bonne utilisation de ces corbeilles. *« Notre rôle est un rôle de transmission d'informations, d'incitation de nos adhérents à avoir un comportement sociétal le plus exemplaire possible »*<sup>94</sup> précise Dominique-Ph. Benezet.

Sébastien Evain, responsable des affaires publiques de McDonald's France, ajoute *« Quand on s'engage avec un arrondissement, nous mettons tous les acteurs qui travaillent avec l'enseigne McDonald's autour de la table »* notamment pour signer des plans emballages abandonnés. McDonald's, avant de signer ces plans emballages a, dans un premier temps travaillé sur leur conception même. *« Aujourd'hui 90% de nos emballages sont en carton et en papier et 63% de ces 90% sont réalisés à partir de fibres recyclées »* précise Sébastien Evain.<sup>95</sup> Pierre Bochatko, en charge des questions relatives à la gestion de l'énergie et l'environnement pour les restaurants McOpCo franciliens, confirme que *« 16 restaurants sur 20 dans Paris intra-muros gérés par la compagnie ont signés des plans emballages abandonnés. (...) Le dernier en date est celui du 17<sup>ème</sup> arrondissement. »*<sup>96</sup>

Les conventions passées avec l'enseigne McDonald's sont respectées dans les arrondissements. A l'inverse, la relation est moins efficace avec d'autres enseignes, d'après les maires d'arrondissement concernés.

Pour conclure, le SNARR envisage de rappeler à ses adhérents le montant élevé des amendes ainsi que différentes obligations, comme celle de sigler les emballages ou d'assurer un minimum de nettoyage dans un périmètre d'une centaine de mètres autour de leurs établissements.

<sup>94</sup> Audition de Dominique-Ph. Benezet, délégué général du SNARR, 12 juillet 2017.

<sup>95</sup> Audition de Sébastien Evain, responsable des affaires publiques pour les restaurants McOpCo (McDonald's) franciliens, 12 juillet 2017.

<sup>96</sup> Audition de Pierre Bochatko, responsable des dossiers énergie/environnement pour les restaurants McOpCo (McDonald's), 12 juillet 2017.

- **La Chambre de commerce de Paris**

Gérald Barbier, premier Vice-Président de la CCI affirme que « *le constat global est un constat de mécontentement* <sup>97</sup> ». Il se réfère notamment aux études publiques menées par *repeaters*, l'Observatoire économique du tourisme parisien et une enquête BVA réalisée en 2015. « *Pour 66% des personnes interrogées, Paris est une ville propre. 33% considèrent que ce n'est pas le cas.* » Il ajoute que « *c'est un frein secondaire, au même titre que la pollution, les problèmes de trafic et le bruit.* » La propreté influe sur la perception de la ville et son attractivité. Pour les entreprises et les commerces, il s'agit d'une des clés de la qualité de l'environnement de travail pour les salariés, la clientèle, les partenaires économiques. Gérald Barbier précise que « *l'ensemble des commerçants ont un avis plutôt négatif concernant la propreté* ». La CCI soutient les efforts et les engagements pris par la Mairie de Paris sur la propreté et notamment les mesures récentes du plan de renforcement de la propreté à savoir l'augmentation du nombre d'inspecteurs verbalisateurs, l'augmentation des effectifs de nettoyage, la lutte contre les rats, la multiplication des cendriers et l'encouragement des grandes enseignes et des immeubles de bureau à équiper les points d'entrée et de sortie de leur personnel. Elle soutient également le plan « stratégie tourisme 2022 de décembre 2016 et notamment le renforcement des moyens municipaux de propreté et l'augmentation du nombre de toilettes sur les lieux touristiques.

Gérald Barbier propose d'instaurer une « culture de la propreté », d'intervenir plus efficacement et d'accentuer la verbalisation des incivilités. Gisèle Rossat-Mignot, Vice-présidente chargée du tourisme et de l'attractivité de la CCI de Paris plaide pour un véritable « choc de propreté » <sup>98</sup>.

La CCI souhaite un positionnement « *incentive* » plutôt que négatif sur le sujet. « *Il faudrait que la propreté devienne à la mode* ». Des labels propreté valorisant les commerçants vertueux, à l'image de ce qui existe pour les villes fleuries, pourraient être créés. La CCI souligne l'importance des campagnes d'information mettant en avant le risque sanitaire des comportements incivils et propose une vitrine en ligne des bonnes pratiques à Paris afin de donner un éclairage positif sur le thème et inciter les comportements vertueux.

La CCI appelle à « *taper vite et fort* » sur les problèmes de propreté. Elle suggère d'améliorer l'organisation et la coordination du travail des services de propreté, l'efficacité du nettoyage à l'eau et de davantage prendre en compte les saisons pour définir les priorités d'action. Par exemple l'été, prévoir du nettoyage en soirée.

Elle propose également de traiter concrètement chacun des points noirs et souhaite en la matière être force de proposition. Pour la propreté de l'espace public, elle propose notamment de sanctuariser l'hypercentre touristique de Paris, avec un haut niveau de propreté, d'assurer un nettoyage méticuleux aux abords des monuments les plus visités, de réaliser des « opérations coup de poing pour la propreté » des espaces publics ou des gares et couloirs de la RATP et de la SNCF.

La CCI pourrait accompagner la politique menée par la Ville de Paris sur trois axes tels que la sensibilisation des acteurs qui partagent l'espace public, l'identification de points noirs et le développement des sanctions en direction des commerçants qui ne respectent pas les règles en matière de propreté.

---

<sup>97</sup> Audition de Gérald Barbier, 1er Vice-Président de la CCI de Paris, 12 juillet 2017.

<sup>98</sup> Audition de Gisèle Rossat-Mignot, Vice-présidente chargée du tourisme et de l'attractivité de la CCI de Paris, 12 juillet 2017.

- **La propreté et l'économie sociale et solidaire**

Une convention avec les régies de quartier a été développée tout comme avec de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui interviennent dans le maintien de la propreté mais aussi dans le recyclage et le réemploi.

Chaque régie de quartier est attribuée à un territoire et il y a 10 régies à Paris mais pas dans tout Paris. Les régies sont localisées mais, grâce au collectif, les pratiques sont mutualisées et il est possible qu'une régie couvre plus largement un territoire, en concertation avec les autres.

Valérie Hentz, directrice de la régie de quartier Paris Centre, explique que « *la régie de Paris-Centre a un marché avec la DPE et la DEVE depuis 10 ans (...), ce marché représente 20% de notre chiffre d'affaires et 6 478h par an* ». <sup>99</sup>

Dans le cadre de ce marché, la régie entretient la voirie, en complément des prestations de la Ville de Paris, ou les jardinières. La régie de quartier est une entreprise d'insertion qui permet de faire travailler des salariés, en contrat d'insertion, pour une durée de 18 à 24 mois, accompagnés dans leur parcours.

Il peut s'agir également de salariés intervenant dans le cadre de la convention « premières heures ». Cette dernière convention permet de proposer des heures de travail progressivement pour des personnes sans domicile fixe ou très éloignées de l'emploi. « *Ces personnes travaillent en doublure avec les personnels de la DPE, ce qui facilite leur insertion et instaure une dynamique de travail* ».

Le matériel et la formation des personnels sont fournis par la régie. Il y a également une journée de formation avec la DPE. « *Tous les salariés n'ont pas forcément le nettoyage comme projet initial, mais ils sont formés à la relation avec le public, sur les gestes et les postures, les techniques de nettoyage sur leur poste de travail* » précise Valérie Hentz.

Les personnes recrutées sont des habitants du secteur d'intervention qui contribuent à l'amélioration de leur environnement et connaissent bien le territoire. Valérie Heintz ajoute : « *sur un quartier touristique comme le nôtre, ils diffusent beaucoup d'informations, en orientant les personnes et en diffusant beaucoup de message de prévention, notamment avec la campagne menée sur les mégots, sujet sur lequel ils sont très sensibilisés* ». La régie de quartier et son personnel sont bien identifiés grâce à cette proximité et de nombreuses animations sont mises en place avec la DPE et son service communication. Valérie Hentz rappelle : « *Nous participons notamment à une action qui s'appelle l'éco-rallye dans le square du Temple. Nous proposons une activité de rempotage avec la police de proximité et les écoles. Cela permet de travailler tous ensemble. La clé pour nous, régie de quartier, est d'intervenir avec la DPE sur ce type d'activité en proximité. Cela constitue une véritable plus-value* ».

A l'issue de la mise en œuvre de ce dispositif, une personne sur deux est recrutée en contrat d'insertion, le bilan sur ce plan est donc positif.

---

<sup>99</sup> Audition de Valérie Hentz, directrice de la régie de quartier Paris-Centre, 7 juillet 2017.



## DEUXIEME PARTIE : LES LEVIERS D'ACTION ET L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA PROPLETE

Cette seconde partie a pour objectif de décrire les leviers d'action identifiés pour améliorer la politique parisienne en matière de propreté. Elle porte également sur l'évaluation de cette politique par les services, les Parisiens et les Maires d'arrondissement qui ont tous été écoutés par la Mission.

### PREMIERE SOUS PARTIE : LES LEVIERS D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA PROPLETE

Dans cette première sous partie, la Mission a souhaité étudier les leviers d'action susceptibles de renforcer et de perfectionner les politiques déployées en faveur de la propreté, qu'il s'agisse des problématiques d'organisation et de gouvernance propres à la Capitale, de la participation citoyenne ou de l'intensification des actions de collecte sélective et de réduction des déchets. Enfin, la Mission a porté son regard sur les expériences innovantes mises en œuvre dans d'autres métropoles.

#### Chapitre 1. Organisation, coordination et gouvernance

De nombreux intervenants auditionnés par la Mission, notamment parmi les organisations syndicales et les maires d'arrondissement, se sont interrogés sur le point de savoir si l'organisation actuelle des actions conduites en matière de propreté permettait une efficacité optimale des ressources mobilisées. Sont en particulier souvent revenues au fil des auditions des questions touchant à :

- L'organisation interne du Service technique de la propreté,
- La coordination des services intervenant sur l'espace public,
- Le partage entre la régie et les prestataires privés,
- Le co-pilotage entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Le présent chapitre a pour objet de présenter les remarques, critiques et propositions formulées sur ces sujets, l'organisation des services proprement dite et les moyens mobilisés, tant humains que financiers, ayant été décrits dans la première partie du rapport.

##### a. L'organisation interne du Service technique de la propreté

Avec ses 14 divisions territoriales, ses 43 secteurs et ses 150 ateliers, le STPP repose sur une organisation fortement déconcentrée et les interrogations de plusieurs des personnes auditionnées par la Mission ont porté sur la pertinence de sa chaîne managériale.

Ainsi, Annick Ingert, représentant la CFDT, estime que les niveaux hiérarchiques sont trop nombreux et sources de confusion. Elle dénonce « *la désorganisation des niveaux hiérarchiques. La multiplication des niveaux d'encadrement verticaux, (...) et aussi bien horizontaux amplifient les dysfonctionnements. Les ordres et contre-ordres sont importants. (...) Un cadre organisationnel précis doit être enfin défini et appliqué, avec des règles de gestion communes à chaque niveau hiérarchique et appliquées à l'ensemble du personnel. A ce jour, on ne sait ni qui ni comment, qui est qui, qui fait quoi, qui décide, qui organise. C'est le flou absolu. Et on ne sait pas qui rend compte.*

*Cela traduit bien le désordre d'une organisation censée être structurée et une situation où les décisionnaires sont trop nombreux par rapport aux exécutants. (...) On multiplie les chefs sans organisation efficace et sans volonté de la Direction de développer les compétences pour un résultat bien loin des objectifs de l'exécutif parisien ».*

Pour la CFDT, « une redéfinition claire des missions et des fiches de postes de tous les niveaux d'encadrement doit être une priorité afin de supprimer les nombreux doublons <sup>100</sup> ».

Jean-François Legaret met lui aussi en cause « la complexité du système de commandement et de hiérarchie ». Il indique que lorsqu'il reçoit des délégations d'agents de la Propreté, « il y a toujours des syndicalistes qui sont des vieux de la vieille et qui me disent : « De toute façon, on ne nous donne plus de consignes ». Il estime, « en caricaturant un peu, hiérarchiquement et administrativement », que le système est tel qu'aujourd'hui « le Parisien qui constate une difficulté va prévenir la mairie d'arrondissement, qui va prévenir la section locale, qui elle-même prévient sa hiérarchie, qui prévient la Mairie de Paris pour savoir s'il convient de faire redescendre des instructions<sup>101</sup> ».

Sur les 6 861 agents affectés au STPP, les agents dont les missions ont un caractère administratif et ne travaillant pas directement sur le terrain représentent moins de 2% de l'effectif du service. Il s'agit de 53 ingénieurs et cadres A administratifs et de 76 ETP de catégorie B et C.

Philippe Cheval précise le rôle des différents niveaux hiérarchiques: « L'encadrement dit « de proximité » (est assuré par) les chefs d'équipe, appelés TSO (technicien des services opérationnels), qui sont les plus proches des agents. Ils les aident, les assistent et veillent à la qualité de leur travail. Ensuite, le niveau supérieur est celui des chefs de secteur (...). Ils arrivent en soutien des TSO, mais surtout ce sont des personnes qui ont un niveau de qualification un peu différent, pour assurer des missions de pilotage, la coordination du travail. Il s'agit de la coordination par exemple des engins et des balayeurs, du suivi de la bonne utilisation des moyens mis à disposition. La division telle que vous la connaissez s'inscrit vraiment dans le cadre du co-pilotage. Nous sommes très attachés à la qualité de cette relation de proximité, de façon que les priorités des maires d'arrondissement soient bien prises en compte dans les affectations de moyens dont disposent les divisions<sup>102</sup> ».

Emmanuel Grégoire indique que l'on compte 506 TSO pour 5 000 éboueurs et ajoute : « Nous sommes donc sur un agent de catégorie B pour 10 agents de catégorie C. Ce ratio est standard. Il s'agit d'ailleurs d'un ratio symbolique qui définit généralement, dans les autres Directions, le critère de coordination qui permet de justifier statutairement un corps de catégorie B. Cela ne me paraît donc pas disproportionné <sup>103</sup> ».

Philippe Cheval précise de surcroît qu'il faut prendre en compte l'organisation du travail en roulement pour apprécier ce ratio : « En réalité (cela représente) moins que cela, car nous travaillons de 5 heures 30 le matin à 20 heures le soir. Nous avons une plage horaire à couvrir très importante, et nous travaillons sept jours sur sept via un roulement. Pour schématiser, pour avoir un encadrant présent en permanence, nous devons embaucher deux personnes. En termes d'encadrement, le ratio n'est donc pas très important <sup>104</sup> ».

Quant à Laurence Girard, elle souligne que les encadrants de proximité jouent un rôle essentiel qui va être encore renforcé : « Il faut les former, les accompagner, les responsabiliser. Ils ont un rôle clé dans la bonne articulation du fonctionnement entre les équipes, dans la priorisation des tâches, avec leur capacité à s'adapter aux différents événements exceptionnels. Ils le font déjà mais c'est tout le travail de responsabilisation, de mobilisation des équipes qu'il va falloir approfondir <sup>105</sup> ».

<sup>100</sup> Audition d'Annick Ingert (CFDT), 23 juin 2017

<sup>101</sup> Audition de Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, 29 septembre 2017

<sup>102</sup> Audition de Philippe Cheval, directeur adjoint de la propreté et de l'eau, 2 juin 2017

<sup>103</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics, à la modernisation de l'administration, 2 juin 2017

<sup>104</sup> Audition de Philippe Cheval, 2 juin 2017

<sup>105</sup> Audition de Laurence Girard, secrétaire générale adjointe de la Ville de Paris en charge de l'espace public et de la participation citoyenne, 29 septembre 2017



Emmanuel Grégoire insiste en particulier sur l'importance de l'échelon du technicien des services opérationnels. Il explique que *« le TSO traduit très clairement deux choses : un encadrement de proximité et un débouché de promotion de carrière. Il s'agit donc d'un débouché pour les éboueurs, et un très gros accompagnement managérial est nécessaire pour des montées en compétence, de façon que l'éboueur qui devient TSO s'accomplisse dans la plénitude de ses fonctions managériales, c'est-à-dire dans le bon niveau de collaboration avec ses anciens collègues éboueurs. (...) Les TSO exercent par ailleurs un contrôle qualité sur les tournées des éboueurs dans les cantons »*.

Cependant, il indique : *« La réduction des échelons hiérarchiques est un sujet en cours d'étude à la DPE, et figure à la fois dans la feuille de route de Mao Peninou et dans la mienne, puisque je dirige un chantier transversal de réduction des échelons hiérarchiques. La DPE est la Direction qui comporte le plus d'échelons, mais c'est également parce qu'il s'agit d'une des Directions avec des ateliers déconcentrés et de plus petites unités. En multipliant les ateliers, l'on augmente le nombre de niveaux hiérarchiques. Il ajoute : « Pour vous donner clairement mon avis, je pense que tout cela peut être simplifié et compacté<sup>106</sup> »*.

Un marché d'étude relatif à la mise en œuvre du plan de renforcement de la propreté et portant sur divers aspects organisationnels du STPP a récemment été passé avec un prestataire privé. L'étude, commandée, d'un coût de 150 900 €, devra notamment comporter une liste d'actions permettant d'améliorer la chaîne managériale accompagnée d'un calendrier de mise en œuvre et d'une pondération coûts /avantages.

## **b. La coordination des services intervenant sur l'espace public**

La coordination insuffisante des services des différentes Directions<sup>107</sup> intervenant sur le terrain dans le domaine de la propreté au sens large a été relevée par plusieurs maires d'arrondissement auditionnés par la Mission.

Ainsi par exemple, François Dagnaud considère que la transversalité mise en œuvre par les services n'est pas suffisante. Il fait observer que *« l'appréciation que l'on a de la propreté, de l'entretien de l'espace public concerne des missions qui relèvent aujourd'hui de la DPE mais les débordent très largement. La voirie, son entretien, l'état des trottoirs, la situation des terrasses et des devantures des commerces, les grilles d'arbres... sont autant de paramètres qui influent fortement sur le ressenti des usagers et sur la réalité de la situation de l'espace public. Quels que soient les progrès réalisés, nous restons très loin du compte. Je suis convaincu que notre organisation administrative ne nous permet pas de prendre suffisamment en charge cette transversalité <sup>108</sup>»*.

De même Delphine Burkli indique : *« Aujourd'hui, l'exploitation du service public est fondée sur une organisation qui ne me semble plus efficace. Les sections territoriales de voirie entretiennent les voies et les trottoirs. La direction locale de la DEVE entretient les parcs, les jardins et squares, la Direction de la propreté entretient les voies, trottoirs et jardinières lorsqu'elles sont « à portée de pince ». (...) Je considère donc que cette organisation apparaît archaïque, et je plaide, comme je l'ai dit en Conseil de Paris pour la création d'une Direction de l'exploitation de l'espace public qui réunirait les services d'exploitation de la DVD, de la DEVE, de la DPE<sup>109</sup> »*.

Mao Peninou confirme la nécessité de procéder à un décloisonnement de ces Directions. Il indique : *« Notre espace public est aujourd'hui cloisonné entre Directions d'un point de vue spatial, entre la DEVE, la DPE, et la DVD. Il est nécessaire de décloisonner ce fonctionnement. Il ne s'agit pas de supprimer complètement la territorialisation des Directions, qui possède un certain nombre d'avantages, notamment une clarté dans la répartition des interventions, mais de reporter le*

<sup>106</sup> Audition d'Emmanuel Grégoire, 2 juin 2017

<sup>107</sup> Les actions conduites par ces Directions (DPE, DVD, DEVE, DPSP) dans le domaine de la propreté sont présentées dans la première partie du présent rapport.

<sup>108</sup> Audition de François Dagnaud, maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, 16 juin 2017

<sup>109</sup> Audition de Delphine Burkli, maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 2 juin 2017

*cloisonnement par type de tâches afin que les agents de la DPE puissent également intervenir sur un certain nombre de lieux, parcs et jardins ».*

Il précise cependant qu'il tire « *un bilan mitigé des coordinateurs de l'espace public. Nous avons connu de véritables réussites mais également de véritables échecs. Pour moi, ces échecs sont liés principalement à la personne qui occupe le poste. Pour être tout à fait honnête avec vous, cela a très bien fonctionné dans certains endroits. Certains coordinateurs des espaces publics parvenaient à s'entendre avec toutes les Directions, mais à d'autres endroits, les directions locales ne parvenaient pas à s'entendre, soit du fait de la qualité de l'encadrant choisi, soit du fait de la difficulté à travailler avec l'ensemble des Directions. Nous devons donc maintenir et continuer le travail avec les coordinateurs de l'espace public ».*

Mao Peninou considère qu'« *aujourd'hui, un chantier consiste à descendre à l'échelon inférieur, c'est-à-dire pas uniquement au niveau des divisions ou arrondissements mais de descendre au niveau des quartiers et de systématiser les interventions, afin d'éviter les bagarres de légitimité sur la coordination*<sup>110</sup> ».

Laurence Girard, secrétaire générale adjointe de la Ville, a présenté en ce sens à la Mission un ensemble de mesures actuellement mises en œuvre au sein des Directions concernées sous l'égide du secrétariat général de la Ville qui visent à remédier aux dysfonctionnements constatés<sup>111</sup>.

Elle a souligné que « *L'idée (de ce plan) est d'articuler le travail des Directions aux différents niveaux – du directeur aux agents de terrain – de manière qu'elles se connaissent et qu'il y ait communication, échange d'informations et travail en commun ».* Un effort particulier sera porté sur le signalement des anomalies constatées dans l'espace public grâce à la nouvelle version de l'application « Dans ma rue ». Laurence Girard précise : « *Les agents qui sont sur le terrain (en seront équipés), notamment les chefs d'atelier qui passent un temps significatif dehors à « tourner » dans leur secteur, pour que tous les agents procèdent à des signalements qui vont être réceptionnés selon les différents flux de travail, soit directement auprès de prestataires, soit directement dans l'entité opérationnelle qui aura à gérer*<sup>112</sup> ».

### **c. Le partage entre la régie et les prestataires privés**

Ainsi qu'il a été indiqué dans la première partie du présent rapport, le STPP a recours à quatre prestataires privés<sup>113</sup> pour assurer la collecte des ordures ménagères et des multimatériaux dans 10 arrondissements. Elle passe par ailleurs des marchés pour la réalisation de certaines tâches spécifiques de nettoyage, telles que le maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Élysées ou sur les berges piétonnisées de la Seine, et de collecte, en particulier s'agissant du stockage et du transport des déchets encombrants.

Le principe de ce partage public-privé n'a pas fait l'objet de vraie contestation de la part des maires d'arrondissement, leurs observations portant davantage sur les modalités pratiques et les horaires des collectes effectuées dans leur arrondissement, quel qu'en soit l'opérateur<sup>114</sup>.

En revanche, Régis Vieceli et Fausto Catalo, représentant la CGT, se sont prononcés contre le recours à des prestataires privés. Fausto Catalo indique ainsi : « *Je tenais à vous dire que nous sommes pour la remunicipalisation totale de la propreté à Paris. (...) A titre d'exemple, la tonne d'ordures enlevée par le privé coûte 15 euros de plus que celle enlevée par la Ville*<sup>115</sup> ».

<sup>110</sup> Audition de Mao Peninou, 19 mai 2017

<sup>111</sup> Ces mesures sont détaillées dans la première partie du présent rapport. (d. La mise en œuvre des récentes mesures visant à renforcer la propreté de l'espace public)

<sup>112</sup> Audition de Laurence Girard, 29 septembre 2017

<sup>113</sup> Il s'agit des sociétés Pizzorno, Derichebourg, Veolia et Urbaser

<sup>114</sup> Les auditions des maires d'arrondissement font l'objet d'une synthèse dans la première sous partie de cette seconde partie (Chapitre 3 : L'évaluation des maires d'arrondissement)

<sup>115</sup> Audition de Fausto Catalo, représentant de la CGT TAM DPE, 16 juin 2017

Quant à Régis Viecelli, il estime que le fait de confier la collecte des déchets à la régie permet une synergie avec le nettoyage : « Une partie du personnel va collecter à partir de 6 heures le matin, les autres vont balayer. Si, ce jour-là, je balaie, je vais aider la collecte en rangeant, par exemple, les bacs avant qu'elle ne passe. Si ce sont eux qui passent avant moi, ils vont ramasser tout ce qu'ils peuvent afin que j'aie le moins de choses à balayer sur le trottoir. Si cela ne se fait pas dans l'équipe, croyez-moi que cela ne va pas aller au sein de l'atelier<sup>116</sup> ».

Mao Peninou rappelle qu'après de multiples débats, le schéma actuel de répartition des modes de collecte a été fixé en 2009. Il considère qu'« il s'agit d'un bon système (...) qui nous permet de profiter de l'émulation et des apprentissages de chacun. Lorsqu'un prestataire privé ou la régie amène une nouveauté, cela nous permet d'évaluer si elle fonctionne et ensuite de pouvoir la généraliser à tout Paris. (...) Je suis partisan de ce maintien à 50-50, qui me semble extrêmement performant. Nous allons renouveler le marché en 2019. (...) Par contre, l'attribution des lots au privé peut changer ».

Par ailleurs, au-delà de la collecte, Laurence Girard indique que dans un souci d'efficacité, la Ville n'hésitera pas « quand cela s'avère nécessaire et notamment pour les sujets structurels qui peuvent désorganiser le travail des divisions et pour venir en renfort, (...) à avoir des marchés d'appui comme on a pu le faire cet été porte de la Chapelle quand il a fallu soulager division et fonctionnelle de leurs tâches au quotidien qui les mobilisaient extrêmement fortement <sup>117</sup>».

#### d. Le co-pilotage entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement

Le co-pilotage de la politique de propreté mis en place entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement vise à adapter l'action du STPP aux réalités des territoires. Il fait l'objet d'évaluations divergentes de la part des maires d'arrondissement.

- **Le dispositif mis en place**

Dans sa communication présentée au Conseil de Paris le 16 février 2016 relative au renforcement de la propreté, la Maire de Paris indiquait : « La municipalité parisienne approfondira le co-pilotage avec les arrondissements dans un esprit de codécision. (...) Il s'agit, dans le respect du statut des agents, d'accroître la place des maires d'arrondissement et des conseils de quartier dans la rédaction et la réalisation des plans de propreté ». Ce processus de codécision sur les questions de propreté ne figure pas dans le nouveau statut de Paris.

Les plans de propreté sont coélaborés avec les maires et identifient dans chaque arrondissement les priorités locales et les « points noirs » de la propreté<sup>118</sup>. Ils font actuellement l'objet d'une mise à jour. Patrick Geoffray souligne : « Les plans de propreté représentent un élément auquel nous tenons fortement, puisqu'il est partagé avec les mairies d'arrondissement. Il faut savoir que les choses avancent, dans les mairies d'arrondissement, de façon assez différenciée. Cela dépend des cultures d'arrondissement et des modes de travail. Certaines associent les Conseils de quartier. Dès lors, la procédure est un peu plus longue. Nous avons simplement fourni un modèle de plan au niveau central qui est ensuite décliné et adapté au niveau local. Ces documents sont relativement complets. Certains plans sont établis mais ne sont pas adoptés par le Conseil d'arrondissement, tandis que d'autres sont adoptés <sup>119</sup> ».

Depuis 2017, les maires d'arrondissement disposent d'une dotation d'investissement d'un montant global de 500 000 € qui leur permet d'acheter des petits matériels de propreté.

<sup>116</sup> Audition de Régis Viecelli, secrétaire général de la CGT, filière traitement des déchets, 16 juin 2017

<sup>117</sup> Audition de Laurence Girard, 29 septembre 2017

<sup>118</sup> La cartographie de ces « points noirs » figure en annexe 9 pour chacun les 20 arrondissements de la capitale

<sup>119</sup> Audition de Patrick Geoffray, 19 mai 2017

Mao Peninou précise que « *la décentralisation du pilotage de la propreté* » implique « *l'adaptation du matériel au terrain, dernière évolution que nous avons donnée. Pendant longtemps à la DPE, nous possédions un matériel unique sur tout Paris. (...) Nous avons toutefois fait le choix de nous adapter au terrain et de laisser, soit à travers les crédits d'investissement des arrondissements, soit, essentiellement, à travers les divisions territoriales, le choix de l'achat de matériel spécifique. Un tel matériel ne pourra pas être uniformisé, mais il sera peut-être mieux adapté pour nettoyer les escaliers à Montmartre ou pour nettoyer les trottoirs très larges de l'haussmannien* ».

Il ajoute que, dans le même esprit, « *des interlocuteurs uniques ont été mis en place pour les Conseils de quartier au niveau des divisions et des arrondissements. Cette politique est engagée depuis 2001 avec les Conseils de quartier, avec la nécessité d'adapter l'administration. Des communications locales seront effectuées cet été, comme nous l'avons développé depuis plusieurs années, autour des lieux festifs. Ces communications seront particulièrement ciblées. En outre, une politique locale de verbalisation se met en place*<sup>120</sup> ».

- **Les avis exprimés par les maires d'arrondissement**

L'appréciation portée par les maires d'arrondissement sur ce dispositif est contrastée. Dans leur grande majorité, ils se félicitent de la qualité de leurs relations avec les responsables du STPP de leur arrondissement, qu'ils perçoivent comme à l'écoute de leurs préoccupations, réactifs et dont ils saluent le professionnalisme.

- La dotation d'investissement dédiée à la propreté

Les avis exprimés semblent converger pour regretter le montant insuffisant de la dotation d'investissement de propreté même si cette innovation est saluée. Rémi Féraud résume le sentiment quasi-unanime des maires en indiquant : « *Sur les investissements confiés aux maires d'arrondissement, je trouve que c'est bien mais, pour que ça ait un peu de sens, il faut que le montant soit augmenté par rapport à ce qu'il était cette année, en tout cas pour des arrondissements relativement petits ou de taille moyenne comme le 10<sup>ème</sup>. C'est une façon d'avoir un peu de matériel supplémentaire très adapté à ce qui est attendu par les agents par rapport à la topographie et la réalité de l'arrondissement*<sup>121</sup> ».

Jacques Boutault s'interroge d'ailleurs : « *Pourquoi ne pas prolonger cette logique en décentralisant une partie des budgets de fonctionnement ? Cela permettrait d'avoir recours à des marchés de propreté complémentaires, notamment en lien avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou avec les régies de quartier, pour des opérations comme un balayage complémentaire après la collecte*<sup>122</sup> ».

Pourtant, Jean-Pierre Lecoq se demande « *s'il est normal de passer par des délégations de crédits auprès d'un maire d'arrondissement pour que nos personnels aient suffisamment de matériel ? Cela amuse les gens, cela fait de la communication, mais cela ne me paraît pas très sérieux*<sup>123</sup> ».

- Les plans de propreté

S'agissant du plan de propreté, plusieurs maires se félicitent du caractère pédagogique de la concertation mise en œuvre pour élaborer ce document. François Vauglin remarque ainsi : « *On a discuté et diffusé le projet dans les conseils de quartier, des réunions publiques. Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, la concertation s'est vraiment bien passée. Les gens ont joué le jeu. Cela a permis de faire prendre conscience aux habitants que les agents qui nettoient ne sont pas à blâmer*

<sup>120</sup> Audition de Mao Peninou, 19 mai 2017

<sup>121</sup> Audition de Rémi Féraud, maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, 29 septembre 2017

<sup>122</sup> Audition de Jacques Boutault, maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, 1<sup>er</sup> septembre 2017

<sup>123</sup> Audition de Jean-Pierre Lecoq, maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement, 7 juillet 2017

*lorsqu'il y a des problèmes de propreté dans la rue.(...) Arrêtons de taper sur les balayeurs ou la Ville qui fournit les moyens pour nettoyer quand le problème, c'est l'incivilité, le problème de personnes qui ne respectent pas l'espace public, voire des entreprises. Cette prise de conscience a permis l'implication et de nouer le dialogue entre le Service de Propreté et les instances de participation, en particulier les conseils de quartier ».*

Il relève par ailleurs : *« Le plan de propreté est également intéressant à travers la feuille de route qu'il donne pour les services. Pour moi, le plus utile est de définir la fréquence de nettoyage. En revanche, on a peut-être voulu être trop exhaustifs en intégrant dans ces plans de propreté des questions comme celle des points noirs, et en déployant des moyens permanents pour les traiter. Or, ces points noirs sont très mobiles en fonction de l'action publique, des verbalisations, de ce que font les gens... Je pense qu'il faut arriver à faire des plans de propreté qui soient calibrés au plus juste, c'est-à-dire ne pas demander aux services de mobiliser des moyens permanents sur des sujets qui sont par essence mobiles <sup>124</sup>».*

François Dagnaud insiste lui aussi sur l'intérêt d'associer les usagers à l'élaboration de ce plan : *« Nous avons mobilisé les conseils de quartiers au moment de l'élaboration des plans locaux de propreté qui sont régulièrement réactualisés. C'est un moment de pédagogie qui nous permet d'expliquer comment le travail est organisé, les difficultés que nous rencontrons, les initiatives que nous prenons... C'est une façon de responsabiliser et d'associer les usagers. La responsabilité des élus est, bien entendu, de régler les problèmes et d'apporter des solutions mais c'est aussi d'expliquer le système de contraintes dans lequel ils évoluent. Nous avons des moyens publics qui, par essence, sont forcément limités. Je crois beaucoup à la dimension pédagogique du rôle des élus, non pas pour expliquer qu'on ne peut rien faire, mais pour expliquer ce que l'on fait et quelles sont les contraintes assumées<sup>125</sup> ».*

Jacques Boutault rejoint cette analyse : *« Je crois beaucoup à la co-construction sur les questions de propreté avec les citoyens eux-mêmes. Nous avons une expérience positive de la co-construction, avec les Conseils de quartier des différents plans de propreté mis en œuvre dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement en lien avec la Ville : à partir d'une carte, chaque Conseil de quartier est amené à renseigner les lieux souillés principaux, avec le type de souillures.(...) Je crois qu'il nous faut impérativement continuer à co-construire avec les habitants, mais aussi renforcer la gestion partagée entre les prérogatives de la Mairie centrale et de la mairie d'arrondissement<sup>126</sup> ».*

Catherine Baratti-Elbaz va dans le même sens et considère que cette démarche préalable permet de rédiger un plan réellement pertinent : *« Pour ce qui est du pilotage de proximité, nous nous sommes emparés de cette nouvelle possibilité, nous avons commencé par faire partager un diagnostic, nous avons impliqué les habitants, les conseils de quartier, les acteurs institutionnels, privés, qui ont souhaité participer avec nous à ce diagnostic. Cela nous a permis de réorganiser nos services de propreté, avec des quartiers qui n'étaient pas régulièrement nettoyés au regard des activités. Cela a été assez bien perçu par les habitants. Ce diagnostic partagé et ce co-pilotage de proximité sont un élément positif qu'il faut peut-être continuer à renforcer et dont je me satisfais pleinement <sup>127</sup>».*

#### ➤ Le partage des compétences

La question du partage des compétences entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement n'a pas été abordée par tous les maires d'arrondissement auditionnés par la Mission mais a néanmoins suscité de nombreuses observations.

<sup>124</sup> Audition de François Vauglin, maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement, 22 septembre 2017

<sup>125</sup> Audition de François Dagnaud, 16 juin 2017

<sup>126</sup> Audition de Jacques Boutault, 1<sup>er</sup> septembre 2017

<sup>127</sup> Audition de Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, 8 septembre 2017

Elle paraît à certains maires relativement secondaire par rapport à celle de l'insuffisance des moyens dévolus à la propreté. Delphine Bürkli indique : « *Un éternel débat porte sur la question de donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement. Je pense surtout que nous devons nous donner plus de moyens humains, plus de moyens matériels ainsi qu'une plus grande souplesse sur les horaires de travail, car nous nous apercevons également que les modes de vie changent. Ceci est valable pour tous les arrondissements, et pas seulement pour le 9ème. Ce service public doit être adapté aux nouveaux modes de vie des Parisiens* ». Elle reconnaît d'ailleurs : « *Nous sommes en co-pilotage de la propreté. La mairie d'arrondissement possède toute latitude pour déployer agents et matériels sur son arrondissement, mais nous nous apercevons que le pouvoir est très relatif, car à moyens constants, la mairie d'arrondissement n'a pas de compétences sur les recrutements ni sur les achats de matériel* <sup>128</sup> ».

Dans le même sens, Jean-Pierre Lecoq déclare : « *Sur la délégation aux maires d'arrondissement, pourquoi pas, mais je dirais que s'il n'y a pas les moyens correspondants et s'il n'y a pas un audit... Je réclame surtout une mise à plat dans ce domaine comme dans d'autres, des moyens globaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Je crois que c'est parfaitement logique et parfaitement normal, sans aucune arrière-pensée, puisque le 6ème arrondissement a besoin de services supplémentaires liés à sa fréquentation touristique pour améliorer les choses dans certains secteurs. Cela passe par des moyens supplémentaires* <sup>129</sup> ».

Rémi Féraud se félicite à l'inverse du co-pilotage mis en œuvre par la mairie centrale, même s'il demeure à moyens constants. Il rappelle que celui-ci résulte d'une évolution impressionnante des pratiques : « *J'ai vu, en 10 ans, la nature de la relation avec la division de la DPE évoluer radicalement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on répond à toutes nos questions y compris les plus intimes. Il y a 10 ans, on ne nous aurait pas forcément donné tous les éléments de compréhension de la non-réalisation du plan de propreté par exemple. Le co-pilotage, sur la mise en œuvre du plan de propreté, est total. Quand je demande à la DPE de rajouter un lavage suite à une réunion du quartier où on a vu qu'il y avait une forte demande, elle le fait. C'est moi aussi qui décide où l'enlever ailleurs, en lien avec la DPE. C'est un co-pilotage – il est réel – mais à moyens constants* ».

Il souligne l'ambiguïté que peut receler l'expression « co-pilotage » : « *Sans arrêt, dans le débat, on sous-entend que le maire peut augmenter les moyens qui lui sont attribués – c'est souvent la confusion que l'on peut avoir avec les habitants dans le cadre d'une démocratie participative -. C'est pour cela que je me méfie du mot bien qu'il soit réel sur la définition du plan de propreté à moyens constants* <sup>130</sup> ».

Quant à Catherine Baratti-Elbaz, elle estime qu'un équilibre doit être respecté entre pouvoirs centraux et locaux : « *Nous devons trouver un équilibre entre une politique parisienne et des moyens parisiens qui sont capables d'être déployés sur tel ou tel arrondissement. Je partage Nation et Bastille avec mes collègues voisins et néanmoins amis, mais il est compliqué d'avoir un seul maire qui pilote de grandes places comme celles-ci. Je ne demande pas à piloter le nettoyage de lieux ou d'événements. Par exemple, pour la Foire du Trône, je ne suis pas sûre qu'avec les moyens de routine du 12<sup>ème</sup> arrondissement, nous y arriverions aussi bien. Il s'agit de plusieurs centaines de milliers de personnes qui viennent. Je pense que nous devons trouver un équilibre entre des moyens décentralisés qui nous permettent de répondre aux besoins quotidiens de nos habitants et des moyens au niveau parisien qui puissent être déployés sur les arrondissements pour s'adapter à des grands événements ou à des lieux accueillant des manifestations plus importantes* <sup>131</sup> ».

---

<sup>128</sup> Audition de Delphine Bürkli, 2 juin 2017

<sup>129</sup> Audition de Jean-Pierre Lecoq, 7 juillet 2017

<sup>130</sup> Audition de Rémi Féraud, 29 septembre 2017

<sup>131</sup> Audition de Catherine Baratti-Elbaz, 8 septembre 2017

Au contraire, Jean-François Legaret se prononce en faveur d'une importante délégation de pouvoirs aux maires d'arrondissement en matière de propreté <sup>132</sup> : « *Il y a très longtemps que je pense que les maires d'arrondissement, dans la démocratie de proximité, devraient avoir des pouvoirs beaucoup plus étendus de commandement hiérarchique sur ces personnels (de la propreté). D'abord, ça serait beaucoup plus simple car c'est auprès de nous que les signalements sont faits lorsqu'il y a un dépôt sauvage ou un problème. C'est nous qu'on vient voir, pas les services de la mairie* ».

Il déplore la situation actuelle : « *Les personnels sont placés sous l'autorité de la Maire de Paris et pas d'un maire d'arrondissement donc (...) nous avons un rôle d'alarme, d'alerte, de signalement. Les services font preuve de bonne volonté mais nous n'avons pas autorité*<sup>133</sup> ».

Jean-Yves Pinet demande lui-aussi davantage de pouvoir pour les arrondissements : « *Chaque arrondissement est différent et, au sein même de l'arrondissement, il y a des quartiers différents et il faut décentraliser à la fois les techniques de travail, les opérations, et je pense qu'il faut aller plus loin, même si nous avons enclenché le phénomène. Je milite pour une autonomie quasi totale de l'arrondissement en ce qui concerne la propreté* ».

Il estime que le partage des compétences qui prévaut aujourd'hui entrave l'action des arrondissements : « *Pour pouvoir réorganiser complètement le service de Propreté, nous voulions expérimenter, mais n'avons pas pu le faire, l'idée de découper l'arrondissement en cinq tranches et mobiliser 50 à 60 % des moyens humains et mécaniques dont on disposait (puisque nous en avons assez peu) sur une tranche unique pour pouvoir la nettoyer complètement, ce qui aurait permis d'avoir une impression de propre au moins 48 à 72 heures* <sup>134</sup> ».

En se plaçant aussi du point de vue de l'efficacité pratique, René-François Bernard va dans le même sens : « *Je ne vais pas répondre de façon politique parce que mettre sous la responsabilité des maires veut dire assumer totalement la responsabilité. C'est une tâche lourde. Pour ma part, je considérerais utile d'avoir l'autorité (sur les services de propreté) et les moyens, à condition qu'ils soient répartis suivant des règles de contrôle de gestion très claires et très précises qui permettent à chaque arrondissement, en fonction de sa population mais aussi de son occupation pendant toutes les strates de la journée, des saisons (...), l'adéquation des moyens (aux besoins)* ».

Il souligne l'importance pour les arrondissements de pouvoir recourir à des prestataires privés en complément de l'action des services, tout en reconnaissant que, sur ce plan, le 7<sup>ème</sup> a obtenu ce qu'il a demandé : « *On vient de l'obtenir pour le Champ-de-Mars, les Invalides et Breteuil. Cette capacité de faire intervenir des entreprises privées nous permet, à l'évidence, d'obtenir le meilleur et d'améliorer. (...) Si nous avons cette palette entre nos mains, je pense que nous serions opérationnels et que nous pourrions être beaucoup plus proactifs*<sup>135</sup> ».

Véronique Baldini considère également que donner plus de liberté d'action aux arrondissements permettrait de gagner en efficacité : « *On serait assez favorable à l'idée d'avoir une espèce de brigade d'intervention rapide, qui pourrait sous l'impulsion du maire d'arrondissement ou de l'adjoint, se déplacer dès qu'on a un mail ou un signalement, sans nécessairement passer par le chef de la division ou le directeur d'atelier... Quelque chose de souple qui réponde au maire d'arrondissement. Ce serait un début de déconcentration qu'on souhaite voir mis en place* <sup>136</sup> ».

<sup>132</sup> En ce sens, une proposition de vœu a été déposée lors de la séance du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017 par Nathalie Kosciusko-Morizet, Jean-François Legaret, Florence Berthout, Jean-Pierre Lecoq, Delphine Bürkli, Philippe Goujon, Claude Goasguen, Brigitte Kuster et les élus du groupe Les Républicains tendant à ce que la Maire de Paris délègue aux arrondissements les moyens humains, techniques et financiers pour assurer la propreté de Paris. Elle a été repoussée par le Conseil de Paris.

<sup>133</sup> Audition de Jean-François Legaret, 29 septembre 2017

<sup>134</sup> Audition de Jean-Yves Pinet, adjoint au maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de la propreté, de la sécurité civile et de la sécurité routière, 12 juillet 2017

<sup>135</sup> Audition de René-François Bernard, adjoint à la maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de la propreté, 23 juin 2017

<sup>136</sup> Audition de Véronique Baldini, adjointe à la maire du 16<sup>ème</sup>, chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable, 22 septembre 2017

## Chapitre 2. : Renforcer la sensibilisation, la participation citoyenne et la lutte contre les incivilités.

Mao Péninou souligne les évolutions récentes de l'usage de l'espace public, qu'il attribue à trois causes principales : « *Le premier élément est un phénomène urbain : l'élargissement des trottoirs, l'aménagement des places, la piétonisation des berges. Tous ces éléments font qu'un espace public, qui était principalement un espace public de circulation, devient de plus en plus un espace public d'utilisation et de stationnement pour les Parisiens ainsi que pour les touristes. (...) Le deuxième élément est un phénomène social lié à des évolutions législatives, notamment la loi sur le tabac. (...) Alors que la quasi-totalité des sorties de loisirs se faisaient en intérieur pendant extrêmement longtemps, elle se fait aujourd'hui de plus en plus à l'extérieur, car les fumeurs ont été amenés à sortir sur les trottoirs pour fumer leurs cigarettes (...). Le troisième élément est un phénomène culturel, que j'avais appelé sous la précédente mandature des phénomènes de « méditerranéisation » de Paris.*<sup>137</sup>

Ces nouveaux usages de l'espace public doivent être pris en compte dans les aménagements urbains. Par ailleurs, ils nécessitent de modifier et d'adapter les comportements des usagers de l'espace public. A ce titre, Laurence Girard, précise « *Il était extrêmement important de bien allier ces deux concepts, gestion des espaces publics et participation citoyenne. C'est indispensable que la sensibilisation citoyenne, son information, sa participation, soit prise en compte et qu'il y ait une véritable prise de conscience de la part des usagers de l'espace public, des changements de comportement nécessaires, pour que tous le considèrent comme un bien commun.*<sup>138</sup>».

Parmi les leviers d'action identifiés dans le Plan de Renforcement de la Propreté figurent le renforcement de la prévention, par des actions de communication et de sensibilisation, la participation citoyenne et la verbalisation pour lutter contre les incivilités. La Mission a examiné les actions engagées par la Ville de Paris et pris en compte les suggestions des différents intervenants en la matière.

### a. La communication et la sensibilisation des usagers

Mao Péninou affirme : « *Si Paris est sale, c'est parce qu'il est beaucoup sali tout au long de la journée. Il est donc nécessaire d'amener beaucoup plus de civisme de la part de tous ceux qui fréquentent notre espace public*<sup>139</sup> ».

La sensibilisation des Parisiens est un levier non négligeable pour améliorer la politique en matière de propreté. Cette sensibilisation repose en premier lieu sur la communication en direction des différents publics aussi bien à l'échelle de tout Paris qu'au niveau local.

- **Les campagnes de communication réalisées par la Direction de la communication de la Ville de Paris.**

Depuis 2002, sept campagnes de sensibilisation ont été menées. Jean-Marie Vernat, directeur de la communication précise : « *Nous rappelons toujours un certain nombre d'éléments communs : les bons gestes à adopter, les moyens mis à disposition par la municipalité, les sanctions encourues*<sup>140</sup>». Diffusées largement sur le réseau d'affichage municipal et sur tous les supports de la ville, ces campagnes permettent de toucher un large public.

<sup>137</sup> Audition de Mao Péninou, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, 19 mai 2017.

<sup>138</sup> Audition de secrétaire générale adjointe de la Ville de Paris en charge de la gestion de l'espace public et de la participation citoyenne, 29 septembre 2017.

<sup>139</sup> Audition de Mao Péninou, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, 19 mai 2017.

<sup>140</sup> Audition de Jean-Marie Vernat, directeur de la communication, 1er septembre 2017.



En 2013, une campagne réalisée par la DICOM a mis en situation les agents de la DPE pour mobiliser les Parisiens avec un message simple : « *respecter l'espace public, c'est respecter les agents qui y travaillent tous les jours*<sup>141</sup> ». Cette campagne « *Nous pouvons faire le maximum mais pas l'impossible* » a été déployée sur les panneaux d'affichages Decaux et à travers un film de 20 secondes diffusé dans 123 salles de cinéma et Paris.fr. Elle a été réutilisée en 2014 et 2015 sur 510 bennes.



Source : DICOM



En 2014 et 2015, une nouvelle campagne, réalisée en interne, a été axée sur la souillure liée aux jets de mégots sur l'espace public. Cette dernière s'est faite en deux temps. Le premier était axé sur les 68 € d'amende que risquent les contrevenants (ci-contre). Le second consistait à marquer les esprits sur les 350 tonnes de mégots ramassées par an (ci-dessous).



En 2016 et 2017, la communication s'est axée sur la relance de la campagne de tri. Jean-Marie Vernat précise : « *Nous avons organisé une campagne en trois temps : une campagne de lancement pour rappeler les bons gestes, et pour bien mettre en avant qu'il y avait des lieux où il fallait trier ; une campagne à mi-parcours, car des outils statistiques nous ont permis de vérifier la mobilisation des Parisiens, où nous les félicitons pour cette action civique ; une campagne finale, pour montrer les enjeux du tri.*<sup>142</sup> ». La campagne « *Le tri, ça c'est Paris* » a été déployée sur le réseau Decaux du 19 avril au 10 mai 2017. Elle a été adaptée en « *gifs animés* » sur les réseaux sociaux, les abribus. Elle a également fait l'objet d'une campagne sur Facebook destinée à l'ensemble de Parisiens et d'une landing page<sup>143</sup> dédiée. Enfin des affiches ont été apposées sur les flancs de bennes.

<sup>141</sup> Audition de Jean-Marie Vernat, directeur de la communication, 1<sup>er</sup> septembre 2017.

<sup>142</sup> Audition de Jean-Marie Vernat, directeur de la communication, 1<sup>er</sup> septembre 2017.

<sup>143</sup> La *landing page*, appelée également page d'atterrissage, désigne la page sur laquelle arrive un internaute après avoir cliqué sur un lien (lien commercial, lien email, lien bandeau publicitaire, etc.)

Une campagne a été lancée cet été sur l'ensemble du réseau, et sur les lieux de convivialité à Paris, notamment le bassin de la Villette et le parc des Rives de Seine, afin d'inviter les Parisiens et les touristes à adopter les bons gestes.



Des campagnes de sensibilisation pour remercier les agents de la propreté ont été à nouveau déployées en 2017.

Enfin La Ville de Paris organise, depuis 2014, une fois par an, l'opération « Paris, fais toi belle » renommée en 2017 « **Journée du grand nettoyage** ». Le dispositif de communication comprend un appel à s'inscrire en ligne sur Paris.fr, de l'affichage dans les structures de la Ville de Paris, la création d'un événement Facebook, des publications sur les comptes Facebook et Twitter de la Ville de Paris, des messages sur les JEI et un communiqué de presse. L'opération a mobilisé 1000 personnes en 2017. Elle ne s'est pas déroulée dans tous les arrondissements de Paris. En effet, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, et 17<sup>ème</sup> arrondissements n'ont pas participé cette année à l'opération.

La Ville utilise régulièrement les journaux et notamment le journal de la Ville de Paris, diffusé à plus d'un million d'exemplaires pour communiquer sur la politique en matière de propreté.

Source : DICOM

La mémorisation, la notoriété et l'adhésion au message transmis par les campagnes de sensibilisation sont régulièrement testées par des instituts professionnels auprès d'un échantillon de 1000 à 1500 Parisiens. En revanche, l'impact des campagnes sur les comportements n'a pas fait l'objet d'étude à ce stade. Ce dernier point fait l'objet d'une réflexion en cours au sein de la Direction de la communication, précise Jean-Marie Vernat.

- **Les campagnes de sensibilisation en direction de différents publics.**

La communication de la DPE, complémentaire de celle de la DICOM, est plus locale ou ciblée. Ses services se sont tout d'abord investis dans les OCNA puis dans les conseils de quartier. Ils ont par ailleurs monté des expositions de sensibilisation en mairie d'arrondissement.



La communication de la DPE s'est adaptée aux différents publics-cibles. En direction des enfants, elle a développé ses interventions dans les écoles. Le Plan de Renforcement de la Propreté prévoit des formations en direction des animateurs de la DASCO à l'environnement et au développement durable. Ces formations portent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le recyclage des matériaux, le tri, et la réduction des déchets. Des jeux, des animations, des démonstrations d'engins, des rencontres avec les éboueurs de l'arrondissement ont également été organisées. En 2016, il y a eu 403 animations propreté/tri à destinations des enfants. Ces opérations ont touché 15 285 personnes et 19 738 supports ont été distribués.

La répartition des interventions par arrondissement en 2016 est décrite dans le tableau ci-dessous.

Arrondissement	Lieu de l'intervention	Nombre d'animations	Nombre de personnes	Nombre de supports distribués
4	Etablissement scolaire	5	127	447
	Mairie	3	1 092	888
5	Etablissement de santé	1	29	48
	Etablissement scolaire	28	785	867
	Mairie	2	60	0
6	Etablissement scolaire	15	475	343
8	Etablissement scolaire	1	31	31
9	Centre de loisirs	2	36	105
10	Centre de loisirs	1	20	70
	Etablissement scolaire	1	23	30
	Mairie	1	300	600
11	Etablissement scolaire	27	782	717
	Autres	2	62	62
12	Centre de loisirs	3	67	76
	Etablissement scolaire	33	810	722
	Foyers	1	15	20
13	Etablissement scolaire	36	1 005	1 828
	Mairie	1	300	425
	Autres	1	350	300
14	Centre de loisirs	2	166	370
	Etablissement scolaire	46	3 179	3 364
16	Etablissement scolaire	9	208	660
	Pavillon de l'eau	5	801	1 600
17	Etablissement scolaire	47	1 241	2 466
18	Etablissement scolaire	64	1 656	1 722
	Mairie	1	100	295
19	Centre de loisirs	1	25	108
	Etablissement scolaire	5	118	305
	Mairie	6	102	220
	Quartier	2	129	233
20	Centre de loisirs	1	12	0
	Etablissement scolaire	47	1 093	772
	Mairie	2	71	29
	Quartier	1	15	15
<b>Total général</b>		<b>403</b>	<b>15 285</b>	<b>19 738</b>

Source : DPE

Par ailleurs, le Conseil Parisien de la Jeunesse a été mobilisé par la Maire de Paris le 25 janvier 2017 pour émettre des propositions sur le civisme, le tri et plus généralement sur la manière de mobiliser les jeunes adultes.

La communication de la DPE s'adapte également aux touristes et distribue des brochures en langues étrangères. Elle diffuse sa communication avec l'appui des gardiens, des syndic et des gestionnaires de parcs immobiliers et des bailleurs sociaux. Un nouveau kit de communication, en direction des restaurateurs et gestionnaires d'établissements, devrait être diffusé prochainement.

Enfin, elle mène une communication locale en co-pilotage avec les maires d'arrondissement et fournit aux élus des éléments d'information dans le cadre des ateliers spéciaux d'information organisés par l'École de la Propreté. Les maires d'arrondissement auditionnés se sont prononcés en grande majorité pour davantage de communication en direction des commerçants et une approche pédagogique locale pour lutter contre les incivilités.

- **Les nouveaux outils numériques**

L'ensemble des outils numériques sont adaptés aux campagnes et en particulier Paris.fr afin d'avoir une communication plus ciblée et adaptée, déclinée sur les réseaux sociaux. De nouveaux programmes et outils numériques ouvrent également des perspectives d'évolution et d'innovation qui dépassent la simple communication ou sensibilisation des citoyens.

« *Dans ma rue* » est un nouvel outil destiné à tous les Parisiens afin qu'ils puissent signaler des anomalies sur l'espace public. Il permet de mieux suivre les signalements ainsi effectués et aux agents d'en faire également. Sabine Romon, responsable de la mission ville intelligente et durable au Secrétariat général précise « *La nouvelle version a été mise en ligne fin juin et pour l'instant, il n'y a pas eu beaucoup de communication en direction des Parisiens. Elle a déjà été pas mal téléchargée. L'objectif était qu'elle ait une phase de rodage avant de lancer une campagne de communication sachant que pour l'instant, elle est sur l'espace public pour les signalements.*<sup>144</sup> ». L'objectif est, à court terme, de faire des signalements à l'intérieur des bâtiments et d'avoir un rôle positif pour « sourcer » de l'information de la part des Parisiens.

« *Data city* » est un programme dont l'objectif est de faire collaborer des start-up, des grandes entreprises et la Ville de Paris sur des projets urbains utilisant des données. La DPE a, par exemple, été mobilisée l'an dernier sur la remontée des données des GPS des bennes à ordures et des puces existantes sur les bacs collectés. L'objectif de ce projet est notamment de réduire la présence des bacs sur l'espace public en l'améliorant de façon prédictive. En effet, Sabine Romon explique que « *sur un mois de données collectées, on a 82 000 levées de bacs. Sachant qu'on a beaucoup d'informations pour chaque bac, cela fait autant de données. Leur analyse permet d'être prédictif*<sup>145</sup> ». Une expérimentation est en cours dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. A terme, ces données permettront également de nourrir diverses réflexions sur l'ensemble du dispositif de collecte.

## **b. La participation citoyenne**

L'association des citoyens aux décisions en matière de propreté repose sur différents outils. Le succès croissant des projets du budget participatif pour améliorer la propreté montre l'intérêt des Parisiens pour le sujet tandis que la carte citoyen-citoyenne permet de proposer à ses titulaires de nombreuses activités pour mieux connaître l'action des services de propreté. Le rôle central des conseils de quartier a été renforcé par l'identification d'un référent dans les services de propreté de proximité. Les associations de quartiers interpellent régulièrement la municipalité et seront à l'avenir plus associées aux plans de propreté. Enfin, le PRP a prévu en 2016 la mise en place de conférences citoyennes. Ces dernières ont été organisées à l'automne 2017.

- **L'évolution du budget participatif**

Le budget participatif donne la possibilité aux Parisiens, chaque année, de proposer des idées. L'évolution du budget et les projets retenus dans le cadre du budget participatif ont fait l'objet d'une description dans le cadre de la première partie du rapport détaillant les moyens financiers mis en œuvre par la municipalité en matière de propreté.

---

<sup>144</sup> Audition de Sabine Romon, responsable de la mission ville intelligente et durable au Secrétariat Général, 29 septembre 2017.

<sup>145</sup> Idem

En 2017, les projets ont été soumis au vote des Parisiens entre le 13 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre. Le projet « Tout Paris # Ville plus propre », qui s'élève à 3.000.000 €, a récolté le plus de voix. « *Comme beaucoup de projets relatifs à la propreté, il s'agit d'une démarche issue de la co-construction avec des Parisiens (...) C'est l'agrégation d'un ensemble d'idées déposées par des Parisiens qui se retrouvent dans un seul projet pour tout Paris* <sup>146</sup> » précise Stéphane Moch.

Ce projet consiste à :

- créer des supports d'information sur les bons comportements en matière de propreté: rappel des règles élémentaires de civisme, localisation et usages des lieux de propreté dédiés;
- acquérir des équipements de nettoyage innovants : plus efficaces, plus silencieux, plus écologiques ;
- développer des outils numériques d'aide à la collecte de déchets, à la localisation d'équipements de propreté et les rendre accessibles en open source;
- créer des dispositifs incitatifs et pédagogiques pour l'utilisation des équipements municipaux de propreté;
- renforcer le maillage des corbeilles de rues et développer l'usage des cendriers fixes et mobiles afin de lutter contre les mégots abandonnés, et, éventuellement les utiliser comme supports de sensibilisation à l'effort de propreté;
- renforcer le tri et le recyclage sur l'espace public : plus de bornes 'TriLib', de colonnes à verre, d'abris-bacs destinés à recueillir séparément le verre, les emballages, le tout-venant... et toute autre solution innovante permettant de trier et recycler sur l'espace public.

Il existe par ailleurs des budgets participatifs par arrondissement, pour des projets plus localisés. A titre d'exemple, Stéphane Moch cite le projet « des rues plus propres », dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, qui consiste à faciliter les interventions des services de propreté pour nettoyer les trottoirs afin de lutter contre les déjections canines et les mauvaises odeurs. Le projet « angle d'escaliers rue basse des Carmes et rue des Carmes », dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, porte sur la réparation et l'embellissement de lieux fortement endommagés.

#### • La carte Citoyen-Citoyenne de Paris

La carte citoyenne concerne 140.000 titulaires. Depuis son lancement, les titulaires de la carte ont eu diverses occasions de s'impliquer pour la propreté de leur ville. Elle permet notamment de proposer des activités pour les sensibiliser aux questions de propreté et au travail des agents. Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple, des visites d'ateliers sont organisées en lien avec la mairie d'arrondissement pour découvrir le quotidien des agents de la propreté. Dans le 14<sup>ème</sup> toujours, il est proposé aux enfants de découvrir de manière ludique les engins motorisés de nettoyage et aux familles de participer au déblaiement d'un marché alimentaire afin de constater la diversité des enjeux sanitaires et techniques de ces opérations ainsi que le rôle social des agents de la DPE.

La carte citoyenne est un support d'information sur l'opération « Grand nettoyage ». L'événement est promu par une newsletter dédiée et mis en avant sur les pages de la carte sur le site Paris.fr. A l'issue de chaque « grand nettoyage », la DDCT proposera aux participants inscrits par le biais de la carte citoyenne de se rapprocher des coordinateurs des conseils de quartier. Cette volonté de construire une culture d'engagement citoyen autour de la propreté se traduit également par la pérennisation des « Ambassadeurs de la propreté » en lien avec les conseils de quartier.

---

<sup>146</sup> Idem.

- **Les conseils citoyens et la Conférence des citoyens de la propreté**

Des initiatives diverses et ciblées sont mises en place dans les arrondissements par les conseils de quartier en matière de propreté. Stéphane Moch, cite, à ce sujet, plusieurs exemples : *« Un Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement rencontre des gérants d'entreprises et de restaurants afin de les sensibiliser sur les jets de mégots et de gobelets, et met en place des marches exploratoires avec des employés de la Direction. La Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement pilote les ambassadeurs de la propreté. La Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement a fait un important travail sur le quartier Montmartre : celui-ci va rassembler des habitants, la DPE, et l'élu en charge de la propreté, avec la mise en place d'ateliers participatifs et d'échanges d'expériences. La Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement travaille sur la sensibilisation aux rats, sur la prévention et sur la nourriture. La Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement mène des actions de sensibilisation sur les jets de mégots...<sup>147</sup> »*

Enfin, une conférence de citoyens sur la propreté de Paris s'est déroulée en octobre et novembre dernier avec pour thèmes : *« Comment améliorer la propreté de l'espace public à Paris ? »* et *« Comment mobiliser les Parisiens pour un espace public plus propre ? »*.

### ***L'association « Action Barbès »***

Les associations de quartier interviennent pour agir et pour interpeller les pouvoirs publics sur la propreté à Paris. C'est le cas de l'association Action Barbès dont la présidente, Elisabeth Carteron, a été auditionnée par la Mission. Action Barbès a été créée en 2001 dans trois arrondissements (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>) autour de Barbès, puis s'est progressivement étendue vers la Chapelle et la Gare de l'Est. Son objectif est d'améliorer la qualité de vie dans ces quartiers.

L'association est impliquée dans les questions de propreté et participe notamment aux marches exploratoires, à des signalements et à des réunions dans les arrondissements. Dans le cadre de son audition Elisabeth Carteron a souligné les points qui semblaient fonctionner : le ramassage des encombrants, le « dé-graffitage », la collecte des déchets ménagers et la collecte mensuelle dans certains quartiers. L'application « dans ma rue » semble perfectible à l'association.

De nombreux points plus négatifs ont été mis en exergue par Elisabeth Carteron et notamment :

- une *« dégradation dans le Nord du 10<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup>. Nous savons que c'est lié à l'incivisme de certains habitants »*.
- des ventes illicites *« quotidiennes »* : *« les trottoirs sont dans un état lamentable, avec des mégots » (...)*
- *« les commerçants sont insuffisamment contrôlés et certaines entreprises déversent des gravats »*
- *« il y a un problème de coordination entre balayage et ramassage des sacs poubelle et des cartons. »*
- *« les ventes à la sauvette devraient être interdites ou encadrées. Sans quoi, un passage systématique de la DPE s'impose dans certains secteurs le soir ou très tôt le matin. »*
- *« le mobilier urbain et son implantation devraient être adaptés pour éviter certains dépôts des entreprises. »*
- *« l'affichage sauvage et les papiers distribués ne font pas l'objet de sanctions. »*
- *« les poubelles de rue devraient être changées pour être plus visibles et plus simples d'utilisation, notamment concernant les éteignoirs »*.

<sup>147</sup>Audition de Stéphane Moch, chef du service de la participation citoyenne à la DDCT, 1er septembre 2017.

### c. La lutte contre les incivilités et la verbalisation

La Ville de Paris a associé différents acteurs pour lutter contre les incivilités. Le Plan de Renforcement de la Propreté prévoit notamment le développement des partenariats avec les entreprises de vente à emporter, la lutte contre les mégots par l'installation de cendriers (grandes enseignes, immeubles de bureau, bailleurs sociaux,...) et la poursuite du travail entre la Ville et la Préfecture de Police pour lutter contre les ventes à la sauvette (cf. supra les autres acteurs de la propreté sur l'espace public).

La réforme de la DPSP vise également à mieux prendre en compte les attentes des maires d'arrondissement par une territorialisation plus fine. Si les premiers effets de la réforme sont positifs en matière de verbalisation, de nouveaux leviers d'action ont été dégagés par la DPSP et par les maires d'arrondissement.

- **Les priorités en matière de verbalisation et les premiers effets de la réforme**

En septembre 2016, la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) est devenue la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). *« Cela ne se limite pas à changer le nom de la Direction. Cette réforme correspondait à une logique importante puisqu'il s'agissait de regrouper dans une seule Direction l'ensemble des services verbalisateurs de la Ville de Paris, l'ensemble des agents ayant le pouvoir de verbaliser, à quelques petites exceptions près <sup>148</sup>»* précise son directeur, Matthieu Clouzeau. Cette réforme a fait l'objet d'une présentation dans la première partie du rapport portant sur les effectifs et les missions des Directions travaillant sur l'espace public.

Les priorités en matière de verbalisation présentées par Matthieu Clouzeau sont *« tout ce qui est lié à l'insalubrité, plus précisément tout ce qui est lié aux dépôts, aux mégots, aux épanchements d'urine, aux déjections canines et enfin à l'affichage sauvage et à la publicité au sol. »* Il précise, concernant l'affichage sauvage, *« on ne se situe pas sur de la verbalisation, mais sur la facturation du nettoyage. On établit des constats, on identifie le bénéficiaire de la campagne d'affichage, on fait nettoyer par la fonctionnelle, puis on envoie la facture et on procède à un recouvrement d'office auprès du bénéficiaire de la campagne. »*

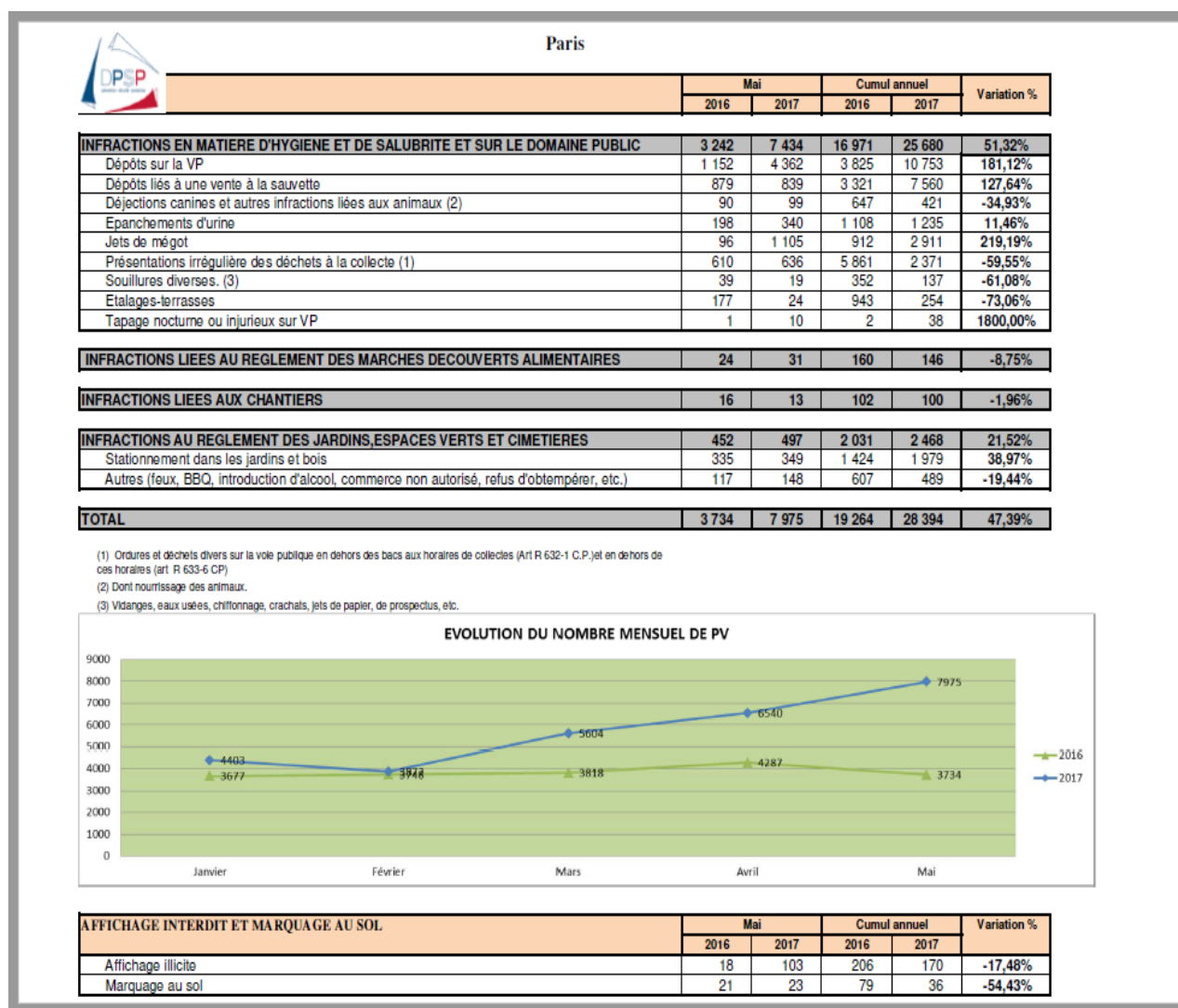
Matthieu Clouzeau constate, en matière de verbalisation, une très forte évolution de l'activité de la DPSP comparée à la DPP et la DPE : *« Nous avons additionné les chiffres des deux services avant la réforme, et depuis le début de l'année jusqu'au 31 avril, on est à + 31 % de verbalisation tous motifs confondus et cette tendance, cette croissance tend à s'accélérer, puisqu'on serait après les 5 premiers mois de l'année à + 52 % d'augmentation. En valeur absolue, cela donne 20 337 PV sur les 4 premiers mois contre 15 530 en 2016 et sur 5 mois, nous serons à plus de 30 000 PV, chiffre spectaculaire puisqu'il correspond à ce qu'était l'activité sur l'ensemble d'une année. »*

Les motifs d'infraction sont très variés. En ce qui concerne la propreté et la salubrité, est observée sur les petits dépôts, les gros dépôts et les encombrants, une augmentation de + 135 % par rapport à la même période de 2016 : 12 030 PV contre 5 115 PV toujours sur 4 mois.

---

<sup>148</sup> Audition de Matthieu Clouzeau, Directeur de la DPSP, 9 juin 2017.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la verbalisation en fonction des infractions entre les années 2016 et 2017 (chiffres arrêtés au mois de mai 2017). La DPSP ne dispose pas d'informations précises en matière de recouvrement de ces verbalisations, cette mission relevant des compétences de la Préfecture de Police.



Source : DPSP

- **Les leviers d'action engagés par la DPSP**

- La clarification des missions prioritaires de la DPSP

La DPSP est sollicitée régulièrement pour des missions « *chronophages* » qui n'ont aucun lien avec la lutte contre l'insalubrité et la propreté. C'est notamment le cas, dans le contexte actuel, de la sécurisation des événements et des équipements. C'est aussi le cas quand les agents de la DPSP accompagnent des agents de la DPE dans le cadre de leurs interventions dans les campements. Matthieu Clouzeau précise « *On peut dire qu'il y a un lien direct avec la propreté parce que ces campements provoquent des nuisances et de la malpropreté bien sûr, mais cela reste invisible puisque, vous vous en doutez, il n'y a pas de verbalisation en la matière et cela nous prend énormément d'effectifs. On sécurise, il faut le savoir, les collègues de la propreté de façon quotidienne sur la mission, sinon il y aurait un droit de retrait.* »



Par ailleurs, les axes prioritaires en termes de verbalisation de l'insalubrité nécessitent d'être clarifiés. Ainsi Matthieu Clouzeau interroge les maires d'arrondissement: « *la question des terrasses doit-elle être une priorité ? Est-ce que la sortie des bacs en dehors des heures doit être considérée comme une priorité ou pas ?* ».

- Atteindre les effectifs cibles d'inspecteurs de sécurité

La DPSP doit recruter des inspecteurs de sécurité : « *On était à 620 inspecteurs avant la réforme, on en est à 740 à ce jour, ce qui représente déjà un net progrès, mais il m'en manque encore 187 au moment où je vous parle.* » précise Matthieu Clouzeau. Le taux de vacance global est de 20 %. Pour la DPSP, ce manque d'effectifs opérationnels est problématique en particulier pour les interventions nocturnes de la BIP et pour les nouvelles circonscriptions ouvertes sans avoir les effectifs cibles.

- Accélérer les procédures d'agrément des agents

Le directeur de la DPSP rappelle que « *Quand on accueille un agent de sécurité, avant qu'il puisse verbaliser sur le terrain, il lui faut un certain nombre de préalables : formation, agrément, assermentation, etc. Cela peut prendre du temps et certains agents n'ont toujours pas reçu leur agrément, parce que les enquêtes faites par la Préfecture de police ou par la préfecture du lieu de domicile prennent beaucoup de temps.* » De ce fait, tous les agents ne sont pas tous opérationnels même s'ils sont affectés sur un équipage.

- Améliorer l'outil statistique

- La mise en place des PV électroniques

Les codes informatiques ne permettent pas à ce jour de distinguer les infractions de manière très fine. Grâce au déploiement en cours des PV électroniques, il sera possible de mieux distinguer les motifs des infractions et d'en reconstituer l'historique.

Les jets de mégots sont un motif d'infraction qui se distingue néanmoins depuis l'année dernière, avec une progression de + 121 % sur les trois premiers mois de l'année.

Il existe par ailleurs des variables qui sont davantage liées à l'interprétation de l'agent qu'à la réalité de l'infraction, c'est la raison pour laquelle Matthieu Clouzeau « *ignore s'il est très important de rentrer dans des micros détails de qualification ou s'il faut rester sur de gros volumes, et on voit que les volumes sont plutôt très bien orientés.* »

Le PV électronique est par ailleurs plus valorisant pour l'agent, son traitement est plus rapide, le contrevenant recevant son PV dans les 48 heures, et son taux de recouvrement envisagé plus important. Matthieu Clouzeau précise que « *70 % de nos PV sont actuellement électroniques, 30 % sont encore en papier et nous avons atteint là pour l'instant le maximum possible puisque certaines infractions ne peuvent être que verbalisées en papier.* »

- Des chiffres en open data sur Paris.fr et partagés avec la DPE.

La DPSP a pour objectif de travailler sur des indicateurs visuels et faciles à comprendre pouvant être publiés sur Paris.fr à compter de juin 2018.

Les tableaux sont transmis à la DPE dans le cadre d'un protocole, signé en janvier dernier, qui prévoit une collaboration et des rencontres hebdomadaires entre les circonscriptions de la DPSP et les divisions territoriales de la propreté de la DPE. Ce protocole prévoit également des rencontres mensuelles au niveau des services centraux des deux Directions pour permettre un pilotage le plus fin possible.

➤ Sensibiliser le public

Pour sensibiliser le public, la DPSP va mettre en place un système de rubalises avec écrit « *dépôt sauvage, Mairie de Paris, enquête en cours* », l'idée étant de montrer aux Parisiens que le dépôt a été recensé, qu'un minimum d'investigation va être fait et que le dépôt va être enlevé. Matthieu Clouzeau explique : « *L'agent de la propreté qui circule ne va pas enlever les gravats, mais il le "rubalise", nous le signale, et nous envoyons un équipage pour faire l'enquête qui appelle la fonctionnelle ou le service compétent pour nettoyer. Un agent de la DPSP qui constate la même chose met également de la rubalise et appelle la DPE. Je pense qu'en termes de sensibilisation du Parisien, c'est quelque chose qui peut être valorisant pour l'activité des agents et peut-être à terme dissuasif.* »

Cette méthode pourrait par ailleurs être étendue à l'affichage sauvage.

• **Les observations des maires d'arrondissement concernant la lutte contre les incivilités.**

La lutte contre les incivilités et la verbalisation sont une préoccupation majeure des maires d'arrondissement qui saluent la mise en place de cette territorialisation, certains, comme la maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement, regrettant néanmoins le retard pris dans sa mise en œuvre dans leur arrondissement. Les maires ont également décrit de manière très concrète les problèmes d'incivilités qu'ils rencontrent quotidiennement dans leurs arrondissements.

➤ La verbalisation des jets de mégots et des déjections canines

En matière de verbalisation des jets de mégots et de déjections canines, la mise en place de brigades de lutte contre les incivilités est efficace dans certains arrondissements mais reste encore insuffisante dans d'autres.

Mohammad Gassama, adjoint à la maire du 20<sup>ème</sup> constate que « *La DPSP est vraiment pour nous une bouffée d'air pur car elle permet de faire respecter le travail des agents de Propreté. Nous sommes contents que le 20ème ait été un des premiers à bénéficier de cette nouvelle Direction. On a vu l'efficacité quand on est monté en charge et qu'on a eu le nombre d'agents suffisant : le nombre d'amendes a augmenté significativement. C'est un point très positif et essentiel dans cette bataille que l'on mène pour plus de propreté dans notre ville. Verbaliser les contrevenants, les incivilités, c'est quelque chose de fondamental. Grâce à cela, on a moins de crottes de chien sur les trottoirs. C'est quelque chose que nous avons constaté<sup>149</sup>* ». Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12<sup>ème</sup> précise « *Nous voyons bien que la création de ces brigades de lutte contre l'incivilité est très efficace sur la verbalisation. J'espère que ce sera ensuite très efficace sur le comportement des Parisiens et des Parisiennes et de tous ceux qui utilisent notre espace public. Je pense qu'il est encore un peu tôt pour s'en rendre compte, mais nous verbalisons beaucoup, y compris pour les jets de mégots.* »

A l'inverse pour Sébastien Dulermo, adjoint à la maire du 9<sup>ème</sup> « *La communication qui a été faite sur les mégots, et notamment la verbalisation, n'a pas encore porté ses fruits* » et « *La réalité du terrain est que les PV pour mégots ne sont pas forcément appliqués au quotidien* ». De même Sylvie Lekin, adjointe à la maire du 14<sup>ème</sup> estime qu'« *Il y a également le problème de la verbalisation qui tarde un peu et qui est un peu a minima. J'ai l'impression, dans les animations que nous faisons, que les gens n'y croient plus. Ils font n'importe quoi, dans certains domaines comme les déjections canines voire humaines.* ».

D'autres maires constatent des progrès en matière de verbalisation mais soulignent certains points d'amélioration ou de vigilance.

<sup>149</sup> Audition de Mohammad Gassama, adjoint à la maire du 20<sup>ème</sup> chargé de la propreté, le 22 septembre

Ainsi François Dagnaud, maire du 19<sup>ème</sup> rappelle que : « *« Nous savons mesurer le nombre de verbalisations mais je ne sais pas si nous savons combien sont effectivement payées. Je pense que la crédibilité de la dissuasion recherchée passe aussi par là mais ce paramètre n'est pas entre nos mains. Il ne s'agit pas d'un problème intra-municipal mais cela reste un souci. Aujourd'hui, nous savons dire combien de procès-verbaux sont dressés sans que personne ne sache dire combien sont réglés ».*

François Vauglin souhaite « *arriver à un équilibre qui n'est pas encore atteint entre la pression de la verbalisation et l'action de nettoyage pour arriver à faire baisser sensiblement les interventions a posteriori* ».

Rémi Féraud, maire du 10<sup>ème</sup>, observe: « *Nous ne sommes pas assez efficaces et peut-être faut-il que nous travaillions mieux avec la Préfecture de police ou peut-être faut-il que nous demandions des modifications législatives et réglementaires par exemple sur des questions comme les nourrisseurs sauvages. Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, la prolifération de rats à certains endroits ou de pigeons est liée à une nourrisseuse sauvage que tout le monde connaît depuis une vingtaine d'années et pour qui les convocations au commissariat sont inefficaces. Nous pourrions aussi être demandeurs de modifications pour avoir des sanctions plus contraignantes et faire changer des comportements* ».

Pour Pierre Aidenbaum, maire du 3<sup>ème</sup> : « *Ce qui n'est pas satisfaisant, c'est la propreté à certaines heures, certains jours et sur certains lieux. Il y a des secteurs identifiés avec les services de la Propreté où il y a des personnes qui viennent mettre leurs déchets, leurs poubelles, à n'importe quelle heure. Nous pensons que, sur ces secteurs, il pourrait y avoir une amélioration de la collecte mais aussi de la sensibilisation des gens, en mettant plus de PV et en mobilisant plus de monde. Les problèmes que nous rencontrons, notamment pour les déjections canines, ne se rencontrent pas en journée, mais plutôt tôt le matin, avant huit heures ou après le film, le soir. Faire des rondes en dehors de ces horaires ne sert pas à grand-chose. Mais c'est au-delà de ces horaires qu'il est important de pouvoir intensifier à la fois la surveillance et la verbalisation quand il le faut* ».

Danièle Seignot, adjointe au maire du 13<sup>ème</sup> partage ce constat : « *Les Parisiens sont futés, ils savent qu'à partir de 22 – 23 heures, il n'y a plus grand monde dans les rues. Les mauvais coucheurs peuvent déposer leurs encombrants et les propriétaires de chiens peuvent aussi se promener en étant sûrs de ne pas se faire verbaliser.* »

#### ➤ Les dépôts sauvages

La question des dépôts sauvages préoccupe beaucoup les maires d'arrondissement interrogés. François Vauglin affirme : « *La question des encombrants est un sujet qui nous préoccupe de plus en plus. Les tonnages augmentent ainsi que le nombre d'interventions chaque année. Le nombre de signalements des habitants augmente aussi. Le nombre de gens qui s'inscrivent augmente, on en est aux deux-tiers. C'est bien. Il faut que les gens continuent à le faire et que ça devienne la règle générale. En revanche, ce qui me désole, c'est de voir les gravats laissés par les entreprises qui les facturent d'ailleurs aux particuliers. C'est dramatique d'autant plus que nous n'arrivons à verbaliser que de façon marginale* ».

Christophe Girard déclare pour sa part « *Que les dépôts sauvages sur la voie publique sont nettement en augmentation. La Ville, me semble-t-il, doit être plus ferme avec les commerçants qui n'utilisent pas de contrats de DNM (déchets non ménagers)* ».

Rémi Féraud constate une amélioration en matière de déclarations des encombrants: « *Il y a une grande augmentation du nombre d'encombrants déclarés. Nous sommes passés de moins de la moitié à plus des deux-tiers aujourd'hui. Cela montre que les campagnes de communication répétées finissent par rentrer dans les têtes. Le service qu'offre la Ville est exceptionnel encore faut-*

*il que les Parisiens s'en emparent tous. 70 % environ de déclarations, ça reste encore insuffisant mais il y a eu une amélioration. »*

Enfin Danielle Seignot s'interroge sur les effets paradoxaux de l'efficacité de l'enlèvement des encombrants qui pourrait inciter à davantage de dépôts sauvages : *« Nous sommes assez efficaces pour l'enlèvement des gros encombrants sauf que seuls 50 % appellent pour demander leur enlèvement. Les autres dépôts dit sauvages, on les enlève aussi assez vite. Sauf que plus on les enlève vite plus cela donne le sentiment aux habitants qu'ils peuvent en remettre sans avoir à appeler. Il y a toujours une contradiction à gérer ».*

➤ L'affichage sauvage et les graffitis

Jean-Pierre Lecoq, maire du 6<sup>ème</sup>, pour lutter contre l'affichage sauvage, demande que *« la Ville de Paris, qui dispose de tous les moyens nécessaires (et je crois me souvenir que les amendes sont lourdes, de l'ordre, je crois, de plusieurs milliers d'euros par affiche) soient utilisés.*

Pierre Aidenbaum souligne que le problème de l'affichage sauvage est récurrent : *« Nous en avons parlé lors du précédent Conseil de Paris. On a vraiment l'impression que rien n'est fait sur ce sujet alors que l'on affirme que l'on va mettre des amendes »* avant d'ajouter *« nous ne sommes pas au courant s'il y a des verbalisations et s'il y a des suites données à ces verbalisations. Les habitants nous disent ne pas comprendre puisque ce sont les mêmes personnes qui reviennent en permanence ».*

Catherine Baratti-Elbaz considère que *« Les services de la Ville au niveau central passent immédiatement pour remettre en état le mobilier et nettoyer, mais ils s'occupent rarement d'enlever les graffitis et les affichages sauvages. ».* Pour remédier aux graffitis, notamment au cours des manifestations, elle ajoute : *« Nous avons mis en place des coordinations locales pour que ces signalements nous soient faits, mais je pense que cela mériterait, pour une meilleure efficacité, d'être pris en charge aussi par les services parisiens qui suivent immédiatement le cortège. »*

➤ Les cafés et terrasses

Au sujet des cafés et restaurants, Pierre Aidenbaum observe : *« Nous discutons avec eux mais il y a un problème récurrent. Le soir, quand ils ferment, ils ne nettoient pas leurs trottoirs. Ou s'ils nettoient leurs trottoirs, ils mettent tout dans le caniveau ou dans les grilles d'arbres. Il y a ainsi des grilles d'arbres qui constituent de réelles « forêts à mégots ». J'ai demandé à beaucoup de corriger ce problème. Certains le font mais d'autres pas. Il faudrait peut-être une action à Paris dans son intégralité dans ce domaine. Malgré les cendriers sur les tables, les personnes jettent leurs mégots par terre. Et, le soir, certains patrons ne nettoient pas cela, enlèvent les tables les chaises et donnent un coup de balai, soit dans le caniveau, soit dans les grilles d'arbres. Cela se passe entre minuit et deux heures du matin, aux heures de fermeture de ces établissements. Il faudrait les sensibiliser sur ce point ».*

François Vauglin précise que dans son arrondissement *« Les rapports que l'on a avec les commerçants portent plus autour des questions de police que de propreté étant donné que la dérégulation qu'ils suscitent est avant tout sonore. Cela nécessite une intervention coordonnée des services de la Ville et de la Préfecture de police. Nous avons mis en place des brigades mixtes, DPSP – Préfecture de police, qui permettent de verbaliser tous azimuts aussi bien sur les compétences municipales que préfectorales, les terrasses, les dépassements de bruit, les absences de régulateur, les sorties, les fermetures tardives... ».*

➤ La question des toilettes sur l'espace public

François Dagnaud rappelle que *« des quartiers, qui vivent normalement pendant neuf mois de l'année, vont vivre intensément pendant les trois mois restants, avec une sur fréquentation, une*

*surexploitation du territoire. Dès qu'il fait beau, des milliers de Parisiens affluent sur ce micro-territoire pour des usages conviviaux, de loisirs. Même si tout le monde ne se comporte pas mal, la masse laisse forcément des traces, sans parler des problèmes liés à une surconsommation de boissons. C'est encore pire lorsque ce sont des boissons alcoolisées (...) Nous mettons en place des sanitaires complémentaires pour traiter l'énorme problématique des épanchements d'urines sur ce type de lieu. Jusqu'à présent, nous mettions en place des urinoirs à ciel ouvert qui ne s'adressaient qu'à une partie de l'humanité. J'ai demandé un élargissement du dispositif à l'ensemble des publics. Contraints par des questions de marchés, nous n'avons pu obtenir que des WC de chantier, ce qui n'est pas à la hauteur de l'ambition. Je pense que nous gagnerions collectivement à élargir nos supports et nos marchés pour avoir des mobiliers urbains plus qualitatifs ».*

Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup>, réclame « avec d'autres élus, que dans la Canopée et les équipements des Halles, on ait des équipements publics. On a fait cette opération avec zéro toilette publique ce qui est totalement ahurissant. (...) La Mairie de Paris a les moyens de négocier avec Unibail, comme dans ses propres espaces publics. Il faut mettre des toilettes publiques dans la Canopée, ça me paraît absolument indispensable ».

### ***Les toilettes sur l'espace public : dispositifs et expérimentations en cours***

#### **Les sanisettes**

Comme il a été indiqué dans la première partie du rapport décrivant les missions de la DVD, un marché de location de maintenance a été attribué à JC Decaux en novembre 2007 jusqu'en décembre 2024 pour l'implantation de sanisettes. Elles sont alimentées en eau, électricité et raccordées au réseau d'assainissement, elles sont gratuites pour les usagers et plusieurs régimes d'horaire d'ouverture sont possibles (6h00/22h00 – 6h00/1h00 – 24h/24h), 155 sont actuellement ouvertes en continu.

Après le déploiement de 400 sanisettes lors des premières années du marché, il a été demandé en 2015 à JC Decaux d'en ajouter 50 supplémentaires, dont certaines dans les parcs et jardins. Aujourd'hui 25 sont en services, 13 sont en cours d'installation et 12 sites sont encore recherchés. Globalement leur fréquentation est en constante progression : de 9 millions d'entrées en 2010 à 14,6 millions en 2016, soit 63% d'augmentation.

Un travail est en cours pour adjoindre un urinoir à l'arrière des sanisettes avec la perspective d'une expérimentation sur une implantation.

Par ailleurs, 157 sanitaires sont également implantés dans les espaces verts, d'accès gratuit et ouverts aux horaires d'ouverture des jardins.

#### **Les sanitaires mobiles**

Un marché de sanitaires mobiles (toilettes et urinoirs) est utilisé lors d'évènements ou pour équiper des secteurs très fréquentés notamment en période estivale. Ces équipements sont posés sans raccordement au réseau d'assainissement et nécessite un vidage régulier par camion.

#### **Les toilettes innovantes**

Un dispositif Vespalth (urinoir dont les urines sont traitées par un lit de pierres volcaniques) a été expérimenté dans le square St Laurent à Paris (10<sup>ème</sup>). Les études, menées par la DEVE concernant les rejets dans le sol du liquide traité, ne sont pas probantes pour les végétaux.

Les Uritrottoirs sont des urinoirs qui permettent de stocker les urines dans un lit de matière sèche qui est ensuite composté sur une plate-forme pour servir d'engrais. Afin de les tester, 3 modèles seront installées, fin 2017, au Square Tino Rossi (5<sup>ème</sup>), place Henri Frenay (12<sup>ème</sup>) et boulevard de Clichy (9<sup>ème</sup>/18<sup>ème</sup>). La période d'expérimentation permettra de tester l'utilisation du dispositif et le rythme de renouvellement nécessaire pour la matière sèche.

Les Urilift sont des toilettes, avec éventuellement une cabine pour femmes, qui peuvent être déployées la nuit et repliées dans le sol le jour. Un marché est en cours de préparation pour tester 2 ou 3 de ces appareils dont le mode de gestion reste à déterminer.

Enfin, l'implantation de toilettes Weco sans eau, projet lauréat d'un appel à expérimentation de Paris&Co, pourrait être testée.

#### **Les contraintes d'implantations**

Outre la nécessité de disposer de contrats et du budget afférant à l'installation et à l'entretien de ces dispositifs lorsqu'ils ne sont pas réalisés en régie, les difficultés rencontrées pour implanter les sanitaires sur l'espace public sont liées :

- à l'encombrement de l'espace public et à la gêne aux déplacements des piétons,
- à l'insertion dans le paysage urbain et à l'avis des architectes des bâtiments de France,
- aux possibilités de raccordement à des réseaux (assainissement, eau potable et électricité) à proximité et à l'encombrement du sous-sol.

### Chapitre 3. La prévention des déchets et la collecte sélective.

Lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2014, la Ville de Paris s'est engagée dans une « stratégie zéro déchet » ayant pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement.

Le constat est le suivant : en cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Or 75% du contenu de cette poubelle pourraient être déviés. En effet, près de la moitié est constituée de déchets recyclables (emballages et papier), près du quart sont des déchets alimentaires et une part notable des déchets pourrait être réemployée et valorisée.

La stratégie « zéro déchet » précise Antoine Brunner, « s'inscrit dans ce que nous appelons la hiérarchie des modes de traitement qui est définie dans les textes et qui, en réalité, peut être schématisée autour de ce que nous appelons le schéma des 3R. En priorité, nous allons chercher à réduire le déchet – c'est le premier R –, l'idée étant que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En deuxième lieu, nous allons chercher à réemployer – c'est le deuxième R –, à donner une deuxième vie au produit. Ce sont tous les systèmes de réemploi, de don, de réparation puisque nous avons tendance à facilement jeter les appareils électroménagers par exemple dès lors qu'ils ne fonctionnent plus. Ces deux premiers R de réduction et de réemploi font partie intégrante de la prévention des déchets. Une fois que le déchet existe, nous allons chercher à le recycler – c'est donc le troisième R –, à valoriser sa matière. »

L'enjeu consiste à mettre en pratique le principe selon lequel « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », à changer en conséquence les pratiques des consommateurs afin d'éviter la production de déchets ou à avoir recours au réemploi.

#### a. Les programmes locaux de prévention des déchets et la stratégie « zéro déchet »

- **Les actions mises en œuvre dans le cadre du PPD et du PLPD.**

La Ville de Paris a mis en œuvre depuis 10 ans des actions de prévention des déchets formalisées dans le Plan de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010 et dans le Programme local de Prévention des Déchets (PLPD) 2001-2015. Ces deux plans ont permis de réduire respectivement de 6,3% et de 7% la production de déchets, soit l'équivalent de 53 000 tonnes de déchets non produites.

Le PPD était structuré autour de 5 axes : « Parisiens éco-citoyens », « La récup c'est mon truc », « Professionnels, un fort potentiel », « Vers le minimum déchet », « Une administration exemplaire ». De nombreuses thématiques ont été abordées telles que la promotion de l'eau du robinet, la distribution du stop pub, la collecte des textiles avec la mise en place de 250 containers sur l'espace public, le soutien aux recycleries ou la redistribution des invendus sur les marchés alimentaires.

La Ville de Paris a lancé dès 2010 la réalisation du PDLP et a contractualisé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) un dispositif de soutien financier pendant 5 ans, visant une réduction des déchets de 7% par habitant entre 2009 et 2015. Ce plan, voté au Conseil de Paris en février 2012, comportait un plan de communication et 17 actions. Ces principaux axes consistaient à promouvoir la prévention des déchets sur le lieu de vie des Parisiens, à relayer les messages de prévention via les principaux services publics, à sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs et à mobiliser les collectivités éco-responsables.

- **Le PLPDA et la stratégie zéro déchet.**

La dynamique des deux premiers plans s'intègre désormais dans une réflexion plus globale permettant de relever le défi de la transition écologique. La prévention des déchets constitue un pilier de l'économie circulaire, correspondant à un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource ».

La révision du PLPD s'inscrit également dans le cadre de l'obligation réglementaire fixée par le décret du 10 juin 2015 et l'objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 figurant dans la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015. Par ailleurs, le périmètre des actions de prévention a été modifié et étendu aux déchets occasionnels, dont les encombrants. En tant que document réglementaire et de planification, ce nouveau programme n'aura plus de durée limitée.

Pour ce programme, des actions prioritaires sur des gisements cibles ont été déterminées. Ce sont les gisements les plus présents dans les ordures ménagères à savoir les emballages, les déchets alimentaires, les papiers journaux, les textiles et les déchets encombrants.

Le PLPDA a été présenté au Conseil de Paris du mois de novembre 2017 ainsi qu'une nouvelle convention avec l'ADEME. Une enveloppe financière d'1M € est mobilisée dans le cadre du PLPDA. Par ailleurs, une nouvelle convention avec l'ADEME (2018-2020) permettra d'obtenir une subvention maximale de 450 000 €.

Ce contrat est conditionné à l'atteinte de 3 objectifs sur lesquels la Ville de Paris s'est engagée:

- un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020,
- un objectif de valorisation des déchets à hauteur de +16 000 tonnes en 2020 par rapport à 2014,
- la réalisation d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), qui a pour objectif de développer les synergies interentreprises, à une échelle géographique donnée et quel que soit le secteur d'activité. Cette démarche concernera le quartier des Deux Rives correspondant à un périmètre de 350 ha et regroupant plus de 700 entreprises.

- **La prévention des déchets et les expérimentations en cours.**

*« Diminuer les déchets à la source est une option qui n'est pas une option facultative, c'est en réalité la principale option que nous devons prendre<sup>150</sup> »* rappelle Antoinette Guhl.

Antoinette Guhl a par ailleurs souligné diverses expérimentations en cours. La première est relative à la création d'un magasin de vrac dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement : *« Nous avons testé pendant six mois la création d'un magasin 100 % vrac où aucun déchet ne sortait de ce magasin, c'est-à-dire que l'ensemble des éléments, y compris d'achat, étaient en consigne. Une bocauxthèque permettait aux habitants de pouvoir louer des bocaux à un euro, d'acheter leur produit, de les ramener chez eux et d'amener de nouveau les bocaux. Aucun sac plastique, aucun carton ni aucune autre forme d'emballage. Il s'agissait d'une expérimentation de six mois. Au bout de six mois, le magasin a triplé les objectifs qu'il s'était fixés au départ. Nous avons constaté une très forte demande de la part des habitants. »*

Antoinette Guhl souhaite également développer la consigne de contenant. Elle souligne l'importance de continuer un travail avec les acteurs de la restauration rapide et l'application immédiate du principe pollueur-payeur, y compris sur l'espace public. Elle ajoute qu' *« il existe tout un travail sur les organisations, les associations et les organisateurs d'événements pour que tous les événements qui ont lieu sur l'espace public puissent être traités conformément à notre politique zéro déchet.*

<sup>150</sup> Audition d'Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale et à l'économie circulaire, 8 septembre 2017.



### *La Start up « RECONCIL »*

Le 12 juin 2017, au Pavillon de l'Arsenal, Paris&Co a dévoilé les 67 start-up lauréates de la promotion Ville Durable 2017 qui rejoindront les trois plateformes d'innovation, Le Rolling Lab, Immobilier de demain et Economie Circulaire.

Cette plateforme, composée de membres fondateurs tels Ecofolio, E. Leclerc, Vicat, Veolia et la Ville de Paris, a sélectionné les lauréats de la plateforme de l'Economie Circulaire, et a ainsi distingué la Start up Reconcil, spécialisée dans les emballages.

**RECONCIL** (RÉseau de CONsignes CItoyennes et Locales) ambitionne de remplacer progressivement les emballages de ventes à emporter à usage unique par la généralisation d'un système d'emballages consignés. Les emballages éco-conçus sont livrés et collectés de façon hebdomadaire auprès des restaurants parisiens.

Pour cela Reconcil a utilisé un matériau fabriqué en France, à base végétale, et a travaillé avec un acteur industriel local pour permettre l'émergence d'un éco-matériau innovant qui remplace progressivement les produits pétro-sourcés.

Ce modèle privilégie et fait renaître la fonction « emballage alimentaire » qui doit être expliquée aux consommateurs, afin de permettre un changement de comportement dans nos habitudes alimentaires. En effet, ces emballages peuvent être nettoyés et réutilisés et, en fin de vie, valorisés, pour diminuer l'impact écologique, l'idée étant de réutiliser les matières premières en boucle fermée.

Afin de sensibiliser les publics qui montrent une appétence sur ces questions, la maison du « zéro déchet » dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement portée par l'association « Zero Waste » vient d'ouvrir ses portes.

Enfin, un plan anti-gaspillage alimentaire a été lancé en janvier 2016 à Paris. Il a pour objectif de s'attaquer au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, dans la restauration collective, mais aussi chez les particuliers. Ce plan de lutte contre le gaspillage alimentaire intègre par ailleurs le plan compost qui sera déployé sur les années 2016-2020 et qui vise à démultiplier les sites de compostage dans Paris.

- **Une ambition partagée avec les partenaires de la métropole**

La stratégie zéro déchet est une ambition partagée avec les partenaires de la métropole. Paris et quatorze collectivités métropolitaines ont co-organisé les États Généraux de l'économie circulaire pour traduire leurs ambitions communes dans le Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire. En s'engageant avec d'autres collectivités de la métropole dans un projet commun, porté par le SYCTOM, de « Territoire zéro gaspillage zéro déchet », Paris partage les problématiques du grand territoire dans lequel elle s'inscrit, tout comme elle le fait en accueillant de nouveaux équipements de traitement des déchets de la métropole sur son territoire.

## b. Le recyclage et la valorisation des déchets

Ces interventions majeures sur l'outil de collecte mis en œuvre par la Ville s'accompagnent d'une action en amont sur le détournement d'un maximum de déchets vers des filières de réemploi et de valorisation de proximité.

Le taux de déchets recyclés en matières premières (tous matériaux confondus : verre, emballages plastiques, métaux, bois...) pour Paris est de 18,54 % en 2016 (RPQS 2016). Le taux de déchets recyclés en matières premières pour le SYCTOM est de 31 % en 2016 mais il intègre les mâchefers<sup>151</sup>.

Pour avancer efficacement, il faut trier en amont pour pouvoir valoriser en aval. « *Le constat est le suivant : 75% du contenu de la poubelle verte d'un ménage parisien n'est pas à sa place et doit aller dans des bacs de tri appropriés.* » Schématiquement, ces 75 % ce sont 25 % de déchets organiques humides et 50% de déchets recyclables secs.

Le plan en faveur du tri a été relancé en 2016. Il vise à renforcer la visibilité, la proximité et la simplicité des conditions de tri pour les Parisiens. Son objectif est de détourner la moitié du contenu de la « poubelle verte ».

- **La collecte sélective.**

La Mission a auditionné les responsables d'Eco-Emballages. Cet éco-organisme vient de fusionner avec la société Ecofolio pour former une nouvelle entreprise nommée Citéo. Citéo compte 50 000 entreprises clientes et 964 collectivités sous contrats, ce qui représente la totalité des collectivités gestionnaires des déchets ménagers.

Olivier Le Clech rappelle qu'au niveau national « *le taux de recyclage est de 68 %, soit 3,3 millions de tonnes d'emballages recyclées chaque année sur les 4,9 millions produites. Ce taux, bien qu'important, est inférieur au taux fixé par les pouvoirs publics. En 2022, le taux de recyclage devra être de 75%.*<sup>152</sup> »

Par « emballages » il faut entendre tous les emballages en verre (bouteilles, flacons, pots et bocaux) et tous les emballages dits « légers », à savoir les emballages en carton, en plastique, ou en métal. Le verre est collecté de manière séparée et représente 31,2 kg par habitant et par an. Les plastiques, les cartons, l'acier et l'aluminium représentent 16,3 kg par habitant et par an.

La filière du recyclage est génératrice d'emplois. Depuis sa mise en place, environ 28 000 emplois ont été créés. Beaucoup d'efforts ont été faits au niveau de la conception afin de réduire le poids des emballages. « *Chaque année, le recyclage des emballages ménagers permet d'éviter 2,1 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> soit l'équivalent d'un million de voitures circulant pendant un an sur les routes.* » précise Olivier le Clech.

La région Ile-de-France est la région où les performances de tri sont les plus faibles. L'écart est de 32 % par rapport à la moyenne nationale. A Paris, 70 % de la poubelle résiduelle contiennent des produits recyclables et 50 % de ce qui se trouve dans la poubelle d'ordures ménagères sont constitués de papier, de carton, de plastique, de verre et de métal qui pourraient être recyclés, plus les biodéchets, qui sont à peu près à une vingtaine de %.

Pour le verre, Paris tire néanmoins vers le haut les performances franciliennes. Il existe un nombre conséquent de « gros producteurs de verre » collectés avec le service public à Paris. La Ville dispose même d'une collecte spécifique dite « GPV » (gros producteur de verre). Les moyens que la Ville met ainsi en œuvre pour collecter le verre lui permettent d'être au-dessus de la moyenne francilienne, à un niveau équivalent à la moyenne nationale.

<sup>151</sup> Résidus d'incinération qui servent de produits de remblai en sous-couche routière.

<sup>152</sup> Audition d'Olivier Le Clech, directeur régional d'Eco-Emballages devenu Citéo, 8 septembre 2017

Pour le papier, il existe un énorme gisement à aller capter, puisque les performances à Paris sont en deçà des performances franciliennes et des performances françaises. A Paris, les enjeux pour mieux collecter les papiers se situent au niveau des ménages mais aussi dans les administrations. La Ville compte beaucoup de sièges d'entreprises et d'administrations et il existe des dizaines de milliers de tonnes de papier qui sont régulièrement collectées dans la poubelle d'ordures ménagères et qui pourraient être recyclées.

Les causes dites « structurelles » de ces mauvaises performances sont rappelées par Olivier Le Clech : *« L'exiguïté des logements ou encore la densité de population qui est, avec 21 000 habitants au km<sup>2</sup> l'une des plus importante au monde. (...) A cela s'ajoute un impact dû au tourisme avec plus de 33 millions de visiteurs chaque année. Et enfin, chaque jour, un million de franciliens, autres que des Parisiens, résident dans la ville. Cette situation est très atypique et n'a pas d'équivalent en France. Enfin, Paris est une ville ancienne avec des habitations construites sans locaux poubelles capables d'accueillir des bacs pour le tri. Nous estimons à peu près à 9 % les logements qui n'ont pas de bac de tri ce qui représente entre 270 000 et 300 000 Parisiens qui ne peuvent pas trier ».*

L'enjeu du tri sélectif est considérable et a un impact à la fois environnemental et économique. Les collectivités font des économies quand elles recyclent bien. Olivier le Clech l'illustre : *« Tout produit recyclable qui est mis dans l'ordure ménagère est un coût pour la ville ; si ces déchets n'étaient pas mis dans les ordures ménagères, mais dans le bac jaune, cela représenterait une économie de 79 euros par tonne. Quand nous savons que nous avons des dizaines de milliers de tonnes qui pourraient être détournées, multipliées par 79 euros, cela vaut tout de même le coup de se pencher sur la question. »*

- **Le plan d'amélioration de la collecte sélective**

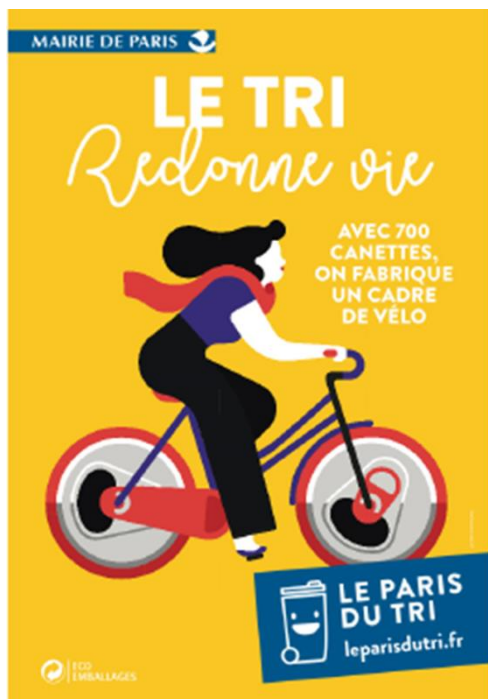
Un plan d'amélioration de la collecte a été proposé en 2015 au plan national et s'est terminé en juin 2017. Il s'agissait d'un plan de 90 millions d'euros dans lequel 45 millions étaient consacrés à l'extension des consignes de tri plastique et 40 millions à l'amélioration de la collecte. Eco-emballages a participé au financement de 5 centres de tri en Ile-de-France. Certaines collectes sélectives de Paris vont d'ailleurs dans les centres de Romainville ou de Sevran. En matière de collecte, Eco-emballages a contribué à la mise en place de bacs de tri, de colonnes d'apports volontaire ainsi que des actions de sensibilisation pour les citoyens telles que la campagne « le Paris du tri ».

A Paris, neuf projets, qui abordent toutes les composantes de la collecte sélective, ont été déposés par Eco-emballages et sept ont été retenus.

Ces projets ont porté sur l'amélioration de l'apport volontaire du verre, le renforcement de la dotation en bacs pour le verre dans les immeubles, une nouvelle présentation du carton en pied de bac. En juin 2017, 160 PAV (Points d'Apport Volontaire) ont été créés sur l'espace public. Par ailleurs, le déploiement des bacs a dépassé son objectif avec la mise en place 5 187 bacs jaunes et 2919 bacs blanc supplémentaires. La Ville a décidé de mobiliser les gestionnaires d'immeubles, les bailleurs, à faire des audits locaux pour pouvoir trouver les espaces nécessaires pour installer des bacs chez l'habitant. Enfin, les services de la Ville ont fait passer des consignes à leurs équipes et aux collecteurs privés pour dire que, lorsque le carton est déposé correctement au pied d'un bac, il devait être ramassé avec la collecte sélective, systématiquement. Ces changements de consignes visent à capter plus de cartons les jours où la benne pour le recyclable passe dans les rues.

D'autres projets étaient plus expérimentaux tels que l'accompagnement de la Cité internationale universitaire pour faire en sorte qu'elle revoie ses dotations et qu'elle accompagne mieux ses étudiants dans sa communication pour expliquer les consignes de tri. Un autre dispositif visait le geste de tri hors foyer. *« Les Parisiens trient aussi en dehors, notamment dans les parcs. C'est l'un des gros gisements de consommation, hors foyer, des emballages. Au démarrage du plan d'amélioration de la collecte, un seul dispositif de tri existait et s'appuyait sur des porte-sacs*

sélectifs. L'objectif de cette action était d'accompagner la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville pour remplacer ces porte-sacs – qui étaient totalement insuffisants en matière de capacité de tri, de stockage et qui avaient des conséquences en matière de propreté importantes, parce qu'ils débordaient vite – par des abri-bacs dans lesquels nous mettions des bacs en rotation pour pouvoir absorber mieux et améliorer la propreté de l'endroit. Cela a, de plus, comme effet collatéral d'être profitable pour les parcs qui sont menacés par des rats. Cela a été appuyé par la DFAS notamment comme un dispositif efficace pour lutter contre les nuisibles dans les parcs. »



Enfin, la campagne de communication le « Paris du tri » est l'une des plus grosses campagnes de communication que Paris ait jamais faite sur la question du tri, puisque la dernière grosse campagne de cette envergure datait de 2007. « Ce plan d'action était financé par Eco-Emballages à hauteur de 1,7 millions d'euros, ce qui correspond à peu près à 80 % de couverture des coûts du budget qui nous a été proposé par la Ville dans le cadre de ce plan. » précise Erwann Joubert, responsable des opérations d'Eco-Emballages.

L'un des projets proposé dans la candidature de Paris, a pris une voie transverse puisqu'il a fait l'objet d'une expérimentation financée à part entière par Eco-Emballages, TriLib'. L'objectif a été d'inscrire, dans le cadre de la stratégie parisienne pour le tri, un moyen supplémentaire pour permettre à tous de trier. TriLib' est un mobilier plus visible, plus facile à repérer.

Antoine Brunner précise que « 15 % des immeubles ne sont pas dotés de bacs au couvercle jaune et 34 % des immeubles n'ont pas de bacs à couvercle blanc pour la collecte sélective du verre. » Ces modules pour l'apport volontaire des déchets sont constitués de plusieurs bacs dédiés aux différents matériaux. Complémentaires de la collecte en porte à porte, ils sont placés à proximité des adresses aujourd'hui sans bacs jaunes par manque de place. Ils permettent aussi de libérer de la place pour accueillir la nouvelle poubelle destinée aux biodéchets.



Le projet a été élaboré en plusieurs temps. Un premier prototype a été proposé et exposé sur le parvis de l'Hôtel de Ville au moment de la COP21. Ce prototype a ensuite permis de donner une assise de conception et de déboucher sur la première série de 40 stations qui ont été posées à partir de la dernière partie de l'année 2016 et réellement expérimentées à partir du mois de janvier 2017. L'expérimentation, accompagnée par Eco-Emballages court du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre de cette année. Erwan Joubert estime « le potentiel de ces 40 stations à 800 tonnes de collecte sélective par an. »

Le plan de relance a commencé en juin 2015. Plusieurs divisions territoriales de la Propreté de Paris ont commencé des actions de manière un peu expérimentale afin d'affiner les méthodologies de travail opérationnelles. Le plan a été mis en œuvre par l'ensemble des services en septembre. Sur le plan des tonnages, la hausse est significative, et Eco-Emballages constate près 10 000 tonnes d'augmentation par rapport à l'année de référence qui était 2014. Cette trajectoire est donc positive et ce d'autant qu'il s'agit des dernières actions du plan de relance qui se sont terminées le 30 juin dernier.

- **La collecte des biodéchets**

Les déchets alimentaires représentent encore environ 22% du bac vert. Dans les immeubles, une troisième poubelle de tri, en plus de la « poubelle jaune » (multi-matériaux recyclables secs) et de la « poubelle blanche » (verre) a été installée. Il s'agit de créer une nouvelle filière de collecte, celle des biodéchets, qui accueillera tous les déchets de table et de cuisine et de valoriser les biodéchets en biogaz, ou en compost, grâce aux nutriments qu'ils contiennent.

Des collectes sélectives ont été mises en place. Ce mouvement a été lancé en 2016 sur les marchés alimentaires découverts et dans les cantines des équipements de la Ville. La nouvelle DSP sur les marchés a notamment intégré ce tri des biodéchets.

Ensuite cette collecte a été organisée dans quatre restaurants administratifs de l'ASPP. Une montée en charge progressive est prévue en 2018 avec la passation d'un marché pour la collecte sélective des déchets alimentaires des plus grosses cantines scolaires et des plus gros restaurants administratifs.

La Ville de Paris envisage d'aller au-delà de ses obligations légales en collectant tous les sites municipaux producteurs de biodéchets et non pas seulement les plus importants d'entre eux.

Par ailleurs, pour chaque ménage parisien, cette collecte sera un changement majeur. En 2017, les habitants des 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements ont disposé d'un nouveau service : plusieurs fois par semaine, leurs biodéchets sont collectés. Portée en régie, cette période d'apprentissage s'ouvre pour préparer la généralisation à tout Paris.

La poursuite de la collecte des biodéchets est par ailleurs vertueuse pour réduire les déchets produits. Antoinette Guhl mentionne l'exemple de Milan. *« J'ai visité Milan, qui le fait depuis cinq ans. Milan a réussi non seulement à composter et à méthaniser ses biodéchets, mais aussi à réduire de 25 % les ordures ménagères et de passer à une diminution de moitié des déchets ménagers grâce au lancement des biodéchets »* avant d'ajouter *« Non seulement les gens trient mieux leurs biodéchets, mais ils trient mieux l'ensemble des déchets, puisque le réflexe de tri qui est induit par le tri des biodéchets s'applique à l'ensemble des déchets. C'est un élément qui est extrêmement important, mais nous devons aller encore plus loin, puisque nous savons aujourd'hui que 65 % de la poubelle des Parisiens contiennent des éléments qui pourraient être triés et valorisés dans des filières de tri et qui sont aujourd'hui incinérés. »*

- **Le tri des petits encombrants**

Pour les objets encombrants, le maillage en déchetterie, en espace tri, s'est développé. Un nouvel espace de tri à la porte de Pantin a ouvert ses portes en 2016. La couverture de tout le territoire parisien en déchetteries étant difficile à mettre en œuvre, un dispositif de tri mobile des petits encombrants a été créé depuis 2015. Il s'agit d'une remorque aménagée qui permet aux Parisiens de déposer tous les petits encombrants et les petits objets dont ils ne peuvent pas se débarrasser de

manière satisfaisante avec les collectes en porte-à-porte classiques. Ce dispositif permet également de sensibiliser les habitants. Sur ces tris mobiles, deux éco-animateurs diffusent des messages sur le tri et sur la prévention des déchets.

### *Emmaüs-défi, acteur de la filière de réemploi.*

Emmaüs Défi s'inscrit dans le cadre de la filière du réemploi qui permet de réduire les déchets à la source. Deux dispositifs, les collectes solidaires de quartier et les « Amistocks », ont été présentés à la Mission par son directeur, Rémi Tricart.

Les collectes solidaires sont une initiative portée conjointement avec l'éco-organisme Ecosystèmes, confronté à la difficulté de capter un gisement d'électroménager chez les particuliers. Des collectes de proximité ont été mises en place tous les samedis matin, dans plusieurs arrondissements de Paris. Actuellement 300 collectes sont organisées par an dans tout Paris.

Les « Amistocks » d'Emmaüs Défi sont des points de dépôt volontaire dans Paris qui se trouvent chez les particuliers, les commerçants, les institutions, les lieux associatifs, les lieux de culte, etc. Ces points sont identifiés sur une plateforme informatique. Cette proximité permet un traitement de qualité et de récupérer des objets dans un très bon état. Le dispositif est accompagné par la Ville de Paris et de nombreux équipements municipaux, notamment sportifs, accueillent des points de dépôt.

*« Si nous regardons les enjeux qui peuvent être accompagnés par la Ville, la communication de la Ville sur des opérations comme celle-là est essentielle<sup>153</sup> »* conclut Rémi Tricart.

## **c. La gestion des déchets par le SYCTOM**

Le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers, a pour mission de traiter et valoriser les déchets produits par environ 6 millions d'habitants dans ses 85 communes adhérentes réparties sur 5 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne).

La Mission a écouté Martial Lorenzo, directeur général des services du SYCTOM et Patrice Furé, directeur de cabinet du Président du SYCTOM, Hervé Marseille.

Le SYCTOM gère 6 centres de tris, un centre de transfert à Romainville, trois usines, Ivry, Saint-Ouen et Isséane. Il traite par ailleurs 31 déchetteries dont 29 se trouvent dans le département des Hauts-de-Seine du fait du transfert de compétences entre ce département et le SYELOM.

Sur les 2,3 millions de tonnes de déchets traités par le SYCTOM par an, 1,9 million de tonnes sont des ordures ménagères dont 850 000 tonnes proviennent de la Ville de Paris, soit 45% du tonnage. Pour la collecte sélective, 180 000 tonnes sont traitées dont 81 000 tonnes proviennent de Paris, soit 45% du tonnage également. Pour les objets encombrants, sur 170 000 tonnes, 49 000 tonnes proviennent de la Ville de Paris, soit 30% du tonnage. En 2016, 100% des déchets alimentaires provenaient de la Ville de Paris.

<sup>153</sup> Audition de Rémi Tricart, directeur d'Emmaüs-Défi, le 8 septembre 2017.

- **Les tarifs du SYCTOM et leur évolution**

Le SYCTOM a fait le choix de diminuer ses tarifs depuis 2014 puis s'est engagé sur la durée au maintien de ses tarifs. Le prix actuel est de 94 € la tonne d'ordures ménagères.

La collecte sélective a connu un changement complet de tarification. Martial Lorenzo précise « *Nous avons un changement complet de tarification et même de paradigme, puisque, à l'époque, les collectes sélectives étaient traitées en fonction du tonnage et il a été décidé, par le comité syndical, de sanctuariser la situation de 2015 et de considérer dès lors que toute tonne supplémentaire apportée à partir de cette assiette 2015 serait traitée à 0 euro la tonne, ce qui veut dire que tout un chacun a intérêt à en apporter davantage et ce pour une raison supplémentaire, car il existe un système de dégressivité.*<sup>154</sup> » L'assiette financière 2015 était en effet calculée en fonction d'un certain barème et ce barème devient incitatif.

Il a été décidé par le comité syndical le traitement des biodéchets. « *Nous avions un peu d'avance sur la LTECV, nous savions que cela allait arriver et le SYCTOM a mis en place un dispositif de tarification, 5 euros la tonne de biodéchets. C'est non seulement peu coûteux, mais ce sont surtout des tonnes en moins à l'incinération. Ce sont 5 euros de dépense, mais c'est surtout moins 94 euros, puisque cela ne va pas à l'incinération*<sup>155</sup> » explique Martial Lorenzo. Paris a fait le choix de mettre en place elle-même la collecte des biodéchets contrairement aux autres collectivités qui ont fait appel au SYCTOM.

Concernant les éco-organismes, un nouveau barème été mis en place. Il prévoit toujours, conformément à la LTECV, la diminution de l'aide à l'incinération et la valorisation énergétique mais cette diminution se fera sur une période un peu plus longue qui permettra aux collectivités de s'adapter et de faire des investissements par l'intermédiaire du SYCTOM et, en même temps, de mettre en place un système de cliquet pour l'année 2018 seulement. En 2018, aucune collectivité ne percevra moins que ce qu'elle percevait en 2017, car la baisse aurait été trop brutale.

La mise en place de l'extension des consignes de tri dès 2018, par exemple à Paris et dans quatre autres territoires, permet d'espérer de meilleures performances, de meilleurs résultats. La baisse adoucie du soutien à l'incinération sera compensée par le phénomène de cliquet pour l'année 2018 et par le phénomène de croissance du geste de tri pour les années suivantes.

Il est à noter que le barème a prévu un autre détail : « *désormais, les soutiens à la communication pour le verre et les ambassadeurs ne sont plus calculés à la tonne mais à l'habitant, ce qui conduit, de façon mécanique, à un soutien plus important, notamment pour Paris.*<sup>156</sup> ». Il s'agit donc d'un dispositif qui permet de maintenir le soutien, d'espérer une progression et cette progression sera d'autant plus importante que l'extension des consignes de tri sera fructueuse.

Martial Lorenzo ajoute : « *Il existe un phénomène d'entraînement que nous avons pu mesurer dans les expérimentations que nous avons faites avec vous. Par exemple, un certain nombre d'arrondissements parisiens et le secteur de Sevran ont expérimenté ces consignes de tri et ce sont les résultats que nous avons obtenus. Nous avons un espoir là-dessus, à la fois de maintien de soutien des éco-organismes, voire d'une augmentation directe pour les territoires, puisqu'il est calculé désormais à l'habitant, et enfin d'un meilleur tri et, par conséquent, chaque fois qu'une tonne entre dans la collecte sélective, c'est une tonne de moins à l'incinération et, de facto, ce sont 94 euros de moins pour la facture de la Ville de Paris, et des autres aussi. Il s'agit d'un effet d'entraînement qui me paraît important.* »

---

<sup>154</sup> Audition de Martial Lorenzo, directeur général des services du SYCTOM, vendredi 8 septembre.

<sup>155</sup> Idem

<sup>156</sup> Idem

- **La rénovation et la transformation des centres de tri.**

Le SYCTOM a mis en place un dispositif de rénovation et de transformation de ses centres. Le centre de tri de Paris 17<sup>ème</sup> est en cours de construction à Batignolles. Ce centre est entièrement prévu pour l'extension des consignes de tri. Il ouvrira ses portes en 2019.

Le centre de Romainville a été entièrement rénové. Martial Lorenzo note qu'« *il s'agit du plus gros centre de tri français, aux extensions de consignes de tri, avec les machines les plus modernes. Il traite 45 000 tonnes et il peut en traiter 60 000 en faisant les trois huit* »

Le centre de Sevran avait été d'ores et déjà rénové pour les consignes de tri et ce sera également le cas des trois autres centres de tri et notamment celui de Paris 15<sup>ème</sup> dont le renouvellement du contrat est en cours.

« *Cela signifie que nous sommes tout à fait en capacité, à l'horizon 2018, 2019, 2020, de suivre la progression de ceux qui ont déjà décidé de s'engager dans l'extension des consignes de tri.* » souligne Martial Lorenzo. Patrice Furé ajoute qu'« *en plus de cette extension des consignes de tri, l'ensemble des centres de traitement de tri pourront accueillir les capacités et la progression des tonnages, mais également contrebalancer la fermeture prochaine du centre d'Ivry Paris 13 puisque le centre de tri qui est assez ancien devra fermer durant les travaux de reconstruction de l'usine d'incinération<sup>157</sup>.* »

Par ailleurs, le SYCTOM a mis en place des marchés dits de secours ou de complément qui, selon Martial Lorenzo, « *font que si une explosion d'emballages recueillis dans les collectes sélectives survenait, le SYCTOM aurait les moyens d'y faire face.* »

- **La gestion des biodéchets par le SYCTOM**

Un dispositif de traitement a été mis en place. Trois marchés permettent de traiter les biodéchets apportés sur deux lieux de réception : Saint-Denis et Villeneuve-Saint-Georges. Tous les biodéchets y sont traités. Martial Lorenzo précise « *Aujourd'hui, nous sommes plutôt sur des questions de méthanisation, mais par ailleurs le SYCTOM travaille aussi avec la Ville de Paris sur des projets de compostage puisque nous avons un grand projet sur Achères qui permettrait au SYCTOM de disposer d'installations de digesteurs pour faire de la méthanisation et du bio gaz et d'autre part de terrain pour faire du compostage* ». Le projet de Romainville prévoit également une zone de compostage.

« *Nous sommes armés pour les prévisions de tonnage que nous avons aujourd'hui, pour faire face à l'horizon des quatre ou cinq ans qui viennent, sans difficulté, au traitement des biodéchets. Nous sommes plutôt dans l'attente de les recevoir* » affirme Martial Lorenzo. La qualité de ce qui est collecté est plutôt bonne. Les services de la Ville de Paris et du SYCTOM incitent et surveillent la mise en place des expérimentations en cours : « *La totalité de nos éco-animateurs sont sur le terrain pour accompagner, dans les quartiers du 12<sup>ème</sup> et du 2<sup>ème</sup> arrondissements, la distribution et la compréhension de ce nouveau geste de tri qui semble être bien reçu, mais nous sommes au début de l'action.* »

La qualité de la collecte sélective en général est considérée comme bonne par le SYCTOM. Pour l'évaluer le SYCTOM dispose de caractérisations : « *Nous faisons plus de 900 caractérisations par an sur l'ensemble du territoire. Nous regardons ce qui est dedans et cela nous permet d'avoir des statistiques très précises sur l'état de la collecte que nous communiquons à nos collègues des*

---

<sup>157</sup> Audition de Patrice Furé, directeur de cabinet du président du SYCTOM, 8 septembre 2017.



services de la Ville de Paris, mais des autres aussi, de façon qu'ils sachent comment agir un peu mieux et comprendre ce qu'il se passe » conclut Martial Lorenzo.

### ***Le centre Isséane de traitement multifilière des déchets ménagers***

Une délégation de la Mission a visité le 19 septembre 2017 le centre multifilière Isséane situé à Issy-les-Moulineaux qui comprend un centre de tri de collecte sélective et une unité d'incinération avec valorisation énergétique d'ordures ménagères.

**Le centre de tri de collecte sélective** réceptionne depuis 2008 la collecte sélective de 15 communes du territoire du Sycotm, dont une partie du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Au total, 700 000 habitants sont desservis et 23 000 tonnes de déchets par an sont triées, dont 71 % sont recyclées.



Il dispose d'une chaîne de tri traitant 5 tonnes de déchets par heure, selon un procédé automatisé complété par un tri manuel, avec :

- un crible Trommel pour séparer les matériaux en fonction de leur taille ;
- un séparateur à disque pour séparer les corps creux et les corps plats ;
- un séparateur magnétique qui capte les emballages en acier ;
- deux machines de tri optique qui permettent de séparer les différents types de plastiques ;
- une presse à balles pour conditionner les différents matériaux triés : plastiques, papier, carton, aluminium, acier et briques alimentaires.

**Le centre d'incinération avec valorisation énergétique** réceptionne les ordures ménagères résiduelles de 22 communes du territoire du Sycotm, dont les 7<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> ainsi qu'une partie des 8<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. 1,45 millions d'habitants sont desservis et 460 000 tonnes de déchets par an sont incinérées.

La chaleur générée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur qui alimente le réseau de chaleur de la CPCU (80.000 logements sont ainsi chauffés), et de l'électricité utilisée pour le fonctionnement du centre et dont le surplus est vendu à EDF.

## Chapitre 4. Les exemples et innovations d'autres métropoles françaises et étrangères

Afin de prendre connaissance de pratiques innovantes expérimentées par d'autres métropoles, la Mission a auditionné Magali Ordas, présidente, et Hervé Guillaume, animateur du réseau de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)<sup>158</sup>. Elle a adressé un questionnaire à une dizaine de villes européennes et françaises<sup>159</sup>. Enfin, Martina Ableidinger, représentante de la Ville de Vienne a participé à un entretien avec deux membres de la Direction de la propreté et de l'eau parisienne<sup>160</sup>. Par ailleurs, la Mission ne s'est pas interdit de nourrir sa réflexion à partir d'évaluations, d'études et de « benchmarks » disponibles sur le net, en particulier sur le site de l'APVU.

Il ressort de ces investigations, nécessairement superficielles du fait du temps limité imparti à la Mission, que les différentes villes consultées sont confrontées à des défis en grande partie communs et qu'un consensus semble se dégager entre elles pour traiter davantage les causes de la salissure, plutôt que de se lancer dans une surenchère de moyens supplémentaires consacrés aux politiques de nettoyage. Quelques exemples des mesures qu'elles ont adoptées, illustrant la variété des approches mises en œuvre, figurent dans la troisième partie de ce chapitre.

Ces résultats seront à compléter par des conclusions du benchmark demandé par la DPE au prestataire dans le cadre du marché d'étude lancé au cours de l'année 2017 pour accompagner le plan de renforcement de la propreté. Les résultats de ce benchmark, qui vise à disposer d'éléments de comparaison organisationnels et techniques avec des grandes métropoles françaises ou étrangères comparables, sont attendus au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### a. Des défis communs

Il apparaît que la majorité des villes sollicitées par la Mission doivent faire face à un nouveau rapport à l'espace public de leurs habitants. Elles sont toutes par ailleurs mobilisées par l'élaboration progressive d'une économie circulaire, à travers notamment la gestion de leurs déchets.

- **Les nouveaux usages de l'espace public**

S'agissant du maintien de la propreté, comme Paris (Cf. chapitre 3 de cette 2<sup>ème</sup> sous-partie), la plupart des villes interrogées par la Mission sont confrontées à des degrés divers à un usage plus intense, sur une plus longue plage horaire, de l'espace public.

Martina Ableidinger, représentante de la Ville de Vienne, relève ainsi : « *Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence entre les pays européens ; les gens vivent beaucoup plus à l'extérieur. Les citoyens vont dans les parcs et les cafés ; ils fument dehors et prennent beaucoup de nourriture à emporter. Ce sont des déchets que nous devons traiter* ».

---

<sup>158</sup> Audition du 29 septembre 2017

<sup>159</sup> Ce questionnaire se substitue à une audition de représentants de villes françaises et européennes annulée en raison d'une séance exceptionnelle du Conseil de Paris. Il a été adressé aux 10 villes suivantes : Bruxelles, Barcelone, Berlin, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Rennes et Toulouse. Seuls Berlin, Bordeaux, Rennes et Toulouse ont répondu à la Mission.

<sup>160</sup> Entretien de Mme Martina Ableidinger, représentant la Ville de Vienne, avec MM. Régis Leroux et Stéphane Le Floch, conseillers auprès de M. Patrick Geoffroy, directeur de la propreté de Paris, 15 septembre 2017.

La Ville de Berlin indique aussi : « *Le travail visant à assurer la propreté s'est accru, mais l'exigence de propreté à laquelle s'expose la ville s'est également accrue, du fait de l'accroissement du tourisme, des arrivées de nouveaux habitants à Berlin, de la tendance à passer du temps à l'extérieur, de l'allongement des horaires d'ouverture des magasins* <sup>161</sup> ».

La Ville de Rennes fait le même constat d' « *une évolution de l'usage : soirées festives étudiantes de plus en plus nombreuses – soirées en extérieur plus nombreuses sur des espaces verts notamment – barbecues dans certains quartiers sur des espaces extérieurs* ». Elle souligne que : « *La coordination du nettoyage des espaces gérés par le service jardins et le service propreté voirie doit s'adapter pour offrir une prestation de qualité – les jours et horaires de travail doivent être adaptés pour répondre aux besoins par exemple pour le dimanche* <sup>162</sup> ».

- **La mise en place d'un modèle d'économie circulaire**

De même, l'ensemble des villes interrogées par la Mission sont engagées, sous des appellations diverses, dans la mise en place d'un modèle d'économie circulaire impliquant des démarches de réduction de l'enfouissement des déchets, de limitation du recours à l'incinération et d'augmentation de la valorisation matière et du recyclage (Cf. chapitre 4 de cette sous-partie). Les quelques données fournies à la Mission dans ce domaine sont trop parcellaires et générales pour permettre une analyse fine des différentes politiques conduites.

## **b. Propreté urbaine et appropriation de l'espace public**

Les nouveaux comportements qui se sont développés sur leur espace public, tout autant que la logique propre du développement durable, incitent la plupart des villes à orienter leur réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour « ne pas salir » plus que sur le perfectionnement des politiques de nettoyage.

- **La dimension culturelle de la propreté urbaine**

Née en 2010, l'Association des villes pour la propreté urbaine compte 120 villes ou métropoles françaises et s'est notamment attachée à créer une grille d'indicateurs susceptible d'objectiver l'état de propreté des villes qui souhaitent s'autoévaluer.

Cette expérience conduit Hervé Guillaume, son animateur, à penser que « *la propreté urbaine, c'est un travail de vivre ensemble, sur l'appropriation de l'espace public, sur « comment je me comporte sur cet espace public ?* ».

Il ajoute : « *On sait que c'est lié à deux choses : la qualité de l'espace public, la perception que j'en ai – je ne vais pas salir de la même façon en fonction de la qualité de l'espace public – et c'est aussi lié au comportement, à la norme sociale qui s'installe sur ce territoire-là* ».

Hervé Guillaume précise d'ailleurs : « *Ça peut varier d'une rue à l'autre. On le constate très clairement avec les déjections canines. D'une rue à l'autre, y compris dans Paris, vous n'allez pas avoir le même comportement. Vous avez des secteurs où 100 % des possesseurs de chien vont ramasser les déjections canines quand dans la rue d'à-côté il y en a seulement 20 %. C'est quelque chose qui est très sensible, subtil et très intéressant à travailler* <sup>163</sup> ».

<sup>161</sup> Questionnaire adressé par la Mission à la Ville de Berlin

<sup>162</sup> Réponse au questionnaire adressé par la Mission à la Ville de Rennes

<sup>163</sup> Audition d'Hervé Guillaume, animateur du réseau de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), 29 septembre 2017

Hadelin de Beer partage cette analyse et, en s'appuyant sur l'examen des politiques de propreté en Wallonie et au Luxembourg, considère que « *lutter contre les causes de la malpropreté passera par un sentiment d'appartenance ou d'appropriation des territoires*<sup>164</sup> ».

- **Relativiser le nettoyage et mettre l'accent sur la pédagogie**

Hervé Guillaume estime que ce constat « *donne une autre perspective à la propreté que de toujours aller nettoyer plus* ». Il insiste en effet sur l'idée « *qu'il n'y a pas de corrélation entre les moyens que l'on met pour le nettoyage et le résultat* ». Ainsi, « *les tendances que nous avons, c'est que, par exemple, les grandes villes de l'Ouest dépensent deux à trois fois moins que celles du Sud-Est. Je ne suis pas sûr que Nantes, Rennes, Brest soient trois fois plus sales que d'autres villes. On voit bien que la relation n'est pas aussi évidente. (...) Certes, il pleut beaucoup plus à Nantes, à Rennes qu'à Nice, c'est certain. La pluviométrie est un vrai facilitateur de propreté. En plus, on sort moins le soir, c'est moins festif. Il y a des tas de raisons objectives. En tout cas, c'est intéressant* ».

Il remarque d'ailleurs que les tendances lourdes positives observables dans les villes de l'Ouest concernent aussi bien la propreté que le tri : « *Je fais une corrélation entre nos résultats IOP (indicateur objectif de performance) en matière de propreté et le comportement en matière de tri. On a les meilleurs résultats dans l'Ouest là où le tri est le plus élevé. On voit bien une vraie corrélation. Si je trie chez moi, je ne vais pas jeter dehors* ».

Tirant la conclusion de cette analyse, il précise que l'APVU « *engage avec le SYCTOM une réflexion commune sur la notion d'éco-citoyenneté qui serait de développer des outils en commun qui partent de la maison et vont jusqu'à l'espace public*<sup>165</sup> ».

Magali Ordas souligne elle aussi le caractère décisif de la prévention, mais aussi de la verbalisation : « *C'est de la pédagogie: on insiste, on revient, on recommence et on répète. Il y a aussi la verbalisation, mais c'est un tout. On ne peut pas simplement se dire : on va augmenter les moyens et tout ira mieux. Non, malheureusement on ne peut même pas dire ça car il y a des villes comme Nice – on peut la citer car elle est adhérente depuis le début et qu'elle travaille énormément sur la propreté et pour cause puisqu'elle a un flux touristique énorme et une population exigeante – où on voit qu'ils dépensent des mille et des cents et ils continuent. Ça veut dire qu'on ne résout pas le problème (...)*<sup>166</sup> ».

Hervé Guillaume confirme qu'il faut d'abord faire en sorte de ne pas avoir à nettoyer : « *Tous nos échanges et nos discours consistent à dire, arrêtons de nettoyer plus. On n'a plus les moyens de le faire. Il faut travailler sur la prévention de la salissure. Il faut amener chaque citoyen à ne plus jeter au sol. Si on doit envoyer un balayeur balayer la rue en dehors des poussières naturelles, c'est un aveu d'échec. Nous avons échoué. On va continuer à échouer encore un certain temps. On va continuer à faire du nettoyage (...)* ».

Il cite ainsi l'exemple de Metz : « *Cette ville a décidé de ne pas renouveler les postes de cinq balayeurs qui partaient à la retraite et de créer une cellule sensibilisation, responsabilisation, coercition. Elle fait de la sensibilisation dans les écoles, de la médiation sur l'espace public qui va au-devant de chaque citoyen et est capable de faire de la verbalisation. Cette mixité est très intéressante. Ils ont d'ailleurs obtenu le grand prix l'année dernière*<sup>167</sup> ».

<sup>164</sup> Hadelin de Beer, chercheur-associé à Etopia, centre d'animation et de recherche en écologie politique, et conseiller politique à Ecolo, « La propreté publique : bien plus que du nettoyage », décembre 2010

<sup>165</sup> Audition d'Hervé Guillaume, 29 septembre 2017

<sup>166</sup> Audition de Magali Ordas, présidente du réseau de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), 29 septembre 2017

<sup>167</sup> Audition d'Hervé Guillaume, 29 septembre 2017

Dans le même sens, Hadelin de Beer constate : « *L'exemple de l'action gouvernementale wallonne entre 2004 et 2009 est assez symptomatique. On constate que les bords des routes sont sales : on engage des nettoyeurs ; on constate que les abribus sont sales : on y place des poubelles ; (...) Ne répondant en rien aux causes de la malpropreté, ces actions sont grandement inefficaces, voire contreproductives* <sup>168</sup> ».

Magali Ordas reconnaît cependant que l'efficacité des actions conduites en matière de propreté, surtout peut-être celles portant sur les causes de la salissure, ne pourra être constatée qu'à moyen terme : « *Il ne faut pas croire que ça va changer du jour au lendemain. C'est un peu comme dans la nature. Vous plantez un arbre, il faut attendre 10, 20 ans pour le voir prospérer. La propreté c'est un peu ça. On a créé une dynamique qui va vers le mieux. Le meilleur exemple pour dire que ça s'améliore c'est le ramassage des déjections canines. On estime, en France, qu'il y a une pratique du ramassage qui s'est vraiment accrue depuis 7-8 ans* <sup>169</sup> ».

### c. Une diversité de politiques à évaluer

Même si les représentants des villes interrogés par la Mission tendent à focaliser leur attention sur les causes de la salissure et les moyens à mettre en œuvre pour changer les comportements inciviques, ils n'en sont pas moins conscients que l'efficacité d'une politique de la propreté urbaine repose sur une pluralité de mesures couvrant l'ensemble de la « chaîne de la propreté », de la prévention au recyclage, en passant par le nettoyage. C'est pourquoi, la Mission a souhaité donner ici un bref aperçu de la variété des actions dont elle a pris connaissance à travers les auditions qu'elle a conduites, des questionnaires qu'elle a adressés ou d'études et rapports parus sur la propreté. Ces différentes mesures, d'importances très diverses, ne sont pas nécessairement transposables à Paris immédiatement, ni telles quelles, en raison de sa densité démographique particulière ou du cadre juridique qui est lui propre. Elles n'en sont pas moins significatives de la diversité des approches culturelles de la propreté et du foisonnement actuel des initiatives et méritent d'être évaluées.

- **Le maintien de la propreté**

En matière de prévention des jets de déchets sur la voie publique, Hadelin de Beer indique que la consigne des canettes est prévue dans la région wallonne et se réalise dans d'autres pays. Il précise : « *La plupart des déchets (...) sont issus de la consommation nomade : canettes, bouteilles en plastiques, papier ou plastique d'emballage. (...) Si les contenants avaient une consigne, ce problème disparaîtrait* <sup>170</sup> ».

La Ville de Berlin, quant à elle, s'est efforcée de diversifier la panoplie des supports qu'elle utilise pour sa communication en matière de propreté : « *Robot corbeille à papier parlant en usage dans toute la ville, spots YouTube, cinéma de réalité augmentée mettant en scène une corbeille à papier, réseaux sociaux Instagram, actions : dessins à la craie sur les trottoirs, bâches à motifs sur les véhicules de ramassage des ordures ménagères, cartes postales gratuites dans les restaurants, etc...* <sup>171</sup> »

<sup>168</sup> Hadelin de Beer, « La propreté publique : bien plus que du nettoyage », décembre 2010

<sup>169</sup> Audition de Magali Ordas, 29 septembre 2017

<sup>170</sup> Hadelin de Beer, « La propreté publique : bien plus que du nettoyage », décembre 2010

<sup>171</sup> Réponse au questionnaire adressé à la Ville de Berlin

En ce qui concerne les poubelles de rue, Martina Ableidinger précise, s'agissant de Vienne, ville de 1,8 million d'habitants dont la densité démographique se rapproche celle de Paris dans certains quartiers : « *Nous avons d'abord travaillé sur les petites poubelles : nous avons augmenté leur nombre pour arriver aujourd'hui à environ 20.000 poubelles. Nous les avons aussi rendues plus visibles. Pendant des années, la Ville a souhaité des poubelles peu visibles ; mais de telles poubelles ne sont pas utilisées. (...) Elles portent une ceinture orange, et un autocollant avec une plaisanterie afin de pousser les gens à les utiliser. C'est une idée que nous avons volée à Hambourg et à Berlin. (...) Nous avons également un numéro de téléphone affiché sur chaque poubelle : les citoyens peuvent nous appeler pour toute réclamation. Chaque poubelle porte un cendrier : les fumeurs n'ont donc plus d'excuse !* ».



(Source : Ville de Vienne)  
Une poubelle viennoise : « Donne-moi une raison d'exister »

S'agissant de la tenue des agents verbalisateurs, elle ajoute : « *Nous avons eu beaucoup à apprendre sur ce sujet. Nous avons commencé avec un genre d'uniforme ; mais les gens qui les apercevaient ramassaient évidemment les déjections canines. Nous avons alors essayé sans uniforme, et les gens disaient qu'ils n'avaient jamais vu de « gardiens des déchets ». La solution actuelle est de leur mettre des vestes bleues ; vous ne les voyez pas arriver, car le logo est dans le dos* ».

Concernant la fidélisation des éboueurs à un territoire, à laquelle la Ville de Paris travaille pour ces propres agents, Martina Ableidinger souligne le succès de cette mesure : « *Des zones sont attribuées à chacun des éboueurs. A Vienne, les citoyens sont très attachés à l'éboueur du quartier. Si nous le changeons, nous avons des courriers de réclamation. Les gens s'habituent à cette personne, et l'agent est conscient et responsable de sa zone. Cela marche plutôt bien quand la personne est intégrée*».

Elle évoque la procédure viennoise de nettoyage approfondi pour un quartier donné : « *Nous avons voulu mettre en place le système allemand : ce sont de petites unités de nettoyage composées de plusieurs agents. Elles sont mobilisées pour nettoyer à fond une rue. C'est quelque chose que nous faisons peu, et que nous mettons en place à l'automne, car nous avons beaucoup d'arbres.(...) Le responsable a donc une zone qu'il arpente durant la journée. Il s'occupe aussi des petites corbeilles. Les équipes sont composées de trois ou quatre agents. (...) Nous les utilisons à des moments très ponctuels. Vous devriez demander à Francfort et Hambourg, qui ont lancé ce dispositif. Nous avons ces équipes dans les grands boulevards et artères ; elles sont alors composées de 6 agents* ».

- La gestion des déchets

Au titre des actions conduites pour l'apprentissage de l'éco-citoyenneté, la métropole du Grand Lyon a mis place l'opération « Le cartable vert » qui a pour objectif d'éduquer les enfants au choix de leurs fournitures scolaires : « *Le matériel utilisé en classe est commandé en grande quantité par l'école. Les parents ne doivent s'occuper que du matériel personnel que l'élève utilise chez lui. Cette démarche permet de générer moins d'emballages, de faire évoluer les comportements chez les élèves et de choisir des produits recyclables et respectueux de l'environnement* <sup>172</sup>».

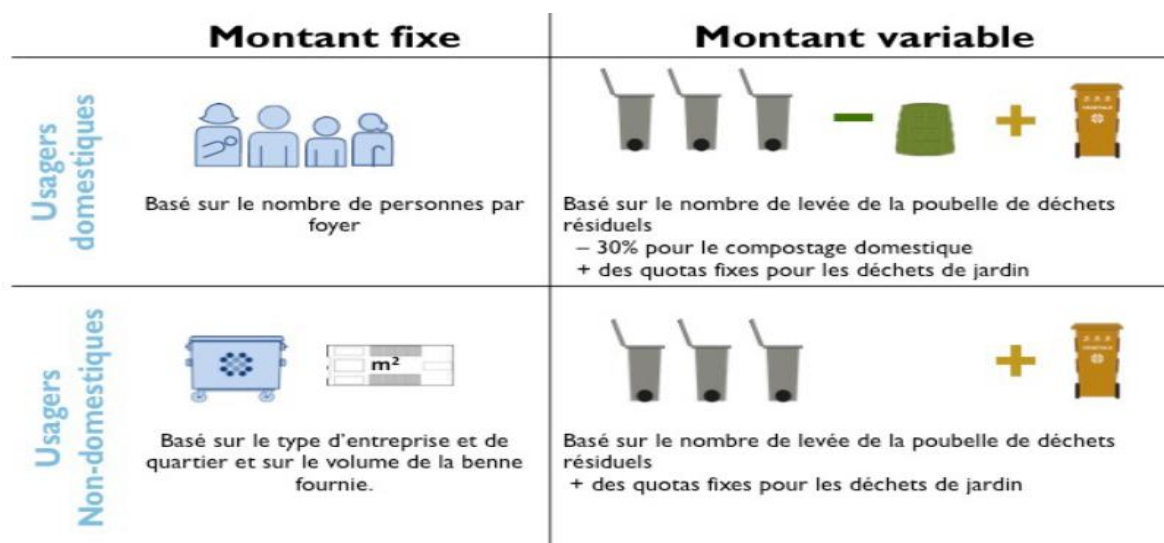
Concernant la collecte des ordures, Martina Ableidinger indique : « *Nous ne récupérons pas de sacs : la collecte se fait directement dans les maisons. Nos agents ont la clé des maisons et y récupèrent directement les poubelles. Ils sortent les containers et les remettent dans la maison ; les agents possèdent une clé spécifique à la Ville* ».

Elle précise qu'à Vienne, le ramassage des ordures est effectué « à la carte » avec une tarification différenciée : « *Une maison individuelle possède une poubelle d'une taille minimale de 120 litres. Le ramassage se fait au minimum une fois par semaine, pour 4,56 € à chaque fois. Le prix peut augmenter selon la fréquence de passage des agents. Il ne s'agit pas d'un contrat, mais d'une sorte de taxe : les citoyens sont forcés de payer ces tarifs. Un immeuble qui compte plusieurs familles devra payer davantage, car les poubelles seront plus volumineuses* <sup>173</sup>».

Au sein de la région italienne de Veneto, l'entreprise publique Contarina gère les déchets de 554 000 habitants dans 50 municipalités et parvient à recycler deux fois la moyenne européenne en termes de déchets et à générer deux fois moins de déchets résiduels, notamment en appliquant le principe « jeteur-payeur » : « *Le coût du service pour l'utilisateur est proportionnel à la quantité de déchets produite. Cela encourage à bien faire et à minimiser sa production de déchets, et permet de promouvoir le compostage individuel* ».

« *Plus concrètement, cela revient à séparer le coût de production des déchets en deux parties. L'une fixe dépend du nombre de personnes vivant dans le foyer, alors que la partie variable est calculée selon deux facteurs : l'un pénalise la fréquence à laquelle la poubelle des déchets secs non recyclables est vidée ; l'autre est un bonus pour les foyers pratiquant le compostage à domicile qui bénéficient d'une réduction de 30 % de la part variable de leur facture*<sup>174</sup> ».

Le schéma ci-après illustre ce mécanisme :



<sup>172</sup> Manuel de la propreté « Le bien-être dans sa ville sa commence à l'école » Grand Lyon Communauté urbaine

<sup>173</sup> Entretien avec Martina Ableidinger, 15 septembre 2017

<sup>174</sup> Zéro Waste Europe, janvier 2015, Etude de cas 4, « L'histoire de Contarina »





## DEUXIEME SOUS PARTIE : L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA PROPLETE

Pour objectiver l'efficacité des actions mises en œuvre par les services de la propreté de la ville, différentes méthodes peuvent être combinées même si la perception de la propreté est en partie subjective. La DPE dispose d'outils et de processus d'évaluation de son activité. Elle exerce par ailleurs un contrôle, dans le cadre de sa démarche qualité, sur les prestations réalisées dans le cadre des marchés publics.

Cette analyse interne de l'efficacité des actions menées pour assurer la propreté se doit d'être complétée par une évaluation externe. Pour ce faire, la Mission s'est tout d'abord penchée sur les méthodes de recueil de l'opinion des Parisiens. Elle a ensuite pris en compte l'évaluation des maires sur la propreté dans leur arrondissement.

### Chapitre 1. Les outils et processus d'évaluation des actions menées en matière de propreté

#### a. Les outils de contrôle interne de la DPE

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement financier de plus en plus contraint, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2009 dans une démarche volontaire de performance, basée sur une approche budgétaire par missions auxquelles sont associés des objectifs mesurables par des indicateurs.

La DPE s'est dotée d'un contrat d'objectifs et de performance qui a deux volets distincts : « propreté » et « eau et assainissement ». Le premier volet comprend trois « missions » : « *la politique de réduction, réemploi et recyclage des déchets* », « *amélioration de la qualité de l'espace public dans le cadre d'une démarche de développement durable* », « *performance de la gestion des ressources humaines et financières* ». Chaque mission se décline en programmes, objectifs chiffrés, délais de mise en œuvre et plan d'action correspondant. Ce contrat d'objectifs et de performance est présenté au Conseil de Paris chaque année.<sup>175</sup>

- **Les indicateurs « métiers » du STTP**

Le STTP dispose d'indicateurs « métier » pour suivre son activité. Il s'agit notamment d'indicateurs d'exploitation dans le domaine de la collecte des déchets, de la collecte des objets encombrants et de l'utilisation des engins.

Par ailleurs, afin d'avoir une vision exhaustive des actions de propreté menées sur chaque arrondissement, le STTP utilise un logiciel (dénommé GEOPRO) permettant la représentation cartographique des zones traitées en lavage et/ou en balayage. Ce logiciel permet notamment de traduire de manière cartographique le plan de propreté de chaque division territoriale et de visualiser le travail à réaliser de manière quotidienne et hebdomadaire. Il permet l'édition de bilans d'activités hebdomadaires aidant à l'amélioration continue des plans de propreté. Ce logiciel dispose d'une fonction « suivi du réalisé » qui permet d'enregistrer les actes de nettoyage réalisés sur le terrain. En fonction des données saisies, il est possible de mesurer les écarts entre le réalisé et la programmation. Les chefs de secteur procèdent à l'analyse « du respect de la programmation » afin de pouvoir apporter en temps réel des ajustements au plan de propreté.

---

<sup>175</sup> Les programmes, objectifs et cibles chiffrées des deux dernières missions du COP 2017 de la DPE figurent en annexe 10 du présent rapport.

L'état d'avancement des objectifs des plans d'arrondissement de propreté fait également l'objet d'un suivi régulier des maires d'arrondissement et des responsables locaux de division. Les opérations de lavage tout comme les autres actions de nettoyage sont évaluées et ajustées autant que de besoin lors de ces réunions de travail, librement organisées par les maires.

Les plans de propreté sont révisés et actualisés en cours de mandature. A cette occasion, un bilan de réalisation des actions programmées est engagé avec la mairie d'arrondissement.

- **Les missions de contrôle effectuées par les TSON**

Les éboueurs du STPP sont répartis dans une centaine d'ateliers afin d'être au plus près de leurs territoires d'interventions. Ils sont encadrés dans ces ateliers par des Techniciens des Services Opérationnels du Nettoyement (TSON). Le taux d'encadrement moyen est de 1 pour 10 agents.

Les TSON ont pour mission de s'assurer du bon déroulement des collectes : ordures ménagères, multi-matériaux, déchets alimentaires, corbeilles de rue et du contrôle des bennes à leur arrivée. A ce titre, ils doivent se rendre sur le terrain pour s'assurer du respect par les éboueurs des consignes de sécurité et de remisage des conteneurs à déchets sur les trottoirs, de la collecte du vrac et des petits encombrants.

Les TSON répartissent les tâches de nettoyage en fonction des effectifs présents dans le respect du plan de propreté élaboré avec les mairies d'arrondissement dans le cadre du copilotage de la propreté. Ils s'assurent ensuite sur le terrain du respect de ce plan et de la qualité du travail réalisé par les éboueurs.

Afin d'objectiver les bonnes pratiques, des « instructions métier » ont été élaborées dans le domaine de la collecte et du balayage. Ces instructions métier ont permis de formaliser les savoir-faire et elles constituent un outil de référence pour les encadrants de terrain. Des séances d'appropriation ont été organisées afin de présenter ces instructions métier aux encadrants de proximité, qui les ont ensuite déclinées auprès des agents.

En cas de manquements individuel ou collectif, par rapport au respect de ses « instructions métier », les TSON organisent des réunions thématiques avec leurs agents pour faire des rappels ciblés sur les bonnes pratiques de collecte et/ou de nettoyage.

- **Le plan d'action d'amélioration des collectes**

Le STPP, le Service de l'Expertise et de la Stratégie et le Bureau de la Prévention des Risques Professionnels travaillent conjointement à la mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration des collectes. Ce plan repose sur une analyse quantitative et qualitative des écarts entre les objectifs et les collectes réalisées.

Cette démarche a été mise en œuvre dans les 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements et sera prochainement étendue dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements. Elle se décline selon les étapes suivantes :

- Présentation en division, en ateliers pour expliquer la démarche à l'ensemble des agents concernés.

- Initialisation (suivis à blanc avec chaque atelier) - Cette étape sert à familiariser les encadrants de proximité avec l'outil de suivi.

- Mesure des écarts (suivis sur 4 mois) - Cette étape sert à établir un constat quantitatif de la qualité des prestations de collecte.

- Bilan qualitatif et quantitatif - Pour l'agent, à l'issue d'une mesure des écarts, l'encadrant de proximité lui fait observer les axes d'amélioration les plus significatifs (si nécessaire), ainsi que toutes les améliorations attendues en termes de sécurité.

- Axes d'amélioration, plan d'action - Le responsable collectes de la division et le SES analysent les résultats de l'arrondissement et établissent une proposition de plan d'action (principaux axes d'amélioration, actions correctives à mettre en œuvre). Le SES apporte son aide méthodologique à la division territoriale pour l'implémentation du plan d'action.

- Mise en œuvre du plan d'action, vérification de l'efficacité.

Les plans d'action ainsi élaborés se sont attachés à corriger les principaux défauts constatés lors des observations de terrain dans le 8<sup>ème</sup> (vidage couvercle ouvert, mauvais remisage, respect des itinéraires) et dans le 17<sup>ème</sup> (contrôle des bacs multi-matériaux avant vidage, mauvais remisage, respect des règles de sécurité). Il a également été noté une vigilance accrue des agents sur les consignes de sécurité.

Les résultats montrent une bonne appropriation des consignes par les encadrants de proximité.

- **La démarche qualité et les marchés de collecte**

La qualité des prestations de collecte réalisées font l'objet d'un contrôle des services de la DPE formalisé dans le cadre de la démarche qualité. Un document, appelé Référentiel STPP, regroupe les exigences en matière de collecte (principes de remisage, état acceptable des bennes,...), les modalités de contrôle (sur le terrain, par échantillon représentatif, au sein de l'entreprise,...), le seuil de qualité à atteindre et les modalités d'établissement des conséquences financières.

Pour les entreprises, ce système nécessite d'organiser les prestations suivant les prescriptions de la norme ISO 9001 et de faire valider leur organisation par la DPE. Les contrôles sont effectués mensuellement sur le terrain, avant le départ des bennes et en cours de collecte. Une fois par trimestre, une forme d'audit clients est réalisée dans l'agence du collecteur. Cet audit permet de vérifier la réactivité de l'entreprise à des incidents signalés par la Ville de Paris, le respect de la réglementation et des engagements spécifiques du prestataire (auto contrôle, formation des agents,...).

Le montant des pénalités dans le cadre de la démarche qualité (y compris récupération de bonus) et hors démarche qualité s'élève à 304 506 euros depuis le démarrage du marché mi 2014. Les principaux défauts relevés concernent les mauvais remisages de bacs sur le trottoir, le non-respect des règles de sécurité et les emplacements non nettoyés (déchets tombés lors de la collecte).

## **b. Le recueil de l'opinion des Parisiens**

L'analyse de l'opinion peut s'effectuer par différents canaux. Certaines collectivités, dont Paris, ont mis en place un « baromètre de la propreté » en sondant la population pour mesurer son ressenti. Des études ont également été menées par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ou le Conseil Régional d'Ile-de-France pour mesurer l'attractivité de Paris. Enfin, les outils de participation citoyenne tels que les conseils de quartier ou les conférences citoyennes permettent également de connaître l'avis des Parisiens et de prendre en compte leur expertise.

- **La relance du baromètre de la Propreté à Paris**

Pour mesurer l'impact des efforts consentis dans le domaine de la propreté de Paris et des réorganisations au sein des services concernés, la municipalité avait mis en place en 2002 un « baromètre de la propreté » avec la volonté de le mettre à jour régulièrement et de le porter à la connaissance des Parisiens.

Cet outil s'appuyait sur le résultat d'enquêtes réalisées auprès d'un échantillon représentatif de 4000 Parisiens répartis dans tout Paris (200 personnes interrogées par arrondissement) de manière à obtenir des chiffres pour chaque arrondissement. L'observatoire comprenait une grille d'analyse ayant vocation à « mesurer » la propreté des rues à partir de constatations objectives dans le cadre d'une démarche qualité au cœur d'un contrat entre les Parisiens et la municipalité.

La Ville de Paris a confié à des instituts de sondage, par appel d'offres, le soin de réaliser chaque année une vague d'enquête de satisfaction auprès des habitants. La première vague a été conduite au printemps 2002. De nombreuses questions étaient posées afin d'avoir une évaluation la plus fine possible sur les différents points de l'espace public. Le questionnaire permettait également de mesurer l'implication des Parisiens dans certaines pratiques comme celle du tri des déchets. Le nombre de questions a dépassé 80 lors de certaines vagues, ce qui était manifestement disproportionné. Les résultats soulignaient une grande stabilité d'opinions, majoritairement très positives, concernant les interventions de la Ville en matière de nettoyage des quartiers.

L'objectivation de la propreté au moyen d'une note a fini par montrer ses limites et s'est heurtée à des problèmes insolubles à l'échelle des arrondissements. Lorsque 200 personnes attribuent une note, la sévérité de quelques notateurs suffit à influencer défavorablement le résultat. Les notateurs changeant chaque année, on pouvait perdre ou gagner quelques dixièmes de point sans modification substantielle de la qualité de la propreté. Cela suffisait à changer le classement relatif de chaque arrondissement à chaque édition des résultats et générait bien des déceptions, voire des rivalités entre les mairies d'arrondissement avec, pour conséquence, des demandes reconventionnelles de moyens.

Pour ces différentes raisons, le dernier baromètre a été réalisé en septembre 2009. Son coût était de 73 000 €.

Lors de sa communication au Conseil de Paris en mars 2017, Anne Hidalgo a lancé la mise en place d'« un nouveau baromètre de la propreté qui permettra de mesurer à la fois le ressenti des habitants en matière de propreté et leur civisme<sup>176</sup> ». « La mise en place d'un baromètre de la propreté nous permettra d'avoir, non pas une objectivation de la propreté en tant que telle - c'est extrêmement difficile - mais un baromètre de l'opinion des Parisiens et Parisiennes sur l'état de propreté et sur le civisme lié à la propreté <sup>177</sup> » confirme Mao Péninou lors de son audition le 19 mai dernier.

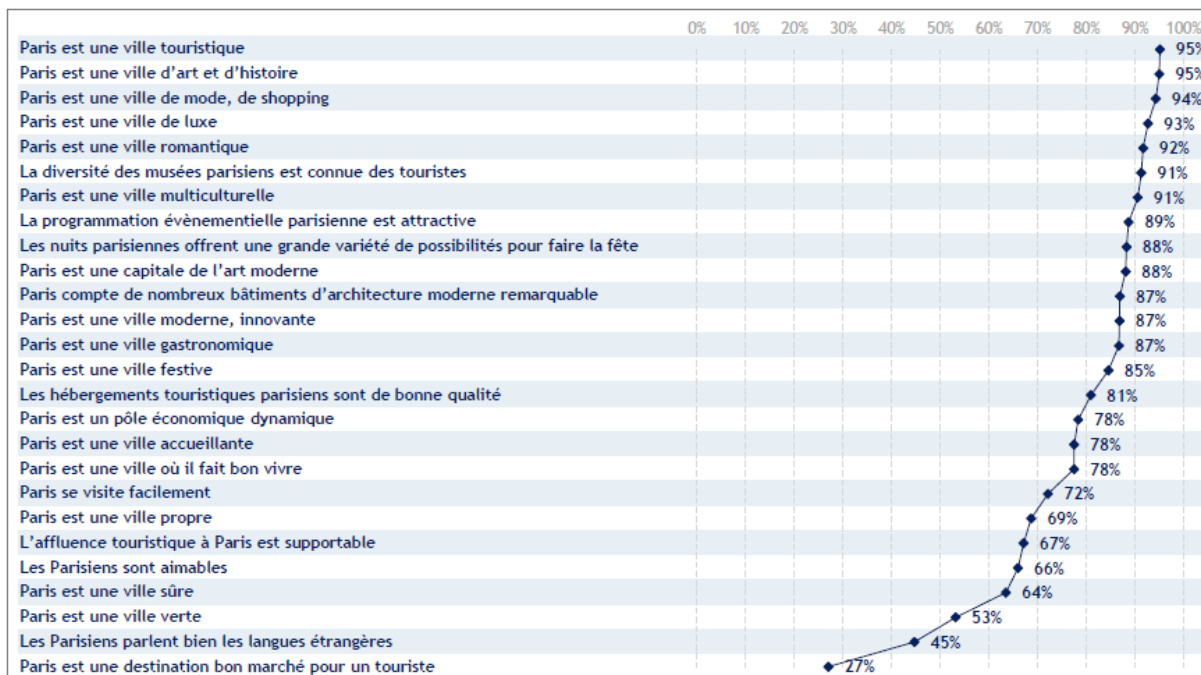
- **Les études sur l'attractivité de Paris.**

L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris a mené des études sur la perception de la propreté à Paris. Dans la première étude (OCT/BVA) du premier semestre 2015, à la question « Quelle image avez-vous de la ville de Paris ? », pour 69 % des 7000 personnes interrogées, issues de 18 pays affirment que « Paris est une ville propre ».

---

<sup>176</sup> Anne Hidalgo, Maire de Paris, Communication au Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2017.

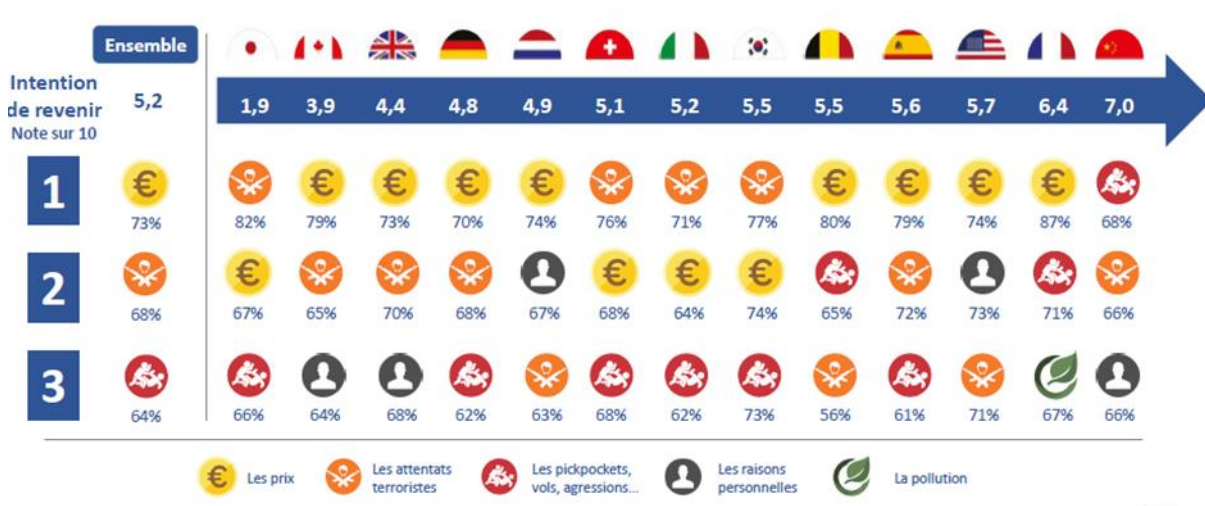
<sup>177</sup> Audition de Mao Péninou, adjoint à la Maire chargé de la propreté, 19 mai 2017.



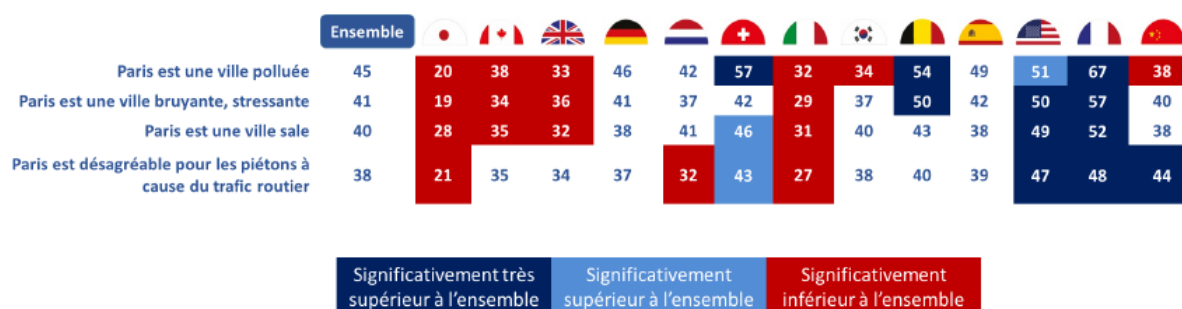
Pour l'ensemble des touristes le niveau de propreté n'est clairement pas un de ses points forts mais n'apparaît pas non plus comme un des principaux points faibles. En réalité ce pourcentage, assez moyen, est peu significatif. L'appréciation est nettement moins favorable pour les touristes d'Europe du Nord et, dans un degré moindre, pour ceux venant du Japon et de la Corée. En revanche, elle n'apparaît pas comme un handicap pour les touristes d'autres origines. Pour les touristes étant venus à Paris et ne souhaitant plus y revenir, l'appréciation de la propreté est significativement moins bonne que pour la moyenne des touristes étrangers, indiquant qu'elle constitue sans doute une raison du choix de ne pas revenir.

Une seconde étude (OCTP/AFT/CRT/Ipsos du 1<sup>er</sup> semestre 2017) porte sur l'attractivité de Paris et de sa région. Cette étude classe les freins déclarés pour un retour à Paris. La propreté ne constitue pas un des freins principaux pour un nouveau séjour à Paris. Elle n'arrive que loin derrière le prix, le risque d'agression et le risque terroriste. Il ressort de cette étude que 40,9 % de l'ensemble des visiteurs sont insatisfaits de la propreté.

### Les principaux freins déclarés pour un retour à Paris



## Parmi les freins secondaires : la pollution et la propreté



L'appréciation de la propreté de Paris par les touristes se situe à peu près au même niveau que les autres aspects environnementaux (bruit, pollution, circulation). Les Français sont plus sévères sur ce critère, suivis des Américains et des Suisses.

Enfin, l'enquête de satisfaction des touristes en Ile-de-France (CRT-Ile de France de 2014) porte sur l'appréciation du niveau de propreté. Le niveau de satisfaction est supérieur à 50% mais inférieur à 80%, niveau qui constitue en général un niveau satisfaisant dans ce domaine. Dans cette enquête également, l'appréciation des touristes français est plus sévère que celle des étrangers (50 % contre 64%).

- **Les outils de démocratie participative : conseils de quartier, rencontre des Parisiens avec la Maire de Paris et conférences citoyennes.**

La mise en place des 123 conseils de quartier à l'échelle parisienne s'est appuyée sur l'adoption de la loi dite "Vaillant" relative à la démocratie de proximité (27 février 2002). De nombreux conseils de quartier ont une commission « propreté ». Les membres des 123 conseils de quartier, ainsi que les autres instances de démocratie locale, agissent au quotidien afin de participer et d'influer réellement sur les orientations de la politique municipale. L'organisation des conseils de quartier relève de la compétence des mairies d'arrondissement. Il en découle un mode de fonctionnement variable d'un arrondissement à un autre. (Cf. l'avis de Maires d'arrondissement sur les Conseils de quartier).

Par ailleurs et conformément à la communication de la Maire de Paris « Objectif Paris Propre », présentée au Conseil de Paris de mars 2017, des « conférences citoyennes », sollicitant directement des Parisiens sur le thème de la propreté, ont été lancées au cours de l'été 2017. S'il s'agit en premier lieu d'un outil de démocratie participative, les « conférences citoyennes », par la représentativité du panel choisi, devraient permettre de recueillir l'opinion des Parisiens sur la politique en matière de propreté. L'organisation de ces conférences, dont le coût est de 224 580€, a été confiée au groupement d'entreprise IFOP et Planète Publique. Elles se sont déroulées durant les mois de septembre, octobre et novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris. Les conclusions de leurs travaux ne sont pas disponibles à la date d'adoption du présent rapport par la Mission.

## Chapitre 2. L'évaluation des maires d'arrondissement

Les maires d'arrondissement, de par leur proximité avec les Parisiens et leur connaissance fine du terrain, sont particulièrement à même de juger des résultats obtenus, des avancées constatées et des difficultés rencontrées en matière de propreté. Ce rôle privilégié s'est vu renforcé avec le développement des processus de codécision et de concertation, notamment au travers des plans de propreté. La Mission a donc tenu à recueillir de la façon la plus large possible leurs avis et leurs propositions, qui font l'objet d'une synthèse dans le présent chapitre.<sup>178</sup>

### a. La diversité des problématiques de propreté sur le territoire parisien

Dans leur présentation des caractéristiques et des enjeux propres à leurs arrondissements, les élus dressent le tableau d'une situation où doivent coexister des exigences variées et parfois difficilement compatibles en matière de propreté.

Dans les secteurs centraux, le 1<sup>er</sup> arrondissement différencie ainsi nettement le traitement de la zone piétonne du Forum de Halles et de la Canopée, qui nécessite des moyens et des méthodes spécifiques, les grands axes, et un réseau viaire secondaire constitué d'un lacin de ruelles étroites.

Le 2<sup>ème</sup> arrondissement met l'accent sur la particularité de ses douze passages couverts, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements notent l'importance de la pression événementielle et la surfréquentation du Marais.

La forte incidence de l'évènementiel est également soulignée par le 7<sup>ème</sup> arrondissement, qui doit aussi composer avec de nombreux espaces verts ouverts 24h/24h : Champ-de-Mars, Invalides, avenue de Breteuil, dont le caractère emblématique pour l'image de Paris est relevé. C'est aussi le cas du 8<sup>ème</sup>, dont Jeanne d'Hauterrie signale l'importance des flux quotidiens : « *l'arrondissement reçoit quotidiennement 185 000 personnes qui viennent travailler tandis que 300 000 autres se promènent sur les Champs-Élysées* ».

Jean-Pierre Lecoq, maire du 6<sup>ème</sup>, note que son arrondissement va également être touché par l'impact des zones touristiques, alors qu'il s'agit d'un arrondissement dense en termes d'habitat.

Le 9<sup>ème</sup> arrondissement, rappelle Delphine Bürkli, présente un panorama assez complet sur la problématique de la propreté à Paris, avec un quartier ouvert sept jours sur sept et 24 heures sur 24, une zone touristique internationale qui reçoit environ 120 millions de visiteurs par an, le quartier Opéra - Saint-Lazare et le quartier Pigalle avec de nombreux restaurants et bars. Delphine Bürkli et Jeanne d'Hauterrie soulignent toutes deux qu'il s'agit également de quartiers résidentiels, avec leurs problématiques propres.

Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12<sup>ème</sup>, met pareillement en exergue le fait que son arrondissement présente un inventaire complet des différents enjeux de la politique de propreté, avec un habitat diversifié, de grandes places (Bastille, Nation), des trajets très fréquentés par les manifestations, un bois, beaucoup de parcs et d'espaces verts, de l'évènementiel.

Rémi Féraud, maire du 10<sup>ème</sup>, met l'accent sur l'intensité du passage, du mélange des populations et de la présence du plus grand pôle ferroviaire d'Europe avec les gares du Nord et de l'Est, qui génèrent des questions liées aux sans-abri, aux migrants, aux marchés sauvages, à la toxicomanie ou à la présence de rats, ensemble qui peut être vu comme une question de propreté mais qui est en réalité différent.

---

<sup>178</sup> La liste des auditions des maires d'arrondissement figure à la fin du présent rapport.

François Vauglin, maire du 11<sup>ème</sup>, note que son arrondissement associe la plus forte densité d'habitants à l'hectare (420) et le moins d'espaces verts par habitant (0,6 – 0,7 m<sup>2</sup> par habitant), ce qui occasionne une très forte pression sur l'espace public et rend cruciaux les impératifs de propreté.

Danièle Seignot, adjointe au maire du 13<sup>ème</sup> en charge des espaces verts et de la propreté, met de la même manière l'accent sur la densité de peuplement de cet arrondissement, qui présente une mosaïque de secteurs totalement différents, entre la Butte-aux-Cailles et le quartier des Olympiades, une grande variété de populations, un arrondissement en mutation avec de nouvelles constructions qui présente et rappelle la difficulté, propre à tous les arrondissements limitrophes, du traitement de la propreté des zones situées au-delà du périphérique.

Mohamad Gassama, adjoint à la maire du 20<sup>ème</sup> chargé de la propreté, de la lutte contre les incivilités et de l'international, insiste également sur les mutations à l'œuvre dans son arrondissement : « *Il a beaucoup muté depuis 2001, ça s'est accéléré à partir de 2008. Il a beaucoup changé, est devenu très attractif. Il y a de nouveaux usages qui créent de nouvelles pratiques. L'augmentation du passage et du nombre d'habitants fait qu'il y a plus de déchets créés. On a 35 % de logements sociaux et un espace public qui est en pleine reconquête* » et souligne les difficultés engendrées pour l'entretien par sa topographie (beaucoup de pentes, des rues étroites).

Jean-Yves Pinet, adjoint au maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de la propreté, de la sécurité civile et de la sécurité routière, insiste sur l'étendue du territoire à traiter : « *Le 15<sup>ème</sup> arrondissement représente 805 ha, 300 km de voirie, 240 000 habitants, et 23 000 pieds d'arbres* ».

Cet aspect est aussi relevé par Véronique Baldini, adjointe à la maire du 16<sup>ème</sup> chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable : « *Le 16<sup>ème</sup>, c'est 11 000 pieds d'arbre et donc autant de feuilles, c'est 10 % de l'espace stabilisé parisien, 200 km de voiries, 400 km de trottoirs et environ 30 000 habitants au km<sup>2</sup> - ce n'est pas la plus forte densité de Paris mais elle est tout de même importante -. Tout cela pour situer l'importance de la propreté dans cet arrondissement qui possède également le Bois de Boulogne donc beaucoup d'espaces verts* ».

## **b. Le souci partagé de trouver un équilibre.**

Au-delà de cette présentation, plusieurs élus font état, d'une façon plus générale, de la difficulté de trouver un juste positionnement sur les questions de propreté. Il s'agit selon eux d'arriver à déterminer un point d'équilibre entre les moyens engagés, les actions de sensibilisation ou de répression à mettre en œuvre et le niveau de propreté acceptable par les usagers. François Dagnaud relève ainsi que « *nous avons toujours le sentiment d'être écartelés entre une partie de nos concitoyens qui sont extraordinairement susceptibles et attentifs au moindre désordre, qu'ils vivent manifestement très mal, et toute une autre partie d'usagers de la ville qui n'en a pas grand-chose à faire. Certains vont sursauter au moindre papier par terre. D'autres auront un niveau de tolérance bien supérieur. Il existe donc une part de subjectivité indéniable* ». Pour Danièle Seignot, « *La difficulté est de faire la part des choses entre le sentiment face à une montée de populations étrangères, le rejet, et la réalité de la dégradation des conditions de vie* ». Mohamad Gassama note cependant que si le ressenti demeure variable selon les quartiers, un surcroît d'exigence de la part des habitants est observé. Jean-François Legaret estime néanmoins que « *le sentiment général est que Paris devient de moins en moins propre, sentiment qui ne peut qu'être renforcé par le retour visible des rats sur l'espace public.* »

L'importance d'accompagner le changement des mentalités, en combinant les actions de communication et la verbalisation, est illustrée par l'exemple du traitement des déjections canines : « *Il y a quelques années, tout le monde trouvait normal de promener son chien et de repartir les mains dans les poches. Aujourd'hui, nous avons beaucoup progressé. Ceux qui oublient de ramasser reçoivent bien souvent des regards désapprobateurs. S'il ne résout pas tout, ce regard social est important* ». La même démarche doit donc être poursuivie dans le cas du traitement des mégots : Rémi Féraud relève « *qu'aujourd'hui, personne dans la rue ne fera une réflexion à*



*quelqu'un qui jette son mégot par terre, ce qui n'est pas le cas pour le ramassage des crottes de chien. Il faut que l'intensité de la verbalisation s'accompagne d'une campagne de communication* ». De même, Jacques Boutault note l'efficacité du renforcement des sanctions pécuniaires si elles s'accompagnent préalablement de communication : « *Le succès de la réduction du nombre de déjections canines sur le trottoir l'a prouvé ; nous pouvons obtenir le même succès avec les mégots* ».

La municipalité peut compléter cette action par des initiatives concrètes : Véronique Baldini précise ainsi que dans le 16<sup>ème</sup>, on a développé dans des jardins publics des espaces canins ; Danièle Seignot ajoute que le 13<sup>ème</sup>, en liaison avec l'association « *Le chien citoyen* », a mis en place une action pédagogique devant les écoles ou à l'occasion des vide-greniers. Le 2<sup>ème</sup> propose d'accompagner la montée de la verbalisation pour jet de mégots en étendant aux chefs d'entreprise la distribution de cendriers.

Sur la question de la communication, Danièle Seignot relève la difficulté de toucher certains publics : « *c'est très compliqué dans le quartier chinois. Il faut faire traduire les textes. On a de plus en plus de communautés subsahariennes et c'est beaucoup plus difficile d'entrer en contact avec elles par écrit.* » Jacques Boutault souhaite également toucher le public non francophone des locations saisonnières, qui se développent fortement dans le centre.

La verbalisation, conçue comme un élément pédagogique, est considérée par tous comme devant être assumée et encouragée. La plupart des élus insistent sur l'efficacité des nouveaux moyens déployés à cet effet. Le 12<sup>ème</sup> considère que les résultats sont significatifs : « *Nous avons envoyé nos agents verbaliser là où nous avons des dépôts d'encombrants réguliers, où nous avons des affichages sauvages identifiables. Nous sommes à plus de 270 % d'augmentation entre 2016 et 2017* ». Le 13<sup>ème</sup> est également satisfait : « *Dans les zones à forte concentration de fumeurs comme l'avenue de Tolbiac, les Olympiades, l'avenue de France, je leur ai dit de verbaliser sans état d'âme* ». François Vauglin note que dans le 11<sup>ème</sup>, entre 2016 et 2017, on est passé de 851 PV en 2016 à 2 138 à ce jour. Le 20<sup>ème</sup> considère cette montée en charge comme un point positif et essentiel ; Pierre Aidenbaum, maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement, ajoute qu'il est important d'intensifier la verbalisation tôt le matin et tard le soir. Lorsque des réserves sont émises, c'est davantage sur le retard pris par certains arrondissements sur le déploiement des moyens lorsqu'il tarde à suivre, dans ses effets, les campagnes de communication : ce point est signalé dans le 2<sup>ème</sup>, le 9<sup>ème</sup>, le 14<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup>.

### **c. Les enjeux liés à l'attractivité de Paris et aux nouveaux usages de l'espace public.**

Certaines problématiques de la propreté, liées à l'attractivité de la capitale, ne constituent pas nécessairement des questions nouvelles, mais se posent désormais en des termes renouvelés. La raison en revient aux évolutions de l'espace public : augmentation de la superficie des trottoirs, création de zones de rencontre et zones 30, piétonnisation des berges, choix d'urbanisme favorisant la convivialité mais aussi aux nouveaux modes d'utilisation de cet espace : occupations saisonnières et nocturnes, augmentation des manifestations événementielles, pique-niques dans les squares, consommation d'alcool et de cigarettes accrue sur l'espace public, présence de campements.

- **La surfréquentation touristique et estivale**

Pour les élus des arrondissements centraux, la surfréquentation ne permet pas de se satisfaire d'un niveau médian en matière de propreté. Pour Jean-Pierre Lecoq comme pour Pierre Aidenbaum, l'accroissement du nombre de touristes nécessite de renforcer les interventions du week-end. Dans le Marais, le soir et le dimanche avec l'opération Paris respire, Pierre Aidenbaum constate par exemple que le ramassage des corbeilles de rue n'est pas adapté à la fréquentation, induisant des dépôts qui nuisent à l'image de la Ville. L'exigence d'une forme d'exemplarité des

espaces emblématiques de Paris est également soulignée par René-François Bernard, adjoint à la maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques.

François Dagnaud indique que l'attrait des Parisiens pour des espaces comme le bassin de la Villette, a entraîné une surfréquentation estivale à laquelle la Ville fait face localement : renforcement des dispositifs d'intervention, multiplication des corbeilles, signalétique, WC de chantier, mais note que « *cela reste quand même un peu artisanal et toujours compliqué* ».

- **Le traitement des quartiers festifs**

Dans les quartiers festifs de la capitale, les élus relèvent l'importance du dialogue avec les commerçants. Pierre Aidenbaum souligne la difficulté de sensibiliser les restaurants et les bistrotiers pour obtenir un nettoyage correct à l'heure de fermeture. François Vauglin note que pour les quartiers festifs du 11<sup>ème</sup>, autour de Bastille et au nord le secteur Oberkampf, Jean-Pierre-Timbaud, Saint-Maur, la question principale est celle de la lutte contre les nuisances sonores, pour laquelle l'intervention coordonnée des services de la Ville et de la Préfecture de police en matière de verbalisation a permis d'obtenir un équilibre. En matière de propreté, il estime satisfaisante l'action des services qui interviennent les matins de week-end mais reconnaît que les épanchements d'urine et les vomissements constituent un problème récurrent aux heures de fermeture.

Rémi Féraud cite en exemple le secteur du canal Saint-Martin, où selon lui la question de la propreté est celle qui a le mieux progressé, notamment grâce à une campagne de communication intensive « le canal n'est pas une poubelle », qui s'est accompagnée de l'implantation de bacs à ordures ménagères et à tri sélectif tout le long du canal et du nettoyage le week-end du plan d'eau par les agents des services des canaux.

Pour le quartier des grands magasins, Sébastien Dulermo, adjoint à la maire du 9<sup>ème</sup>, signale que la contenance des RDP devrait pouvoir varier pour mieux s'adapter aux contingences locales. Il considère également que la mise à disposition de conteneurs fermés dans les squares contrevient aux exigences de sécurité de la Préfecture. Enfin, il souligne que « *le samedi et le dimanche, aucun nettoyage n'est effectué dans les squares, ni vidage des sacs, ni vidage de ces bacs. Il s'agit donc d'une grande problématique, car les habitants ne font pas la différence. Sur une ville comme Paris, capitale de la France et mégapole, il est tout de même surprenant de ne pas parvenir à se mettre d'accord sur un fonctionnement cohérent sur l'ensemble du territoire parisien* ».

- **Le traitement des gares : SNCF et RATP**

Le 10<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> se félicitent des progrès accomplis avec la SNCF, citant les efforts entrepris pour le nettoyage de la gare du Nord, qui est un point d'entrée du tourisme à Paris, ou les actions communes entreprises autour de la Gare Montparnasse, notamment pour lutter contre les dépôts de mégots, tout en jugeant les résultats encore insuffisants. Le 15<sup>ème</sup> relève qu'il conviendrait de clarifier les responsabilités concernant le nettoyage des emprises SNCF. Les élus sont moins satisfaits des relations nouées avec la RATP : le 14<sup>ème</sup> rappelle les difficultés posées par la gare routière de la Porte d'Orléans, le 2<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> citent la sortie en vrac des sacs aux sorties des stations, notamment pour le 15<sup>ème</sup> le décalage entre les heures de sortie en début d'après-midi et le passage de la collecte en fin de journée. La majorité des élus concernés insiste ainsi sur la nécessité de mieux coordonner les interventions de la SNCF et de la RATP avec celles de la Ville.

- **Le traitement des places et la question de l'événementiel**

Les élus soulignent que le traitement urbanistique des places et leurs nouveaux usages impliquent une coordination accrue des services en matière de propreté et leur adaptation. Le cas de la place de la République, qui concerne le 3<sup>ème</sup>, le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> est particulièrement mis en avant. Pierre Aidenbaum indique que les différentes occupations de la place, festive ou lors de

manifestations, le week-end mais aussi la nuit, impliquent un renforcement de la surveillance et de la propreté, tout en notant, comme Rémi Féraud, l'utilité de l'intervention des régies de quartier.

Le poids de l'événementiel, autour des grands établissements comme l'Aréna de Bercy, soulève la difficulté d'une bonne coordination entre les services de propreté, ceux qui travaillent dans l'espace public, et ceux qui travaillent dans les espaces verts, du fait de la proximité du parc de Bercy. Catherine Baratti-Elbaz, comme Christophe Girard, insiste sur le traitement des manifestations. Christophe Girard note que la concentration d'événements majeurs dans son arrondissement mobilise ses effectifs sur le week-end au détriment des tâches quotidiennes. Ce point est aussi relevé par le 7<sup>ème</sup>, qui cite à ce propos la *fan zone* en 2016 ou l'opération Jeux olympiques sur l'esplanade des Invalides et juge que les priorités des plans locaux de propreté passent désormais au second plan faute de moyens suffisants.

- **Le traitement des situations exceptionnelles : SDF et migrants.**

En ce qui concerne les SDF, le 15<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> mettent en avant la lourdeur des procédures centralisées par le SG au regard des impératifs de propreté. Le 1<sup>er</sup> et le 14<sup>ème</sup> notent la difficulté pour les agents de la propreté, qui ne peuvent intervenir sur les dépôts d'affaire ou se heurtent à des problèmes d'agressivité.

Le 15<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> signalent l'importance du nombre de petits campements qui supposent des interventions spécifiques. Jean-François Legaret cite les arcades de la rue de Rivoli, le périmètre des Halles, les berges, les quais, tout le périmètre du Palais de justice. François Dagnaud précise : « Avec des centaines, voire des milliers de personnes qui vivent dans la rue pendant plusieurs semaines, il est évident que cela impacte lourdement la physionomie de l'espace public et pèse sur la mobilisation de nos équipes ». François Vauglin signale une particularité : la vente à la sauvette installée depuis un an sur le boulevard Ménilmontant qui réunit quotidiennement 3 à 400 vendeurs.

Enfin, le 15<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> mettent en avant un problème de sécurité lié à la présence et à l'ergonomie des conteneurs à vêtements : certains enfants ont été mis dans les conteneurs. Le 15<sup>ème</sup> précise « Nous avons demandé à Eco textile de déposer plainte via la plate-forme en ligne, de manière que la police et le Parquet aient des éléments » Pierre Aidenbaum ajoute : « J'en ai fait enlever un parce que, quasiment tous les deux jours, des familles viennent avec des petits de quatre ou cinq ans et les mettent dans ces poubelles, malgré la modification du système ».

#### **d. L'avis des élus sur les moyens et l'organisation de la propreté.**

- **L'organisation des collectes**

Lorsque les élus mentionnent la question des collectes, leurs avis sont partagés. Ainsi, Jean-Pierre Lecoq est satisfait de la collecte en régie, qui permet une complémentarité avec l'entretien quotidien et estime que le passage en soirée n'est pas adapté à la configuration d'une partie de son arrondissement ; Pierre Aidenbaum note que la privatisation de la collecte dans le 3<sup>ème</sup> a entraîné une amélioration des prestations, notamment avec le rétablissement de tournées le dimanche. Rémi Féraud considère quant à lui que l'actuel prestataire assure une prestation médiocre et souhaite un renforcement des exigences de qualité dans les cahiers des charges des marchés. Il cite, comme Catherine Baratti-Elbaz, la question du traitement des déchets autour des conteneurs lorsque les collectes ont lieu en soirée. Jean-Yves Pinet attire l'attention sur la nécessité d'adapter la fréquence et l'horaire du ramassage des réceptacles de propreté pour éviter l'accumulation des sacs déposés par les agents effectuant le nettoyage des rues, particulièrement aux périodes de ramassage des feuilles. Il note également que la fréquence du ramassage des colonnes à verre n'est pas toujours adaptée aux secteurs et génère l'accumulation de dépôts.

Un motif de satisfaction concerne la collecte des encombrants, avec la progression du nombre d'encombrants déclarés que soulignent les 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements. Le 15<sup>ème</sup> signale cependant le problème des fouilles de poubelles et de conteneurs qui met en difficulté la collecte des multi matériaux et craint que cette question n'impacte également les Trilib. Par ailleurs, il constate que la facilité d'utilisation du système Ramen, pour la prise de rendez-vous, entraîne une forte augmentation de la demande que les effectifs disponibles peinent à satisfaire.

Concernant les expérimentations en cours, Jacques Boutault, maire du 2<sup>ème</sup>, et Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12<sup>ème</sup>, rapportent que la collecte des déchets alimentaires connaît un véritable succès. Jacques Boutault souhaite mieux y sensibiliser les meublés saisonniers et Catherine Baratti-Elbaz certains syndics de copropriété. La mise en place de Trilib rencontre plus de difficultés : dans le 2<sup>ème</sup>, on rencontre des difficultés à faire accepter leur implantation à proximité des immeubles qui ne disposent pas de l'espace nécessaire pour accueillir les trois bacs de tri. Dans le 4<sup>ème</sup>, les ABF s'opposent à leur implantation sur le parc Rives de Seine. Cette expérimentation rencontre toutefois un franc succès dans le 13<sup>ème</sup>.

- **L'appréciation portée sur les moyens matériels**

En ce qui concerne **les dotations des arrondissements** pour l'acquisition de matériels destinés à la propreté, les élus, tout en saluant cette initiative dans leur grande majorité, relèvent le caractère insuffisant des sommes allouées au regard des besoins et du coût des engins, notamment dans les petits arrondissements.<sup>179</sup> Cela se traduit par un report des crédits d'une année sur l'autre, comme pour le 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>. Parmi les investissements effectués, les arrondissements citent l'achat de souffleuses électriques, d'un aspirateur de trottoir de type « glutton », un IMAX (aspiratrice/laveuse), deux triporteurs à assistance électrique, des engins de tonte, un aspire feuilles, des débroussailleuses ou des triporteurs.

**Le parc d'engins des services centraux** est majoritairement perçu comme vieillissant par les élus auditionnés et la politique de rattrapage engagée par la municipalité, notamment saluée par les maires des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>, ne fait pas encore sentir ses effets. La vétusté des matériels entraîne un taux de pannes important et une disponibilité moindre des engins. Delphine Bürkli précise qu'« *en moyenne, cinq porteurs et Jumpers sur six sont utilisés. Ce chiffre descend à deux sur trois pour les aspiratrices de trottoirs et deux sur quatre pour les aspiratrices d'autres types. Ce bilan n'est pas du tout satisfaisant* ». Ce sont le plus souvent les pannes des laveuses qui sont évoquées : dans le 1<sup>er</sup>, Jean-François Legaret estime leur taux de pannes à 30% ; dans le 11<sup>ème</sup>, 5 laveuses sont disponibles sur sept. Cela entraîne une diminution des prestations de lavage, les effectifs étant reportés sur le balayage, comme le note François Vauglin : « *Les objectifs du plan de propreté sont remplis à 100 % sur le balayage, ce qui n'est pas le cas pour le lavage* ». L'insuffisance des moyens de lavage haute pression à eau chaude est également citée par le 3<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup>. Danièle Seignot signale par ailleurs la complexité de la procédure suivie en cas de panne. La progression de la mécanisation suppose également que la disponibilité des matériels soit suffisante pour optimiser au mieux les effectifs de la propreté. Le 9<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> considèrent que les nouveaux matériels, s'ils sont plus écologiques, sont aussi moins performants. Pour Jean-Yves Pinet, « *un Jumper représente 1200 kg de charge contre 750 kg seulement pour le DIMA. Donc, à chaque remplacement, je perds 450 kg. Ce qui fait des rotations supplémentaires* ».

- **L'appréciation portée sur les moyens humains**

**Sur la question des effectifs**, certains élus pointent une insuffisance au regard des besoins. C'est le cas des 1<sup>er</sup>, 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements. Le 9<sup>ème</sup> rappelle qu'il bénéficie de 188 agents pour un arrondissement qui accueille entre 120 et 180.000 visiteurs par jour, le 15<sup>ème</sup> met en avant l'étendue du territoire à couvrir avec 263 éboueurs : 805 ha et 300 kms de voirie. Pour d'autres, les moyens humains sont correctement calibrés, dès lors que les effectifs sont réellement

<sup>179</sup> Le tableau récapitulatif des dotations allouées aux arrondissements figure en annexe 11 du rapport.

disponibles : l'absentéisme des agents constitue un point noir relevé notamment par les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>. Delphine Bürkli indique ainsi : « *En 2016 à Paris, le taux d'absentéisme était de 13,30 %. Dans le 9<sup>ème</sup>, il est de 15,70 %* ». Ce taux est estimé à 20% par le 7<sup>ème</sup>. Le 9<sup>ème</sup> note que le passage à un temps de travail unique d'une durée de 7h42, expérimenté dans l'atelier Berlioz, est de nature à améliorer la situation : « *Nous avons constaté en deux ans un recul du taux d'absentéisme, qui est passé, rien que sur l'atelier Berlioz, de 21,45 % à 12,08%* ». L'importance d'une réflexion sur les plages horaires et le temps de travail des agents est également soulignée par le 20<sup>ème</sup>. Le 7<sup>ème</sup>, le 9<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> abordent aussi la nécessité de rééquilibrer l'organisation du travail des agents pour les mobiliser davantage l'après-midi, où se concentrent les besoins visibles de propreté aux yeux du public. Rémi Féraud cite à ce sujet la mise en place expérimentale d'équipes de soirée dans le 10<sup>ème</sup> et estime qu'il faut poursuivre dans cette voie en rendant ces services quotidiens pendant la période estivale. Ce renforcement d'effectifs est considéré comme insuffisant par le 9<sup>ème</sup>, mais le 2<sup>ème</sup> note un retour positif des riverains.

Sur l'organisation du travail, le 15<sup>ème</sup> regrette de n'avoir pu expérimenter un découpage de l'arrondissement en cinq tranches afin de mobiliser 50 à 60 % des moyens humains et mécaniques sur une tranche unique, « *ce qui aurait permis d'avoir une impression de propre au moins 48 à 72 heures* ».

- **Les actions menées à l'échelle locale par les mairies d'arrondissement**

Tous les élus auditionnés tiennent à rendre hommage au travail des agents de la DPE et saluent leur réactivité pour traiter les signalements qui leur sont adressés. Rémi Féraud note l'intérêt de ce co-pilotage dès lors qu'il s'appuie sur la transparence des échanges avec les services, mais rappelle qu'il s'effectue à moyens constants. Le 1<sup>er</sup> arrondissement considère que de ce fait, l'état de propreté de ses rues ne lui a pas permis de mettre en place un traitement différencié.

Les **conseils de quartier** constituent un vecteur de mobilisation privilégié. Leur participation à l'établissement des plans de propreté des arrondissements est soulignée par Jacques Boutault, qui indique que ceux-ci se sont mobilisés pour co-construire les plans de propreté en signalant les lieux à traiter et les différents types de souillures ; par François Vauglin qui précise que cette concertation a permis de nouer le dialogue entre les services de la DPE et les instances de participation ; par Catherine Baratti-Elbaz, qui les a intégrés à la définition d'un diagnostic impliquant les habitants et les acteurs institutionnels et privés, dans une démarche de copilotage sur laquelle elle porte un jugement très positif.

Le 7<sup>ème</sup> a défini dès l'origine des référents propreté au sein des conseils de quartier, chargés de l'interface entre les services de la propreté et les habitants. Ce rôle a permis l'élaboration d'une charte de propreté entre la Ville, les services, le conseil de quartier et les associations, ciblant la question des incivilités.

Dans le 1<sup>er</sup>, les conseils de quartier ont été invités à accompagner financièrement les restaurateurs et les cafetiers qui souhaitaient installer des cendriers mobiles. Le maire du 10<sup>ème</sup> cite une campagne d'affichage menée à l'initiative des conseils de quartier pour accompagner la mise en place d'urinoirs le long du canal Saint-Martin pendant la période estivale. L'adjointe au maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement fait à cet égard figure d'exception en relevant le peu d'intérêt de ses conseils de quartier à s'emparer des questions de propreté.

Les mairies entreprennent également des **actions de communication** à destination de publics variés. Le public scolaire constitue une cible privilégiée. Le 2<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> organisent des rencontres avec les agents de la propreté. Le 7<sup>ème</sup> cite une opération, appelée Eco jeunes, dans laquelle des classes de primaire viennent nettoyer des espaces verts, accompagnées par des personnels des Espaces verts et de la Propreté, reçoivent de petits jouets, conduisent un engin et pique-niquent au Champ de Mars. Cette opération, menée depuis 8 ans, a été étendue avec des écoles du 9<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup> arrondissements. Le 20<sup>ème</sup> mène des actions de communication en pied d'immeuble et avec l'appui des kiosques propreté. Le 12<sup>ème</sup> cite les animations réalisées par son kiosque citoyen pour sensibiliser aux gestes de tri et au respect de l'espace public. Les mairies

utilisent aussi des outils de communication numériques, via internet ou les réseaux sociaux. Le 20<sup>ème</sup> cite à cet égard la conception d'un « guide de la propreté numérique » compilant la nombreuse documentation disponible sur la propreté, qu'il envisage de diffuser, via un système d'information numérique intitulé « 20 l'info », notamment aux personnes qui ont envoyé des plaintes.

Les mairies du 12<sup>ème</sup>, du 14<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> citent l'importance de mobiliser **les bailleurs sociaux ou privés** et ont engagé le dialogue afin notamment d'harmoniser et de lisser les horaires de collecte.

Certaines mairies ont mis en place des partenariats avec **des associations** : le 16<sup>ème</sup> cite l'établissement de chartes de propreté entre la mairie, l'atelier de propreté et des associations de quartier, le 7<sup>ème</sup> a noué un partenariat avec l'association d'insertion « Nature espaces » pour répondre à des signalements ponctuels.

Plusieurs arrondissements notent la difficulté de sensibiliser **les commerçants** par voie de courrier. Christophe Girard relève cependant que sa campagne ciblée sur les obligations des restaurateurs et des bars en matière de mise à disposition de cendriers a permis une amélioration de la situation. Le 9<sup>ème</sup> a établi une charte intitulée « Je prends soin du neuf », qu'il diffuse en fonction des autorisations de terrasses délivrées par les services. Cet arrondissement indique par ailleurs avoir entrepris de son propre chef la pose de 150 cendriers et envisage de poursuivre cette action.

L'intérêt des **marchés exploratoires** associant aux services de la propreté ceux de la voirie, des espaces verts et la DPSP, en vue de mieux coordonner l'action des directions à l'échelle locale, est souligné par Catherine Baratti-Elbaz : « *Quand nous nous promenons dans l'espace public avec des représentants de toutes les Directions, nous voyons bien que, parfois, un aménagement réalisé par la DVD permettrait aux agents de la DPE de nettoyer mieux, d'être plus efficaces dans leur travail* ». François Vauglin attend beaucoup de ce dispositif qu'il espère mettre en place dans le 11<sup>ème</sup> cette année. L'utilité de mener des actions locales coordonnées entre les services est illustrée, pour le 7<sup>ème</sup>, par l'organisation ponctuelle d'interventions avec la DEVE, la DPE et la DPSP : « *Par exemple, hier soir, on a fait relever jusqu'à 2 heures du matin, toutes les demi-heures, tous les containers et les poubelles par les services. Tout est alors très propre. On pratique également la confiscation d'alcool et on fait de la prévention avec la DPSP, en donnant des sacs et en mettant les gens devant leurs responsabilités* ».

En revanche, les avis sont partagés sur l'impact d'opérations du type « **Paris Fais Toi Belle** ». Si le 12<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> considèrent favorablement leur impact en termes de pédagogie et de communication, le 14<sup>ème</sup> note qu'elles ont du mal à mobiliser au-delà des personnes déjà intéressées. Jeanne d'Hautesserre relève de même : « *Les gens ne se sont pas déplacés. Les usagers veulent que la ville soit propre et partent du principe qu'ils payent suffisamment d'impôts pour avoir des trottoirs propres* ». Le 1<sup>er</sup> souligne que gérer ce type d'appel à bénévoles en ligne à partir du site municipal est voué à l'échec et y voit la démonstration de l'utilité d'impliquer directement les arrondissements dans les événements organisés autour de la propreté.

Les 1<sup>er</sup>, 9<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> font enfin part de leur intérêt pour les **Opérations Coordonnées de Nettoyement Approfondi (OCNA)**, qui associent une campagne de communication, une intervention ciblée sur un périmètre précis et un renforcement de la verbalisation.

## e. Les propositions des maires d'arrondissement

- **Repenser l'organisation des services généraux**

Partant du constat que l'appréciation de la propreté et de l'entretien de l'espace public déborde aujourd'hui largement les missions qui relèvent strictement de la DPE, englobant l'état de la voirie et des trottoirs, les grilles d'arbres, les devantures et terrasses, les espaces verts, certains élus proposent une refonte de l'organisation administrative de la Ville. Delphine Bürkli défend

ainsi la création d'une Direction de l'exploitation de l'espace public qui réunirait les services d'exploitation de la DVD, de la DEVE et de la DPE. François Dagnaud estime que pour gérer ces problématiques transversales, qui sont aujourd'hui coordonnées, à leur échelle et avec leurs moyens, par les élus d'arrondissement, il serait utile de réfléchir à la création d'une Direction générale des services techniques (DGST), à l'image de ce qui existe dans les collectivités territoriales. Une telle Direction serait seule en mesure, selon lui, de prendre en charge un véritable pilotage des services opérationnels.

A défaut d'une telle réforme d'ampleur, il plaide pour étudier des modalités d'affectation de moyens plus souples, permettant de renforcer certains arrondissements lorsque ceux-ci sont confrontés à des surcharges occasionnelles, comme des dispositifs « prêts à l'emploi » visant à intervenir rapidement face à la sur fréquentation saisonnière de certains espaces ou les campements de migrants : « *Je pense que nous pourrions imaginer un module « prêt à l'usage » de moyens renforcés, de mobiliers urbains adaptés, d'équipements, de signalétiques, d'organisation qui permettrait de gérer plus efficacement ces situations* ». Il considère enfin que la DPE pourrait se doter d'un dispositif de veille avec des personnels dédiés pour décharger en partie les mairies de leur fonction de signalement au cas par cas.

- **L'organisation des collectes**

Le 2<sup>ème</sup> arrondissement rappelle que le centre de Paris sera regroupé en un seul arrondissement à partir de la prochaine mandature et qu'il sera alors nécessaire d'harmoniser la gestion de la collecte, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements fonctionnant en gestion privée, alors que le 2<sup>ème</sup> est en régie. Catherine Baratti-Elbaz note à ce propos que ce sont les mêmes services qui interviennent dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> et plaide pour que soit étudié le passage à une collecte le matin, qui lui paraît le seul moyen de limiter les plages horaires de sortie des conteneurs et donc les fouilles sauvages.

Sur cette question de la limitation des plages horaires de sortie, Jacques Boutault suggère l'extension de l'expérimentation en cours dans le 14<sup>ème</sup> visant à mieux anticiper les horaires de collecte grâce à une application téléchargeable.

Concernant les multimatériaux, le 15<sup>ème</sup> estime que lors des périodes de soldes ou de fêtes de Noël, dans les quartiers très commerçants, une troisième tournée permettrait d'augmenter le taux de recyclage des emballages.

- **Les moyens humains et matériels**

Le constat de **l'insuffisance des moyens humains** est posé de façon globale par les 1<sup>er</sup>, 6<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements. Pour Jean-Pierre Lecoq, la mécanisation ne saurait pallier le manque de personnel : « *Il s'agit d'un service qui peut être mécanisé sur les grandes avenues mais qui, bien évidemment, pour l'essentiel, reste une direction de main-d'œuvre* ». Le 14<sup>ème</sup> considère que les citoyens ne comprendraient pas que l'on oriente les priorités d'embauche vers les arrondissements les plus touristiques. Le 9<sup>ème</sup> considère que certaines zones comme celle des grands magasins, justifient des moyens exceptionnels ; de même, Rémi Féraud pense que sur certains sites frontières de son arrondissement avec le 18<sup>ème</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> à Strasbourg-Saint-Denis, il conviendrait de réfléchir à une augmentation ciblée de moyens. Pour limiter les effets de ce manque d'effectifs, le 17<sup>ème</sup> suggère de mieux étaler les recrutements sur l'année et de décharger les personnels de certaines tâches, comme la pose de panneaux électoraux ou le salage des rues.

Plusieurs élus souhaitent que soient mieux prises en compte les difficultés du personnel de la DPE, soit en termes de rémunération plus motivante (9<sup>ème</sup>) soit en termes de trajets domicile travail, eu égard à leurs contraintes horaires. Jean-Pierre Lecoq recommande ainsi de loger davantage d'agents dans les logements sociaux de la Ville ; Sylvie Lekin, pour le 14<sup>ème</sup>, et Delphine Bürkli, attirent l'attention sur la nécessité d'étudier la mise à disposition de places de

parking ou de macarons spéciaux pour éviter de verbaliser les agents domiciliés en banlieue, qui ne peuvent pas toujours se déplacer en transports en commun.

Concernant **les moyens matériels**, le souhait de renforcement de la mécanisation, avec l'accélération du remplacement d'un parc jugé vieillissant, est cité par le 9<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> arrondissements. Le 17<sup>ème</sup> propose également d'affecter des places de stationnement sanctuarisées près des ateliers pour les engins et les véhicules de service, la difficulté du remisage des véhicules étant également soulevée par le 11<sup>ème</sup>. Sur les moyens localisés, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> confirment la nécessité d'augmenter les dotations prévues à cet effet, le 3<sup>ème</sup> souhaitant l'acquisition de davantage de petits engins adaptés aux rues étroites. Enfin, le 16<sup>ème</sup> arrondissement estime que la Ville n'est pas suffisamment innovante dans ses choix de matériels.

- **L'implantation de sanisettes et d'urinoirs sur la voie publique**

La plupart des élus reviennent sur la difficulté d'implanter des sanisettes sur l'espace public, pour des raisons notamment d'encombrement et de raccordement aux réseaux. Les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> estiment indispensable de disposer de structures plus souples, à la fois pour faire face à des utilisations ponctuelles (événementiel, saison estivale) que pour offrir une alternative face à l'exiguïté de certains espaces publics. M. Nicolas Martin-Lalande, adjoint au maire du 1<sup>er</sup> chargé de l'environnement, de l'espace public, des espaces verts, de la voirie et des déplacements, note à cet égard qu'à titre exceptionnel, il pourrait être envisagé d'installer dans certains quartiers des sanisettes dont l'emprise dérogerait aux normes PMR plutôt que de priver l'ensemble des habitants de cet équipement. Jean-François Legaret note que le problème est particulièrement crucial dans le secteur de la Canopée, où il n'a pas été anticipé, et réclame l'ouverture de discussions sur ce point avec Unibail. Christophe Girard souhaite que l'on puisse lancer des expérimentations sans être limité par le respect de toutes les contraintes réglementaires et cite l'exemple des « uri-trottoirs » installés Gare de Lyon qui paraissent bien fonctionner. Il demande par ailleurs une souplesse d'appréciation de la part des ABF dans les quartiers patrimoniaux. François Dagnaud considère que la Ville gagnerait à élargir ses supports et ses marchés pour disposer de mobiliers urbains plus qualitatifs.

- **Les actions à mener en matière de répression et de verbalisation**

Les élus estiment indispensable de renforcer **la coordination avec les services de la Préfecture de Police**. Plusieurs cas de figure sont ainsi évoqués : le 12<sup>ème</sup> cite les débordements de périmètre sur les brocantes et vide-greniers et la gestion des évictions. Le 10<sup>ème</sup> considère qu'il conviendrait de durcir les sanctions à l'encontre des nourrisseurs de rats ou de pigeons. Le 15<sup>ème</sup> souhaite que la Ville fasse pression sur la Préfecture de Police afin que les entreprises qui déposent leurs gravats sur la voie publique soient systématiquement convoquées au commissariat et poursuivies ; dans le même esprit, François Vauglin propose que « *sur certains cas récurrents, on mette les moyens pour avoir une enquête et obtenir une réparation avec publicité ou communication, presse à l'appui, pour faire bouger les mentalités sur ce sujet* ».

**Le renforcement de la verbalisation** des incivilités par les services de la DPSP fait l'objet d'un consensus général. Le 1<sup>er</sup> souhaite que les résultats des actions menées dans ce domaine soient régulièrement présentés au Conseil de Paris. Plusieurs élus regrettent que les souillures de l'espace public ne soient pas suffisamment sanctionnées. Pour les élus, cette question est liée à celle, fondamentale, de l'amplitude horaire de verbalisation. Le 3<sup>ème</sup> note ainsi que « *Si elle ne correspond pas au comportement des Parisiens parce que l'espace public est souillé en partie le soir, et tant que l'on n'aura pas les moyens de verbaliser d'une manière qui corresponde à la réalité de la vie parisienne, nous ne réussirons pas à arrêter tous ces comportements* ». Pour pallier cette difficulté, Danièle Seignot plaide pour **le renforcement de la vidéosurveillance**, particulièrement pour cibler les dépôts sauvages de gravats dans les quartiers périphériques de Paris.



Mohamad Gassama évoque également cette piste pour traiter le secteur des Puces de Montreuil.

Le 7<sup>ème</sup> propose quant à lui de redonner aux agents de la propreté la capacité d'effectuer des signalements aux services de la DPSP ; les 9<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de doter à cette fin les agents en smartphones et nouvelles technologies. Enfin, Christophe Girard propose que pour mieux verbaliser les commerçants qui ne sont pas conventionnés avec la Ville et confondent leurs déchets non ménagers à ceux des autres, on applique le même système que pour les graffitis, en photographiant les débordements constatés et en facturant indifféremment tous les commerçants concernés.

Les élus du 3<sup>ème</sup>, du 4<sup>ème</sup>, du 15<sup>ème</sup> et du 17<sup>ème</sup> demandent que soit menée une réflexion, au niveau législatif ou réglementaire, **sur le montant des amendes**, qu'ils estiment insuffisamment dissuasif, notamment pour les débordements de terrasses ou les dépôts de gravats.

De nombreux élus plaident pour qu'une attention soit apportée au **traitement de l'affichage sauvage**. Cette question recouvre, en premier lieu, la demande d'une politique de répression systématique de l'affichage publicitaire sauvage, évoquée par le 3<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup>, avec une mention particulière pour le problème des flyers sur les pare-brises des voitures, qui nécessite l'intervention du législateur. Le 6<sup>ème</sup> insiste également sur la nécessité de verbaliser dans ce cadre l'affichage politique. En second lieu, le 3<sup>ème</sup>, le 12<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> évoquent l'importance d'accorder une priorité au traitement rapide, par les services de la propreté, des graffiti et affichages. Catherine Baratti-Elbaz cite spécifiquement le cas des interventions de la DPE à la suite de manifestations sur l'espace public, notamment au voisinage des écoles et des crèches, et plaide pour une meilleure coordination des Directions de la Ville sur ce point.

- **L'intensification de la communication**

Les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> souhaitent que soient menées davantage de campagnes de communication ; le 1<sup>er</sup> arrondissement sur les incivilités (jets de mégots, mictions), le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> en direction des commerçants. Le 13<sup>ème</sup> considère que les outils de communication par l'intermédiaire des sites des mairies sur paris.fr ou le recours au 39-75 ne permettent pas de développer une sensibilisation ciblée et pointue et qu'il convient de réfléchir à des messages simplifiés, tous publics et moins dispersés pour encourager la mise en œuvre d'une pédagogie plus performante à l'échelle locale.

- **Le renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement**

Les élus auditionnés ont des avis partagés sur l'étendue et la nature des pouvoirs qui pourraient être transférés aux maires d'arrondissement. Jean-François Legaret estime que ceux-ci devraient disposer d'un pouvoir hiérarchique direct sur les personnels et regrette que la réforme du statut de Paris n'ait pas permis d'avancer sur ce point. Catherine Baratti-Elbaz met l'accent sur l'équilibre à trouver entre les moyens localement disponibles et les moyens généraux, seuls à même selon elle de gérer les problématiques d'ampleur comme les grands événements ou le traitement des places, notamment lorsqu'elles sont partagées entre plusieurs arrondissements. Jean-Pierre Lecoq considère que la question est plutôt celle de renforcer les moyens globaux mis à disposition.

René-François Bernard, pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement, considère qu'une telle dévolution devrait s'accompagner de règles de contrôle de gestion très claires et de la possibilité pour les maires de recourir également au secteur privé et aux entreprises d'insertion. Pour permettre ce recours à des marchés de propreté complémentaires, notamment en lien avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou avec les régies de quartier, pour des opérations comme un balayage complémentaire après la collecte, Jacques Boutault suggère de décentraliser une partie des budgets de fonctionnement de la propreté.

Si le 15<sup>ème</sup> milite également pour une autonomie de l'arrondissement, il envisage exclusivement celle-ci sous l'angle de la décentralisation de l'organisation du travail des équipes.

Enfin, concernant la mise en place de leviers nouveaux à l'échelle des arrondissements en matière d'organisation et de gestion de la propreté, le 1<sup>er</sup>, le 7<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> arrondissements sont favorables à l'idée que les maires puissent disposer d'une brigade d'intervention rapide placée sous leur autorité, dont la mission serait de gérer les signalements sans avoir nécessairement à passer par le chef de la division ou le directeur d'atelier. Dans leur esprit, cela passe par l'allocation de personnels et de moyens supplémentaires et non par un ajustement des formes d'organisation actuelles à moyens constants.



## CONCLUSION ET PRECONISATIONS

A l'issue du présent rapport, la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur la politique parisienne en matière de propreté a souhaité formuler un ensemble cohérent de préconisations.

Ces 45 propositions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents de la Mission et seront transmises au Conseil de Paris pour y être examinées. Les propositions initialement émises par les groupes politiques sont reproduites en annexe.

### I. Moins salir

#### A. Responsabiliser et changer les mentalités

**Faire de la mobilisation pour la propreté une priorité en affirmant le principe du « salisseur-payeur » afin de changer les mentalités sur la propreté par une large campagne de communication.**

**1. Déployer une brigade de volontaires du service civique** pour conduire des campagnes de sensibilisation sur les points noirs de la propreté en liaison avec la circonscription et la mairie d'arrondissement (sorties d'écoles, universités, bars, restaurants, sites de pique-nique).

**2. Obliger les organismes associés** (bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte, ...) à **décliner sur leur propre site un plan pluriannuel de propreté assorti d'actions de sensibilisation.**

**3. Adapter la communication à la variété des publics :**

- décliner la communication aux publics non francophones,
- inclure dans le livret d'accueil des locataires un résumé en pictogrammes des consignes de tri,
- demander au Syctom d'organiser des visites de centres de tri auprès des gardiens d'immeuble, en lien avec les bailleurs et les syndicats, et des conseils de quartier pour sensibiliser au tri sélectif des déchets ménagers,
- cibler les publics spécifiques (commerçants, cafetiers, superettes, entrepreneurs du BTP, gérants de fast-food) afin de leur rappeler leurs obligations à travers une campagne d'affichage,
- dans le cadre du plan de déploiement des stations de tri « TRILIB' », renforcer la communication sur le tri à leur endroit et mieux faire connaître les espaces de tri,
- accroître la stigmatisation des dépôts sauvages,
- travailler avec les bars et restaurants, notamment dans le cadre du conseil de la nuit, pour faire de la lutte contre les épanchements d'urine une priorité.

**4. Dans le cadre des temps d'activité périscolaire,** consacrer chaque année un atelier relatif à la propreté et aux gestes de tri.

**5. Systématiser les chartes incitant les établissements de restauration rapide à ramasser les déchets à proximité de leur établissement.**

**6. Soutenir les associations organisatrices d'animations visant à sensibiliser les habitants.**

**7. Solliciter du Syctom l'intervention de ses équipes d'éco-animateurs dans les logements** pour renforcer l'efficacité du tri et veiller à la formation des gardiens et des concierges

**8. Inciter les bailleurs sociaux à fournir des poubelles de tri pour les logements**

## **B. Adapter les moyens matériels sur l'espace public**

### **1. Améliorer l'efficacité des corbeilles de rue :**

- renforcer leur nombre, notamment dans les rues les plus fréquentées,
- mettre des sacs poubelle de couleur compatible avec le paysage de rue parisien,
- les installer systématiquement à proximité des arrêts de bus et des zones d'attente.

**2. Equiper les sites extérieurs très fréquentés**, à l'instar du canal Saint Martin, de containers adaptés permettant d'accueillir plusieurs flux qui à terme, pourraient être enterrés pour mieux être insérés dans le paysage.

### **3. Déployer un plan de lutte contre les mégots :**

- intégrer un véritable cendrier sur les corbeilles de rue, plus visible que l'actuel éteignoir,
- instaurer un budget par arrondissement pour l'installation des cendriers sur potelets dans les rues les plus passantes et en contractualisant avec des organismes de l'économie sociale et solidaire pour recycler les mégots,
- sensibiliser les gérants des ERP (bureaux, cafés, facultés, lycées, mairies d'arrondissements, etc...) sur la nécessité de poser des cendriers aux abords de leur sortie,
- faire signer à tout bénéficiaire d'un droit de terrasse une charte de propreté lui rappelant notamment l'obligation d'avoir des cendriers de table.

### **4. Lutter contre les épanchements d'urine :**

- renforcer l'implantation sur l'espace public de toilettes publiques et en ajoutant un urinoir à l'arrière des sanisettes « Decaux » dans les quartiers festifs ou en fonction des saisons et des événements,
- déployer des uri-trottoirs à proximité des lieux festifs, en coordination avec les mairies d'arrondissement.

## **C. Intensifier la répression des comportements inciviques**

### **1. Amplifier la répression :**

- doter les agents d'un uniforme partiellement banalisé pour faciliter la verbalisation des contrevenants,

- utiliser la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages, notamment les gravats par les entreprises, en liaison avec les divisions territoriales,
- systématiser les campagnes de verbalisation après une opération coordonnée de nettoyage approfondi (OCNA),
- adapter les horaires de verbalisation aux besoins, notamment les horaires de verbalisation des déjections canines le soir ou tôt le matin,
- rendre compte mensuellement aux arrondissements des statistiques de verbalisation,
- renforcer les contrôles de la Ville sur la tenue des chantiers et sur la remise en état de la voirie.

## **2. Demander des évolutions législatives et réglementaires pour :**

- renforcer les moyens juridiques de lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis pour mieux sanctionner leurs auteurs,
- dépenaliser les amendes de propreté et permettre à Paris d'en relever le montant notamment en cas de récidive (jets de mégot ou papier, non ramassage de déjection canine, dépôt sauvage),
- proposer de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas le protocole de bonne tenue des chantiers,
- prévoir, si cela est juridiquement possible, des travaux d'intérêt général pour les auteurs d'infractions à la propreté, substituant à l'amende des heures de travail à la DPE.

## **3. Prendre un arrêté municipal pour :**

- verbaliser les entreprises n'ayant pas installé de cendriers en quantité suffisante ou n'ayant pas procédé au nettoyage du trottoir à proximité de leur établissement.
- lutter contre le dépôt des « flyers » sur les parebrises.

# **II. Mieux nettoyer**

## **A. Aménager**

**1. Prendre en compte les impératifs du nettoyage dès la conception des espaces publics** en veillant notamment à éviter les recoins et à permettre un nettoyage mécanisé.

**2. Réduire le nombre de recoins et de délaissés urbains**, notamment en proposant aux habitants de contribuer à leur végétalisation.

**3. Assortir la réponse aux demandes de permis de construire d'une information sur les traitements anti tag disponibles et sur l'obligation de prévoir un local de stockage des encombrants (art.5 du RSD) dans les immeubles collectifs.**

## **B. Mieux coordonner et ajuster les interventions sur l'espace public**

**1. Doter chaque arrondissement d'un coordinateur des services techniques**, nommé en accord avec le maire d'arrondissement, chargé de coordonner l'action locale de la DPE, de la DEVE et de la DVD ainsi que celles des autres acteurs de l'espace public sur les sujets de propreté. Il sera en particulier chargé de synchroniser les opérations de ramassage de sacs de propreté entre les agents chargés du nettoyage et ceux de la RATP ou encore de rappeler au titulaire du permis de végétaliser ses obligations d'entretien et de nettoyage.

**2. Adapter le nettoyage aux rythmes de vie des Parisiens en élargissant les horaires de nettoyage d'après-midi et de soirée, avant le 15 juin et après le 15 septembre, en fonction de l'usage de l'espace public.**

**3. Développer les marchés d'appui pour être plus réactif face aux événements exceptionnels** et aux grands événements.

**4. Privilégier la qualité de service au prix** dans les critères de sélection des prestataires privés concernant la collecte des déchets ou le nettoyage.

**5. Amplifier la présence des agents de la DEVE pour assurer le nettoyage et le ramassage des corbeilles dans les squares et jardins le week-end.**

**6. Confier à la DPE la responsabilité de l'entretien des pieds d'arbres, en lui donnant les moyens mécaniques pour réaliser cette tâche (aspirateurs dédiés).**

**7. Instaurer, là où c'est utile, une collecte supplémentaire de multimatériaux**, pour favoriser la progression du tri.

**8. Adopter un plan contre la prolifération des rats** en s'inspirant des actions menées dans ce domaine à l'étranger, comme à New York où la lutte est organisée quartier par quartier en associant les propriétaires d'espaces privés (caves par exemple).

**9. Généraliser l'expérimentation du 14<sup>e</sup> arrondissement qui consiste à prévenir les gardiens d'immeubles de l'arrivée des bennes de collecte des déchets via un smartphone, pour éviter l'ouverture des bacs sur la voie publique.**

## **C. Mieux mobiliser les ressources humaines**

**1. Proposer d'ici fin 2018, une AMO spécialisée, en lien avec les différentes directions concernées, portant sur les évolutions en matière d'organisation des ressources humaines et notamment :**

- la mobilisation et la motivation des agents pour lutter contre l'absentéisme,
- le déroulement de carrière des agents et la création de passerelles avec les autres directions pour répondre à la problématique de la pénibilité,
- la simplification de la chaîne managériale et l'identification de vecteurs de promotion interne.

## **2. Mieux prévenir et traiter les inaptitudes :**

- renforcer la visite médicale d'embauche et le suivi médical des agents,
- développer les visites des médecins du travail sur le terrain afin de leur permettre de constater les conditions de travail et les gestes effectués par les agents,
- inciter la mobilité professionnelle des agents inaptes ou connaissant des difficultés physiques à exercer leurs missions actuelles.

## **3. Poursuivre les efforts de valorisation des agents de la propreté par des campagnes de communication.**

## **4. Réserver les postes d'encadrement à des personnes ayant exercé des fonctions de terrain.**

### **D. Améliorer les moyens matériels**

**1. Accroître le budget consacré à la mécanisation** en achetant du matériel testé par les agents et prenant en compte les spécificités des territoires.

**2. Donner la priorité à l'achat en grande quantité de matériel de nettoyage des trottoirs, laveuses et aspiratrices.**

**3. Accélérer le déploiement de terminaux intelligents** pour tous les agents afin que les anomalies puissent être immédiatement relevées, transmises et traitées sans attendre leur retour à l'atelier.

**4. Réduire la base d'amortissement des bennes à 7 ans.**

## **III. Mieux évaluer et organiser les ressources**

### **A. Objectiver les besoins et évaluer les moyens**

**1. Créer des tableaux de bord accessibles à tous**, comportant les informations de base sur les moyens humains et matériels déployés par arrondissement, ateliers, services spécialisés et retraçant l'activité : plans de propreté, fréquence réelle de balayage, lavage, données détaillées sur la collecte des déchets, pénalités pour non-respect des clauses prévues par les marchés, etc.

**2. Définir des effectifs cibles par atelier, en objectivant les contraintes** (population, ZTI, sites fréquentés en fonction des saisons, densité de bureaux).

**3. Mener des enquêtes précises** sur la vision que les usagers ont de l'espace public afin que les campagnes de communication soient les plus efficaces possibles.



4. **Créer un bleu budgétaire** pour retracer l'ensemble des moyens mobilisés en matière de propreté, suivre leurs évolutions.

### **B. Adapter la gouvernance**

1. **Créer**, dans chaque arrondissement, **une équipe mobile d'intervention dédiée** dans le cadre d'un droit de tirage sur un effectif parisien d'appui, chargée de réparer les désordres rapidement.

2. **Garantir un partage du diagnostic avec les maires d'arrondissement** reposant sur les données les plus objectives possibles.

3. **Rendre obligatoire l'adoption du contrat local de propreté** par le conseil d'arrondissement.

4. **Prévoir une enveloppe dédiée de fonctionnement pour les arrondissements** afin d'augmenter les prestations de nettoyage (notamment via les ESS ou les régies de quartier).

5. **Accroître l'enveloppe localisée d'investissement** allouée aux arrondissements en matière de propreté.

6. **Créer une entrée spécifique pour les maires d'arrondissement dans l'application « dans ma rue »** et permettre un accès pour information au « back-office » aux mairies d'arrondissement.

## SYNTHESE DU RAPPORT

La 13<sup>ème</sup> Mission d'Information et d'Evaluation, installée le 11 mai 2017, a pour objectif d'analyser l'efficacité des actions en matière de propreté. Elle a procédé à un état des lieux des ressources mises en œuvre sur l'espace public parisien avant d'examiner différents leviers d'action pour améliorer la politique en matière de propreté.

### Première partie – Les ressources mises en œuvre sur le territoire parisien

- **Les effectifs mobilisés**

Au sein de la Direction de la propreté et de l'eau, le Service technique de la propreté effectue la collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans la moitié des arrondissements parisiens, les autres étant confiés à un prestataire privé. Il assure aussi l'entretien de l'espace public : nettoyage des trottoirs, des chaussées et des plateaux de marché, enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, nettoyage après les manifestations festives ou revendicatives.

L'effectif budgétaire du STPP comprend 6861 ETP dont 5041 éboueurs et a connu une augmentation de 200 emplois en 2016 et 2017. Son organisation, géographiquement déconcentrée, est structurée autour de 14 divisions territoriales, 43 secteurs et 96 ateliers territoriaux épaulés par une circonscription fonctionnelle qui assure les interventions d'urgence ou complexes.

Outre la DPE, trois autres Directions de la Ville, récemment rassemblées au sein d'un pôle de l'espace public, concourent au maintien de la propreté de la capitale : la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) et la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) qui assure, depuis septembre 2016, la verbalisation des incivilités.

- **Les problématiques des ressources humaines**

Les éboueurs et les conducteurs sont recrutés après avoir subi un ensemble de tests et une visite médicale visant à s'assurer de leur aptitude physique à exercer ces métiers et à limiter les difficultés ultérieures de reconversion. Le plan de formation permet de développer les compétences, des agents, de faciliter leur mobilité et d'accompagner leur intégration, assurée essentiellement au centre Eugène Poubelle.

Les cycles de travail des agents ont été diversifiés pour répondre à l'évolution des usages de l'espace public et aux besoins saisonniers, mais aussi pour améliorer les rythmes de vie des agents et contribuer à réduire l'absentéisme. La DPE a par ailleurs engagé une série d'actions visant à prendre en compte les aspects physiques des métiers, à accompagner ses agents, à lutter contre la banalisation de l'absence et à valoriser ses métiers.

En vue de favoriser la reconversion des personnels déclarés médicalement inaptes, le STPP s'efforce de les sensibiliser à la deuxième carrière, d'élargir les débouchés pouvant leur être proposés et de lever les freins à leur mobilité.

Le STPP a engagé une politique volontariste de féminisation des métiers et augmente régulièrement le nombre d'ateliers pouvant accueillir des agents féminins. Le service a également entrepris une démarche de fidélisation consistant à affecter régulièrement un agent à une tâche ou à une zone déterminée.

Enfin la Maire de Paris a présenté récemment de nouvelles mesures pour renforcer la transversalité et la circulation de l'information entre les Directions travaillant sur l'espace public.

- **Le point de vue des organisations syndicales**

Les organisations syndicales (CGT, UNSA, CFDT, UCP) de la DPE ont été auditionnées par la Mission. La gestion des ressources humaines et les enjeux d'organisation générale de la direction ont été les deux principaux thèmes de leurs interventions.

Sur la question des ressources humaines, elles constatent une insuffisance des effectifs et un cadre organisationnel imprécis. L'importance de la question de l'absentéisme est également relevée, ses causes étant à rechercher dans la pénibilité des tâches, les difficultés de reconversion et un suivi médical inefficace. Pour y remédier, les syndicats préconisent une polyvalence accrue des agents, une meilleure reconnaissance des qualifications, une optimisation du plan de formation continue et une féminisation des métiers de la DPE. La trop grande diversité des rythmes de travail est soulignée. Par ailleurs, les conducteurs souhaiteraient diminuer leurs horaires l'après-midi et privilégier la collecte des ordures ménagères le soir.

Enfin, les syndicats ont mis en avant des problématiques générales d'organisation de la direction telles que la remunicipalisation de la collecte, la rationalisation des sites des ateliers et des garages ou le renouvellement du parc d'engins vieillissant.

- **Les moyens financiers**

Pour financer les missions relatives à la propreté, la collectivité parisienne bénéficie de deux recettes fiscales, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe de balayage (TB). Le produit de la TEOM a représenté une recette de 467 M € pour le budget de la Ville en 2016. Une redevance spéciale pour les déchets non ménagers (DNM) s'y ajoute, pour un montant de 18,67 M€ en 2016. La taxe de balayage, acquittée par les entreprises et par les copropriétés riveraines de la voirie, représente 104 M€, produit stable depuis 2011. Ces deux impositions, affectées aux dépenses de propreté, ne peuvent excéder de manière disproportionnée les dépenses effectuées en matière d'une part de collecte, d'autre part de nettoyage.

Le budget de la DPE est stable, en très légère augmentation en euros courants et en incluant la masse salariale, passant, d'un peu plus de 550 millions d'euros en 2010 à un peu plus de 560 millions d'euros en 2017. Les dépenses de collecte et les dépenses de propreté stricto sensu, hors eau et SYCTOM, progressent depuis 2015, passant de 129 millions d'euros en 2015 à 137 millions d'euros en 2017, dans un contexte de baisse tendancielle des charges à caractère général.

Les autres directions qui contribuent budgétairement à la propreté sont la DEVE (5,1 M€ et 1,4 M€ pour les marchés de nettoyage et de collecte des déchets verts), la DVD (19 M€ à terme pour un parc de 450 sanisettes) et la DPSP, dont les recettes de verbalisation liées à la propreté sont estimées à 192 000€ en 2016. Enfin, les mairies d'arrondissement interviennent sur les équipements de proximité et peuvent initier des actions de propreté complémentaires.

Le budget participatif permet de financer des dépenses d'investissement sur des projets issus de la consultation des Parisiens, à hauteur de 100 millions d'euros d'investissement sur l'ensemble de la mandature. En 2017, les parisiens ont priorisé un projet de 3 M€ visant à développer les supports d'information, les équipements de nettoyage innovants et les corbeilles de rue.

- **Les moyens techniques**

La DPE dispose d'un parc de 1380 engins intervenant tous les jours de l'année, en complémentarité entre la régie et les partenaires privés. La DPE assure l'entretien et le remisage de ses véhicules au moyen de 6 garages situés en périphérie parisienne et de 110 ateliers. L'indisponibilité des engins en raison de leur vieillissement accroît les difficultés de la mission de nettoyage. Pour la collecte des déchets occasionnels, la DPE gère également huit espaces de tri (10 nouvelles déchetteries sont prévues entre 2016 et 2020), cinq Eco Points Mobiles et une quarantaine de TriLib'. Le parc de contenants mis à la disposition du public comporte près de 445.000 bacs de collecte, 997 colonnes à verre insonorisées et 60 colonnes à verre enterrées. En 2016, le parc de réceptacles de propreté comprenait 27.500 corbeilles de type «Bagatelle».

- **Les prestataires des marchés publics de la DPE**

La DPE a recours à des prestataires pour la mise à disposition des bacs et réceptacles et pour les prestations de collecte des ordures ménagères sur dix arrondissements ainsi que pour certaines tâches contribuant à la propreté de l'espace public ou à la collecte des objets encombrants. Avant tout démarrage d'un marché, les matériels et équipements utilisés par les prestataires font l'objet d'un agrément délivré par la DPE. La démarche qualité de la Direction permet ensuite d'examiner si les prestations sont conformes aux exigences inscrites dans les contrats. Afin d'améliorer la qualité de leurs interventions, certains prestataires ont suggéré à la Mission diverses pistes.

- **Les autres acteurs de l'espace public**

La propreté est une responsabilité partagée avec de nombreux acteurs et utilisateurs de l'espace public. Les « rencontres de la propreté », initiées par la Ville de Paris en juillet dernier, ont permis de les réunir et de prendre des engagements communs. Certains d'entre eux, la RATP, la SNCF, les bailleurs sociaux, Elogie-Siemp et Paris Habitat, le SNARR, le SYNHORCAT, la CCI de Paris, une régie de quartier ont présenté à la MIE leurs missions, leurs observations et les axes de collaboration envisagés avec la municipalité.

## Deuxième partie—Les leviers d'action et l'évaluation de la politique en faveur de la propreté

- **Organisation, coordination et gouvernance**

Plusieurs intervenants auditionnés par la Mission se sont interrogés sur l'efficacité de l'organisation actuelle des actions conduites en matière de la propreté. La pertinence de la chaîne managériale du STPP, parfois jugée trop longue et confuse, a ainsi suscité des interrogations. Un ensemble de mesures mises en œuvre sous l'égide du secrétariat général de la Ville a été par ailleurs présenté pour renforcer la coordination des Directions travaillant sur l'espace public.

Les maires d'arrondissement portent une appréciation contrastée sur le co-pilotage de la politique de propreté mis en place avec la mairie centrale : même si cette innovation est saluée, les avis convergent pour regretter le montant insuffisant de la dotation d'investissement de propreté. Certains maires soulignent l'intérêt de pouvoir associer les usagers à l'élaboration des plans de propreté, tandis que d'autres réclament une délégation de pouvoirs plus importante.

- **Communication, sensibilisation, participation citoyenne et verbalisation.**

Les nouveaux usages de l'espace public nécessitent de renforcer la lutte contre les incivilités. Pour y parvenir plusieurs axes d'intervention ont été identifiés : la prévention, la participation citoyenne et la verbalisation. En matière de prévention, d'importantes campagnes de communication ont été déployées, même si les effets ne sont pas mesurés. De nouveaux outils numériques sont en cours d'expérimentation. Ainsi « Dans ma rue » permet au grand public de signaler et de mieux suivre le traitement des anomalies sur le territoire tandis que le programme « Data city », en cours, a pour objectif de réduire la présence des bennes à ordures sur l'espace public. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation ont été développées et adaptées aux différents publics. Enfin, pour renforcer la lutte contre les incivilités, les agents « verbalisateurs » ont été regroupés au sein de la DPSP. Cette réforme vise également à mieux prendre en compte les attentes des maires d'arrondissement par une territorialisation plus fine. Si une nette évolution de la verbalisation a été constatée, des améliorations à mettre en œuvre ont été identifiées par les intervenants.

- **Prévention des déchets et collecte sélective**

La prévention des déchets et la collecte sélective font partie intégrante des actions qui visent à renforcer la propreté, « le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas ». Cette stratégie s'est traduite par la mise en œuvre de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et

assimilés ainsi que par des actions sur le tri et la valorisation des déchets. Des chantiers importants ont été lancés en 2017, avec l'adoption du Plan Compost, la mise en place de la collecte sélective en porte à porte des déchets alimentaires dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements ainsi que la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce dernier s'inscrit dans le cadre de l'obligation réglementaire de diminuer de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Le SYCTOM, agence métropolitaine de traitement des déchets ménagers, s'inscrit également dans cette démarche. Le syndicat a adapté ses tarifs et transformé ses centres de tri de manière à répondre aux évolutions à venir en matière de collecte sélective.

- **Exemples et innovations d'autres métropoles françaises et étrangères**

Les différentes villes consultées par la Mission apparaissent confrontées à des défis en grande partie communs et un consensus semble se dégager entre elles pour traiter davantage les causes de la salissure, plutôt que de se lancer dans une surenchère de moyens supplémentaires consacrés aux politiques de nettoyage. L'efficacité d'une politique de la propreté urbaine repose cependant sur une pluralité de mesures couvrant l'ensemble de la « chaîne de la propreté », de la prévention au recyclage, en passant par le nettoyage. La Mission a souhaité donner un bref aperçu de la variété des actions dont elle a pris connaissance, qui sont significatives de la diversité des approches culturelles de la propreté et du foisonnement actuel des initiatives.

- **Evaluation interne et recueil de l'opinion de la population**

Différentes méthodes peuvent être combinées pour évaluer la propreté. Des outils et des processus de contrôle ont été recensés par la DPE. Cette analyse doit être complétée par le recueil de l'opinion des Parisiens. Enfin, l'avis des citoyens a été régulièrement sollicité au travers des conseils de quartiers, des associations ou des conférences citoyennes.

- **Evaluation des maires d'arrondissement**

La mission a recueilli, lors de ses auditions, l'avis des maires d'arrondissement sur la propreté à Paris. Les élus ont brossé le tableau de la grande diversité des situations rencontrées dans leurs arrondissements. Devant l'exigence accrue de propreté manifestée par les habitants, ils insistent sur l'importance d'accompagner l'évolution du regard social porté sur les actes d'incivilité en combinant actions de communication et renforcement de la verbalisation.

Les maires estiment que l'attractivité de Paris, conjuguée aux évolutions de l'agencement des espaces publics vers davantage de convivialité, a entraîné le développement de nouveaux modes d'utilisation de ces espaces. La fréquentation touristique et estivale, particulièrement dans les quartiers centraux, les difficultés spécifiques aux quartiers festifs, la nécessité de renforcer la collaboration avec la SNCF et la RATP autour des gares et des stations de métro, le poids de l'évènementiel sur le traitement des places et des lieux emblématiques de la capitale, sont évoqués. La difficulté de concilier le traitement social de situations exceptionnelles (SDF, migrants) avec les impératifs d'hygiène de l'espace public est également soulignée.

Les maires ont un avis partagé sur l'organisation de la collecte. Tous les élus auditionnés tiennent à rendre hommage au travail des agents de la DPE et saluent leur réactivité. Si le partage public privé n'est pas remis en cause, le jugement porté sur la qualité du service des prestataires privés n'est pas unanime.

Enfin, les maires ont décrit les actions locales mises en œuvre dans leur arrondissement et émis diverses propositions portant sur l'organisation des services et des collectes, les ressources déployées, la verbalisation ou le renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement.



## LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

19 mai 2017	Patrick <b>GEOFFRAY</b>	Directeur de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris
	Mao <b>PENINO</b>	Adjoint chargé de toutes les questions relatives à la propreté, l'assainissement, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Paris
2 juin 2017	Emmanuel <b>GREGOIRE</b>	Adjoint chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics, à la modernisation de l'administration
	Julien <b>ROBINEAU</b>	Sous-Directeur du budget à la Direction des Finances et des Achats (DFA)
	Philippe <b>CHEVAL</b>	Directeur adjoint de la Propreté de Paris (DPE)
	Caroline <b>HAAS</b>	Cheffe du Service Technique de la Propreté de Paris
	Delphine <b>BÜRKLI</b>	Maire du 9ème arrondissement
	Sébastien <b>DULERMO</b>	Adjoint à la Maire du 9ème, chargé de la propreté
9 juin 2017	Pénélope <b>KOMITES</b>	Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces Verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires
	Carine <b>BERNEDE</b>	Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
	Didier <b>BAILLY</b>	Directeur de la Voirie et des Déplacements
	Matthieu <b>CLOUZEAU</b>	Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection
16 juin 2017	Régis <b>VIECELI</b>	Secrétaire Général de la CGT, filière traitement des déchets
	Fausto <b>CATALLO</b>	représentant de la CGT TAM DPE
	Philippe <b>GEORGE</b>	Secrétaire Général Adjoint de la CGT Grande maîtrise DPE
	François <b>DAGNAUD</b>	Maire du 19ème arrondissement
	Jeanne <b>d'HAUTESERRE</b>	Maire du 8ème arrondissement
23 juin 2017	Jean-Pierre <b>CONSUEGRA</b>	syndicat UNSA
	Marc <b>GARÇON</b>	Éboueur, du syndicat UNSA
	Annick <b>INGERT</b>	syndicat CFDT
	Abdelaziz <b>SITRINI</b>	syndicat CFDT

23 juin 2017	Jean-Pierre <b>ARNAULT</b>	syndicat UCP
	René-François <b>BERNARD</b>	adjoint à la maire du 7ème arrondissement
	Nicolas <b>SAILLEAU</b>	collaborateur de cabinet de la mairie du 7ème
30 juin 2017	Christophe <b>GIRARD</b>	Maire du 4ème
	Stéphane <b>DENIEL</b>	Directeur du secteur Paris- Hauts de Seine Recyclage et valorisation des déchets de VEOLIA
	Jérôme <b>AMAR</b>	Directeur général D'OTALIA, en charge de la collecte des déchets ménagers
	Didier <b>VARDON</b>	Directeur d'exploitation de PIZZORNO, entreprise spécialisée dans la collecte des déchets ménagers et le maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Élysées
	David <b>GRANDIN</b>	Directeur d'exploitation de PIZZORNO, entreprise spécialisée dans la collecte des déchets ménagers et le maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Élysées
	Manuel <b>PEREZ</b>	Responsable d'exploitation d'URBASER, entreprise traitant de la collecte des déchets ménagers et de la collecte additionnelle des corbeilles de rue dans les arrondissements collectés en régie
	Ali <b>ABEDOUR</b>	Président de KORRIGAN, société spécialisée dans le nettoyage des voies publiques avec engins laveurs haute pression eau chaude, enlèvement des graffitis, nettoyage des abords du marchés aux Puces de Saint-Ouen
	Régis <b>BOULLET</b>	Chef de centre de KORRIGAN
	Christophe <b>CHEVIGNAC</b>	Collaborateur au sein de la société KORRIGAN
07 juillet 2017	Jean-Pierre <b>LECOQ</b>	Maire du 6ème
	Jacques <b>PEYNOT</b>	Directeur des gares d'Ile-de-France de la SNCF
	Nathalie <b>LERER</b>	Directrice de la gare Montparnasse
	Raphaël <b>RENE-BAZIN</b>	Directeur de l'agence de développement pour Paris, RATP
	Franck <b>AVICE</b>	Directeur services, relation clients et espaces de la RATP
	Valérie de <b>BREM</b>	Directrice générale de Elogie-SIEMP
	Stéphane <b>BETTIOL</b>	Directeur général adjoint de Paris-Habitat, en charge des politiques patrimoniales et sociales
	Valérie <b>HENTZ</b>	Directrice de la régie de quartier Paris-Centre
12 juillet	Jean-Yves <b>PINET</b>	Adjoint au Maire du 15ème, chargé de la propreté, de la



2017		sécurité civile et de la sécurité routière
12 juillet 2017	Pierre <b>AIDENBAUM</b>	Maire du 3ème
	Benjamin <b>DJIANE</b>	Adjoint au Maire du 3ème, chargé de la démocratie locale, de la sécurité, de la prévention, de la propreté et de la prévention des nuisances
	Dominique-Ph. <b>BENEZET</b>	Délégué général du Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR)
	Sébastien <b>EVAIN</b>	Responsable affaires publiques pour les restaurants McOpCo franciliens (McDonald's)
	Pierre <b>BOCHATKO</b>	Chargé des dossiers énergie/environnement pour les restaurants McOpCo franciliens (McDonald's)
	Gérald <b>BARBIER</b>	1er Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
	Gisèle <b>ROSSAT-MIGNOD</b>	Vice-présidente chargée du tourisme et de l'attractivité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
	Franck <b>TROUET</b>	Directeur général du Syndicat National des Hôtels Restaurants Cafetiers Traiteurs, (SYNHORCAT)
	Mélissa <b>MORANDI</b>	Vice-présidente de la commission tourisme et promotion du SYNHORCAT
01 09 2017	Jacques <b>BOUTAULT</b>	Maire du 2ème
	Olivier <b>MAILLEBUAU</b>	Adjoint au Maire du 2ème, chargé de la propreté et des questions de sécurité
	Jean-Marie <b>VERNAT</b>	Directeur de la communication (DICOM)
	Astrid <b>GRAINDORGE</b>	Responsable du département de l'information dans la ville (DICOM)
	Stéphane <b>MOCH</b>	Chef du service de la participation citoyenne de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT)
	Stéphane <b>LE FLOCH</b>	Conseiller, chargé des relations institutionnelles à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
	Élisabeth <b>CARTERON</b>	Présidente de l'association Action Barbès
08 09 2017	Catherine <b>BARATTI-ELBAZ</b>	Maire du 12ème
	Antoinette <b>GUHL</b>	Adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale et à l'économie circulaire
	Rémi <b>TRICART</b>	Directeur d'EMMAUS DEFI

	Martial <b>LORENZO</b>	Directeur général des services du SYCTOM
08 09 2017	Olivier <b>LE CLECH</b>	Directeur régional Ile-de-France d'ECO-EMBALLAGES
	Erwan <b>JOUBERT</b>	Responsable des opérations d'ECO-EMBALLAGES
	Antoine <b>BRUNNER</b>	Chef du Service de l'expertise et de la stratégie de la DPE
22.09.2017	Sylvie <b>LEKIN</b>	Adjointe à la maire du 14ème, Chargée de la voirie, des déplacements et de la propreté
	Danièle <b>SEIGNOT</b>	Adjointe au maire du 13ème, en charge des espaces verts et de la propreté
	François <b>VAUGLIN</b>	maire du 11ème
	Luc <b>LEBON</b>	Adjoint au maire du 11ème, chargé de la propreté, des finances, des équipements de proximité et des partenariats européens
	Mohamad <b>GASSAMA</b>	Adjoint à la maire du 20ème, chargé de la Propreté, de la Lutte contre les incivilités et de l'International
	Véronique <b>BALDINI</b>	Adjointe à la maire du 16ème , chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable
29.09.2017	Laurence <b>GIRARD</b>	Secrétaire Générale adjointe de la Ville de Paris en charge de la gestion de l'espace public et de la participation citoyenne
	Rémi <b>FERAUD</b>	maire du 10ème arrondissement
	Sabine <b>ROMON</b>	Responsable de la mission ville intelligente et durable du Secrétariat général de la Ville de Paris
	Magali <b>ORDAS</b>	Présidente du réseau de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)
	Hervé <b>GUILLAUME</b>	animateur du réseau de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)
	Jean-François <b>LEGARET</b>	maire du 1er arrondissement
	Nicolas <b>MARTIN LALANDE</b>	Adjoint au maire du 1 <sup>er</sup> chargé de l'Environnement, de l'Espace public, des Espaces verts, de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements



## LISTE DES VISITES EFFECTUÉES PAR LA MISSION

	SITE VISITÉ	ACTIVITÉ CONCERNÉE	PERSONNES RENCONTRÉES
20.06.2017	<b>Atelier 9/4 – Atelier au roulement 6/9 effectuant la collecte des déchets ménagers (9<sup>ème</sup>)</b>	Collecte des déchets ménagers	M. Soengkono : TSON, Chef de l'Atelier, M. Stéphane Le Floch : Conseiller chargé des relations institutionnelles auprès du directeur de la DPE
27.06.2017	<b>Atelier engins du 20<sup>ème</sup> (20<sup>ème</sup>)</b>	Fourniture d'engins et de conducteurs aux ateliers territoriaux de l'arrondissement	M. Sébastien Ocquidant : TSON Chef de l'Atelier M. Patrice Desbarres : Agent de maîtrise au pôle fonctionnel M. Stéphane Le Floch : Conseiller chargé des relations institutionnelles auprès du directeur de la DPE
06.07.2017	<b>École de la propreté (18<sup>ème</sup>)</b>	Formation	Mme Emeline Renard : Cheffe du SRH de la DPE auprès du directeur de la DPE M. Alain Villata : Responsable de l'École de la Propreté
11.07.2017	<b>Atelier 11/4 (11<sup>ème</sup>)</b>	Atelier (balayage et collecte de petits encombrants)	M. Patrice Tridon : TSON
12.09.2017	<b>Circonscription fonctionnelle (20<sup>ème</sup>)</b>	Déblaiement et nettoyage + espace tri+ usine à sel	Mme Dominique Ouazana : Cheffe de la Circonscription Fonctionnelle à la DPE M. Basile Saint-Carlier : Adjoint à la Cheffe de la Circonscription Fonctionnelle M. Claude Ferrand : Chef d'exploitation, responsable tri Les Lilas M. Jean-Claude Autière : Technicien des Services opérationnels M. Mohamad Gassama, Adjoint à la Maire chargé de la propreté et à l'international M. Cyril Fernagu : Chef de Cabinet de Mme la Maire du 20 <sup>ème</sup>
19.09.2017	<b>Centre Isséane – Systom (Issy-les-Moulineaux)</b>	Centre de traitement multi filière des déchets ménagers	M. Christophe Maria : Responsable sensibilisation à la Direction Générale adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets.



## BIBLIOGRAPHIE

ALCALA, Dominique, Vice-président de Bordeaux Métropole en charge de la collecte, du tri et du traitement des déchets, Maire de Bouliac. *Première conférence propreté*. Bordeaux, 12 septembre 2016.

*Arrêté du 23 novembre 1979 portant règlement sanitaire du département de Paris*. Dernière modification le 4 février 2009. Version consolidée au 30 octobre 2017. Legifrance.

*Arrêté du Maire de Paris et du Préfet de police du 10 mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à Paris*. Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 58. 21 mai 1983, pp. 529- 530.

*Arrêté du Maire de Paris et du Préfet de Police du 20 février 1985 modifiant l'arrêté du Maire de Paris et du Préfet de police du 10 mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à Paris*. Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 26. 5 mars 1985, pp. 241-242.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Formation Grille IOP [Indicateurs Objectifs de Propreté]*. Versailles, 22 mars 2017.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *L'organisation de la propreté à Lille*. Mars 2013.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Les rencontres européennes de la propreté urbaine*. 9 avril 2013.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Présentation de l'AVPU, les Rencontres de l'AVPU, la création d'un réseau européen*. Paris, 2017, PowerPoint.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie communication*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie développement durable*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie médiation*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie sensibilisation*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie équipements*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie management, valorisation des agents*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU). *Trophée catégorie actions participatives*. Rencontres de l'AVPU, 13 octobre 2016.

BATAILLE, Christian, député et NAMY, Christian, sénateur. *L'évaluation du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2016-2018*. Assemblée nationale et Sénat. Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Mars 2017.

BEER, Hadelin de, chercheur associé à Etopia et conseiller politique à Ecolo. *La propreté publique : bien plus que du nettoyage*. Etopia. Décembre 2010.

BENHAMOU, Bénédicte, directeur financier de la Ville de Versailles, de V.G.P. et du C.C.A.S. *La propreté en chiffres à Versailles*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), les rencontres franco-allemandes de la propreté urbaine, 23-24 mars 2015.

BIRCHEM, Nathalie. *Emmaüs Défi, un « laboratoire d'innovations sociales »*. 3 octobre 2016.

BONAFÉ, Simona, Rapporteuse. *Rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets*. Parlement européen. Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. 7 février 2017.

BRUNO, Vincent, D.C.T.M. Versailles. *La gestion d'un S.P.U. en fonction des espaces urbains, résultats et coûts*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), les rencontres franco-allemandes de la propreté urbaine, 23-24 mars 2015.

CABARET, Mathieu, FOLLET, Sébastien, TERRA S.A., avec la collaboration de BLOT, Jean-François. *Etat des lieux du parc des centres de tri de recyclables secs ménagers en France*. Rapport final. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'Angers. Direction consommation durable et déchets. Service Prévention et gestion des déchets. Mars 2013.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE. *Agence métropolitaine des déchets ménagers SYCTOM, 75. Exercices 2009 et suivants*. Rapport d'observations définitives et sa réponse. Observations définitives délibérées le 20 mai 2016. 10 août 2016.

CLCV, Association nationale de défense des consommateurs et usagers. *Enquête de satisfaction déchetteries*. 28 Août 2017.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Annexe à la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Annexe à la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Annexe de la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COMMISSION EUROPEÉENNE. *Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets*. Bruxelles, 2 décembre 2015.

COUR DES COMPTES. *La gestion des déchets ménagers : des progrès inégaux au regard des enjeux environnementaux*. Rapport public annuel 2014. Février 2014.

COUR DES COMPTES. *Le traitement des déchets ménagers en Ile-de-France : des objectifs non remplis*. Rapport public annuel 2017. Février 2017.

COUR DES COMPTES. *Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés*. Rapport public thématique. Septembre 2011.

COUR DES COMPTES. *Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés*. Synthèse du rapport public thématique. Septembre 2011.

COUR DES COMPTES. *Les éco-organismes : un dispositif original à consolider*. Rapport public annuel 2016. Février 2016.

CRAMBES, Amandine, ingénieur urbaniste, dir, avec la collaboration de COUTEAU, Cécile. *Économie circulaire : Un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires*. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Expertises. Juin 2017.

DE REUSME, Roman, collaborateur politique et LALIEUX, Karine, Echevine de la propreté publique et de la culture de la Ville de Bruxelles. *Ville de Bruxelles : Stad Brussel*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), les rencontres européennes de la propreté urbaine, Versailles, 9 avril 2013.

*Déchets, les gros mots*. Zero Waste France. S.d.

DEGEORGES, Marion. *La Mairie de Paris s'attaque aux rats*. Le Monde. 9 septembre 2016.

DEROM, Michaël. *Larguer ses déchets dans la nature : une offense aux vulnérables*. Mémoire de fin d'études : Politique économique et sociale. Louvain : Université catholique, septembre 2008.

DEYMES, Valérie. *Bordeaux met en place un véritable plan propreté en impliquant les habitants*. Sud-Ouest. 28 avril 2016.

DOUARD, Pascal, FARENIAUX, Bruno, HELBRONNER, Charles et al. *La gestion des déchets par les collectivités territoriales*. Mission d'évaluation de politique publique. Rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, du Conseil général de l'économie, de l'Inspection générale de l'administration, de l'Inspection des finances. Décembre 2014.

DUNKERQUE GRAND LITTORAL Communauté urbaine. *Charte déchets, réactualisation : 2014-2020*. Porter à connaissance.

DUNKERQUE GRAND LITTORAL Communauté urbaine. *Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*. Synthèse du rapport annuel 2015.

DUNPHY, Paul, head of environment. *London Borough of Camden : Municipal contract & Partnership working*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), avril 2013.

*Être écocitoyen au bureau : Actions efficaces et bonnes résolutions*. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Octobre 2014.

*Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie*. Rapport final. FEDEREC et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Avril 2017.

GABARDA-OLIVA, Didier, dir. *La gestion sélective des déchets dans les restaurants : guide technique*. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Direction Déchets et sols. S.d.

GRANDLYON Communauté urbaine. *Manuel de la propreté : le bien-être dans sa ville, ça commence à l'école !* 2014.

GRANDLYON Communauté urbaine. *Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014. Pour une métropole post-carbone et respectueuse de son environnement*. Conseil communautaire du 20 mars 2010.

HAEUSLER, Laurence, BERTHOIN, Guillaume, avec la collaboration de MATHERY, Christian. *Déchets, chiffres clés*. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), décembre 2016.

*L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France : Quelle situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?* Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF), janvier 2017.

*La collecte sélective des déchets d'emballage ménagers et de papiers graphiques en Ile-de-France. Etat des données observées*. Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Direction régionale Ile-de-France. Février 2017.



*La Gestion des déchets ménagers et assimilés, données 2014.* Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Direction régionale Ile-de-France. Juillet 2016.

*La tarification incitative du service public des déchets. Collectivités : Un outil économique pour la prévention des déchets et pour l'optimisation du service.* Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). 2017.

*Le fonds déchets : Les soutiens de l'ADEME à la politique nationale Déchets et économie circulaire. Les priorités pour 2016.* Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Juin 2016.

*Les déchets de la Métropole du Grand Paris : Gestion des déchets ménagers et assimilés, DMA, et traitement.* Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Direction régionale Ile-de-France. 2014.

*Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris.* Les états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris. Mairie de Paris et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). 14 septembre 2015.

MAIRIE DE PARIS. *Cap vers une ville plus propre.* Mission Capitale, le magazine des personnels de la Ville de Paris, été 2017.

MAIRIE DE PARIS. *Charte pour des événements écoresponsables à Paris à l'attention des organisateurs d'événements qui se tiennent sur le territoire parisien.* S.d.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. *Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet.* Février 2016.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. *Communiquer sur la propreté à Paris.* Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), Versailles, mars 2015.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. *Plan compost parisien 2016-2020.* Février 2017.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. *Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : PLPDMA de la Ville de Paris.* Septembre 2017.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service Contrôle de gestion, innovation, Qualité. *Bilan d'activité 2015.*

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service de l'information et de la sensibilisation des usagers. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.* 2012.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service de l'information et de la sensibilisation des usagers. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.* 2013.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service de l'information et de la sensibilisation des usagers. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.* 2014.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service de l'expertise et de la stratégie. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.* 2015.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service de l'expertise et de la stratégie. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.* 2016.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la propreté et de l'eau. Service des ressources humaines. *Recueil des données sociales 2015.*

MAIRIE DE PARIS. *Guide du tri : le Paris du tri.* Paris, 2017.

MAIRIE DE PARIS. *Objectif Paris propre*. A Paris, le magazine de la Ville de Paris, printemps 2017, n° 61.

MAIRIE DE PARIS. *Rapport développement durable, exercice 2016*. Novembre 2017.

MAIRIE DE PERPIGNAN. *Plan d'action propreté 2015*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), Congrès, Versailles, 22-23 mars 2017.

MAISETTI, Nicolas. *Les gars de la propreté et le pouvoir municipal à Marseille*. Métropolitiques. 17 novembre 2014.

MANCHERON, Christine, dir., avec la collaboration de HONNET, Christel, MARCHAND, Louis [et al.]. *Enquête sur les prix de l'incinération des déchets municipaux*. Synthèse. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), novembre 2011.

*McDonald's, une politique déchets à contre-courant de l'économie circulaire*. Zero Waste France. Mai 2017.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT. *Décret no 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets*. Journal officiel, 12 mars 2016.

*Mon évènement Zero Waste : 12 actions pour amorcer une démarche zéro déchet, zéro gaspillage*. Zero Waste. s.d.

MORTEROL, Alice et RONDENAY, Alix. *La propreté à Paris, entre politique et management. Quelle place pour la gestion par la performance ?* Étude menée au Service technique de la Propreté de Paris. Mines ParisTech. Juillet 2009.

*Organiser un défi familles zéro déchet : guide méthodologique*. Zero Waste France. S.d.

POULLOT, Jean, Chef de la section qualité à la Mairie de Paris, Direction de la propreté et de l'eau. *Formation et valorisation des agents de la propreté urbaine. Formalisation des méthodes de travail : Les instructions métier*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). Journée thématique, 23 janvier 2014.

*Présentation du dispositif Ile-de-France propre : dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages. Focus sur les besoins d'évolutions réglementaires*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), rencontres nationales, 23 mars 2017.

*Propreté : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*. Les enquêtes de l'Observatoire de la propreté. Synthèse n° 8. Juin 2014.

*Qualité et performance évaluation, certification, plans d'actions, l'expérience de Nantes Métropole*. Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Les rencontres territoriales de la propreté urbaine, propreté urbaine et conduite du changement, 17-18 novembre 2016, Brest.

REIGNÉ, Philippe, Agrégé des facultés de droit, professeur du Conservatoire national des arts et métiers. *Faut-il tuer ces rats que Paris ne saurait voir ?* Libération. 28 décembre 2016.

*Rencontres de la propreté : politique propreté des gares, zoom sur Paris Montparnasse*. Gares & Connexions SNCF. Powerpoint. 11 juillet 2017.

*Résolution européenne sur le plan d'action pour l'économie circulaire et les quatre propositions révisant le cadre législatif relatif aux déchets présentés par la Commission européenne le 2 décembre 2015*. Assemblée nationale. 6 août 2016.

RICHARD, Olivier, avec la collaboration de JOUBERT, Willem et MEZIANI, Mehand. *Déchets de proximité et recyclage à Paris : éléments pour un schéma directeur*. Atelier parisien d'urbanisme, septembre 2015.

SAINTIGNON, Charlotte de. *GreenMinded : des bornes connectées pour recycler les mégots de cigarettes*. Les Echos entrepreneurs, 5 avril 2017.

SHAERBEEK, Belgique. *Propreté et espaces verts*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), Versailles, mars 2017.

SHROETER, Achim et GUILLAUME, Hervé. *Des enseignements du questionnaire partagé*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), les rencontres franco-allemandes de la propreté urbaine, 23-24 mars 2015.

SIMON, Joan Marc. *L'histoire de Contarina*. Zero Waste Europe. Étude de cas, n° 4. Janvier 2015.

*Six projets innovants sélectionnés pour optimiser la gestion des déblais du Grand Paris Express*. Le Moniteur, 30 mars 2017.

SORMAN, Guy, rapporteur général. *Évaluation de la propreté : la communication sur ses mesures*. Mairie de Boulogne-Billancourt. Conseil économique, social et environnemental local. Avis et rapports. 18 décembre 2012.

*Tableau de bord des déchets franciliens : Une nouvelle filière, les biodéchets*. Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Direction régionale Ile-de-France. 2016.

TRENTE-SIX MILLE POUR LE TRI. *Les initiatives locales pour le tri et le recyclage, une approche concrète en faveur du développement durable : Guide pour les maires et les élus*. Eco Emballages, AMF, Mairie 2000.

UFC-QUE CHOISIR. Service des études. *Gestion des déchets : Recyclons vite la politique de prévention !* Avril 2015.

VILLE DE NIORT. *Bien évaluer la propreté pour mettre en œuvre un plan de gestion différenciée ou les IOP, outils de management de la propreté*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). 20 mars 2017.

VINCENT, Jean-François, délégué stratégie et développement à la Mairie de Paris, Direction de la propreté et de l'eau, service technique de la propreté de Paris. *La propreté de l'espace public à Paris*. Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), les rencontres européennes de la propreté urbaine. Versailles, 9 avril 2013.

VLIET, Aimée van. *L'histoire d'Argentona*. Zero Waste Europe. Étude de cas, n° 2. Août 2014.

VLIET, Aimée van. *Vrhnika, pionnière slovène*. Zero Waste Europe. Étude de cas, n° 3. Novembre 2014.



## GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

ABF : Architecte des bâtiments de France  
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie  
AEC : Assistant d'exploitation conducteur  
AEL : Agent d'encadrement de la logistique  
AEMA : Assistant d'encadrement des métiers de l'automobile  
ASE : Agent supérieur d'exploitation  
ATEE : Agent technique d'entretien des espaces  
AVPU : Association des villes pour la propreté urbaine  
BIP : Brigade d'intervention de Paris  
BPRP : Bureau de prévention des risques professionnels  
CAPP : Centre d'adaptation psycho pédagogique  
CGI : Code général des impôts  
CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain  
DASCO : Direction des Affaires Scolaires  
DEVE : Direction de l'Environnement et des Espaces Verts  
DFAS : Département faune et action de salubrité  
DGST : Direction générale des services techniques  
DICOM : Direction de l'Information et de la Communication  
DMA : Déchets ménagers et assimilés  
DNM : Déchets non ménagers  
DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau  
DPP : Direction de la Prévention et de la Protection  
DPSP : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection  
EIT : Écologie industrielle et territoriale  
ENT : Engins de nettoyage de trottoirs  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
ERA : Entretien de reprise d'activité  
GNV : Gaz naturel pour véhicules  
GPV : Gros producteur de verre  
IOP : indicateur objectif de performance  
JEI : Jeunes entreprises innovantes  
JRJT : Jours de réduction du temps de travail  
LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.  
OCNA : Opérations coordonnées de nettoyage approfondi  
PAV : Points d'apport volontaire  
PIM : Programme d'investissement de la mandature  
PLPD : Programme local de prévention des déchets  
PPD : Plan de prévention des déchets  
PRP : Conseil Parisien de la Jeunesse  
RDP : Réceptacles de propreté.  
REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères  
RPS : Risques psycho sociaux  
RTI : Réduction des temps intégrés  
SES : Service de l'Expertise et de la Stratégie  
SNARR : Syndicat National de l'Alimentation et de la restauration rapide  
STPP : Services techniques de la propreté de Paris  
SYCTOM : Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères  
TAM : Transports automobiles municipaux  
TB : Taxe de balayage  
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
TSO technicien des services opérationnels,  
TSO : Technicien des services opérationnels de nettoyage  
UGAP : Union des groupements d'achats publics



## LISTE DES ANNEXES

- ▶ **Annexe 1 : Courrier relatif à la demande de création de la MIE sur la politique municipale en matière de propreté**
- ▶ **Annexe 2 : La réglementation parisienne en matière d'hygiène et de salubrité publique**
- ▶ **Annexe 3 : Plan de renforcement de la propreté**
- ▶ **Annexe 4 : Évolution des effectifs du STPP depuis 2001**
- ▶ **Annexe 5 : Taux d'absentéisme par type d'absence des éboueurs femmes/hommes entre 2008 et 2016**
- ▶ **Annexe 6 : Mesure de l'absence au travail pour les éboueurs en 2016**
- ▶ **Annexe 7 : Évolutions du budget et des comptes administratifs depuis 2001**
- ▶ **Annexe 8 : Modèle de charte passée avec McDonald's par les mairies d'arrondissement**
- ▶ **Annexe 9: Cartographie des points noirs de la propreté pour chaque arrondissement**
- ▶ **Annexe 10: Dotations d'investissement par arrondissement**
- ▶ **Annexe 11 : Missions 2 et 3 du Contrat d'Objectifs et de Performance de la DPE**
- ▶ **Annexe 12 : Préconisations des groupes politiques**

**Annexe 1 : Courrier relatif à la demande de création de la MIE sur la politique municipale en matière de propreté.****Nathalie Kosciusko-Morizet**Ancien Ministre  
Députée  
Présidente du Groupe les Républicains

Paris, le 8 novembre 2016

Nos réf : NKM /PB/JG/241



R16CABM-029497

09/11/2016

Madame la Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris, nous souhaitons voir inscrite au prochain Conseil de Paris de décembre une délibération portant création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de propreté.

Ce sujet fait l'unanimité chez les Parisiens tant le nettoyage des rues fait défaut. Ainsi, d'après un sondage publié en octobre 2015, 68 % des Parisiens sont mécontents de la propreté de la capitale. Les interpellations sont d'ailleurs récurrentes sur les réseaux sociaux pour vous intimer à agir. D'autant plus que depuis la suppression du baromètre de la propreté en 2009, les Parisiens ne disposent plus d'outil d'évaluation en continu de cette politique municipale. D'ailleurs, votre prédécesseur reconnaissait sitôt son mandat achevé qu'il avait « lâché trop vite » sur ce sujet.

Qualifiée de priorité du mandat par vos soins en avril 2014, la propreté n'a fait l'objet d'une communication qu'en février 2016. Sans cesse reporté, ce plan d'actions devait initialement être présenté début 2015. Moins de deux mois après son adoption, vous reconnaissiez déjà qu'il était dépassé et annonciez qu'un plan complémentaire serait prochainement présenté, ce qui n'a toujours pas été le cas à ce jour.

Il semble indispensable de procéder à l'audition de l'ensemble des acteurs de la propreté à Paris. Elle permettra par exemple de mieux saisir les raisons pour lesquelles la Direction de la Propreté et de l'Eau affiche un taux d'absentéisme record au sein des directions parisiennes. De plus, l'intégration des agents du Centre d'Action pour la Propreté de Paris au sein de la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection doit être expertisée, notamment quant à l'évolution de la verbalisation des incivilités.

La question des moyens financiers mobilisés pour cette mission de premier ordre doit également être analysée. La réforme de la taxe de balayage intervenue en 2010 s'est traduite par des augmentations de fiscalité vertigineuses pour certaines copropriétés sans que le service ne s'en trouve amélioré.

Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
Hôtel de VilleHôtel de Ville - 75196 Paris cedex 04  
Tél. : 01 42 76 57 83 - Fax : 01 42 76 50 99  
E-mail : nathalie.kosciusko-morizet@paris.fr



La MIE devra s'attacher à examiner les modalités d'une meilleure répartition des rôles entre les échelons centraux et locaux. A cet égard, il nous semble qu'il faut dépasser une codécision qui n'a jamais fonctionné pour étudier sérieusement l'hypothèse d'une décentralisation totale de la propreté, en confiant notamment aux maires d'arrondissement un pouvoir fonctionnel de direction sur les personnels ainsi qu'un budget spécifique.

La propreté est un enjeu central de la politique municipale. L'état des rues nourrit le sentiment d'insécurité et participe de la perte d'attractivité touristique de la capitale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Valérie Pontandon

Lucas

C. Boulay-Sprouillon

Jean-François LEGARET

Pierre-Yves Bournez

Pierre Labarrière

Marie de Vermont-Tromette

F. Pi-Saud

N. Faupant

A. Longhina

Jean-Benoît Joly

Abel

Blair

Marie-Cécile

Marie-Cécile

Collet C. GUYARD  
Christian HONORÉ Christian HONORÉ  
Sylvie Ceyrac  
D. P. G. A'ANNESINI

Danièle Giaggi  
V. H. R.

## Annexe 2 : La réglementation parisienne en matière d'hygiène et de salubrité publique

<b>LE REGLEMENT SANITAIRE DU DEPARTEMENT DE PARIS</b>
---

**1 LA REGLEMENTATION PARISIENNE EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SALUBRITE PUBLIQUE.**

La réglementation qui s'applique aujourd'hui à la Ville de Paris en la matière peut être nationale ou locale.

Les textes réglementaires locaux sont regroupés au sein du Règlement Sanitaire Départemental de Paris, approuvé par l'arrêté interpréfectoral du 20 novembre 1979.

Le non respect du Règlement Sanitaire peut être sanctionné par des amendes de 3<sup>ème</sup> classe pouvant atteindre 450 €.

**2 LE CONTENU DU REGLEMENT SANITAIRE DU DEPARTEMENT DE PARIS**

Couvrant de nombreux domaines d'hygiène et de salubrité, le RSD est structuré autour de 8 chapitres (titres) :

Titre 1.:	Les eaux destinées à la consommation humaine
Titre 2.:	Locaux d'habitation et assimilés
Titre 3.:	Dispositions applicables aux bâtiments autres que ceux à usage d'habitation et assimilés
Titre 4.:	Élimination des déchets et mesures de salubrité générales
Titre 5.:	Le Bruit (titre abrogé par arrêté préfectoral du 3 avril 1989 et relevant de la Préfecture de Police de Paris)
Titre 6.:	Mesures visant les malades contagieux, leur entourage et leur environnement
Titre 7.:	Hygiène de l'alimentation
Titre 8.:	Dispositions diverses

**3 LES ARTICLES DU RSD CONCERNANT LA PROPRETE SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Ils sont tous regroupés dans le titre 4 et, en particulier :

**Article 76 : Mise des récipients [de collecte des ordures ménagères] à la disposition des usagers (extraits)**

« Dans les immeubles collectifs, les usagers doivent déverser leurs ordures ménagères dans les récipients prévus à cet effet.

De tels récipients doivent être mis chaque jour à leur disposition même si la collecte n'est pas quotidienne... »

**Article 81 : Réglementation de la collecte :**

« Les modalités réglant les conditions de la collecte des ordures ménagères et celles de la collecte sélective des matériaux de récupération, notamment la fréquence, l'horaire, les récipients utilisés, sont définies par arrêtés municipaux pris en application du présent règlement. »

L'arrêté du Maire de Paris et du Préfet de Police du 10 mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à Paris complète ainsi cet article :

**Art. premier** – A Paris la collecte des ordures ménagères est mécanisée. C'est ainsi que les ordures de tout immeuble doivent être présentées dans les bacs roulants mis à la disposition des usagers par la Ville de Paris.

**Art. 2** – Les services municipaux peuvent cependant autoriser, dans les circonstances exceptionnelles, le recours à d'autres modes de conditionnement ; cette autorisation n'a qu'un caractère provisoire et est révoquée à tout instant.

**Art. 3** – Les bacs roulants mis à disposition des usagers doivent être fermés en permanence et constamment maintenus par ceux-ci en parfait état de propreté.

**Art. 4** – Les récipients d'ordures ménagères ne doivent pas être déposés sur le trottoir plus d'une heure avant le passage des services de collecte.

**Art. 5** – Lorsque les trottoirs ont une largeur inférieure à 1,50 mètres, les récipients d'ordures

ménagères ne doivent pas être déposés sur ces trottoirs mais placés à l'entrée de l'immeuble en un endroit visible et facilement accessible.

**Art. 6** – Lorsque des immeubles se trouvent en bordure d'une voie dont la largeur ne permet pas le passage des véhicules de collecte, les récipients d'ordures ménagères qui leur sont affectés doivent être déposés à l'entrée de cette voie.

**Art. 7** – Les récipients d'ordures ménagères doivent être rentrés dans les immeubles un quart d'heure après le passage des véhicules de collecte, de manière à ne laisser en aucun cas subsister ces récipients sur la voie publique.

**Art. 8** – Le directeur de la Propreté de la Ville de Paris, le directeur de la Sécurité publique de la Préfecture de Police et les agents placés sous leurs autorités sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

**Article 84 : élimination des déchets (extraits)**

« Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits... »

**Article 85 : Élimination des déchets encombrants d'origine ménagère.**

« L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.  
Dans les immeubles collectifs, si la disposition des lieux le permet, un local de stockage des déchets encombrants en vue de leur enlèvement doit être aménagé.  
Le stockage de ces objets ne doit en aucun cas occasionner une gêne pour les occupants des immeubles.  
La présentation sur la voie publique des déchets encombrants d'origine ménagère en vue de leur enlèvement par le service de collecte doit s'effectuer conformément aux indications fournies par l'autorité municipale. »

**Article 99 : Propreté des voies et des espaces publics (extraits)**

« Les voies et espaces publics doivent être tenus propres.  
Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies. En sus des conditions figurant par ailleurs dans le présent règlement, ils doivent respecter les prescriptions ci-après  
**99-1. Balayage des voies publiques**  
Le balayage des voies livrées à la circulation publique est assuré par la Ville  
**99-2. Mesures générales de propreté et de salubrité**  
Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toute nature.  
Il est également interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur tout ou partie de la voie publique ainsi que dans les édifices ou édicules d'utilité publique ou sur les bancs des rues et des promenades, tous papiers, imprimés ou non, journaux, prospectus, cartonnages, boîtes, enveloppes, emballages divers et généralement tous objets ou matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique.  
Il est interdit d'y jeter, déposer ou abandonner des pelures, épluchures et résidus de fruits et de légumes et, d'une façon générale tous débris ou détritrus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes.  
Cette interdiction s'étend aux graines, miettes de pain ou de nourriture quelconque tant sur la voie publique que sur les fenêtres, balcons et parties extérieures des immeubles riverains et vise également d'une manière particulière les produits ou objets dangereux ou toxiques pouvant être ramassés par les enfants ainsi que tous les récipients contenant ou ayant contenu des produits inflammables sans avoir été soigneusement dégazés.  
Les façades des immeubles et les clôtures des terrains riverains doivent être tenues propres. Les graffitis sont interdits. L'affichage, lorsqu'il n'est pas interdit, doit être exécuté et maintenu dans des conditions satisfaisantes de propreté. »

**Article 120 : Jet de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.**

« Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.  
Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux. »

**4 OU SE PROCURER LE REGLEMENT SANITAIRE DU DEPARTEMENT DE PARIS**

Un exemplaire du règlement sanitaire du département de Paris peut être obtenu en s'adressant à la Préfecture de Paris, 17 boulevard Morland, Paris 4<sup>ème</sup> - tél. : 01 49 28 45 00  
Son prix est d'environ 12 €.

**Annexe 3 : Plan de renforcement de la propreté****Plan de Renforcement de la Propreté de la Ville de Paris****1 - Adapter l'organisation et le fonctionnement des services de propreté aux réalités du terrain****▪ Maintenir une qualité de propreté tout au long de la journée et de l'année**

Action 1.1 : Revoir la répartition des moyens humains entre le matin et l'après-midi, voire les soirées

Action 1.2 : Adapter les horaires des services de propreté en fonction des éléments saisonniers

Action 1.3 : Recentrer les missions de la circonscription fonctionnelle sur son cœur de métier, ou en appui ponctuel des divisions et en renfort saisonniers

Action 1.4 : Redéployer les heures supplémentaires

**▪ Donner plus de visibilité et d'autonomie de fonctionnement aux agents**

Action 1.5 : Fidéliser l'éboueur sur un territoire

Action 1.6 : Favoriser l'inventivité et la créativité des agents

Action 1.7 : Renforcer le rôle de l'encadrement de proximité et clarifier le positionnement de la maîtrise

Action 1.8 : Proposer des évolutions de rythme de travail : étendre le roulement 7h42 et réfléchir à un horaire de journée

Action 1.9 : Travailler sur l'organigramme des divisions pour gagner en dynamisme

**▪ Développer la mécanisation dans le respect de l'environnement**

Action 1.10 : Rechercher du matériel innovant et adapté aux contraintes locales dans le cadre d'un renforcement de la mécanisation

Action 1.11 : Renforcer la complémentarité entre travail mécanique et travail manuel

Action 1.12 : Optimiser le parc de matériel existant en renforçant les effectifs de conducteurs d'après-midi

**▪ S'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre dans les grandes métropoles françaises et internationales**

Action 1.13 : Étudier les initiatives mises en œuvre dans les grandes métropoles françaises et internationales pour que les échanges de bonnes pratiques puissent avoir lieu

**2 – Regagner des marges de manœuvre en luttant contre l'absentéisme et en optimisant les moyens humains****▪ Valoriser le service public de propreté et ses valeurs lorsque c'est possible**

Action 2.1 : Proposer la remunicipalisation de certaines activités lorsque le service public est plus efficient

**▪ Améliorer les conditions de travail**

Action 2.2 : Poursuivre la prévention des risques et la politique de santé et sécurité au travail

- **Lutter contre l'absentéisme et renforcer la cohésion des équipes**

Action 2.3 : Améliorer les procédures de recrutement des agents de terrain : organiser plus de séances de recrutement dans l'année, professionnaliser les recruteurs

Action 2.4 : Améliorer l'accueil et renforcer le suivi des stagiaires

Action 2.5 : Garantir l'application cohérente et juste de la procédure disciplinaire

- **Renforcer la reconnaissance des agents et valoriser le travail sur le terrain pour développer la motivation**

Action 2.6 : Améliorer la formation des agents de terrain

Action 2.7 : Développer des parcours professionnels motivants et qualifiants

Action 2.8 : Faire connaître les métiers de la propreté

- **Travailler sur les effectifs**

Action 2.9 : Mutualiser les fonctions support

Action 2.10 : Renforcer les effectifs de terrain en ciblant les besoins

### **3 – Agir et travailler ensemble**

- **Mieux associer les Parisiens à l'effort de propreté**

Action 3.1 : Informer, sensibiliser, développer localement des opérations de nettoyage participatif

Action 3.2 : Organiser des conférences citoyennes

- **Travailler encore plus en lien avec les Maires d'arrondissement et les conseils de quartier**

Action 3.3 : Établir des plans de propreté pour tous les arrondissements de Paris

Action 3.4 : Travailler en lien avec le référent DPE dans les conseils de quartier

- **Mieux faire connaître l'action des services de propreté**

Action 3.5 : Utiliser les nouveaux vecteurs de communication (réseaux sociaux, applications de géolocalisation)

### **4 – Aller vers l'objectif « zéro déchet »**

- **Mettre en place le Programme Local de Prévention (PLP) des déchets**

Action 4.1 : Accentuer les actions de prévention des déchets

- **Mettre en place un Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SD-DPR)**

Action 4.2 : Créer des équipements de proximité au cœur de la Ville

Action 4.3 : Mettre en place des éco points mobiles

- **Mettre en place un Plan de relance du tri**

Action 4.4 : Mettre en œuvre le contrat qui sera signé avec Eco Emballages

Action 4.5 : Expérimenter des points de collecte sur l'espace public

Action 4.6 : Renforcer l'information et la sensibilisation de l'utilisateur au tri

- **Mettre en place un 4<sup>ème</sup> flux de collecte : les bio-déchets**

Action 4.7 : Mettre en place la collecte des bio-déchets des gros producteurs municipaux

Action 4.8 : Expérimenter une collecte séparative et en porte à porte des déchets alimentaires dans le secteur diffus (2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements)

Action 4.9 : Développer le compostage dans les quartiers

### **5 – Développer une approche globale de la propreté**

#### **▪ Agir avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la Ville**

Action 5.1 : Assurer la propreté dans les jardins

Action 5.2 : Mobiliser l'ensemble des grands acteurs publics et privés présents sur l'espace public (SNCF, la Poste, ERDF, la RATP, la CPCU et tous les concessionnaires)

Action 5.3 : Obliger les prestataires à une tenue de chantier irréprochable

Action 5.4 : Mettre en place des équipes transverses à plusieurs directions (service locaux)

#### **▪ Renforcer la lutte contre les incivilités et les prévenir**

Action 5.5 : Généraliser les partenariats avec les entreprises de vente à emporter

Action 5.6 : Lutter contre les mégots par l'installation de cendriers (grandes enseignes, immeubles de bureau, bailleurs sociaux pour les immeubles d'habitation)

Action 5.7 : Renforcer le nombre d'inspecteurs verbalisateurs de la DPSP de près de 50% d'ici à l'été 2018

Action 5.8 : Engager une action déterminée contre les déjections canines dès 2017, amplifier la verbalisation contre les jets de mégots dans les prochains mois, et démultiplier la capacité d'investigation

Action 5.9 : Poursuivre le travail entre la Ville et la Préfecture de Police pour lutter contre les ventes à la sauvette

#### **▪ Sensibiliser et Mobiliser la jeunesse**

Action 5.10 : Élaborer avec le Conseil Parisien de la jeunesse des propositions sur le civisme, le tri, et plus généralement sur la manière de mobiliser les jeunes adultes

Action 5.11 : Développer sur les réseaux sociaux et les sites de vidéo en ligne une action de communication ciblée vers la jeunesse

Action 5.12 : Former les animateurs DASCO à l'environnement et au développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage des matériaux, tri, civisme propreté)

Action 5.13 : Élaborer une mallette pédagogique spécifique à destination des animateurs DASCO, et des enseignants des écoles et collèges de la Ville

#### **▪ Engager un plan d'action contre les rats**

Action 5.14 : Mettre en place une action « coup de poing » de dératisation en cas d'infection massive sur un parc/square/jardin public

Action 5.15 : Mettre en place un suivi approprié des sites en cours de dératisation

Action 5.16 : Adapter les conteneurs pour les rendre inaccessibles aux rats

Action 5.17 : Adapter les composteurs pour les rendre inaccessibles aux rats et éviter qu'ils ne contiennent des produits attractifs pour les rats

Action 5.18 : Adapter l'installation des poulaillers pour prévenir toute infestation par les rats

Action 5.19 : Adapter les interventions de la DPE (STPP/STEA) en appui de la DEVE pour limiter les sources de nourriture des rats sur l'espace public – étude au cas par cas

Action 5.20 : Sensibiliser le public contre les incivilités, le nourrissage et l'abandon des déchets hors des conteneurs

Action 5.21 : Renforcer les moyens de lutte contre les rats de la SAP

Action 5.22 : Communiquer auprès du public pour l'inciter à adopter des comportements adaptés afin d'assurer un espace public propre

Action 5.23 : Surveillance des sites et signalement en amont de toute menace de ré-infestation massive

Action 5.24 : Mettre en place un système interne d'information géographique de suivi de la présence de rats et des actions en cours

Action 5.25 : Mettre en place un suivi de la sensibilité des rats aux produits utilisés dans le cadre des actions de dératisation (problèmes de résistance)

Action 5.26 : Gérer les nourrisseurs compulsifs dans les parcs, squares et jardins publics

Action 5.27 : Sensibiliser et former les différents acteurs du plan de dératisation

Action 5.28 : Utiliser l'équipe TRANSFO 2017 pour imaginer des solutions créatives de prévention afin de maîtriser les populations des rongeurs

Action 5.29 : Mettre en place une démarche continue d'innovation technique en termes de lutte contre les rongeurs

#### ▪ Lutter contre les campagnes publicitaires sauvages

Action 5.30 : Poursuivre l'enlèvement d'office et le recouvrement des frais en cas de campagne publicitaire sauvage

Action 5.31 : Proposer des évolutions législatives pour renforcer les moyens juridiques permettant de lutter efficacement contre les campagnes d'affichage sauvage

Action 5.32 : Travailler avec les services du Préfet à la mise en place de l'amende administrative prévue par le code de l'environnement

Action 5.33 : Engager systématiquement des poursuites judiciaires à l'encontre des marques et agences qui utilisent ces procédés de communications illégaux

#### **6 – Appropriation et évaluation du PRP**

Action N°6.1 : Permettre l'appropriation et la diffusion du PRP et de la stratégie zéro déchet au niveau de tous les services et agents de la DPE

Action N° 6.2 : Créer un nouveau baromètre de la propreté.



## Annexe 4 : Évolution des effectifs du STPP depuis 2001

Évolution des effectifs<sup>1</sup>

En préambule, il est nécessaire d'effectuer deux rappels quant aux corrections techniques à opérer quand on analyse les effectifs de la DPE :

- Les « ententes » : il s'agit de postes budgétaires (351 en 2017) dévolus au SIAAP et aux barrages, qui sont pour la plupart structurellement vacants (253 postes vacants sur les 351), car le système de mise à disposition des agents a été abandonné au profit d'un détachement dans ces établissements interdépartementaux. Les supports budgétaires se libèrent au fur et à mesure des départs. En théorie, il faudrait les supprimer. Il ne s'agit pas de postes d'éboueurs. Il s'agit de personnels de maîtrise (EB = 101), d'adjoints techniques (EB = 42), d'adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement (EB = 52), de techniciens supérieurs chefs de subdivision (EB = 49) et d'adjoints administratifs (EB = 21).
- 25 postes d'éboueurs ont été gelés lors de l'externalisation de la collecte des 3<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit l'impact de la réforme LCI. En effet, dans le cadre de cette réforme, 119 postes ont été transférés de la DPE à la DPSP au BS 2016 (dont 96 postes de TSON).

Enfin, si les effectifs budgétaires sont disponibles sur toute la période considérée, les données relatives aux effectifs réels avant 2004 ne sont pas directement accessibles via Business Object.

Effectifs totaux DPE

On constate au fil des années une grande stabilité des effectifs au sein du Service Technique de la Propreté de Paris. Compte tenu de l'externalisation de la collecte dans certains arrondissements effective à partir de 2009, cette stabilité équivaut à un renforcement des équipes.

EB affichés	dont budgets annexes	EB Ville	dont ententes	dont postes gelés	EB réels Ville	ETP Ville (au 31/12)	dont STPP	dont ententes	ETP budgets annexes (au 31/12)	ETP totaux (au 31/12)	EB Département	ETP (au 31/12)	
2001	614	651	819	150	-	607	651			651	2001	-	2
2002	616	652	849	150	-	608	678			678	2002	-	2
2003	624	648	676	146	-	709	690			690	2003	-	2
2004	627	641	643	136	-	709	650	614	91	650	2004	-	3
2005	673	624	649	103	-	771	715	678	66	649	2005	-	3
2006	647	621	645	102	-	733	725	672	54	649	2006	3	3
2007	656	610	776	77	-	737	753	679	49	756	2007	-	2
2008	666	59	767	54	-	729	778	678	38	754	2008	3	2
2009	633	37	726	91	35	730	742	664	29	724	2009	1	2
2010	611	58	753	46	35	710	714	677	22	700	2010	2	2
2011	691	64	737	44	35	766	750	691	18	730	2011	2	-
2012	643	57	746	37	35	707	677	672	15	700	2012	2	2
2013	755	56	709	37	35	610	629	648	13	630	2013	2	2
2014	771	60	741	36	35	692	630	661	16	642	2014	2	2
2015	771	57	744	37	35	737	634	676	10	642	2015	2	1
2016	735	52	740	36	35	744	631	623	10	600	2016	2	1
2017*	778	57	731	31	35	762	645	659	17	649	2017*	2	1

\* Pour 2017, volume prévisionnel des ETP au 31/12.

<sup>1</sup> Source DRH.

**Focus éboueurs**

Jusqu'en 2013, les effectifs présentés, tant budgétaires que réels, comprennent le corps des éboueurs et celui de chef d'équipe du nettoyage. On note en 2014 un décrochage des effectifs réels et budgétaires, dû à la transformation de 170 postes de chefs d'équipes du nettoyage en TSON au BP 2014. Ce mouvement se retrouve donc en positif dans l'évolution des effectifs des TSON.

Depuis, les effectifs d'éboueurs augmentent progressivement et les efforts particuliers de recrutement effectués sur l'année 2017 (au 31 décembre, 310 nouveaux éboueurs auront été affectés à la DPE) auront permis d'abaisser le taux de vacance à un niveau historiquement bas (projection au 31/12/2017 : - 2.4 ETP par rapport aux 5 008 postes budgétaires du BS 2017 soit - 0.05%).

	EB affichés	dont budgets annexes	EB Ville	dont ententes	dont postes gelés	EB réels Ville	ETP Ville (au 31/12)	dont STPP	dont ententes	ETP budgets annexes (au 31/12)	ETP totaux (au 31/12)
2001	4 572	-	4 572	-	-	4 572	4 570	-	-	-	4 570
2002	5 165	-	5 165	-	-	5 165	5 246	-	-	-	5 246
2003	5 325	-	5 325	-	-	5 325	5 339	-	-	-	5 339
2004	5 384	-	5 384	-	-	5 384	5 376	5 226	-	-	5 376
2005	5 317	-	5 317	-	-	5 317	5 475	5 426	-	-	5 475
2006	5 253	-	5 253	-	-	5 253	5 354	5 215	-	-	5 354
2007	5 409	-	5 409	-	-	5 409	5 399	5 240	-	-	5 399
2008	5 372	-	5 372	-	-	5 372	5 297	5 250	-	-	5 297
2009	5 247	-	5 247	-	25	5 322	5 325	5 275	-	-	5 325
2010	5 222	-	5 222	-	25	5 197	5 222	5 179	-	-	5 222
2011	5 212	-	5 212	-	25	5 187	5 219	5 166	-	-	5 219
2012	5 125	-	5 125	-	25	5 100	5 083	5 002	-	-	5 083
2013	5 032	-	5 032	-	25	5 007	5 035	5 020	-	-	5 035
2014	4 906	-	4 906	-	25	4 881	4 813	4 765	-	-	4 813
2015	4 817	-	4 817	-	25	4 892	4 839	4 629	-	-	4 839
2016	4 825	-	4 825	-	25	4 900	4 845	4 671	-	-	4 845
2017	5 041	-	5 041	-	25	5 016	5 025	4 826	-	-	5 025

**Focus TSON**

Le corps des TSON est relativement récent. Il apparaît en 2004 sous la forme d'agent d'encadrement du nettoyage. En 2008 est créé en parallèle le corps des agents d'encadrement de l'assainissement. Ces deux corps sont fusionnés en 2012 pour créer les TSON.

En toute logique, les effectifs tant budgétaires que réels augmentent régulièrement jusqu'en 2014. Les effectifs budgétaires restent ensuite stables jusqu'en 2016. Au BS 2016, 96 postes sont transformés en ISVP et TTPS et transférés à la DPSP dans le cadre de la réforme LCI, faisant passer les effectifs budgétaires à 506. 6 postes sont créés au BS 2017, soit 512 postes actuellement.

	EB affichés	dont budgets annexes	EB Ville	dont ententes	dont postes gelés	EB réels Ville	ETP Ville (au 31/12)	dont STPP	dont ententes	ETP budgets annexes (au 31/12)	ETP totaux (au 31/12)
2001											
2002											
2003											
2004	25	-	25	-	-	25	25	25	-	-	25
2005	52	-	52	-	-	52	52	52	-	-	52
2006	95	-	95	-	-	95	95	95	-	-	95
2007	95	-	95	-	-	95	117	116	-	10	127
2008	172	19	153	-	-	153	163	162	-	16	181
2009	192	19	173	-	-	173	192	191	-	20	212
2010	267	19	248	-	-	248	244	242	-	19	263
2011	275	22	253	-	-	253	240	236	-	20	260
2012	373	35	338	-	-	338	309	305	-	25	336
2013	474	47	427	-	-	427	391	390	-	41	432
2014	630	74	556	4	-	560	578	577	-	62	640
2015	660	74	586	4	-	602	554	553	-	66	622
2016	689	74	615	4	-	602	495	495	-	67	568
2017*	585	75	510	4	-	505	485	485	-	72	557

\* Pour 2017, volume prévisionnel des ETP au 31/12.

### Focus métiers de l'automobile

Les corps des conducteurs, assistants d'exploitation et assistants des métiers de l'automobile connaissent une tendance à la hausse de leurs effectifs budgétaires depuis 2001. Les effectifs réels hors ententes ont quant à eux été à peu près stables depuis 2009 avant d'augmenter de manière significative au cours des deux dernières années, passant de 692,8 au 31/12/2015 à 738 au 31/12/2017.

	EB affichés	dont budgets annexes	EB Ville	dont ententes	dont postes gelés	EB réels Ville	ETP Ville (au 31/12)	dont STPP	dont ententes	ETP budgets annexes (au 31/12)	ETP totaux (au 31/12)
2001	607	2	605	55	-	551	612				612
2002	647	2	645	54	-	592	645				645
2003	654	2	652	59	-	604	641				641
2004	651	-	651	47	-	604	653	592	35	-	653
2005	705	-	705	36	-	670	705	666	37	-	705
2006	727	-	727	33	-	694	693	678	25	-	705
2007	724	-	724	31	-	693	697	675	11	-	697
2008	704	-	704	12	-	692	685	674	10	-	695
2009	704	-	704	12	-	692	705	699	9	-	705
2010	703	-	703	11	-	692	708	692	9	-	703
2011	703	-	703	11	-	692	699	678	8	-	699
2012	703	-	703	11	-	692	701	691	8	-	701
2013	718	-	718	11	-	707	702	693	7	-	702
2014	725	-	725	11	-	714	708	696	6	-	708
2015	725	-	725	11	-	714	700	691	7	-	700
2016	750	-	750	11	-	739	725	715	6	-	725
2017*	777	-	777	11	-	766	745	736	5	-	745

\* Pour 2017, volume prévisionnel des ETP au 31/12.

### Focus personnels de maîtrise

Le mécanisme des ententes a un impact particulièrement important dans l'analyse des effectifs des personnels de maîtrise et de la vacance sur le corps. En effet, sur les 416 postes budgétaires au BP 2017, 101 sont des postes liés aux ententes, dont 21,8 seulement sont couverts par des ETP. Les effectifs budgétaires et réels sur le corps ont connu une diminution constante depuis 2004.

	EB affichés	dont budgets annexes	EB Ville	dont ententes	dont postes gelés	EB réels Ville	ETP Ville (au 31/12)	dont STPP	dont ententes	ETP budgets annexes (au 31/12)	ETP totaux (au 31/12)
2001	496	58	410	167	-	243	396				396
2002	535	57	468	167	-	301	466				466
2003	572	60	512	170	-	342	502				502
2004	650	71	605	205	-	400	596	356	198	-	596
2005	651	73	578	198	-	380	577	355	177	69	646
2006	641	74	567	191	-	375	547	345	166	66	613
2007	623	71	557	185	-	372	504	331	138	67	571
2008	583	70	513	145	-	365	500	348	118	65	569
2009	582	70	512	145	-	367	490	326	96	66	526
2010	549	69	480	129	-	357	425	316	76	65	480
2011	538	69	469	119	-	356	412	309	69	65	477
2012	519	69	450	105	-	345	356	285	55	59	415
2013	469	69	400	105	-	295	330	265	50	59	389
2014	432	66	366	85	-	281	314	260	44	56	370
2015	445	66	381	105	-	276	303	253	40	57	360
2016	431	64	367	103	-	264	283	246	27	59	342
2017*	416	62	354	101	-	253	256	226	22	59	315

\* Pour 2017, volume prévisionnel des ETP au 31/12.

## Annexe 5 : Taux de l'absence par type d'absence des éboueurs femmes/hommes entre 2008 et 2009.

EVOLUTION DU TAUX GLOBAL D'ABSENTEISME DES EBOUEURS FEMMES/HOMMES  
établi à partir de l'infocentre RH21

TYPE D'ABSENCE	janv 08 à dec 08	janv 09 à dec 09	janv 10 à dec 10	janv 11 à dec 11	janv 12 à dec 12	janv 13 à dec 13	janv 14 à dec 14	janv 15 à dec 15	janv 16 à dec 16
ABS. INJUSTIF. et ABS. SERV. FAIT	0,23%	0,15%	0,16%	0,73%	0,40%	0,33%	0,35%	0,36%	0,23%
ACC. TRAV. F	4,54%	4,09%	4,85%	5,19%	3,10%	3,48%	3,49%	3,58%	3,63%
MAL. ORD. F	12,06%	14,00%	13,98%	13,43%	12,23%	12,09%	11,07%	12,80%	12,71%
MAL. PROF. et MAL. CONT. SERV.	0,08%	0,05%	0,44%	0,66%	0,60%	0,30%	0,41%	0,64%	0,20%
<b>TAUX ABS FEMMES</b>	<b>16,91%</b>	<b>18,29%</b>	<b>19,43%</b>	<b>20,01%</b>	<b>16,32%</b>	<b>16,20%</b>	<b>15,33%</b>	<b>17,38%</b>	<b>16,77%</b>
TYPE D'ABSENCE	janv 08 à dec 08	janv 09 à dec 09	janv 10 à dec 10	janv 11 à dec 11	janv 12 à dec 12	janv 13 à dec 13	janv 14 à dec 14	janv 15 à dec 15	janv 16 à dec 16
ABS. INJUSTIF. et ABS. SERV. FAIT	0,48%	0,35%	0,50%	0,47%	0,43%	0,33%	0,33%	0,29%	0,29%
ACC. TRAV. H	2,86%	2,90%	2,71%	2,95%	2,60%	3,09%	2,90%	2,91%	3,23%
MAL. ORD. H	8,92%	9,08%	9,25%	9,48%	9,40%	8,47%	9,09%	9,17%	9,12%
MAL. PROF. et MAL. CONT. SERV.	0,13%	0,08%	0,21%	0,21%	0,28%	0,41%	0,38%	0,33%	0,30%
<b>TAUX ABS HOMMES</b>	<b>12,39%</b>	<b>12,41%</b>	<b>12,66%</b>	<b>13,11%</b>	<b>12,71%</b>	<b>12,32%</b>	<b>12,71%</b>	<b>12,70%</b>	<b>12,94%</b>

Rappels  
- absence de service fait (code abs. ASF) : à la DPE correspond à la situation des envois (leur arrêt au-delà du délai de 48 heures)  
- maladie professionnelle (code abs. MAP) : affections professionnelles figurant au code de la sécurité sociale.

(\*) : Ce chiffre correspond à l'effectif moyen (calculé sur 12 mois) des grades d'éboueur et d'éboueur principal comptant à l'effectif de chacune des périodes d'analyses (12 photos mensuelles).  
(1) : la durée de travail moyenne prise en compte pour la journée est de 7h42.

**Annexe 6 : Mesure de l'absence au travail pour les éboueurs en 2016.**

SRH / SES / 26/06/2017

**Mesure de l'absence au travail pour les éboueurs en 2016****a) Méthode de calcul du taux d'absentéisme et utilisation des données statistiques**

Le taux d'absentéisme calculé sur 12 mois glissants consiste à calculer les taux d'absentéisme moyen de la période comprenant le mois considéré et les 11 mois précédents. Cette méthode permet de réduire les effets saisonniers et de mieux appréhender les tendances sur le long terme.

Chaque mois, le taux d'absentéisme est calculé pour l'ensemble des éboueurs de la DPE. Sur l'année 2016 (c'est-à-dire la période de 12 mois, de janvier à décembre 2016), le taux d'absentéisme des éboueurs est 13,14%. Il se décompose comme suit :

Maladie ordinaire	Accident de travail ou de service	Absence injustifiée ou absence de service fait	Maladie professionnelle
9,31 %	3,25 %	0,28 %	0,30 %

Dans le cadre de la synthèse des risques professionnels, le taux d'absentéisme des éboueurs et des conducteurs est communiqué à la direction, au STPP et au SRH chaque mois. Il fait également partie des indicateurs figurant au tableau de bord « RH » réalisé chaque trimestre pour la direction. Les taux par division et par atelier sont mis à jour trimestriellement et diffusés au STPP et à chaque division.

**b) Précautions d'analyse**

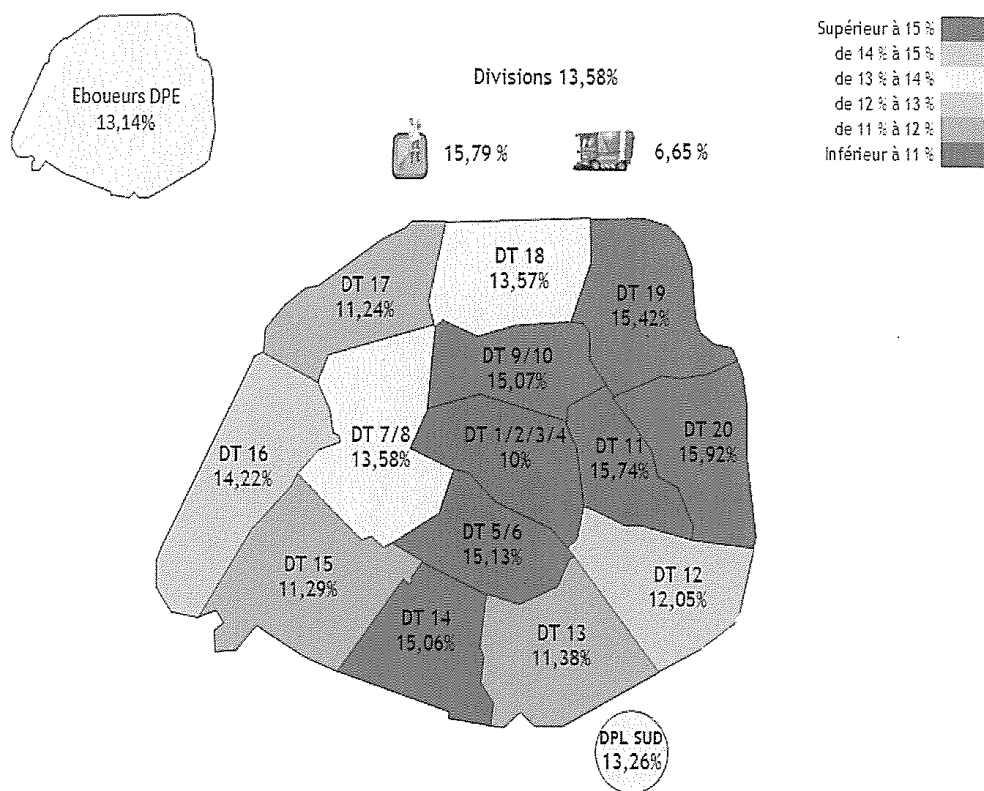
Les taux d'absentéisme doivent être analysés avec précaution. En effet, l'archivage des vues mensuelles dans l'infocentre RH 21 fige les données et toute modification ultérieure sur des données déjà archivées ne pourra être prise en compte dans le calcul du taux d'absentéisme, par exemple dans le cas de requalification des jours d'arrêt de maladie ordinaire (absentéisme compressible) en longue maladie (absentéisme incompressible).

Par ailleurs, si l'analyse des taux globaux ou par division est très révélateur, la mesure de l'absentéisme des ateliers doit être prise avec prudence en raison de leur effectif relativement réduit (d'environ 15 à 50 agents). Au sein d'un effectif de petite taille en effet, les situations individuelles ont un impact disproportionné dans les statistiques, rendant toute analyse difficile et sujette à caution. Les statistiques par atelier sont néanmoins utilisées dans certains cas, par exemple à l'occasion de la mise en place de nouveaux rythmes de travail dans certains ateliers, afin d'en mesurer l'impact sur l'absentéisme.

**c) Taux d'absentéisme par division du STPP**

Le taux d'absentéisme est calculé pour chaque division. Une cartographie est établie permettant de situer chaque division par rapport au taux global moyen divisions.

SRH / SES / 26/06/2017



d) Taux d'absentéisme par catégorie d'ateliers

Au sein des ateliers du STPP, l'absentéisme des ateliers d'engins, qui effectuent des tâches mécanisées, est sensiblement inférieur à celui des ateliers territoriaux qui effectuent principalement des missions de collecte et de balayage. Cet écart peut s'expliquer par le mode de recrutement au sein des ateliers d'engins qui est très exigeant et par la prime de technicité (prime de conduite) qui est octroyée uniquement lorsque l'agent est présent.

SRH / SES / 26/06/2017

	Taux d'absentéisme ateliers territoriaux	Taux d'absentéisme ateliers engins
Division 1/2/3/4	11,97%	5,14%
Division 5/6	19,20%	4,11%
Division 7/8	16,29%	4,63%
Division 9/10	17,31%	7,20%
Division 11	18,10%	9,64%
Division 12	15,12%	5,17%
Division 13	13,82%	4,40%
Division 14	18,29%	3,79%
Division 15	12,20%	7,01%
Division 16	15,67%	7,93%
Division 17	12,29%	6,22%
Division 18	16,10%	6,90%
Division 19	16,60%	12,83%
Division 20	18,55%	8,39%
DPL SUD	13,26%	Pas d'atelier engins

e) Taux d'absentéisme en fonction de l'activité : l'importance de la collecte

Les tâches effectuées par les éboueurs diffèrent selon qu'ils travaillent dans un arrondissement dans lequel la collecte des ordures ménagères est assurée en régie ou par un prestataire privé. L'activité de collecte expose davantage les agents aux accidents et aux troubles musculo-squelettiques :



SRH / SES / 26/06/2017

	Mode de collecte	Taux absentéisme
Division 1/2/3/4	2 <sup>eme</sup> par la SMM et Entreprise	10,00%
Division 5/6	Régie	15,13%
Arr. 7	Entreprise	9,87%
Arr. 8	Régie	16,00%
Arr. 9	Régie	15,70%
Arr. 10	Entreprise	14,85%
Division 11	Entreprise	15,74%
Division 12	Assurée par la SMM	12,05%
Division 13	Entreprise	11,38%
Division 14	Régie	15,06%
Division 15	Entreprise	11,29%
Division 16	Régie	14,22%
Division 17	Régie	11,24%
Division 18	Entreprise	13,57%
Division 19	Entreprise	15,42%
Division 20	Régie	15,92%
DPL SUD	Régie	13,26%

Absentéisme moyen selon le mode de collecte en régie ou par une entreprise

Taux d'absentéisme collecte en régie	Maladie ordinaire	Accident de travail ou de service	Absence injustifiée ou absence de service fait	Maladie professionnelle
14,29%	9,82%	3,76%	0,34%	0,38%

Taux d'absentéisme collecte par une entreprise	Maladie ordinaire	Accident de travail ou de service	Absence injustifiée ou absence de service fait	Maladie professionnelle
12,86%	9,65%	2,72%	0,26%	0,23%



SRH / SES / 26/06/2017

DIVISION 5-6 (taux d'absentéisme : 15,13 %)

	ATELIER 5/1	ATELIER 5/2	ATELIER 5/3 ENGINS	ATELIER 5/4	ATELIER 5/5	ATELIER 6/1	ATELIER 6/2	ATELIER 6/3	ATELIER 6/4	ATELIER 6/5 ENGINS	ATELIER 6/6
<b>Effectif moyen</b>	39	42	26	16	16	18	33	31	17	23	22
Abs. Inj et Abs. Serv. Fail	0,90%			0,68%		0,03%	0,33%	0,80%	0,25%		0,14%
Accident Travail	12,42%	9,30%	0,58%	3,78%	1,01%	4,92%	1,44%	5,01%	5,51%	0,20%	0,65%
Mal Ordinaire	12,29%	10,50%	4,78%	6,42%	11,61%	10,10%	18,53%	11,89%	14,16%	2,34%	3,45%
Mal Prof et Mal Contr. Serv											
<b>Taux global atelier</b>	<b>25,61%</b>	<b>19,80%</b>	<b>5,34%</b>	<b>13,09%</b>	<b>12,62%</b>	<b>15,05%</b>	<b>20,34%</b>	<b>17,70%</b>	<b>19,91%</b>	<b>2,54%</b>	<b>4,26%</b>

DIVISION 7-8 (taux d'absentéisme : 13,58 %)

	ATEL 7/1 ENGINS 8 APM	ATEL 7/2 ENGINS 8 MAT	ATELIER 7/3	ATELIER 7/4	ATELIER 7/5	ATELIER 7/6 ENGINS 8 MAT	ATELIER 7/7 ENGINS 8 APM	ATELIER 8/1	ATELIER 8/2	ATELIER 8/3	ATELIER 8/4	ATELIER 8/5	ATELIER 8/6 ENGINS 8 APM	ATELIER 8/7 ENGINS 8 APM	ATELIER 8/8 ENGINS 8 MATIN
<b>Effectif moyen</b>	41	24	17	14	20	17	18	37	40	25	36	33	23	16	24
Abs. Inj et Abs. Serv. Fail					0,26%	0,05%		0,15%	0,16%	0,15%	0,27%	0,11%	0,08%		
Accident Travail	0,42%	1,22%	6,83%		2,32%	1,95%	8,24%	2,42%	11,32%	7,29%	2,54%	5,19%	6,90%	1,32%	0,21%
Mal Ordinaire	1,62%	3,03%	4,99%	3,58%	14,19%	9,46%	3,33%	11,18%	9,26%	7,19%	14,24%	16,10%	11,01%	6,62%	2,45%
Mal Prof et Mal Contr. Serv						0,52%									
<b>Taux global atelier</b>	<b>2,00%</b>	<b>4,23%</b>	<b>11,81%</b>	<b>3,58%</b>	<b>16,79%</b>	<b>11,46%</b>	<b>12,32%</b>	<b>13,75%</b>	<b>20,73%</b>	<b>14,64%</b>	<b>17,05%</b>	<b>25,40%</b>	<b>17,99%</b>	<b>9,94%</b>	<b>2,66%</b>

DIVISION 9-10 (taux d'absentéisme : 15,07 %)

	ATELIER 9/1	ATELIER 9/2	ATELIER 9/3	ATELIER 9/4	ATELIER 9/5	ATELIER 9/6	ATELIER 9/7	ATELIER 9/8	ATELIER 9/9	ATELIER 9/10	ATELIER 9/11 ENGINS 10 APM	ATELIER 9/12 ENGINS 10 APM	ATELIER 9/13
<b>Effectif moyen</b>	21	23	22	24	21	23	32	36	36	23	23	21	25
Abs. Inj et Abs. Serv. Fail	1,43%	0,04%	0,22%	0,34%	1,16%	0,59%	0,02%	1,13%	0,02%	0,08%	0,09%		
Accident Travail	0,67%	4,85%	2,03%	2,31%	0,09%	0,34%	2,73%	5,88%	7,41%	7,42%	5,26%	1,37%	1,32%
Mal Ordinaire	12,93%	13,62%	15,86%	15,56%	21,52%	11,31%	8,68%	13,98%	6,62%	11,14%	13,11%	5,66%	7,05%
Mal Prof et Mal Contr. Serv							0,32%				2,92%		
<b>Taux global atelier</b>	<b>15,08%</b>	<b>16,51%</b>	<b>18,10%</b>	<b>16,21%</b>	<b>22,78%</b>	<b>12,25%</b>	<b>11,67%</b>	<b>20,70%</b>	<b>14,04%</b>	<b>21,56%</b>	<b>18,47%</b>	<b>7,06%</b>	<b>8,37%</b>

DIVISION 11 (taux d'absentéisme : 15,74 %)

	ATELIER 11/1 MATIN	ATELIER 11/2	ATELIER 11/3	ATELIER 11/4	ATELIER 11/5 MATIN	ATELIER 11/6 APM	ATELIER 11/7 ENGINS APM	ATELIER 11/8 ENGINS MATIN
<b>Effectif moyen</b>	28	32	24	29	24	35	31	33
Abs. Inj et Abs. Serv. Fail	0,05%	0,66%	0,05%	0,51%	2,09%			
Accident Travail	11,55%	5,58%	2,21%	0,45%	1,53%		2,63%	4,10%
Mal Ordinaire	10,56%	21,06%	11,36%	10,20%	12,56%	13,75%	4,99%	7,25%
Mal Prof et Mal Contr. Serv		3,41%					0,12%	
<b>Taux global atelier</b>	<b>22,15%</b>	<b>30,72%</b>	<b>13,64%</b>	<b>11,15%</b>	<b>16,20%</b>	<b>13,75%</b>	<b>7,78%</b>	<b>11,35%</b>

DIVISION 12 (taux d'absentéisme : 12,05 %)

	ATELIER 12/1	ATELIER 12/2	ATELIER 12/3	ATELIER 12/4	ATELIER 12/5	ATELIER 12/6	ATELIER 12/7 ENGINS APM	ATELIER 12/8 ENGINS MATIN
<b>Effectif moyen</b>	28	28	36	18	32	23	30	35
Abs. Inj et Abs. Serv. Fail	0,94%	0,39%	0,36%		0,01%	1,05%		0,01%
Accident Travail	7,01%	0,19%	2,10%	2,05%	5,36%	0,54%	0,10%	1,56%
Mal Ordinaire	18,28%	9,37%	9,65%	6,41%	9,66%	13,73%	2,50%	2,82%
Mal Prof et Mal Contr. Serv		0,51%				0,06%	2,60%	
<b>Taux global atelier</b>	<b>27,24%</b>	<b>10,45%</b>	<b>12,14%</b>	<b>8,46%</b>	<b>15,27%</b>	<b>15,39%</b>	<b>5,60%</b>	<b>4,79%</b>

SRH / SES / 26/06/2017

## DIVISION 13 (taux d'absentéisme : 11,38 %)

	ATEL 130C ENGINS	ATELIER 131	ATELIER 132	ATELIER 133	ATELIER 134	ATELIER 136	ATELIER 131A	ATELIER 131B	ATELIER ENGINS
<b>Effectif moyen</b>	27	19	48	30	24	25	27	25	31
Abs Inj et Abs Serv Fail		0,01%		0,08%	0,06%	0,12%	0,12%	0,00%	
Accident Travail	0,65%	2,36%	2,67%	0,23%	1,03%	5,01%	2,41%	12,70%	0,72%
Mal Ordinaire	3,82%	2,97%	9,06%	7,56%	8,21%	10,36%	18,26%	11,59%	3,44%
Mal Prof et Mal Cont Serv				3,63%					
Taux global atelier	4,67%	5,34%	11,73%	11,30%	7,30%	15,49%	20,79%	24,30%	4,16%

## DIVISION 14 (taux d'absentéisme : 15,06 %)

	ATELIER 141	ATELIER 142	ATELIER 143	ATELIER 144	ATELIER 145	ATELIER 146	ATELIER 147 ENGINS	ATELIER A POLYV
<b>Effectif moyen</b>	35	44	37	36	37	37	29	27
Abs Inj et Abs Serv Fail	0,20%	0,36%	0,27%	0,53%	0,10%			
Accident Travail	6,81%	4,25%	4,31%	8,34%	5,53%	1,22%	0,65%	0,81%
Mal Ordinaire	19,03%	10,02%	7,06%	13,13%	15,31%	7,46%	3,11%	3,22%
Mal Prof et Mal Cont Serv	3,41%	2,69%				0,55%		
Taux global atelier	29,50%	17,53%	11,65%	22,00%	20,93%	9,24%	3,77%	3,82%

## DIVISION 15 (taux d'absentéisme : 11,29 %)

	ATEL 15A BEURET	ATEL 15B CAUCHY	ATELIER 151	ATELIER 152	ATELIER 153	ATELIER 154	ATELIER 155	ATELIER 156	ATELIER 157	ENGIN BEURET 158	ENGIN CAUCHY 159
<b>Effectif moyen</b>	22	25	19	19	21	28	25	21	21	22	21
Abs Inj et Abs Serv Fail				0,01%	0,15%	0,00%	0,11%	0,68%		0,00%	
Accident Travail	0,63%	0,65%	6,49%	0,24%	10,73%	0,83%	1,36%	2,48%	1,77%	1,13%	1,12%
Mal Ordinaire	10,39%	5,20%	9,57%	13,23%	13,21%	7,92%	12,56%	5,75%	8,54%	7,29%	4,41%
Mal Prof et Mal Cont Serv											
Taux global atelier	11,02%	5,85%	15,06%	13,48%	24,10%	8,74%	14,03%	8,89%	10,31%	8,42%	5,53%

## DIVISION 16 (taux d'absentéisme : 14,22 %)

	ATELIER 161	ATELIER 162	ATELIER 163	ATELIER 164	ATELIER 165	ATELIER 166	ATELIER 167	ATELIER 168	ATELIER 169	ATELIER ENGINS
<b>Effectif moyen</b>	33	35	32	34	32	25	29	33	31	52
Abs Inj et Abs Serv Fail	0,04%	2,11%	0,38%	0,48%	1,31%	0,29%	0,28%	0,82%	1,47%	
Accident Travail	2,92%	8,36%	3,40%	6,46%	4,22%	1,96%	5,62%	0,35%	2,36%	2,06%
Mal Ordinaire	9,92%	15,36%	6,67%	8,92%	9,95%	10,80%	9,45%	16,21%	5,62%	5,68%
Mal Prof et Mal Cont Serv	3,55%									
Taux global atelier	16,43%	25,83%	10,45%	15,86%	15,46%	12,88%	15,34%	17,38%	9,65%	7,93%

## DIVISION 17 (taux d'absentéisme : 11,24 %)

	ATELIER 171	ATELIER 172	ATELIER 173	ATELIER 174	ATELIER 175	ATELIER 176	ATELIER 171E1	ATELIER 171E2
<b>Effectif moyen</b>	37	44	42	41	47	46	34	25
Abs Inj et Abs Serv Fail	0,44%	0,56%	0,46%	0,52%	0,22%	0,15%	0,03%	0,04%
Accident Travail	0,37%	3,93%	1,18%	0,75%	4,15%	0,71%	1,21%	1,32%
Mal Ordinaire	6,85%	8,71%	8,54%	10,50%	10,69%	7,04%	5,44%	4,21%
Mal Prof et Mal Cont Serv		2,66%	2,12%			2,33%		
Taux global atelier	7,66%	15,86%	12,33%	11,77%	15,07%	10,23%	6,68%	5,57%



## Annexe 7 : Évolutions du budget et des comptes administratifs depuis 2001

## Évolution des dépenses hors masse salariale DPE 2001-2016 en euros courants et constants

Les évolutions sont à apprécier prioritairement « hors SYCTOM », la contribution au syndicat étant fixée en fonction de paramètres externes. Par ailleurs, l'évolution est marquée par d'importantes mesures de périmètre : à titre d'illustration, la DPE correspondait à la « direction de la protection de l'environnement » au début des années 2000, ces dépenses ayant ensuite fait l'objet de transferts vers d'autres directions. D'autres mesures de périmètre ont impacté l'évolution des dépenses sur la période.

Il convient de noter que :

- des retraitements ont dû être effectués, qui n'ont été possibles qu'à compter de l'année 2008, pour corriger certaines divergences entre outils.
- les chiffres présentés sont impactés, sur des séries longues, par d'importantes mesures de périmètre (un exemple est donné dans le document joint notamment sur la sortie du périmètre « environnement » du champ de compétences de la DPE),
- enfin, les dépenses sont présentées hors masse salariale.



**Annexe 8 : Modèle de charte passée avec McDonald's par les mairies d'arrondissement.**



**CHARTRE NATIONALE**  
**"LUTTE CONTRE LES EMBALLAGES ABANDONNES SUR LA**  
**VOIE PUBLIQUE ET DANS LA NATURE"**

**ENGAGEMENT N°1 :**  
**MCDONALD'S FRANCE**

**21 OCTOBRE 2008**



Face aux difficultés récurrentes de la question des emballages abandonnés par certains clients sur la voie publique et dans la nature, l'entreprise McDonald's France prend en 2007 l'initiative de conduire une large démarche de concertation, en lien étroit avec l'Association des Maires de France et avec le soutien du ministère en charge de l'écologie, pour faire émerger une démarche globale en réponse au problème.

Cette démarche est menée avec deux villes pilotes – Dijon (21) et Albert (80) – avec l'implication de nombreuses parties prenantes : McDonald's France et AMF bien sûr, mais aussi Eco-Emballages, Ademe, associations de protection de l'environnement et de loisirs extérieurs, services municipaux en charge de la propreté, fabricants d'emballages et clients.

### LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

#### ▪ Le jeteur n'est pas seul en cause

Jeter est la solution de facilité, rendue 'acceptable' par toute une série de justifications : l'absence ou inadaptation des poubelles publiques, l'excès d'emballages, l'esthétique déjà dégradée du lieu, la possibilité de s'abstraire du regard des autres (lieux isolés, nuit...), les comportements de groupes... peuvent accentuer le phénomène.

Le problème est rendu plus difficile parce qu'il implique aussi de nombreux autres acteurs : les restaurants, les services Propreté des collectivités locales, les fabricants d'emballages, les organismes spécialisés dans le traitement des déchets, les associations de protection de l'environnement, les agriculteurs dont une partie des terres peuvent être souillées (notamment les maraîchers, nombreux en périphérie des villes)...

Comme la plupart des questions environnementales, la problématique des déchets abandonnés mêle donc un ensemble d'acteurs aux responsabilités partagées.

#### ▪ Il n'y a pas UNE solution, la réponse est multiple et d'ordre sociotechnique

Un progrès technique permet, parfois, de modifier radicalement une situation ; ici, aucune solution technique ne permettrait seule de régler le problème. Tout progrès fera nécessairement interagir des éléments techniques, mais aussi des choix managériaux et commerciaux et des évolutions des comportements des clients.

#### ▪ Le comportement des uns a des conséquences sur celui des autres

Une action unilatérale et isolée peut avoir des effets contreproductifs :

- assurer uniquement le ramassage des déchets abandonnés peut déresponsabiliser les clients et les inciter à relâcher leurs efforts de propreté ;
- sensibiliser à la modification des comportements sans mettre en place en même temps les poubelles adaptées et en nombre suffisant peut avoir le même effet contreproductif.

Si tout est en place pour que 'mettre à la poubelle' soit aussi simple que 'jeter sur la voie publique', il devient plus difficile de se justifier d'abandonner ses déchets. La pression sociale pour adopter un comportement civique s'accroît. Mais ce cercle vertueux ne s'enclenchera que lorsque tous les éléments de la solution seront simultanément en place.



### **UN PROGRAMME DE SOLUTIONS AUTOUR DE QUATRE AXES DE PROGRES EN INTERACTION**

Le processus de concertation et de test a révélé quatre axes de progrès en interaction :

- les emballages ;
- le mobilier dédié à la collecte des déchets (corbeilles et poubelles) ;
- le ramassage des déchets abandonnés ;
- la communication et la sensibilisation des clients ;

Les actions contribuant à ces quatre axes de progrès devront, autant que possible, être engagées simultanément, dans le cadre de partenariats locaux entre les autres acteurs impliqués (entreprises de restauration rapide, collectivités, associations...).

Fort de ces enseignements, et compte tenu de la nécessité d'un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés par la lutte contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique et dans la nature,

en référence à la Charte nationale '*Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique*', signée le 21 octobre 2008 par l'Association des Maires de France (AMF) et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (Snarr),

l'entreprise McDonald's France, représentée par son président-directeur général, Jean-Pierre Petit, s'engage à mettre en œuvre un programme national de lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique, autour des quatre axes de progrès simultanés identifiés lors de la démarche de concertation conduite en 2007 à son initiative :



### **DES EMBALLAGES MOINS NOMBREUX ET MOINS VOLUMINEUX**

McDonald's France s'engage à :

- concevoir, fabriquer et mettre à disposition des restaurants des emballages de vente à emporter qui répondent à cinq exigences principales :
  - continuer à être pratiques pour transporter les repas ;
  - garantir la conservation des produits emballés, notamment en termes de température ;
  - assurer une facilité de manipulation opérationnelle en restaurant par les équipes McDonald's ;
  - ne pas dégrader l'impact environnemental lié à la fabrication des emballages ;
  - être moins nombreux et/ou moins volumineux pour être jetés plus facilement dans des corbeilles et des poubelles.
- concevoir un dispositif de formation des équipiers pour les amener à appliquer les nouvelles procédures de distribution d'emballages de vente à emporter et ainsi donner la juste quantité d'emballages nécessaire pour garantir la qualité et la facilité de transport des produits vendus aux clients.

### **DES POUBELLES ADAPTEES AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION**

McDonald's France s'engage à :

- concevoir, fabriquer et mettre à disposition des restaurants des poubelles 'Service au volant' accessibles depuis les voitures sans en descendre, pour faciliter le geste 'jeter dans les poubelles',
- inciter les restaurants à installer ces poubelles sur leurs parkings et en proximité des services au volant.



### **UNE COLLECTE DES DECHETS OPTIMISEE ET PLUS VISIBLE DU GRAND PUBLIC**

McDonald's France s'engage à :

- Intégrer dans le logiciel de management environnemental de McDonald's France (EcoProgress) un outil permettant aux franchisés de définir et de formaliser les circuits de ramassage des déchets abandonnés aux alentours des restaurants.
- Concevoir et mettre à disposition des franchisés qui en perçoivent la nécessité un dispositif de prestation de service de ramassage des déchets abandonnés dans des périmètres plus larges que la périphérie directe des restaurants par la voie d'entreprises ou de structures d'insertion par l'économie (régies de quartier, réseau Idées dans les régions...).

### **UNE COMMUNICATION INCITANT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT**

McDonald's France s'engage à :

- mettre à disposition des franchisés des méthodes et des outils de pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation locales et partenariales afin de les décliner dans les restaurants (exemples : affichage, messages sur les emballages de vente à emporter et sur les poubelles, dépliants d'information...), notamment en partenariat avec d'autres acteurs.
- mettre en œuvre une campagne de communication nationale d'intérêt général incitant à de nouveaux comportements des clients.

**Jean-Pierre Petit**  
*Président-directeur général*  
*de McDonald's France*



Annexe 9 : Cartographie des points noirs de la propreté pour chaque arrondissement.

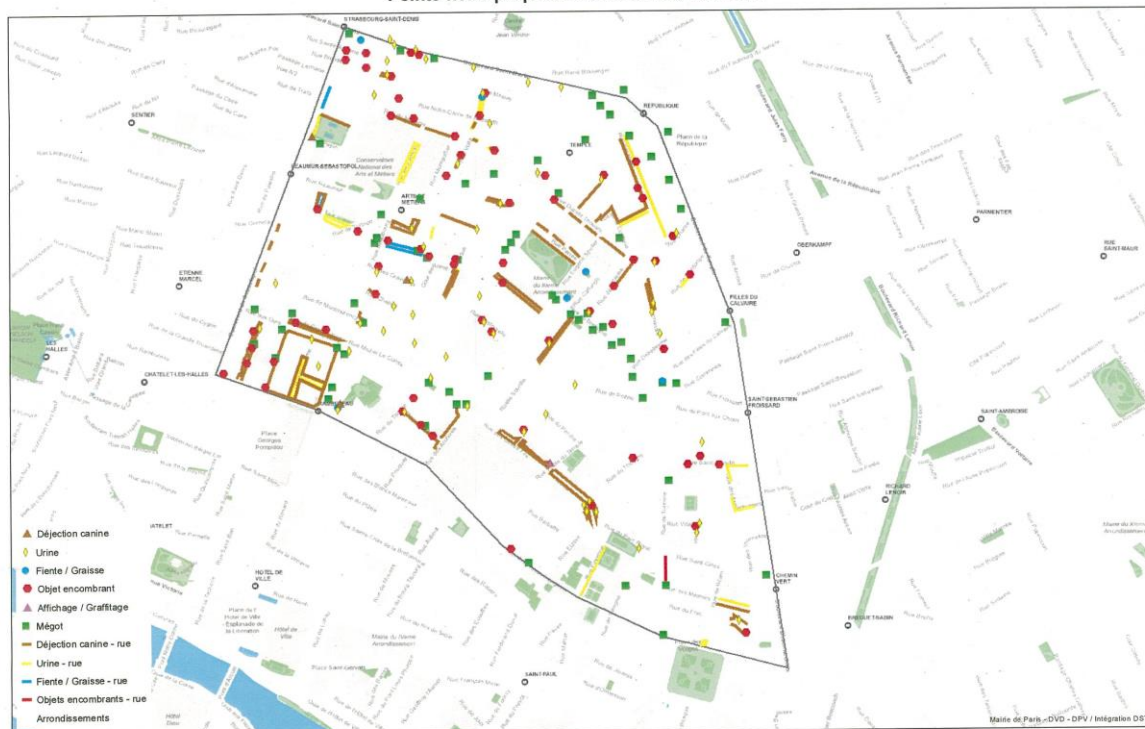
Points noirs propreté - 1er arrondissement



Points noirs propreté - 2eme arrondissement



Points noirs propreté - 3eme arrondissement



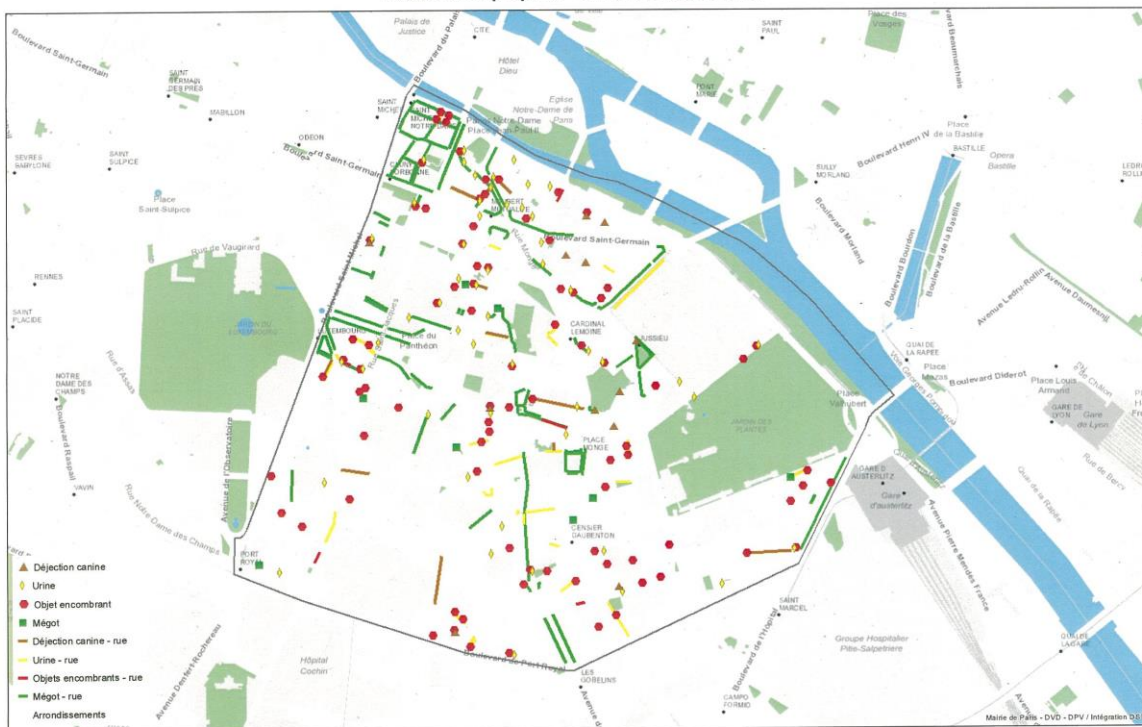
Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE-STPP

Points noirs propreté - 4eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE - STPP

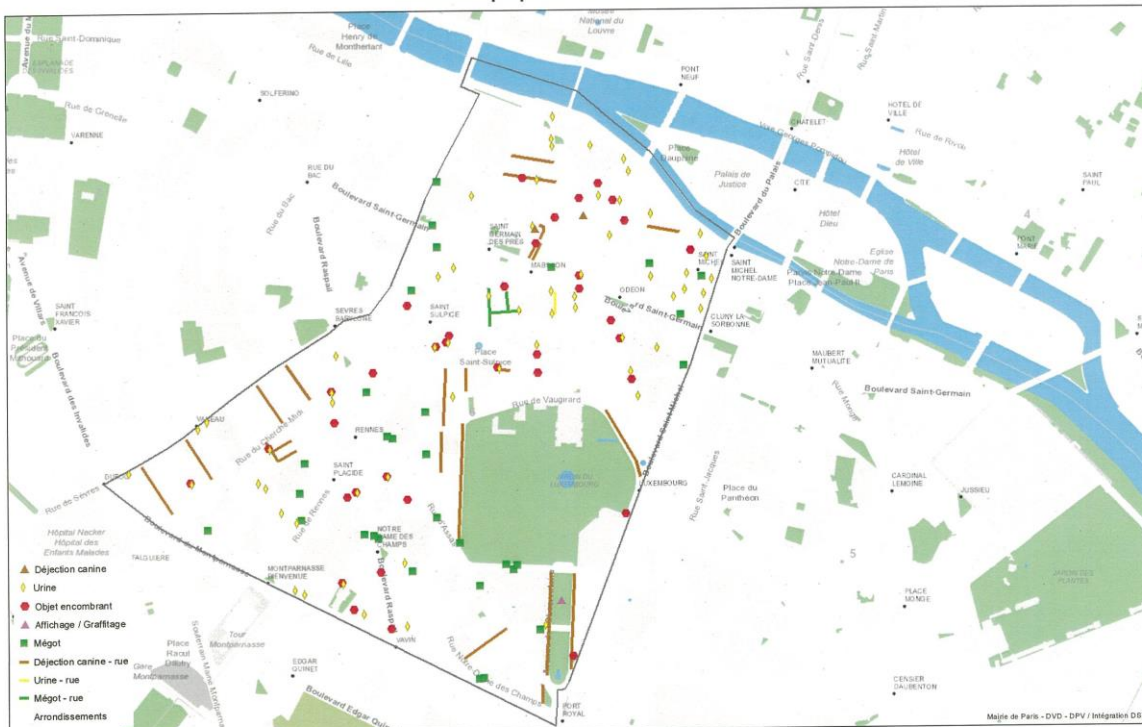
Points noirs propreté - 5eme arrondissement



Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP

Points noirs propreté - 6eme arrondissement



Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP

Points noirs propreté - 7eme arrondissement

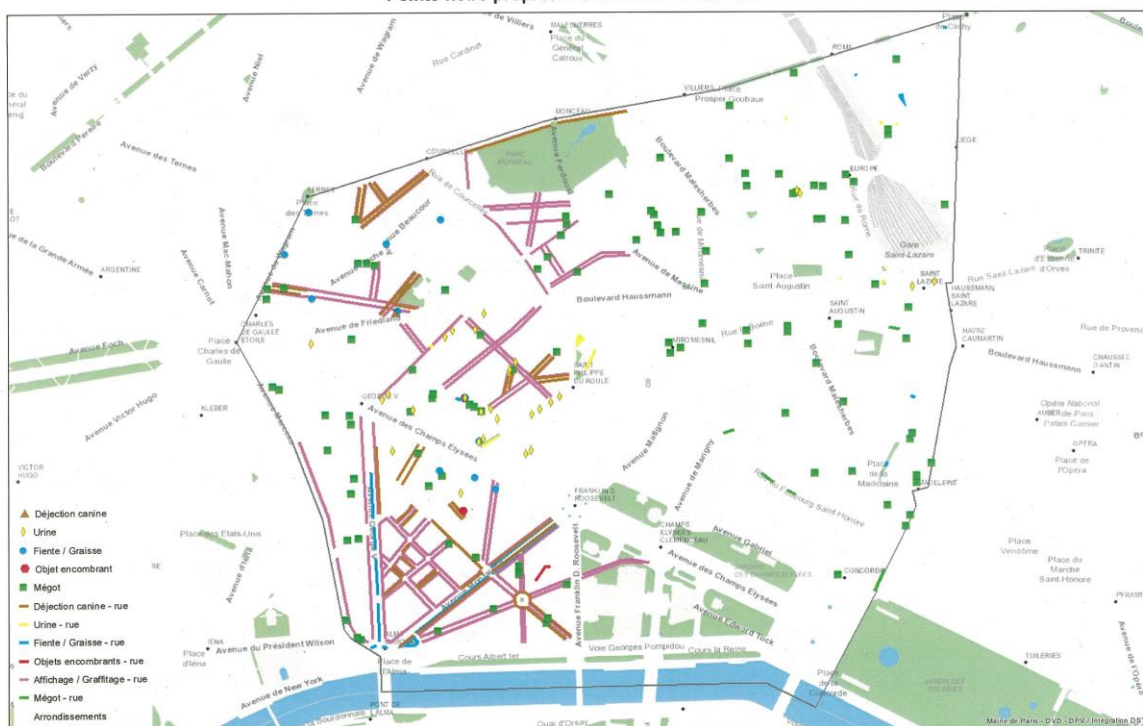


Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP



Points noirs propreté - 8eme arrondissement



Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP



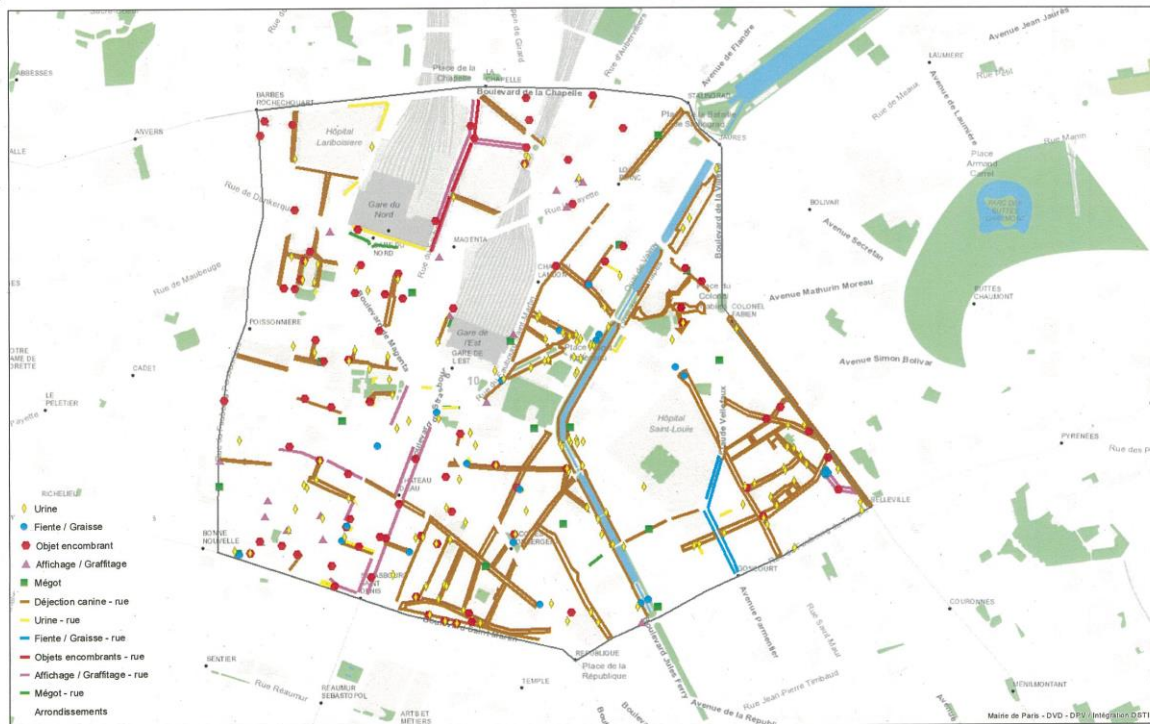


Points noirs propreté - 9eme arrondissement



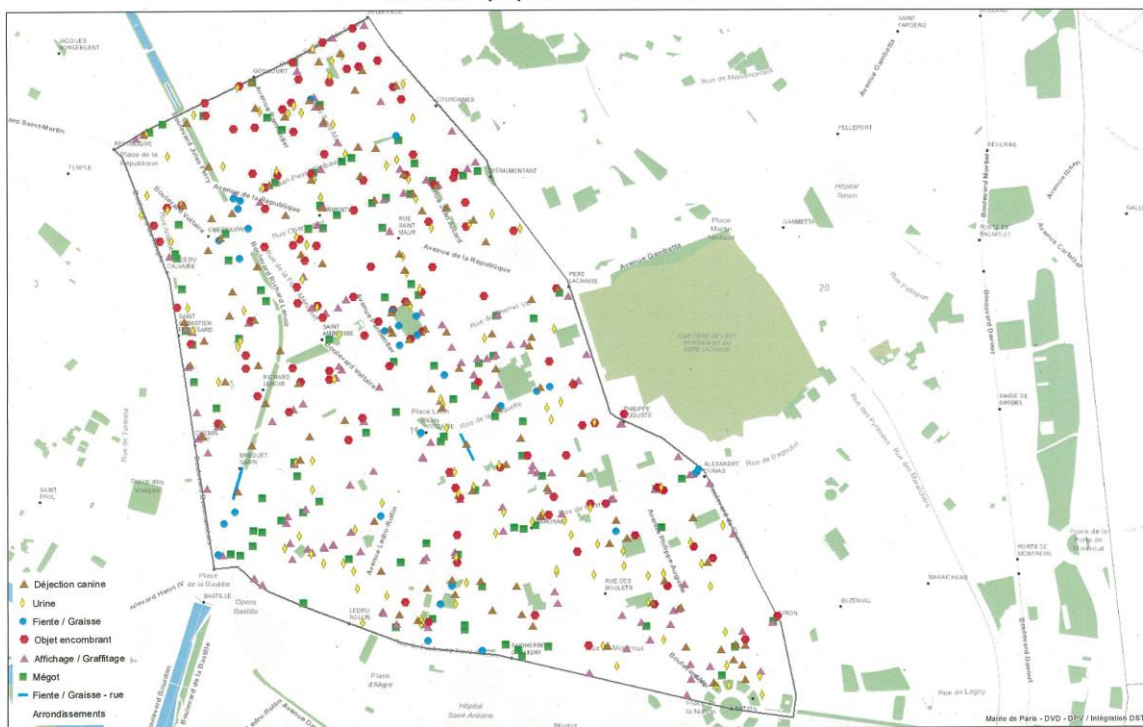
Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE - STPP

Points noirs propreté - 10eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE - STPP

Points noirs propreté - 11eme arrondissement

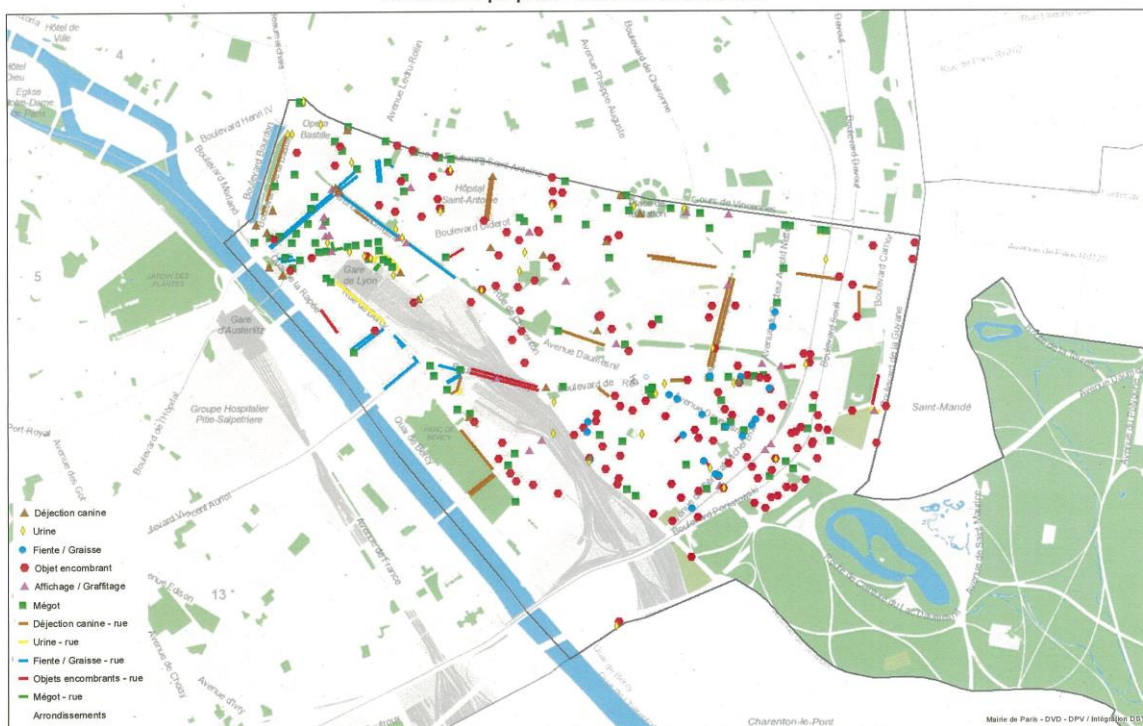


Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP



Points noirs propreté - 12eme arrondissement

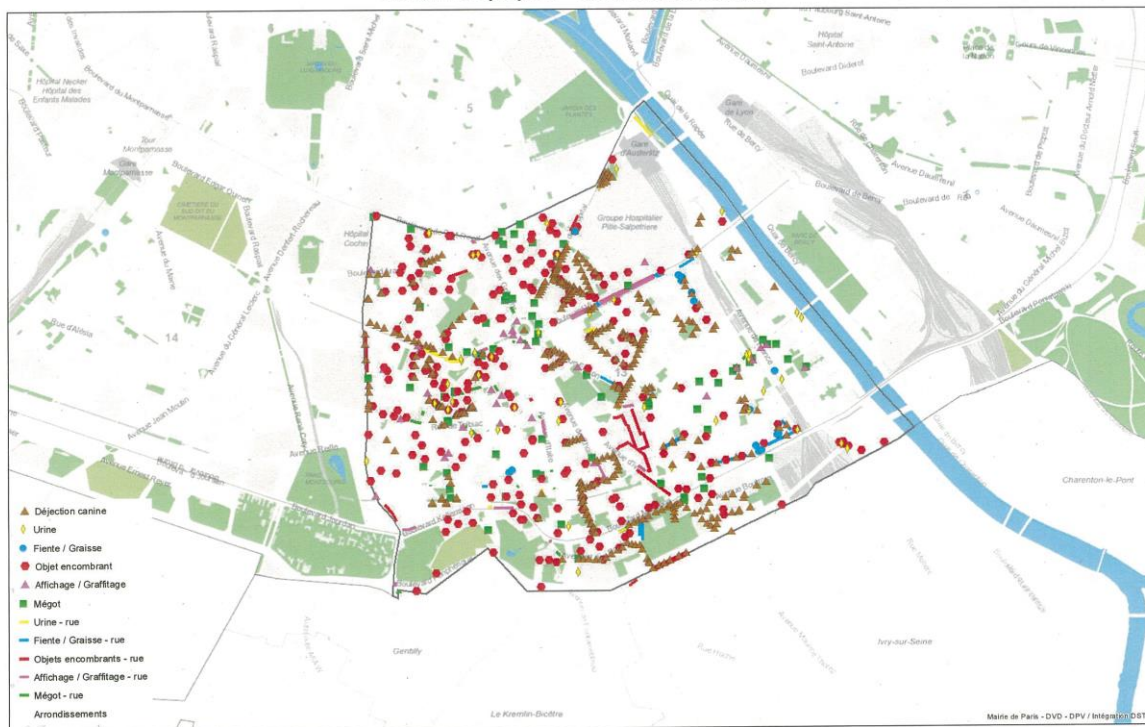


Date: 03/10/2017

Auteur: DPE - STPP



Points noirs propreté - 13eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur: DPE - STPP

0 170 m

Points noirs propreté - 14eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur: DPE - STPP

0 125 m

Points noirs propreté - 15eme arrondissement

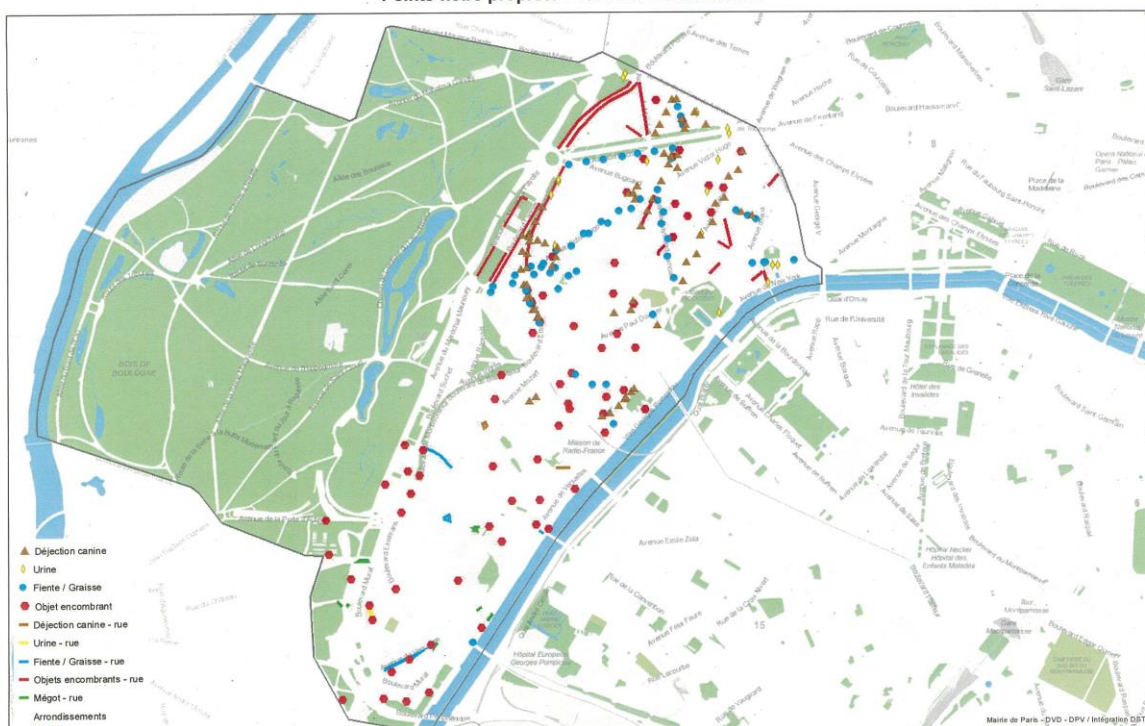


Date: 03/10/2017

Auteur : DPE - STPP



Points noirs propreté - 16eme arrondissement

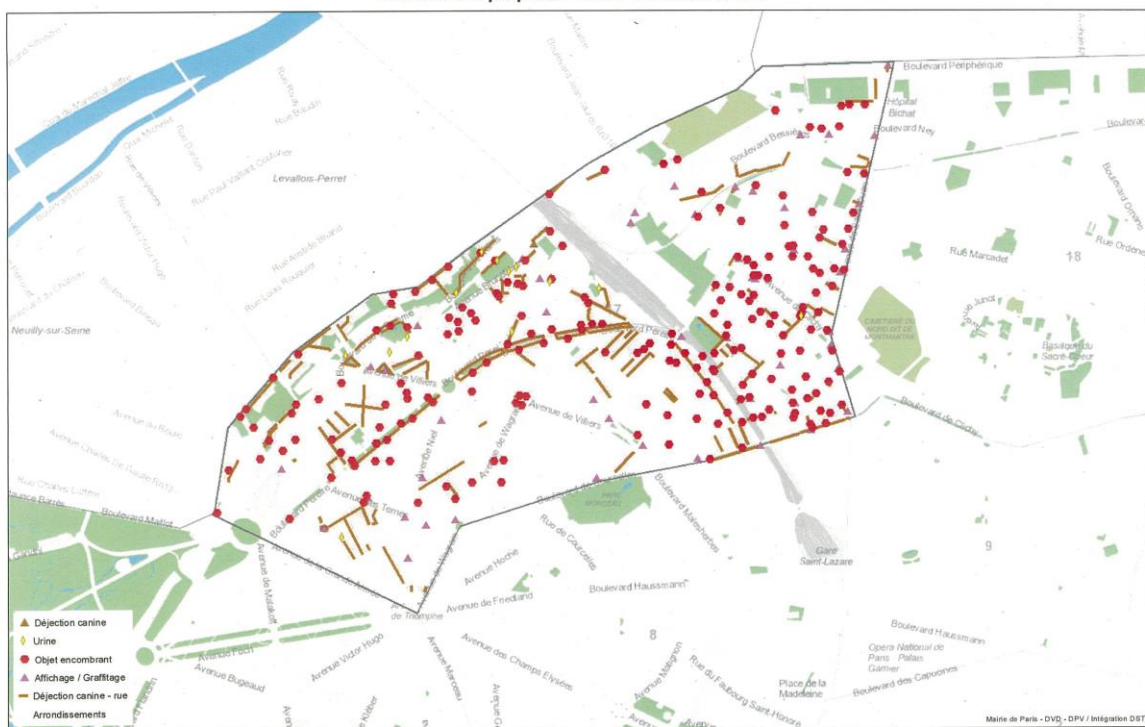


Date: 03/10/2017

Auteur : DPE - STPP



Points noirs propreté - 17eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur: DPE - STPP

0 140 m

Points noirs propreté - 18eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur: DPE - STPP

0 130 m

Points noirs propreté - 19eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE - STPP

0 150 m

Points noirs propreté - 20eme arrondissement



Date: 03/10/2017  
Auteur : DPE - STPP

0 150 m

## Annexe 10 : Dotations d'investissement par arrondissement

Dotation d'investissement localisée 2017		
Mairies d'arrondissement	Montant	En % du montant de la dotation
Maire du 1er arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 2ème arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 3ème arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 4ème arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 5ème arrondissement	17 000 €	3%
Maire du 6ème arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 7ème arrondissement	21 500 €	4%
Maire du 8ème arrondissement	21 500 €	4%
Maire du 9ème arrondissement	10 000 €	2%
Maire du 10ème arrondissement	22 000 €	4%
Maire du 11ème arrondissement	27 000 €	5%
Maire du 12ème arrondissement	27 000 €	5%
Maire du 13ème arrondissement	33 000 €	7%
Maire du 14ème arrondissement	27 000 €	5%
Maire du 15ème arrondissement	44 500 €	9%
Maire du 16ème arrondissement	33 000 €	7%
Maire du 17ème arrondissement	33 000 €	7%
Maire du 18ème arrondissement	44 500 €	9%
Maire du 19ème arrondissement	44 500 €	9%
Maire du 20ème arrondissement	44 500 €	9%
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>	<b>100%</b>

## Annexe 11 : Missions 2 et 3 du Contrat d'objectifs et de performance de la DPE.

## Direction de la Propreté et de l'Eau

La DPE assure le nettoyage de l'espace public, la collecte des déchets et participe au développement de l'économie circulaire notamment par sa politique « 3R » Réduction, Réemploi, Recyclage des déchets. Elle veille aussi à l'approvisionnement en eau et assure également l'assainissement. Elle suit la politique globale de l'eau.

Dans le domaine de la propreté et des déchets, elle exerce les missions suivantes, en associant de manière très étroite les maires d'arrondissement à la définition des objectifs :

- Relever les défis de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets en mettant en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), en promouvant et accompagnant le réemploi des objets et le tri des déchets. Ces défis s'inscrivent dans la trajectoire « zéro déchet » et l'économie circulaire.
- Assurer la propreté de l'espace public et sensibiliser les Parisiens au respect de l'espace public pour faire évoluer les comportements ;
- Collecter et valoriser les déchets ;
- Assurer les missions de viabilité hivernale en cas d'épisode neigeux ou de gel.

Dans le domaine de l'eau, les missions de la DPE sont les suivantes :

- Collecter les eaux usées et les eaux pluviales en vue de leur épuration dans les usines du SIAAP (plus d'un million de m<sup>3</sup> d'eaux usées ou de pluie traitées chaque jour) ;  
Gérer, partager et protéger la ressource en eau à l'échelle du bassin en mettant en œuvre les politiques parisiennes initiées dans le Livre Bleu ;
- Collaborer avec les différents partenaires, acteurs de la politique de l'eau (EPTB Seine grands lacs, SIAAP, AESN, DRIEE, ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), Conseils Départementaux...);
- Assurer la production et la distribution d'eau potable (469 863 m<sup>3</sup> consommés chaque jour en moyenne par les Parisiens en 2015) et d'eau non potable au travers de la régie municipale Eau de Paris.

La DPE en quelques chiffres :

BP 2017			
BF	BI	Masse salariale (CA 2016 prévisionnel)	Effectifs réels au 31/12/2016
Dépenses : 265,9 M€ Recettes : 623,2 M€	Dépenses : 37,4 M€ Recettes : 0,05 M€	282,8 M€ (plus 0,6M€ pour le budget annexe de l'eau et plus 22,7M€ pour le budget annexe de l'assainissement)	7 293 (plus 11 pour le budget annexe de l'eau et 514 pour le budget annexe de l'assainissement)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyement de 2 900 km de trottoirs, 1 700 km de voies et 64 marchés découverts</li> <li>• Collecte d' 1 092 000 tonnes collectées par an, de 148 000 tonnes de déchets recyclables collectés et de 83 000 tonnes d'objets encombrants</li> <li>• Près de 171.5 millions de mètres cubes d'eau consommés par an. Environ 65 millions de mètres cubes d'eau non potable consommée par an.</li> <li>• Près de 327.5 millions de mètres cubes d'eau collectés dans le réseau d'assainissement parisien.</li> </ul>			



La structure du contrat d'objectifs et de performance de la DPE

Montant affecté au BP 2017 (fonctionnement)	Intitulé de la mission	Adjoints au Maire référents
<b>Volet Propreté</b>		
195,0 M€	Mettre en œuvre la politique « 3R » : Réduction, Réemploi et Recyclage des déchets * dont contribution SYCTOM 115 M€	Antoinette GUHL / Mao PENINOU
42,0 M€	Améliorer la qualité de l'espace public dans le cadre d'une démarche de développement durable	Mao PENINOU
3,7 M€	Optimiser la gestion des moyens de la DPE	Mao PENINOU
<b>Volet Eau et Assainissement</b>		
25,2 M€	Assainissement : Collecter les eaux usées et les eaux pluviales à Paris, exploiter et entretenir un réseau d'égouts assurant la fonction de galerie technique	Mao PENINOU
	Organiser le service public de l'eau	Célia BLAUEL

**Volet Propreté et Économie circulaire :****Mission 1**

- Fin du PLPD 2010/2015 et atteinte de l'objectif de réduction de 7% des déchets collectés et perception de la subvention de 1,4 million versée par l'ADEME ;
- En 2016, 3 406 actions sur la prévention et le tri ont été lancées dans le cadre de la politique « 3R » ;
- En 2016, 471 sites (immeubles, écoles) compostent leur déchets grâce à la Mairie de Paris ; 5 nouveaux composteurs de quartier ont été inaugurés dans les 3ème, 4ème, 12ème et 14ème arrondissements portant à 10 le nombre total de composteurs de quartier.
- En 2016, 1 nouvelle structure de réemploi a ouvert « La table des matières » dans le 14ème arrondissement portant à 8 leur nombre sur le territoire parisien ;
- En 2016, augmentation de +1% du tonnage de textiles, linge de maison, chaussures réemployés.
- Depuis 2010, amélioration de la qualité du tri : plus de 99% des déchets recyclables (multi-matériaux) collectés par la DPE sont acceptés en centre de tri par le SYCTOM.
- En 2016, le dispositif Trimobile a effectué près de 800 tournées, a touché 21 000 visiteurs et collecté 76 tonnes de déchets ;
- Expérimentations d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (1 marché, 6 établissements publics et privés) et de valorisation des biodéchets (54 marchés, 4 restaurants administratifs, 22 cantines scolaires).
- Renouvellement de la DSP des marchés alimentaires en 2015 : sont intégrés entre autres, l'obligation de mettre en place un dispositif de redistribution des produits alimentaires invendus encore consommables et la collecte des bio-déchets.

**Mission 2 :**

- La réforme relative à la lutte contre les incivilités marque une étape importante avec la création en septembre 2016, de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection). Cette nouvelle direction en charge notamment des problématiques de tranquillité publique rassemble l'ensemble des agents de la DPP et accueille les personnels de la DPE et de la DEVE exerçant des missions de lutte contre les incivilités. La DPE a fortement contribué à l'émergence de cette nouvelle direction, près de 50 inspecteurs du CAPP ont rejoint la DPSP ;

- En 2016, augmentation de +6,4 % du nombre de RDV pour la collecte des objets encombrants ;
- En 2016, 5 bennes ont été commandées pour l'expérimentation de collecte des biodéchets des ménages des 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements ainsi que 26 bennes pour la collecte des ordures ménagères. Elles disposeront de motorisation GNV. De même, 38 mini-aspiratrices électriques de trottoir ont été achetées sur les exercices 2015 et 2016.
- En 2016, près de 500 nouvelles corbeilles bagatelles ont été posées portant le parc à 27 500.

**Mission 3 :**

- En juin 2016, le taux d'absentéisme des éboueurs est de 12,89 % (sur 12 mois glissants);
- Un ambitieux programme de formation a été élaboré dans le cadre du plan de renforcement de la propreté avec notamment la mise en place de modules complémentaires à la formation initiale des encadrants de proximité (TSON) ou encore une formation initiale conjointe avec la DRH des agents de maîtrise Eau-Propreté-Assainissement.
- 69 postes d'éboueurs et 20 postes de conducteurs ont été créés au budget emploi pour renforcer les moyens d'action et prendre en compte les évolutions de l'espace public parisien.

**Annexe 12 : Préconisations des groupes politiques.****Groupe Démocrates et Progressistes**

1. Confier la compétence de la collecte des ordures ménagères à la métropole et concentrer la compétence de Paris sur le nettoyage des espaces publics, de la voirie et des trottoirs

Transférer la mission de collecte des ordures ménagères à la métropole en cohérence avec la mission de traitement des déchets confiée aujourd'hui au SYCTOM, l'agence métropolitaine de traitement des déchets qui regroupe 84 communes (6 millions d'habitants de la métropole)

Désigner un opérateur unique (le Syctom) en charge de la collecte, du tri, du traitement et du recyclage des déchets. Celui ci sera ainsi compétent sur toute la chaîne de la collecte à la valorisation pour organiser le tri et le ramassage en fonction des objectifs de valorisation et de recyclage des déchets.

Sanctuariser les ressources affectées au nettoyage de la voie publique. Distinguer les effectifs en charge de la collecte qui dépendront de la métropole et de l'opérateur désigné par elle et ceux en charge du nettoyage qui continueront à dépendre de la ville et de ses opérateurs. En effet, la priorité actuelle donnée à la constitution journalière des équipes des bennes chargées de la collecte peut parfois affecter les effectifs dévolus au nettoyage.

Dans l'attente de ce transfert, la répartition Régie/DSP doit être maintenue et le renouvellement des marchés de délégation de service public prendre en compte les indicateurs de qualité de la collecte et du nettoyage. (Le transfert d'un arrondissement vers la régie et d'un arrondissement vers la DSP n'est pas à exclure pour les deux arrondissements pour lesquels les indicateurs de propreté seraient globalement les moins satisfaisants)

Après le transfert de la compétence de la collecte, la répartition Régie /DSP pour la mission balayage sera également maintenue.

2. Responsabiliser et clarifier les modalités d'action des maires d'arrondissement et lutter contre les incivismes

Distinguer l'autorité hiérarchique qui appartient à l'instance chargée du pouvoir de nomination, d'évaluation et de notation et l'autorité fonctionnelle chargée de co-définir les actions, les modalités et priorité du nettoyage des espaces publics en proximité avec le terrain et les citoyens.

La Ville de Paris (DPE) resterait détentrice du pouvoir hiérarchique, du pilotage stratégique et de l'organisation des services pour des raisons d'unicité et d'indivisibilité de la ville, de synergie des activités transversales (manifestations publiques, espaces inter-arrondissements...) et de juste affectation des ressources humaines et matérielles entre les arrondissements.

Le Maire d'arrondissement pourrait se voir confier l'autorité fonctionnelle sur le responsable propreté en délimitant précisément l'étendue de cette autorité (animation locale, suivi des missions de nettoyage et de balayage notamment). Une rencontre régulière entre la mairie d'arrondissement, la mairie de Paris et la Direction de la Propreté est organisée pour faire le bilan et définir les objectifs annuels.

En complément, la responsabilisation des mairies d'arrondissement nécessite de rendre obligatoire la définition du contrat local de propreté soumis au conseil d'arrondissement (non réalisé dans le 16e par exemple)

Pour la lutte contre les incivismes, les décisions ont déjà été prises (renforcement de la brigade, amendes à 68 euros). L'augmentation du tarif des amendes et la vidéo verbalisation devraient être envisagés.

3. Adapter la fiscalité à l'évolution du périmètre des compétences, la simplifier tout en expérimentant des mécanismes incitatifs

A recettes constantes, la modification du périmètre des responsabilités entre la ville et la métropole doit conduire à une refonte de la fiscalité dans une optique de simplification et d'incitation : la taxe foncière pourrait intégrer à la fois la TAOM fixée par la métropole et une taxe de balayage modifiée fixée par la ville. Des mécanismes d'incitation à l'efficacité du tri et de la collecte peuvent être envisagés à condition qu'ils ne compliquent pas inutilement la fiscalité qui doit rester simple et lisible par tous (expérimentation de la pesée, incitation au tri)

## Propositions du groupe écologiste de Paris

### Préambule

Le constat unanime des personnes auditionnées comme des remontées du terrain est particulièrement convergent ; la propreté de Paris s'est dégradée au cours de la dernière période.

Il convient donc de tenter d'objectiver autant que faire se peut les raisons pour lesquelles les Parisiennes et les Parisiens considèrent que Paris n'est pas propre.

Tout d'abord il faut insister sur le fait que ces récriminations ne sont pas quantifiées faute du maintien de l'observatoire de la propreté, malheureusement abandonné dès le début du second mandat du précédent maire de Paris.

Sur ce point il faut prendre en considération les études menées sur le sentiment de malpropreté et les causes qui peuvent l'induire.

On renverra fort utilement à une des meilleures études récentes : « Une ville propre : immaculée, appropriée, séparée ? » note de lecture concernant l'étude de Martine Bodineau<sup>180</sup>

Les déterminants du rapport à la saleté y sont particulièrement analysés et démontrent que la propreté ne saurait être appréhendée indépendamment d'autres facteurs sociaux et culturels, des craintes ou phénomènes de racisme sous-jacents, du sentiment réel ou supposé de déclassement, etc.

C'est donc sans aucune capacité d'objectivation que nous devons proposer des solutions.

Les préconisations reposent donc sur la connaissance expérimentale, les réactions des conseils de quartier, les remontées des élu.e.s d'arrondissement, des comparaisons dans le temps notamment.

### 1. Un bilan partiel faute d'indicateurs

#### 1.1 Indicateurs financiers

Les nombreuses auditions n'ont pas permis d'obtenir des indicateurs fiables et incontestables de l'évolution des moyens humains et financiers pour faire face à une augmentation des surfaces à nettoyer, de l'augmentation de la population résidente ou occasionnelle, des nouveaux comportements sur l'espace public.

Ainsi est-il communément admis que le budget de la propreté a sensiblement augmenté au cours de la décennie passée.

Pourtant si l'on tient compte de l'inflation, la réalité est tout autre, plus encore si l'on compare la part du budget dédiée à la propreté rapportée à l'évolution des recettes de la Ville.

Si l'on prend pour base les données de 2001, on constate que les dépenses de propreté hors masse salariale et hors contribution au SYCTOM ont diminué de 17.74% passant en euros constants de 121 à 133 millions d'euros alors que la somme aurait dû atteindre 151 millions d'euros en euros courants.

Dans le même temps les dépenses de personnel ont légèrement augmenté pour atteindre 268M€ soit une progression faciale importante mais hors inflation cette augmentation est limitée à 4.26% soit à peu près l'évolution liée au GVT et mesures catégorielles.

On peut également constater qu'au cours des années passées, le pourcentage des recettes affecté à la propreté de Paris (collecte, traitement des déchets et nettoiement) a très sensiblement diminué, passant de plus de 14% en 2001 à moins de 9% en 2016.

Un examen plus détaillé souligne la quasi stabilité de cette part jusqu'en 2009 puis une diminution régulière depuis.

---

<sup>180</sup> Christine Bellavoine, Secteur des études locales *in Saint-Denis ... au fur et à mesure*, revue communale d'études et de recherches N° 48 Septembre 2006. (Cf. Annexe 1)

	2001	2001 valeur 2016	2016 réel	2016/2001 hors inflation
Impôts et taxes	2813	3522	5663	50,58%
Dont recettes TEOM et Taxe de balayage	374	468	571	14,20%
Services sans masse salariale	121	151	133	-17,74%
Dépenses de Personnel	192	241	268	4,26%
Total dépenses DPE hors SYCTOM	313	392	401	-4,23%
SYCTOM	82	103	107	-2,40%

Evolution des dépenses de propreté 2001 et 2016 en M€ (sources Compte administratif et DPE)

Ne disposant pas des investissements pendant la période sous revue il est très difficile d'en conclure de façon incontestable que les moyens affectés à la propreté ont diminué mais il est permis d'affirmer qu'ils n'ont pas cru de façon corrélée à l'accroissement des besoins.

Sur la seule période 2010-2016, les données communiquées font apparaître une diminution sensible des matériels destinés au balayage et lavage des trottoirs qui passent de 275 à 248 engins soit une baisse de près de 10% sans compter une disponibilité réelle de moins de 80%. Un effort a été annoncé pour 2017 mais au vu de l'ancienneté de ce parc d'engins de nettoyage des trottoirs, ce sera avant tout du renouvellement plus que de l'accroissement de capacité.

### **1.2 Indicateurs de besoin et d'activité**

Le linéaire et la superficie d'espace public à nettoyer ont connu des évolutions sensibles liées d'une part à l'aménagement de nouveaux quartiers (PRG en premier) et aux aménagements de voirie (couloirs de bus ou pistes cyclables avec séparateur). Faute là-encore de données il est délicat de conclure sur l'impact de cette évolution mais il est certain qu'elle ne peut avoir eu qu'un effet d'accroissement des besoins. De même l'ouverture dominicale des commerces se traduit indiscutablement par une fréquentation accrue des quartiers concernés sans que l'on ait pu avoir des données à ce propos.

A cela il faut ajouter d'autres modifications comportementales comme l'éruption des lieux de vie en soirée et nocturne (quartiers de bars ouverts très tardivement, quais du canal St-Martin) se traduisant par une explosion des déchets générés.

Il aurait été particulièrement utile de disposer de ces éléments.

### **1.3 Indicateurs d'efficacité**

La Ville mène des actions régulières de communication pour sensibiliser les Parisiennes et Parisiens aux questions de propreté et de tri des déchets.

Il est apparu que faute d'avoir en amont des études sur les motivations, ressentis, déterminants, etc. les campagnes reposent sur une communication standardisée sans capacité de toucher à coup sûr les différentes cibles. L'impact de ces campagnes n'est pas mesuré a posteriori.

En matière de verbalisation, les statistiques ne sont pas diffusées (si elles existent) par arrondissement et par nature, ce qui ne permet pas de vérifier l'efficacité de l'action menée. Une série chronologique de long terme, corrélée aux résultats d'un observatoire de la propreté aurait permis de mettre en exergue la nécessité bien connue d'une articulation sensibilisation/prévention/verbalisation. La diminution considérable du montant des amendes et l'absence de données sur le taux de recouvrement réel constituent des obstacles certains à une définition ou adaptation de la politique à mener.

## **2. Propositions**

### **2.1 Objectiver**

La priorité à retenir consiste à créer les conditions d'un pilotage de la propreté qui ne puisse plus laisser place à la passion au détriment de la raison.

Pour ce faire il convient de créer des tableaux de bord aussi complets que possible dans tous les domaines de la propreté, accessibles à toutes et tous, élu.e.s, personnel de la DPE, Parisiennes et Parisiens.

Ces tableaux de bord devront contenir les informations de base sur les moyens humains et matériels par arrondissement, ateliers, services spécialisés (fonctionnelle, canaux, etc.). Mais c'est surtout l'activité qui doit être retracée : plans de propreté, fréquence réelle de balayage, lavage, données détaillées sur la collecte des déchets, pénalités pour non-respect des clauses prévues dans les marchés, etc.

A l'heure de l'open data c'est une exigence minimale que de disposer de ces informations.

Il conviendra également de mener des enquêtes plus précises sur la vision des usagers de l'espace public afin que les campagnes de communication soient les plus efficaces possibles et la mesure de leur efficacité devra être mise en œuvre.

L'observatoire de la propreté, dont la relance a été annoncée, devra permettre une analyse fine par arrondissement et intégrer toutes les thématiques de la propreté sans exclusive.

## **2.2 Une gouvernance à partager**

La question de la responsabilité de la conduite de la politique en matière de propreté ne saurait se résumer à une centralisation totale ou à l'inverse une totale liberté laissée aux maires d'arrondissement.

Les mairies d'arrondissement ne pourraient certainement pas disposer de la logistique mutualisée telle qu'elle existe aujourd'hui permettant au STPP de faire face à des pannes ici ou là, d'assurer la maintenance des matériels, de mener à bien les études en amont avec le service compétent. Une totale décentralisation n'aurait donc aucun sens et générerait des surcoûts importants sans efficacité globale améliorée.

A l'inverse il ne paraît pas très logique que les élu.e.s les plus directement en contact avec la population n'aient pas leur mot à dire sur les besoins, priorités, dysfonctionnement, etc.

C'est donc une gouvernance partagée qui doit être recherchée.

Celle-ci passe avant tout par un partage du diagnostic reposant sur des données les plus objectives possibles (Cf. infra les Tableaux de bord). C'est uniquement sur cette base qu'il sera possible de sortir de postures et d'accroître l'efficacité.

Ce n'est qu'au vu de ce diagnostic, et suite à l'élaboration de plans de propreté co-élaborés entre la DPE et les mairies d'arrondissement, dont l'accord entre les parties doit être formalisé, que des contrats de service pourront voir le jour.

La DPE devra être en capacité d'atteindre les objectifs contenus dans les contrats de service, sans pouvoir remettre en cause les priorités contenues.

Les mairies d'arrondissement disposant de tableaux de bord en temps réel, seront à même de vérifier que les engagements sont tenus.

Il convient néanmoins d'aller un peu plus loin et de donner une marge de manœuvre aux maires d'arrondissement pour adapter au fil de l'eau le contrat à la réalité sans le remettre radicalement en cause.

Après étude sérieuse il serait sans doute imaginable que les mairies d'arrondissement disposent d'un « droit de tirage » en matériels et personnels de façon ponctuelle ou permanente selon les cas. Cette équipe de réservistes viendrait abonder les moyens locaux en tant que de besoin, sans que l'organisation statutaire des agents soit remise en cause pour autant.

## **2.3 Des objectifs à fixer, des moyens à développer**<sup>181</sup>

La faiblesse des moyens affectés à la propreté reste sans aucun doute l'élément le plus déterminant dans la vision qu'ont les Parisiennes et les Parisiens de l'état de Paris.

Croire qu'il suffirait de régler la question de l'absentéisme par une sorte de miracle pour disposer des effectifs nécessaires, repose sur un point de vue plus dogmatique que réaliste.

---

<sup>181</sup> Ces objectifs ne reprennent pas ceux contenus dans le PLPDMA adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre qui doivent être considérés comme acquis.



La nature du travail, les conditions de son exercice (364 jours par an quelles que soient la température et la météo), la charge physique liée à la collecte, les horaires décalés dont on connaît l'impact sur la santé, etc. font qu'il est illusoire d'espérer une baisse considérable de l'absentéisme. Certes il doit diminuer et la prévention en matière de « gestes et posture », la prévention des TMS, l'adaptation des matériels, etc. doivent être poursuivies et amplifiées.

Pour autant il est certain qu'une augmentation significative des effectifs ne saurait être différée très longtemps faute d'une dégradation de l'état de Paris. Cette augmentation ne saurait être effectuée sans en parallèle un effort considérable au plan des investissements pour doter la DPE d'un parc d'engins en très grand nombre. Disposer aujourd'hui d'à peine 100 laveuses de trottoirs en état de fonctionner ne permet pas de faire face au besoin. Il faut rappeler que le lavage est la seule solution pour faire diminuer les poussières qui jonchent les trottoirs, sont remises dans l'atmosphère par le vent qu'il soit naturel ou généré par les déplacements des véhicules à proximité, et donc une action indispensable à la baisse des particules et donc de la pollution.

D'une façon générale un immense plan de mécanisation doit être élaboré pour permettre une évolution du métier d'éboueur, un pilotage plus fin, une efficacité plus grande.

La priorité doit être donnée à l'achat en grande quantité de matériel de nettoyage des trottoirs, laveuses et aspiratrices, et il faut inverser la logique actuelle. Partir du principe qu'un trottoir doit être lavé et aspiré plutôt que balayé sauf impossibilité technique. Ceci implique l'établissement de plans de propreté intégrant la création de garages de remisages en plus grand nombre. La mise à contribution des parkings de la ville doit être systématisée.

De même le recours au numérique doit devenir banal. L'ensemble des agents (et pas seulement la maîtrise) doit être formé et disposer de terminaux intelligents afin que les anomalies puissent être immédiatement relevées, transmises et traitées sans attendre le retour à l'atelier des agents.

La question des toilettes publique ne saurait être traitée que sous l'angle de l'installation de dispositifs supplémentaires. Ces derniers sont indispensables et leur nombre doit être considérablement accru, les horaires d'ouverture étendus à 24h/24, leur type diversifié. Il faut cependant que les bars soient davantage associés à la problématique des épanchements d'urine sur la voie publique avec une vérification du nombre de toilettes correspondant à la fréquentation<sup>182</sup>. Si la réglementation ne précise pas le nombre par tranche de clients, la Ville a toute latitude de fixer ce nombre par référence à la réglementation sur les restaurants de tourisme (1 toilette par tranche de 50 clients).

De même la question des mégots à proximité des entreprises, cafés, etc. pourrait être traitée dans les mêmes conditions que celle relative à la responsabilité des commerces de vente alimentaire à emporter qui sont responsables des emballages trouvés à proximité de leur lieu de vente. Dès lors que ces entreprises, cafés, etc. n'auraient pas installé de cendriers en quantité suffisante et n'auraient pas procédé au nettoyage du trottoir, ils pourraient alors être considérés comme responsables et donc verbalisés. Un arrêté municipal à cette fin a été préparé en 2008 mais jamais publié.

## **2.4 Revoir le modèle financier**

Au plan financier il faut revenir à un niveau de dépenses par rapport aux recettes, proche de celui observé en moyenne au cours des années 2001-2008 soit 15% contre un peu moins de 9% aujourd'hui.

---

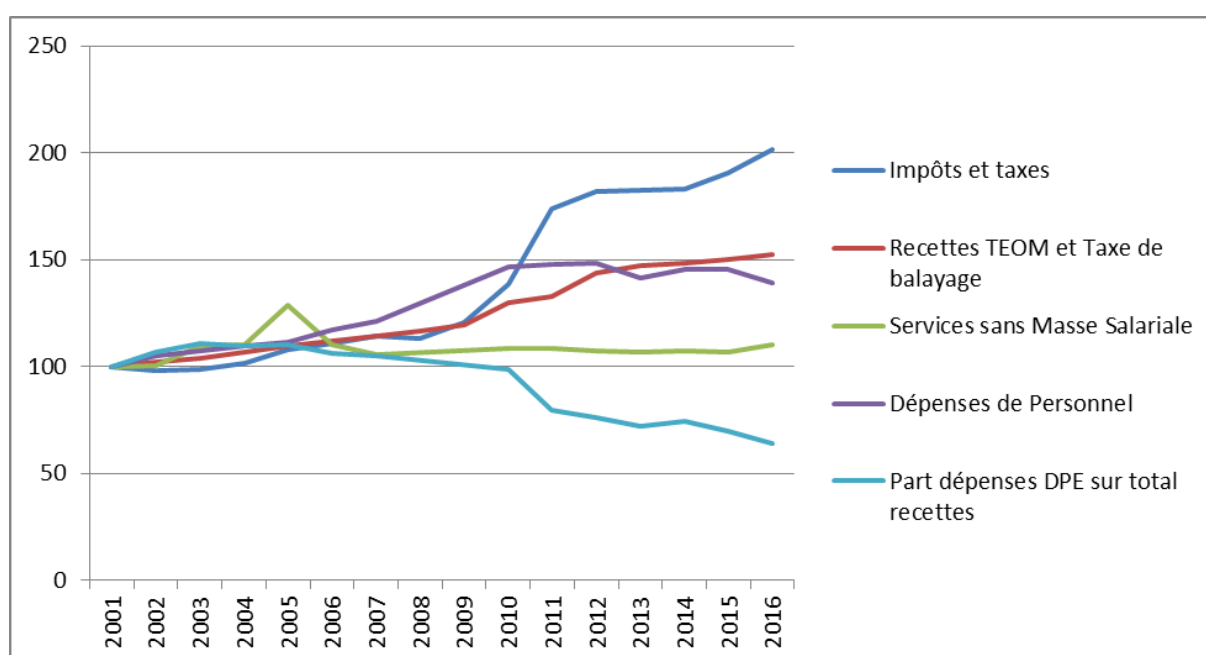
<sup>182</sup> Règlement sanitaire du département de Paris, Annexe ART. 67 « Dans les établissements ouverts ou recevant du public doivent être aménagés, en nombre suffisant et compte tenu de leur fréquentation, des lavabos, des cabinets d'aisances et urinoirs. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070308&idArticle=LEGIARTI000006363876&dateTexte=20120223>

Si les dépenses sont restées relativement stables sur la période 1996-2008 en euros constants, elles ont commencé à décroître à partir de l'année 2009 et n'ont cessé depuis.

Dans le même temps les recettes de la ville ont connu une stabilité assez grande entre 2001 et 2008 puis une augmentation très importante depuis. L'essentiel de cette hausse provient des DMTO. Si cette recette est par nature volatile et qu'il est donc délicat d'en affecter une part trop importante au budget de fonctionnement, il n'en reste pas moins qu'il aurait été très utile de profiter de cette hausse pour investir massivement dans le renouvellement des engins et l'accroissement du parc de matériel. Ceci se serait traduit par une meilleure disponibilité des engins, disponibilité insuffisante aujourd'hui compte tenu de leur ancienneté.

Revenir au niveau du début des années 2000 se traduirait par une augmentation d'environ 340 millions d'euros du budget consacré à la propreté et aux déchets. Cette somme qui peut paraître énorme est à mettre en relation avec l'évolution des recettes de la ville qui ont cru de 2,850 milliards d'euros entre 2001 et 2016. L'accroissement sensible des dépenses de péréquation (+405M€ de 2010 à 2016) laisse néanmoins une augmentation nette de plus de 2,4 Mds€.



Evolution des recettes de la Ville et des dépenses de propreté depuis 2001 (estimations pour 2008 et 2009). Source Compte administratif et DPE

Ce décrochage provient en grande partie du modèle financier sur lequel repose le financement de la propreté à Paris. Basé uniquement sur la TEOM d'une part et la taxe de balayage d'autre part il ne permet pas d'arbitrage au sein du budget général de la ville ce qui est pourtant juridiquement possible, la réglementation permettant le cumul de la TEOM avec un financement sur le budget général. C'est donc le modèle retenu par la ville qu'il faut interroger.

En ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets, la fiscalité choisie (la TEOM) est la plus injuste qui soit. Chaque contribuable paie en fonction de sa taxe d'habitation, indépendamment de son comportement vertueux ou non en matière de tri ou de réduction de ses déchets. Une fiscalité incitative deviendra obligatoire à partir de 2025. Sans attendre il convient de la mettre en place en faisant litière des mauvais arguments selon lesquels l'habitat collectif ne s'y prête pas ou que cela génère nécessairement un dévoiement des déchets vers l'espace public sous forme de dépôts sauvages. De nombreuses collectivités l'ont mis en œuvre et ont obtenu des résultats importants en termes de baisse du tonnage des déchets et donc du montant financier consacré à la collecte des déchets, faisant de cette tarification incitative une opération gagnant-gagnant.

En ce qui concerne l'habitat collectif les travaux d'Henri Smets pour l'Académie de l'eau ont largement démontré comment la problématique de la répartition de la facture d'eau entre familles au sein de l'habitat collectif était possible même en l'absence de compteurs divisionnaires. La problématique étant la même pour les déchets, il ne semble pas impossible de surmonter ce pseudo-obstacle.

Les études de l'ADEME sur les conditions d'une telle mise en place et les retours d'expérience livrent des indications particulièrement intéressantes<sup>183</sup>.

Il faut enfin souligner que la mise en place d'une fiscalité incitative se traduit inévitablement par une meilleure connaissance de la production des déchets, des besoins de collecte et donc in fine par une capacité d'optimisation des tournées de collecte. La tarification incitative se traduit généralement par une diminution du coût de collecte des déchets.

A cela il faut ajouter que la suppression du paiement de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement va rendre difficilement acceptable le maintien d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères reposant exclusivement sur cette taxe supprimée.

La réglementation en matière de collecte des déchets interdit actuellement aux collectivités locales de collecter les déchets non assimilables à des déchets ménagers des professionnels autrement qu'en s'inscrivant dans le champ concurrentiel. Cette réglementation ancienne repose sur l'idée que c'est au producteur de déchets d'éliminer ses propres déchets à ses frais.

Cependant si cette vision est pertinente pour les déchets industriels, cela n'a plus aucun sens pour les activités tertiaires dont l'essentiel des déchets est composé de papier. Outre que la multiplication des sociétés de collecte se traduit par une augmentation de la pollution atmosphérique (plusieurs bennes pouvant circuler dans la même rue pour collecter chacune une entreprise), cette organisation rend moins opérante la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire parisien.

En ce qui concerne les déchets non ménagers assimilables, il est possible de les collecter via le service public dès lors qu'ils sont en faible quantité et ne sont pas radicalement différents des déchets ménagers. Ainsi la Ville a mis en place une franchise de 330 litres/jour. Cela se traduit par une exonération de fait pour 43 000 producteurs sur les 58 000 collectés dont les 14 000 commerces de bouche totalement exonérés. Le nombre de producteurs ayant signé un contrat avec la ville et payant réellement la redevance légale est très faible : 2 570 en 2016.

Il serait donc nécessaire de faire évoluer la réglementation pour qu'en zone urbaine dense, les collectivités locales disposent des mêmes prérogatives que pour les déchets ménagers, et intègrent les producteurs des déchets non ménagers dans sa politique de fiscalité incitative.

Une démarche auprès du gouvernement pour faire évoluer la législation semble donc opportune.

En attendant, une baisse de la franchise apparaît nécessaire pour éviter l'injustice qui consiste à faire payer aux ménages une partie de la collecte des commerçants.

Pour le nettoyage, la réforme de 2011 sur la taxe de balayage n'a pas eu d'autre objectif que d'accroître les recettes de la Ville puisque le budget de la DPE n'a pas été bénéficiaire de ces ressources nouvelles.

Cette taxe ne prévoit pas que tout l'espace public soit entretenu par son rendement financier puisque la superficie financée est strictement limitée à la moitié de la largeur des voies avec un plafond à 6m. De plus certains immeubles échappent à son paiement s'ils ne sont pas sur rue et soumis à la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

De plus cette taxe repose sur les seuls résidents qui sont ainsi considérés comme seuls responsables des salissures alors que ni les touristes ni les salarié.e.s n'habitent pas Paris ni les personnes venant se

<sup>183</sup> <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tarification-incitative-conseils-et-retours-experience-8057.pdf>

détendre à Paris ne financent le nettoyage. Il s'agit donc d'une taxe particulièrement décalée par rapport à l'usage de l'espace public.

Par ailleurs aucun dégrèvement n'est autorisé au motif des revenus. Les précaires paient donc autant que les plus aisés en fonction du seul critère de la largeur de la voie le long de laquelle ils habitent.

Sa suppression et son remplacement par un financement sur le budget général apparaît donc comme une mesure particulièrement nécessaire au plan de l'efficacité et de la justice. Au plan global des recettes de la Ville il conviendrait seulement de reporter sur la taxe foncière l'équivalent du montant de la taxe de balayage.

### **2.5 Un management et une organisation à améliorer**

La filière du nettoyage est organisée selon un principe particulièrement endogène, l'encadrement provenant pour une grande part de la promotion interne. Si cette évolution professionnelle est profitable aux éboueurs de base elle n'en demeure pas moins perfectible.

L'intégration dans un poste de maîtrise d'un agent d'exécution n'est jamais simple quand elle consiste à encadrer ses anciens collègues. Ceci est vrai pour les éboueurs comme pour les autres catégories d'agents.

Il convient donc d'engager une réflexion en profondeur sur les déroulements de carrière des éboueurs en tenant compte des différents paramètres de la filière.

Il serait particulièrement important de prévoir une mobilité professionnelle intégrant davantage la capacité à quitter la filière pour en intégrer une autre au moment des changements de position dans le corps (exécution-maîtrise-encadrement) tout en veillant à ne pas perdre les savoir faire acquis.

Le grand nombre d'inaptitudes milite pour une telle évolution vers d'autres emplois. Dans le privé il est très rare de voir des éboueurs au-delà d'un certain âge, la pénibilité du travail ayant raison de la capacité physique à l'exécuter tout au long d'une vie professionnelle.

La pénibilité ne saurait évacuer la question des rythmes de travail actuels. Les agents sont particulièrement attachés au 6/9 mais il faut bien reconnaître que ce rythme n'est pas favorable à une optimisation de l'emploi des agents face à l'ampleur des besoins. De même le changement des rythmes de travail ne peut faire l'impasse sur les conséquences financières. Les primes de décalage horaire représentent une part non négligeable des revenus des éboueurs et toute évolution, nécessaire, ne saurait se faire sans une forme de maintien des ressources au moins à titre transitoire.

Ceci suppose de mettre à plat l'ensemble des questions relatives aux déroulements de carrière, au management, aux rythmes de travail, à la pénibilité, à la reconversion, aux inaptitudes, etc.

Pour ce faire un « Grenelle » de la propreté devrait être organisé, associant l'ensemble des parties prenantes : administration de la Ville et agents de la DPE, mais aussi les autres directions intervenant sur l'espace public et qui ont des responsabilités sur la propreté (DVD, DU, DEVE, DPSP, etc.) ainsi que des représentants des Parisiennes et Parisiens.

Accompagné par une AMO spécialisée en conduite du changement et des organisations, ce chantier produirait dans un délai fixé à l'avance une série de recommandations tant sur l'organisation que les moyens à mettre en œuvre.



## 58 mesures pour un Paris enfin propre

### 1/ Remobiliser les agents

1. créer un **service ressources humaines dédié** au sein de la DPE pour prendre en compte les spécificités de la première direction de main d'œuvre de la Ville ;
2. confier à une **AMO une mission de 6 à 12 mois** pour émettre des propositions en matière de ressources humaines (sur la gestion des inaptitudes, des déroulés de carrière, de l'encadrement, etc) et d'organisation (externalisation de certaines missions)
3. **renforcer les effectifs** en atelier, en objectivant les contraintes (population, ZTI, les sites fréquentés en fonction des saisons, la densité de bureaux) :
4. **simplifier la chaîne décisionnelle** qui comporte aujourd'hui 4 niveaux (atelier/secteur/division/central)
  5. supprimer au moins un échelon intermédiaire
  6. accélérer le déploiement de smartphones pour garantir la réactivité des agents ;
- réduire l'**absentéisme** qui ampute aujourd'hui la DPE de 18% de ses éboueurs :
  7. sanctionner l'absentéisme injustifié qui désorganise les opérations de nettoyage ;
  8. doubler le programme de mécanisation des tâches (1 M€ en 2015, 2 M€ en 2016), en retenant du matériel approuvé par les agents ;
  9. décharger les agents de missions répétitives comme le ramassage des feuilles avec des marchés spécifiques confiés à des sociétés privées ;
  10. mettre fin au 6/9, alternance de journée de 6h et de 9h au profit du 7h42 (dans un atelier du 9e cela a permis de baisser l'absentéisme de 21% à 12%) ;
  11. rendre attractifs les horaires décalés par une incitation financière, notamment pour le stationnement (accès au tarif résidentiel à proximité des ateliers) ;
  12. rapprocher le domicile du travail en renforçant le nombre de points affectés aux agents dans le cadre de la cotation des demandes de logement social ;
- mieux prévenir et traiter les **inaptitudes** :
  13. renforcer la surveillance médicale des agents par un conventionnement avec les centres de santé parisiens (moins de 3.000 agents aujourd'hui par an passent une visite incomplète) afin de garantir une visite annuelle approfondie ;
  14. ouvrir les nombreux concours internes de la Ville aux agents de la DPE pour les reclasser ;
  15. sans attendre l'inaptitude, offrir des évolutions de carrière au sein des services municipaux en donnant priorité aux agents les plus méritants.

## 2/ Adapter les moyens mobilisés

16. renforcer le parc d'**aspiratrices et de laveuses par des acquisitions en crédits bails**, pour compenser la baisse de 10 % du nombre d'engins depuis 2010 et réduire le taux d'immobilisation (20%) ;
17. renforcer le déploiement des **corbeilles de rue**, en adaptant le modèle à la typologie de l'espace public, mieux matérialiser l'éteignoir ;
18. Lutter contre les épanchements d'urine par un déploiement de toilettes mobiles, d'**uritroirs** en confiant aux mairies d'arrondissements une enveloppe budgétaire ;
19. adapter le mobilier urbain de propreté comme les sanisettes aux contraintes locales (lever l'accessibilité PMR dans certains cas pour les sanisettes, ...)
20. Lutter contre les mégots en multipliant les **cendriers** : doter les arrondissements des moyens financiers leur permettant de déployer des cendriers sur les potelets et d'assurer la collecte et le recyclage des mégots ;
21. Faire de la lutte contre les **rats** une réelle priorité, en s'inspirant des cas étrangers, notamment New York qui traite par quartier avec des moyens conséquents en intervenant sur l'espace public et les espaces privés en même temps ;
22. mettre fin aux collectes de soirée (déchets qui restent sur l'espace public jusqu'au lendemain), le 2e et 12e semblent favorables ;
23. instaurer une collecte supplémentaire de multilatéraux, pour favoriser la progression du tri ;
24. **élargir les horaires de nettoyage** d'après-midi et de soirée au-delà du 15 juin au 15 septembre, notamment dans les parcs et jardins qui ne sont pas entretenus aujourd'hui le week-end ;
25. veiller à l'entretien des pieds d'arbres, notamment quand ils font l'objet de permis de végétaliser, en faisant de la DPE l'unique direction chargée de cette mission ;
26. généraliser l'expérimentation du 14e qui consiste à prévenir les gardiens d'immeubles de l'arrivée de la benne via un smartphone, pour éviter le glanage ;
27. synchroniser les opérations de ramassage de sacs de propreté avec les agents chargés du nettoyage, mais aussi la RATP ;

## 3/ Les arrondissements, échelon décisif pour une politique efficace

28. **Confier aux mairies d'arrondissement les prérogatives et les moyens humains et techniques** leur permettant d'assumer la mission de propreté,
29. **augmenter les prestations de nettoyage** (notamment via les ESS ou régie de quartier) pour maintenir la propreté tout au long de la journée, grâce à une enveloppe dédiée de fonctionnement pour les arrondissements ;
30. **renforcer l'enveloppe localisée d'investissement**, en lieu et place des 500.000 € alloués à l'ensemble des arrondissements ;
31. créer dans chaque arrondissement une **équipe mobile d'intervention sous l'autorité du maire d'arrondissement**, chargée de réparer les désordres rapidement ;

32. doter les arrondissements d'un **directeur des services techniques**, nommé en accord avec le maire d'arrondissement, chargé notamment de coordonner l'action locale de la DPE, DEVE et DVD ;
33. mutualiser les signalements « Dans ma rue » grâce à une entrée spécifique pour les mairies d'arrondissement et éviter les doublons.

#### 4/ Plus de fermeté contre les incivilités

34. créer une **brigade de volontaires du service civique** pour sensibiliser à la propreté sur les points noirs de la propreté, en liaison avec les arrondissements (sorties d'écoles, universités, bars, restaurants, sites de piques nique, supérette, etc)
35. installer des **caméras mobiles provisoires** sur les sites de dépôts sauvages récurrents ;
36. développer les **travaux d'intérêt général** comme alternative à l'amende ;
37. systématiser des campagnes de verbalisation après une opération coordonnée de nettoyage approfondie (OCNA) ;
38. **dépénaliser les amendes** de propreté pour permettre à Paris d'en fixer le montant.
39. interdire les **flyers** sur les pare-brises dans le cadre du règlement local de publicité ;
40. adapter les horaires de verbalisation aux réalités : crottes de chien le soir, tôt le matin ;
41. rendre compte aux arrondissements des **statistiques** de verbalisation ;
42. poser des petites affiches pour sensibiliser sur un lieu et une problématique précis ;
43. sensibiliser aux déjections canines grâce aux chiens citoyens ;
44. renforcer les moyens juridiques de lutte contre l'**affichage sauvage et les graffitis pour mieux sanctionner leurs auteurs** ;

#### 5/ Une évaluation renouvelée

45. retracer dans un **bleu budgétaire** l'ensemble des moyens humains et techniques alloués à la propreté, afin d'adapter en permanence les moyens déployés et faciliter le benchmark ;
46. disposer des **bornes de satisfaction** itinérantes sur l'espace public (comme le fait la SNCF dans ses gares) ;
47. associer les **conseils de quartier** pour remonter les insatisfactions à l'aide d'un court questionnaire ;
48. rendre public le **taux de réalisation des plans de propreté**, en open data, pour que chacun sache la fréquence réelle de nettoyage de sa rue.

#### 6/ Une association accrue des autres acteurs de la propreté

49. obliger les **organismes associés de la Ville de Paris** à décliner sur leur site un plan de propreté assorti d'actions de sensibilisation ;
50. **sensibiliser en milieu scolaire**, en systématisant des temps d'activité périscolaire sur la propreté et les geste de tri pour chaque niveau de classe ;
51. face au développement des meublés touristiques, adapter la communication aux publics non francophones ;

52. Inciter le **SYCTOM** à multiplier les actions de sensibilisation pour renforcer l'efficacité du tri et mener des actions de formation pour les gardiens d'immeubles ;
53. éclaircir le flou sur l'obligation de nettoyer des **concierges**, commerçants et copropriétés devant leur immeuble ;
54. assementer les **gardiens d'immeubles pour la verbalisation** (comme le fait Calais) ;
55. pour les commerces de **restauration rapide**, élargir les expérimentations comme celle menée avec McDonald's ;
56. faire signer tout bénéficiaire de droit de terrasse une **charte de propreté** (expérience du 9e) et lui rappeler l'obligation d'avoir des cendriers de table (4e) ;
57. Instaurer une charte des **commerces** produisant des déchets pour les inciter à nettoyer à proximité de leur devanture ;
58. élaborer un **plan de rattrapage de l'entretien de la voirie avec la DVD**, son état déplorable nourrit directement le sentiment de malpropreté.





**Préconisations**  
**du Groupe PCF- Front de Gauche**  
**dans le cadre de la Mission d'Information et d'Évaluation Propreté**

**1. Augmentation des effectifs**

Le groupe communiste a relevé de la part des différentes auditions des syndicats le manque réel d'effectifs. Ce manque s'élève par exemple à 1000 éboueurs et à 182 agent-es de maîtrise alors que dans le même temps, il a été relevé une augmentation de 30% de surfaces supplémentaires à traiter, ceci étant lié à la création de nouvelles surfaces piétonnes.

**2. Amélioration du suivi médical et des conditions de travail**

Le groupe communiste demande à ce qu'une visite médicale fiable soit effectuée à l'embauche afin de prendre connaissance de l'état de santé réel des agent-es à leur recrutement. Cela permettrait d'éviter de recruter des agent-es en inaptitude physique et d'éviter ainsi certains accidents du travail, arrêts maladie et / ou problèmes de fonctionnement du service. Cela permettrait évidemment de protéger les postulant-es d'une aggravation de leur état de santé initial.

Nous demandons à ce qu'une visite médicale soit réalisée au minimum annuellement. Les syndicats dénoncent l'absence de suivi médical ce qui impacte à la fois les agent-es mais le service également. Le suivi médical est à adapter selon les risques et conditions de travail. Le contenu de la visite est à construire en fonction des postes et avec le CHSCT.

Il est nécessaire que les médecins du travail, demandeurs qui plus est, puissent se rendre sur les lieux de travail des secteurs qu'ils suivent afin de constater les conditions de travail et des gestes effectués en situation quotidienne. Ces visites en tiers temps, en situation de travail, doivent être accompagnées d'un agent-e du CHSCT. Connaître le métier permettrait aux médecins de mieux comprendre les problèmes de santé et de mieux juger des prescriptions à recommander.

Enfin, les conditions d'utilisation de certains matériels provoquent des problèmes de santé et des inefficacités dans le travail.

Le préventif et le suivi médical sont des outils efficaces pour les conditions de travail, l'état de santé des agent-es mais aussi pour éviter les désorganisations de service qui impactent le service rendu à la collectivité.



### 3. Remunicipalisation de la collecte des déchets ménagers, du service de la propreté

Le groupe communiste demande à ce que la Ville de Paris engage la remunicipalisation des services de collecte des déchets dans tous les arrondissements où cette collecte est déléguée au secteur privé au moment de l'échéance du marché.

Nous demandons également un plan de revalorisation des métiers de la collecte associé à un plan de formation à la mission de service public de collecte. Une attention particulière sera portée à l'évolution de la carrière et de la rémunération de ces agents indispensables à la vie de la Ville et dont l'expertise est nécessaire pour atteindre l'objectif « zéro déchet non valorisé », notamment dans le cadre du Plan Climat.

En effet, la collecte des déchets ménagers est actuellement assurée en régie sur 10 arrondissements de Paris, et déléguée au secteur privé sur 10 autres arrondissements. Seule la collecte des déchets ménagers en régie garantit un statut aux personnels de la propreté. La collecte des déchets est un service public d'intérêt général et ne doit pas représenter une manne financière pour de grands groupes qui profitent des bas salaires de ce secteur d'activité pour faire d'importantes marges et bénéfices. Un pilotage public de la collecte des déchets est indispensable pour atteindre les objectifs d'intérêt général de valorisation et de traitement des déchets.

### 4. Republication du baromètre de la propreté abandonnée depuis 2009/2010

### 5. Entretien et renouvellement du matériel

Les bennes en panne désorganisent le service. On doit réduire la base de leur amortissement à 7 ans, à adapter bien sûr selon les types de véhicule et leur usage. Le vieillissement des engins de nettoyage mécanique est certain. Le renouvellement du parc véhicule est nécessaire. Tous les véhicules actuels doivent être revus. Il faut également prendre en compte la bonne utilisation et l'adaptabilité du matériel. Cela contribue à l'optimisation du travail.

### 6. Mise en place d'un plan de formation continue et pour la maîtrise et accès à des formations pour l'encadrement supérieur

### 7. Revalorisation des grilles indiciaires



8. Organiser des visites de centres de tri auprès des gardien-nes d'immeuble et des conseils de quartier pour sensibiliser au tri sélectif des déchets ménagers

Afin de sensibiliser les parisiennes et les parisiens au tri sélectif des déchets ménagers, le groupe communiste propose que des visites soient organisées comme celles qui ont eu lieu dans le cadre de la MIE, dans des centres de tri, afin que toutes et tous puissent se rendre compte du travail que cela représente et des difficultés écologiques et pratiques que le non-respect du tri engendre.

<b>Préconisations des élus du groupe SOCA</b>
---

Faire en sorte que Paris soit plus propre exige, comme l'ont démontré les auditions de la MIE de travailler dans deux directions : améliorer encore l'efficacité du nettoyage mais surtout d'arriver à faire en sorte que Paris soit moins salie au quotidien. Certaines propositions ont vocation à être proposées pour tout Paris, d'autres sont plus spécifiques à certains quartiers liés à leurs particularités. En effet, il ressort des auditions, notamment des maires d'arrondissement, qu'il convient d'adapter le plus souvent possible nos politiques de propreté aux spécificités des quartiers.

### 1. Mieux nettoyer

- Adapter le travail des agents :
  - Mieux prendre en compte la saisonnalité dans le rythme de travail des agents
  - Accroître les moyens de nettoyage disponibles l'après-midi dans certains quartiers, en fonction de l'usage de l'espace public qui y est rencontré
  - Renforcer la formation des encadrant et notamment des TSO et proposer un travail plus transversal entre eux pour diffuser les bonnes pratiques
  - Accroître la réactivité de l'adaptation des moyens aux événements exceptionnels (marchés d'appui en cas de grand campement)
- Mieux coordonner le travail des directions qui travaillent sur l'espace public :
  - De nombreuses directions interviennent, au-delà de la DPE, sur l'espace public et concourent à l'entretien donc au sentiment de propreté. Il convient donc d'assurer la coordination entre celles-ci, et notamment la DPE, la DEVE, la DVD, la DPSP mais aussi les services sociaux. A ce titre, la mise en œuvre du coordinateur de l'espace public et l'organisation en cours de visite commune de tous les services dans les quartiers devrait donner de bons résultats.
  - Assurer le suivi des signalements de chacun des services en équipant les équipes de terrain de Smartphone permettant aux cadres (et notamment au TSO) de faire remonter rapidement et de manière qualifiée des signalements à traiter en priorité.
  - Assurer le suivi par les autres acteurs de l'espace public des demandes de la ville (sortie des poubelles RATP par exemple) et assurer autant que de besoin la coordination avec eux sur les sujets de propreté.
- Développer, face à des problématiques spécifiques, les marchés d'appui notamment auprès des structures d'insertion et de l'économie sociale et solidaire
- Renforcer encore les possibilités de reclassement des agents déclarés inaptes et travailler, en lien avec la médecine du travail, sur les causes de ces inaptitudes, identifier précocement les risques d'inaptitude totale pour sensibiliser les agents à la découverte de nouveaux métiers
- Améliorer les matériels et poursuivre la mécanisation des tâches, en prenant en compte les spécificités des territoires
- Développer les expérimentations pour trouver des solutions adaptées aux spécificités des quartiers, faire remonter plus systématiquement les bonnes pratiques, les tentatives réussies qui méritent –notamment en matière d'aménagement – d'être reprises.

### 2. Moins salir

Paris ne sera pas plus propre seulement en nettoyant mieux, il faut donc faire en sorte de moins salir.

- Communiquer :
  - De manière générale, renforcer la communication pour responsabiliser les usagers de l'espace public, aussi bien au travers de campagnes de communication qu'auprès de publics cibles, notamment scolaires.

- Adapter la communication en fonction des besoins locaux, y compris en proposant aux habitants de s'associer à la définition des messages et des visuels (exemple des conseils de quartier du 10<sup>e</sup> arrondissement ou de la communication anti-crottes de chiens de certains parents d'élèves de quelques écoles du 18<sup>e</sup>)
  - Travailler sur des publics spécifiques pour faire connaître les obligations de chacun à travers une campagne d'affichage (commerçants, cafetiers, entrepreneurs du BTP, gérants de fast-food) en rappelant que le respect de ces obligations est un enjeu d'attractivité pour leur propre activité
  - Valoriser le travail des agents, renforcer leur lien avec les Parisiens en faisant connaître leur métier et ses difficultés
  - Proposer aux bailleurs sociaux et aux syndicats de copropriété de relayer la communication sur la propreté et plus spécifiquement quand il y a des travaux dans l'immeuble
- Rendre plus visible les outils mis à disposition des Parisiens :
- Améliore la visibilité des corbeilles de rue, ce qui peut passer, en fonction des contextes locaux, par le fait d'y ajouter un bandeau visible portant un message de prévention (de type : « je suis là pour vos déchets, pas la rue ») ou, comme ça c'est fait par exemple au Mans autour des gares, un cheminement ludique vers la poubelle (type marelle)
  - Renforcement de la présence de bacs particulièrement visibles sur les lieux particulièrement souillés de manière événementielle, type canal saint martin, porteurs de messages de prévention et aux capacités adaptées aux besoins, y compris dans les espaces verts
  - Intégration aux corbeilles ou sur d'autres mobiliers urbains d'un véritable cendrier visible au-delà de l'éteignoir dans les quartiers où la problématique « mégots » est la plus forte
  - Renforcer la présence sur l'espace public de toilettes publiques, étudier la possibilité d'une structure plus légère permettant d'installer des urinoirs là où c'est utile en fonction des saisons ou des événements (toilettes sèches « événementielles » comme pour la Fête des vendanges du 18<sup>e</sup>, sanisettes spécifiques au bord du canal pendant « Paris Plage » etc.).
  - Pourrait également être étudiée la possibilité d'inciter les commerçants qui le souhaitent à mettre à disposition leurs toilettes pour le grand public (labellisation ?)
- Aménager :
- Réduire le nombre de recoins et de délaissés urbains souvent sources de malpropreté, notamment en proposant aux habitants de contribuer à leur végétalisation (permis de végétaliser et appel à projet de type « végétalisons notre 18<sup>e</sup> » permettant à la mairie d'arrondissement de prendre en charge les coûts d'investissement mais demandant à des collectifs d'habitants de veiller à l'entretien de ces espaces végétalisés)
  - Proposer à chaque demande de permis de construire une information sur les traitements anti tag disponibles
  - Prendre en compte des impératifs de nettoyage dans la conception des espaces publics, en veillant notamment à éviter les recoins et permettre un nettoyage mécanisé
  - Travailler avec les bailleurs sur la création, là où c'est possible, de lieux de stockage des encombrants et contractualiser avec la DPE la reprise de ceux-ci
- Intensifier la répression des comportements inciviques :
- Renforcer la verbalisation et faire savoir le risque d'être verbalisé. A ce titre, il convient de trouver un équilibre entre la nécessaire discrétion des agents verbalisateurs – pour leur permettre de prendre sur le fait les contrevenants – et la visibilité pour tout le monde de leur activité – pour renforcer la dissuasion. A ce titre, l'expérience de la ville de Vienne est intéressante pour ce qui est de l'uniforme des agents verbalisateurs.
  - Étudier la possibilité d'utiliser le PVPP pour permettre la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages notamment les gravats par les entreprises, ce qui nécessite un travail commun avec les services de la justice qui pourrait se concentrer sur les quartiers proches du périphérique particulièrement concernés par ces grands dépôts.
  - Proposer que la réglementation évolue pour permettre de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas le protocole de bonne tenue des chantiers



**Préconisations du groupe UDI-MoDem au Conseil de Paris relatives à la Mission d'Information et d'Évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté**

Sujet de préoccupation majeur des Parisiennes et des Parisiens, le niveau de propreté de l'espace public parisien est aujourd'hui insuffisant. La propreté doit devenir la première des priorités et s'accompagner d'une **volonté politique forte**, notamment dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. A ce titre, le groupe UDI-MoDem a déjà formulé un certain nombre de propositions dans le cadre des débats ayant eu lieu sur le sujet au Conseil de Paris.

Le travail mené a sein de cette mission d'information et d'évaluation (MIE) a permis de mieux comprendre la multitude de facteurs qui agissent sur le niveau de propreté des rues et des espaces publics parisiens. Au terme de cette analyse, les élu(e)s du groupe UDI-MoDem souhaitent proposer aux membres de la MIE plusieurs préconisations.

Partant du constat qu'une augmentation des moyens financiers et techniques mis en oeuvre ne permet pas, à elle seule, de résoudre le problème de la propreté à Paris, le groupe UDI-MoDem considère que le premier sujet sur lequel doivent porter les actions futures de la Ville concerne la sensibilisation des Parisiens. Il s'agit en effet de mener un travail indispensable en matière de communication afin d'**inverser les mentalités en matière de propreté** et de faire du « salisseur » un « pollueur » de l'espace public, soumis à la désapprobation de son environnement. Pour réussir cette inversion des mentalités, celle-ci doit obligatoirement s'accompagner d'une **exemplarité de la Ville en matière de gestion de son espace public** ainsi que d'une **amélioration des moyens** mis en oeuvre pour maintenir la propreté de la ville.

Préconisations de Madame Edith Gallois, au nom du groupe UDI-MoDem :

**La sensibilisation et la répression, pour l'inversion des mentalités en matière de propreté**

1. **Mener une campagne de communication de grande ampleur afin de permettre de faire évoluer les mentalités sur la propreté.**

*A l'image du travail qui a été mené sur le tabac, le « salisseur » doit susciter la désapprobation de son environnement et devenir un « pollueur » qui nuit considérablement au bien-vivre ensemble.*

2. **Mettre en place des campagnes de sensibilisation à la propreté et au tri dans les écoles.**

*A l'image de ce qui a été fait à Metz et qui a permis à cette collectivité d'obtenir un Grand Prix remis par l'Association des Villes pour la Propreté urbaine (AVPU) en 2016, le fait de mener des campagnes*

*de sensibilisation auprès des publics les plus jeunes leur permet de développer très tôt les bons réflexes et de jouer le rôle de relais auprès de leurs parents.*

**3. Accroître la stigmatisation des dépôts sauvages.**

*En lien avec ce qui a été fait à Lyon (« déguisement » des dépôts sauvages en scène de crime et enquête), la signalisation des dépôts sauvages permet de montrer que la Ville les prend au sérieux et de faire disparaître le sentiment d'impunité des fautifs (en lien avec l'expérimentation menée dans le 10<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup>).*

**4. Continuer de renforcer la présence et l'activité de la DPSP et de la Préfecture de Police en matière de sanction d'infractions liées à la propreté.**

*A ce titre, et en parallèle à l'action des agents sur le terrain, le renforcement des brigades à cheval de la Préfecture de police pourrait permettre d'assurer une meilleure surveillance des espaces verts, conformément au vœu déposé en mai 2016 par Edith Gallois et les élu(e)s du groupe UDI-MoDem et adopté par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.*

**5. Interpeller l'Etat afin qu'il permette d'augmenter le montant des amendes relatives aux atteintes à la propreté (jets de mégot ou papier, non ramassage de déjection canine, dépôt sauvage).**

*Le montant de l'amende actuel, fixé à 68 euros, ne paraît pas assez dissuasif pour conduire à un changement drastique des mentalités.*

**6. Mettre en œuvre l'outil IOS (Indicateurs Objectif de Propreté) de l'Association des Villes pour la Propreté urbaine.**

*Cet outil, basé sur l'autoévaluation et la confidentialité, permet d'obtenir une vision objective de la situation de la propreté dans une ville. Déjà une centaine de villes membres de l'AVPU l'utilisent, pas encore Paris.*

**Un espace urbain irréprochable, gage d'une meilleure propreté**

**7. Améliorer l'état de la voirie parisienne**

*La dégradation de l'état des chaussées et des trottoirs est à mettre en parallèle avec l'état de propreté de la ville. En effet, une voirie dégradée n'invite pas ses usagers à adopter des comportements exemplaires en matière de propreté.*

**8. Renforcer les contrôles et la sévérité de la Ville sur la tenue des chantiers.**

*La situation concernant les chantiers de voirie à Paris s'est dégradée depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 puisque les retards concernent 68 % des chantiers et que la qualité des réfections après chantier (qui sont dorénavant à la charge des concessionnaires) s'est considérablement dégradée. Ce phénomène contribue à détériorer la qualité de l'espace public parisien et n'incite pas les usagers à améliorer leurs comportements pour le maintenir dans un état de propreté convenable.*

**9. Référencer précisément et traiter les lieux délaissés (pieds d'arbres et permis de végétaliser abandonnés, terre-pleins).**

*De nombreux pieds d'arbres, permis de végétaliser ou terre-pleins sont laissés à l'abandon, renforçant un certain sentiment de laisser-aller et de négligence des services municipaux, nuisant ainsi au principe selon lequel les usagers auront tendance à toujours mieux respecter un espace de qualité.*

**10. Limiter l'amplitude horaire d'ouverture estivale nocturne des parcs et jardins.**

*Les expérimentations menées au cours des étés 2016 et 2017 ont mis au jour des problématiques particulières en matière de propreté, voire de détérioration des espaces verts concernés, et ce malgré l'ajout de moyens et de dispositifs dédiés.*

### Des moyens adaptés pour maintenir la propreté

#### Réorganiser la gouvernance de la politique de propreté à Paris

**11. Expérimenter dans 2 arrondissements la déconcentration de la gestion de la propreté aux maires d'arrondissement.**

*Si, dans le cadre du copilotage, les maires d'arrondissement sont fortement associés à la définition des plans de propreté, ils ne bénéficient pas des moyens de les mettre en œuvre. La gestion des services de propreté par les maires d'arrondissement permettraient d'avoir une chaîne managériale plus resserrée, donc plus réactive, et un centre de décision plus proche des agents de terrain, tout en étant adapté aux spécificités des arrondissements en question. De même, au-delà de l'enveloppe localisée d'investissement, nécessaire mais insuffisante, une implication plus grande des maires d'arrondissement dans l'acquisition de nouveau matériel permettrait de les rendre plus adaptés et plus efficaces, sans empêcher pour autant la mutualisation des achats courants.*

**12. Privilégier le recours à des prestataires privés sur les sites exceptionnels et lors des grands événements.**

*Certains sites sont particulièrement sollicités et, au même titre que les Champs-Élysées tout au long de l'année, ces sites devraient être occupés, la journée et en soirée durant les week-ends et en période estivale, par des équipes de nettoyage dédiées (Invalides, Champs de Mars, Canal Saint-Martin, La Villette), lesquelles permettraient de soulager les effectifs de la Ville, y compris la fonctionnelle, qui pourraient se consacrer à d'autres tâches au sein des arrondissements concernés. De même, les opérations de nettoyage suite à des grands événements (sportifs ou festifs) devraient être confiées à des prestataires privés avant d'être refacturés aux organisateurs des événements en question.*

**13. Privilégier la qualité de service au prix dans les critères de sélection des prestataires privés concernant la collecte des déchets ou le nettoyage.**

*Le prix est toujours le premier critère de choix dans le cadre des procédures de marchés publics concernant la propreté. Or, certains maires d'arrondissement font état d'une qualité de service insuffisante au regard de l'attente légitime des habitants. C'est pourquoi ce critère, bien qu'essentiel, pourrait être minoré au profit de la qualité de la prestation rendue dans la cadre de la procédure de renouvellement des marchés de propreté en 2019.*



Un matériel de propreté plus efficace, pour les agents comme pour les usagers

**14. Accélérer la modernisation des matériels et le déploiement de nouveaux outils numériques à destination des agents et des usagers.**

*Un grand nombre d'engins de la DPE sont actuellement obsolètes et doivent être remplacés. Certains ateliers ont des taux d'engins non fonctionnels beaucoup trop importants pour assurer un service efficace. Suite aux difficultés rencontrées lors de la première phase de dédieselisation du parc d'engins de la DPE, il est nécessaire d'accélérer le remplacement des engins les plus anciens et d'accompagner ces nouveaux matériels de moyens d'approvisionnement en énergie appropriés (multiplication des stations GNV et des bornes de recharge électrique).*

*De même, le développement d'outils de pesée des containers, d'avertisseurs de passage (via une application) pour les gardiens d'immeubles, ainsi que l'équipement des agents en dispositifs numériques pour signaler rapidement les irrégularités permettrait d'accroître grandement l'efficacité du service.*

**15. Installer systématiquement des corbeilles de rue à proximité des arrêts de bus.**

*Les zones d'attente sont particulièrement sollicitées en matière de consommation de boisson, nourriture ou tabac, rendant indispensable la présence de corbeilles à proximité.*

**16. Renouveler les corbeilles de rue.**

*Bien qu'ayant fait l'objet d'une longue concertation et qu'ayant été installées récemment, les nouvelles corbeilles de rue ne sont pas adaptées aux usages qu'en font les Parisiens, du fait notamment de leur ouverture trop étroite. De plus, il semble inconcevable que les rues parisiennes ne soient pas aujourd'hui équipées de poubelles de tri, permettant d'accueillir au moins 2 flux, dès lors que l'espace disponible sur la voirie le permet.*

**17. Equiper les sites extérieurs très fréquentés de containers adaptés.**

*Les expérimentations menées sur le Canal Saint-Martin ou dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement ont permis de montrer l'efficacité de l'installation de containers afin de permettre aux usagers de déposer leurs déchets. Si ces containers doivent à court terme se multiplier pour aider à maintenir ces lieux relativement propre, ils devraient, dès lors que la configuration des lieux le permet, être petit à petit remplacés par des containers enterrés, mieux insérés dans le paysage et permettant d'accueillir plusieurs flux (a minima : verre, papier et tout venant).*

Une meilleure prise en compte des besoins des agents de la propreté

**18. Accroître l'accessibilité du parc de logements sociaux parisiens aux agents de la propreté.**

*Dans le cadre de la priorisation dédiée aux agents de la Ville, accorder des points supplémentaires aux agents de la propreté dans le cadre de l'application de la cotation des demandes de logements sociaux permettrait à un plus grand nombre de ces agents de vivre proche de leur lieu de travail. En plus de réduire la pollution due aux déplacements de ces agents, lesquels se font très souvent en voiture ou deux-roues du fait de leurs horaires décalés, cette mesure contribuera à diminuer les temps de trajet pour des agents déjà soumis à de fortes contraintes physiques du fait de leur activité. Elle pourrait ainsi contribuer à faire diminuer l'absentéisme, en parallèle aux nombreuses actions déjà menées dans ce domaine.*

**19. Généraliser progressivement les journées de 7h42 au détriment du rythme 6/9.**

*Le rythme 6/9, qui prévoit des journées courtes et de journées longues a un caractère éreintant pour les agents lorsqu'ils doivent réaliser des journées de plus 9h, d'où le constat d'un absentéisme parfois plus fort sur ces journées longues. La mise en œuvre du rythme 7h42 donne de plus de bons résultats là où il est expérimenté.*

**20. Poursuivre les efforts de valorisation des agents de la propreté.**

*Si des campagnes de communication ont déjà été menées sur ce thème, ce travail doit être poursuivi tant les rapports entre les agents de la propreté et les usagers sont parfois difficiles. Cette valorisation doit aussi passer par l'attribution de primes lorsque les agents doivent gérer des situations exceptionnelles (pour tous les agents et non seulement les encadrants).*

Accroître la pratique du tri sélectif**21. Renforcer la communication sur les Espaces tri.**

*Les Espaces tri permettent aux particuliers de déposer de nombreux types de déchets (plus d'une vingtaine de flux) et notamment des produits assez courants (radiographie, pot de peinture) qui sont malheureusement trop peu recyclés, faute de communication.*

**22. Distribuer des outils pédagogiques sous forme d'étiquettes ou autocollants pour les poubelles privées des parisiens.**

*Le moment de mettre un déchet à la poubelle est un moment clé au cours duquel la personne doit pouvoir identifier rapidement dans quel flux ce déchet peut être valorisé. Ces outils pourraient permettre de faciliter la prise de décision. Cette mesure avait fait l'objet d'un vœu, déposé par Ann-Katrin Jégo et les élu(e)s du groupe UDI-MoDem en mai 2015 et adopté à l'unanimité du Conseil de Paris.*